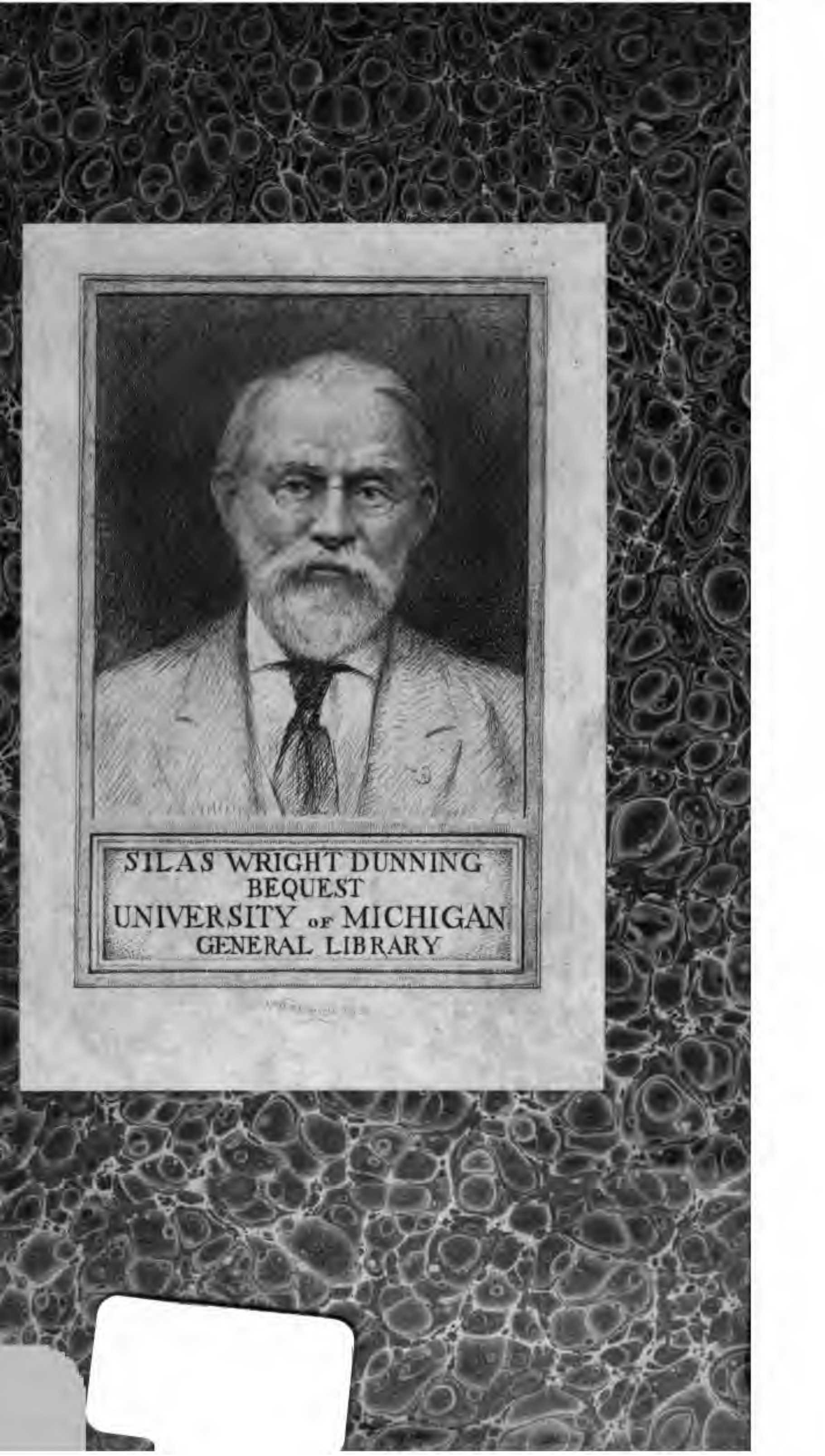
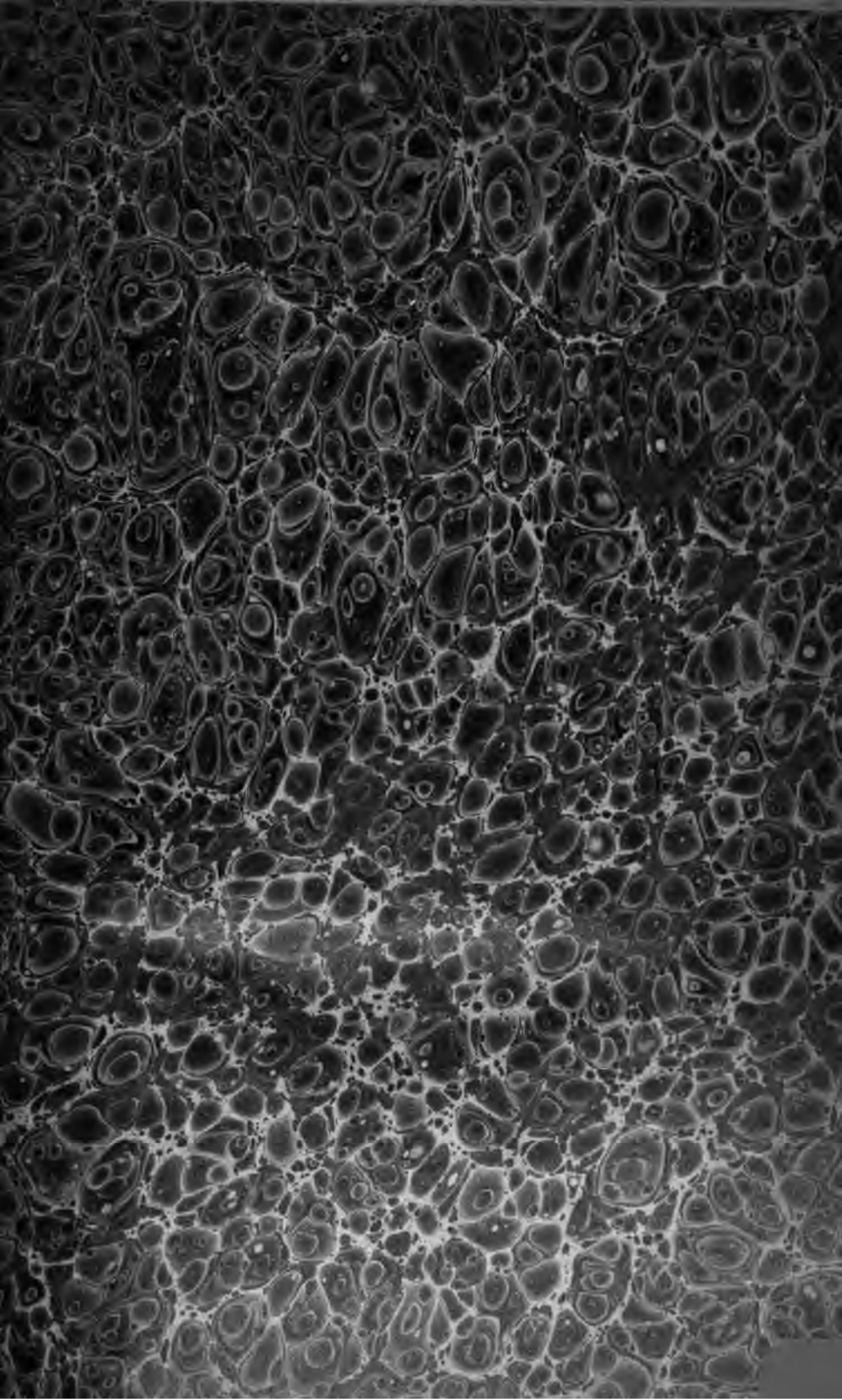
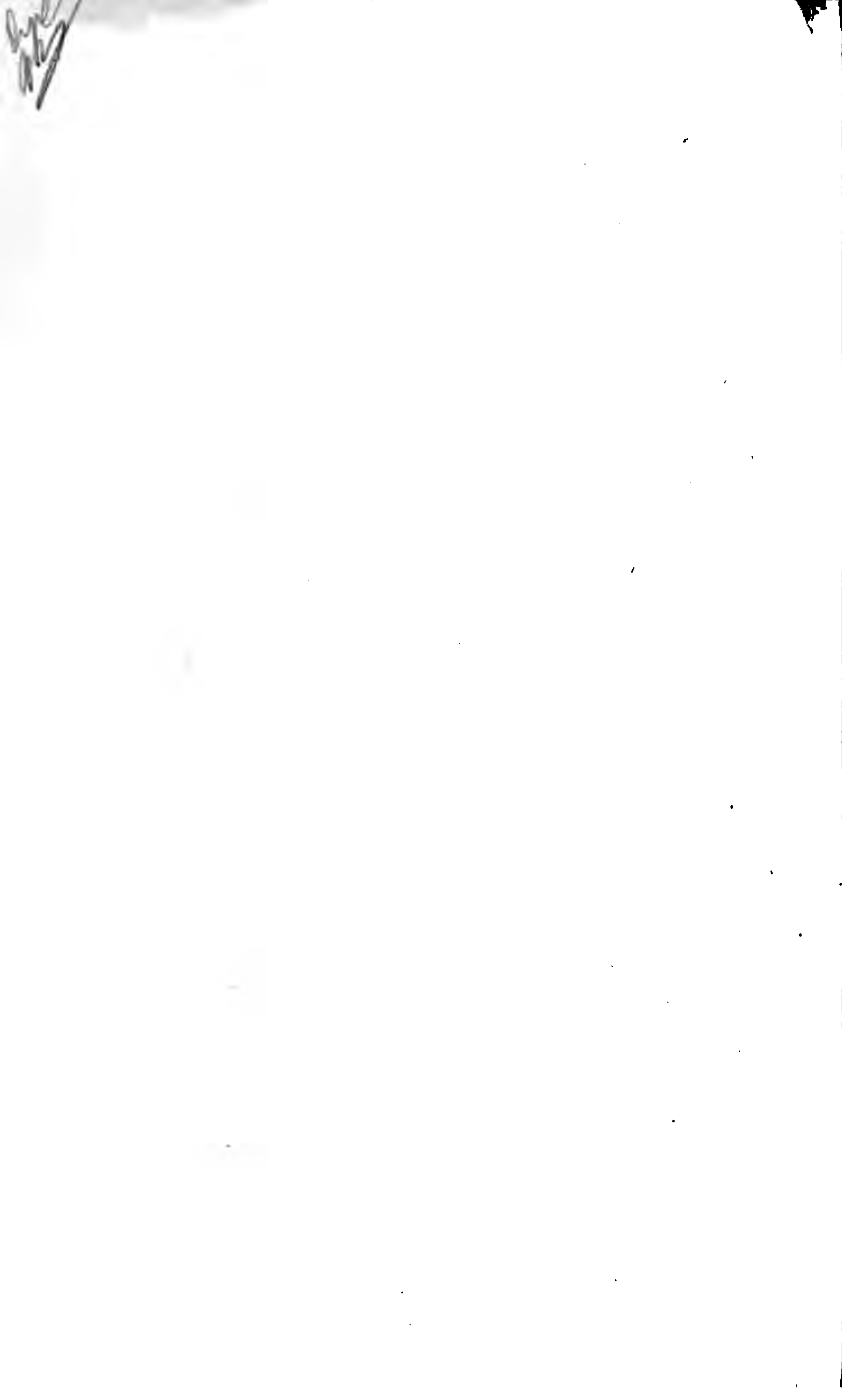

UNIV.
OF
MICH.


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

## D'AGRICULTURE

INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

---

TOME X.

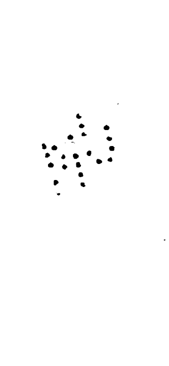
---

ANNÉE 1866.

SAINT-ETIENNE,
IMPRIMERIE DE Ve THÉOLIER AINÉ ET Cie,
Place de l'Hôtel-de-Ville, 13.

—

1866.



ANNALES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE
D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
du département de la Loire

# COMPOSITION

## DES BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

### POUR L'ANNÉE 1865.

---

*Président d'honneur :* M. le duc DE PERSIGNY, sénateur.
*Président honoraire :* M. le PRÉFET de la Loire.

## BUREAU GÉNÉRAL.

*Président :* M. Francisque BALAY.
*Vices-présidents :* les PRÉSIDENTS de Section.
*Secrétaire général :* M. le docteur MAURICE.
*Trésorier :* M. Louis FAVARCQ.

## BUREAUX DES SECTIONS.

### Section d'Agriculture.

*Président :* M. ROCHE.
*Vice-président :* M. Joseph PALLUAT DE BESSET.
*Secrétaire :* M. JACOD.

### Section d'industrie.

*Président :* M. JANICOT.
*Vice-président :* M. BARALLON (Antony).
*Secrétaire :* M. N...

### Section des Sciences.

*Président :* M. le docteur MICHALOWSKI.
*Vice-président :* M. ROUSSE.
*Secrétaire :* M. MAUSSIER.

**Section des Arts et Belles-Lettres.**

*Président :* M. Testenoire-Lafayette.
*Vice-président :* M. Abrial.
*Secrétaire :* M. Chapelle.

---

*Bibliothécaire* : M. Chevalier.
*Conservateur des collections :* M. Mourguet-Robin.

# LISTE GÉNÉRALE

## DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

## D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE.

**Au 1er janvier 1866.**

---

### Membres honoraires de droit.

MM.

Le Préfet de la Loire
Le Maire de Saint-Etienne.
Le Recteur de l'Académie de Lyon.
Les Membres du Bureau de la Société d'agriculture de Montbrison.
Les Membres du Bureau de la Société d'agriculture de Roanne.

### Membres honoraires nommés par la Société.

MM.

Le duc de Persigny, sénateur, président d'honneur.
Peyret-Lallier, ancien président de la Société agricole et industrielle de Saint-Etienne.
Lanyer, ancien député de Saint-Etienne.
Valentin Smith, conseiller à la Cour impériale de Lyon.

### Membres titulaires résidant à Saint-Etienne.

MM.

Abrial (Pierre-Paul), avocat, rue des Jardins, 24.
Balay (Christophe), négociant, rue Mi-Carême, 4.
Balay (Ferdinand), negociant, rue Mi-Carême, 4.
Balay (Francisque), député au Corps législatif, rue Mi-Caréme, no 11.
Balay (Jules), négociant, rue Mi-Carême, 10.

Balay (Michel), propriétaire, rue Mi-Carême, 10.
Barallon (Antony), négociant, rue Royale, 3.
Barlet (Louis), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, 12.
Bastide (Victor), négociant, rue Brossard, 9.
Benevent (Amédée), propriétaire, rue de Foy, 12.
Beroud, docteur-médecin, place du Marché, 6.
Berthon, entrepreneur de constructions, rue Robert, 3.
Blancher, négociant en soies, rue de la Bourse, 28.
Bory, coutelier, rue des Prêtres, 4.
Bouzerand (Julien), comptable, rue de la Loire, 28.
Buisson (Lucien), mécanicien, rue du Haut-Tardy, 8.
Buhet, notaire, place Royale, 6.
Castel (Constant), négociant en soies, place de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Champier, professeur de dessin, rue Saint-Charles, 13.
Chapelle, avocat, cours Saint-Paul, 10.
Charles, horticulteur, place de l'Hôtel-de-Ville, 7.
Chaverondier, archiviste du département, cours Jovin.
Chevalier, libraire, rue Gérentet, 4.
Cluzet, vétérinaire, rue de Roanne, 17.
Coignet, professeur de langues, petite rue Neuve, 3.
Cordier, docteur-médecin, rue de Foy, 18.
Coste, ingénieur, rue d'Annonay, 15.
Courbon-Lafaye, propriétaire, place Marengo, 13.
Davier, commis-négociant, rue Franklin, 33.
Dayral, docteur-médecin, rue de la Loire, 10.
Delpy, pharmacien, rue Saint-Louis, 23.
Douvreleur (Léon), propriétaire, rue Mi-Carême, 6.
Duplain, docteur-médecin, rue de Foy, 12.
Duplay-Balay, négociant, rue Mi-Carême, 4.
Duplay (Georges), mécanicien, rue Notre-Dame, 11.
Epitalon (Jean-Marie), négociant. rue Mi-Carême, 5.
Escoffier (Félix), entrepreneur de la manufacture impériale d'armes, rue Saint-Louis, 23.
Evrard (Maximilien), ingénieur, rue du Palais-de-Justice, 10.
Faure-Jacquier, négociant, rue de Foy, 3.
Favarcq (Louis), comptable, rue du Vernay, 48.
Favrot, architecte, rue Sainte-Catherine, 6.
Fourny-Dulys, agent comptable de la Compagnie de houillères de Saint-Etienne, rue Forissier, 1.
Gaches, rédacteur en chef du *Mémorial*, rue Saint-Charles, 19.

Gallois, docteur-médecin, rue Saint-Louis, 21.
Gérard, architecte-voyer en chef de la ville, rue Gérentet, 12.
Gaucher, fabricant d'armes, rue de l'Heurton, 33.
Gerin (Auguste), négociant, rue Brossard, 9.
Ginot, agriculteur, rue Royale, 4.
Grubis, notaire, rue de Foy, 10.
Gruet, vétérinaire, rue des Arts, 10.
Guerin, négociant, rue du Chambon, 5.
Guichard (Christophe), armurier, rue de la Badouillère, 12.
Guichard (Jean), fabricant d'armes, rue de la Vierge, 13.
Houppeurt, directeur de la Compagnie des mines de la Loire, place Marengo, 2.
Hutter, directeur des mines de Montrambert, rue Brossard, 6.
Jacob (François), pharmacien, rue de la Loire, 5.
Jacquemond (Camille), propriétaire, rue des Tilleuls.
Jacquemond (Charles), négociant, rue des Jardins, 20.
Jalabert aîné, conservateur du musée d'artillerie, rue Saint-Pierre, 4.
Janicot, ingénieur, rue Gérentet, 2.
Javelle (Antoine), fabricant d'armes, rue de la Vierge, 13.
Lacroix (Eugène), négociant, rue de Paris, 17.
Larcher (Auguste), négociant, rue de la Bourse, 9.
Larrivé, avoué, rue du Marché, 1.
Locart (Ernest), ingénieur, rue Saint-Louis, 14.
Malescourt, propriétaire, rue de la Sablière, 14.
Marsais (Emile), ingénieur, place de l'Hôtel-de-Ville, 6.
Maurice (Etienne-François), docteur-médecin, rue de la Croix, nº 9.
Maussier, ingénieur, rue Forissier, 1.
Maze, inspecteur du musée de Saint-Etienne, rue de Roanne, 1.
Michalowski, docteur-médecin, place Royale, 25.
Mazerat, architecte, rue Mi-Carême, 4.
Mondon, mécanicien, rue de Tardy, 67.
Mourguet-Robin, conservateur du musée, rue de la Badouillère, nº 3.
Nan, ingénieur, place Villebœnf, 6.
Neuvecelle, inspecteur d'académie, rue Saint-Jean, 3.
Neyron-des-Granges, propriétaire, rue Saint-Louis, 19.
Nicolas (Louis), négociant, rue de la Bourse, 28.
Pagnon, avoué, rue de Foy, 11.

Paliard, avoué, rue de la Loire, 29.
Paillon (Victor), propriétaire, rue de la Loire, 22.
Palluat de Besset (Joseph), propriétaire, rue de la Paix, 10.
Payre, mécanicien, rue du Haut-Vernay, 8.
Perret (Adrien), métallurgiste, place de la Badouillère.
Perriolat, horloger, rue Saint-Louis, 1.
Peyret (Frédéric), notaire, rue de Foy, 19.
Peyret-Velay, négociant, rue Brossard, 9.
Philip-Thiollière, négociant, rue de la Bourse, 13.
Porte, propriétaire, place de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Riembault, docteur-médecin, rue Saint-Louis, 14.
Rimaud, docteur-médecin, rue de la Loire, 16.
Rivolier (Jean-Baptiste), fabricant d'armes, rue de l'Hôpital, 22.
Robichon-Lamothe, négociant, rue de la Paix, 10.
Robichon (Antonius), négociant, rue de la Paix, 10.
Roche, propriétaire, rue Praire, 21.
Ronchard-Siauve, armurier-canonnier, cours Fauriel.
Rousse, professeur de physique, rue Neuve, 23.
Sauzéa, conseiller de préfecture, rue Saint-Charles, 7.
Simith (Victor), juge au tribunal, rue des Jardins, 22.
Testenoire-Lafayette, notaire honoraire, rue de la Bourse, 28.
Tézenas du Montcel (Charles), négociant, rue Brossard, 9.
Tézenas du Montcel (Auguste), négociant, rue de la Paix, 1.
Thiollier (Antonin), ingénieur, place Mi-Carême, 3.
Thirault, pharmacien, place Royale, 5.
Travers, mécanicien, rue de Montaud, 11.
Vaillant, nègociant, rue Gérentet, 2.
Vier, ancien avoué, rue du Palais-de-Justice, 10.
Vignat (Aimé), chimiste-teinturier, rue de la Grange-de-l'Œuvre, nº 2.
Vincent, négociant, rue de la Croix, 3.
Voron, propriétaire, rue Royale, 47.
Vyal de Conflans, comptable, rue de Lyon, 65.

**Membres résidant hors de Saint-Etienne.**

MM.

Arbel (Lucien), maître de forges à Rive-de-Gier (Loire).
Balay (Antoine), propriétaire à Vauches (Loire).
Boissieu (de), propriétaire à Saint-Chamond.
Bonneville (de) propriétaire à Saint-Régis-du-Coin (Loire).

Châteauneuf, propriétaire à Solaure (Saint-Etienne).
Cotta (Eugène), propriétaire au Chambon (Loire).
Dorian, maître de forges et député, à Firminy (Loire).
Dubuisson, propriétaire au Chambon.
Duchêne, docteur-médecin à Firminy.
Dumont, propriétaire au Sardon, près Rive-de-Gier.
Eustache (l'abbé), directeur de l'orphelinat, à Rive-de-Gier.
Fond (Jean-François), propriétaire à Saint-Romain-en-Jarrêt (Loire).
François, notaire à Pélussin (Loire).
Fredet fils, docteur-médecin à Saint-Chamond.
Granjon (Marius), propriétaire à Saint-Paul-en-Jarrêt (Loire).
Julien, propriétaire à Pélussin.
Limouzin (Jean-Pierre), maître de forges à Firminy.
Jacod (André), propriétaire à Saint-Christôt-en-Jarrêt (Loire).
Joassard, propriétaire à Saint-Christôt-en-Jarrêt.
Linossier, propriétaire à Thélis-la-Combe (Loire).
Malassagny, notaire honoraire à Rive-de-Gier.
Maurice (Claude), ingénieur à Tartaras, près Rive-de-Gier.
Mène, chimiste chez M. Lanet, à Saint-Chamond.
Michel, propriétaire à Izieux (Loire).
Magand (Jean), fermier-cultivateur à l'Etra, près Saint-Etienne.
Mollard, propriétaire à Saint-Héand (Loire).
Montravel (de), propriétaire à Lyon, rue des Colonies, 4.
Neyron (Ferdinand), propriétaire à Méons (Saint-Etienne).
Ninquerier, propriétaire à Saint-Genest-Lerpt (Loire).
Noëlas (Frédéric), docteur-médecin à St-Haon-le-Châtel (Loire).
Pascal (Louis-Xavier), fabricant de tissus de caoutchouc à Saint-Chamond.
Petin (Hypolite), maître de forges à Rive-de-Gier.
Piégay, notaire à Saint-Héand.
Point, propriétaire à Fontanès.
Pugnet (Jean-Baptiste), horticulteur à Saint-Romain-en-Jarrêt.
Richard (Ennemond), manufacturier à Saint-Chamond.
Rochetaillée (le baron Charles de), propriétaire à Saint-Jean-Bonnefouds.
Rochetaillée (Vital de), propriétaire à Saint-Jean Bonnefonds.
Rossand, juge de paix à Saint-Just-en-Chevalet.
Rozet (Claudius), propriétaire à Saint-Chamond.

Suivent les deux arrêtés reproduits plus loin avec la délibération de l'assemblée.

2° Une deuxième lettre de M. le préfet demandant l'état des renseignements fournis chaque année sur la Société Impériale, pour M. le ministre de l'agriculture.

Cet état en voie de préparation sera envoyé sous peu de jours par le secrétaire général.

3° Une lettre de M. de Meaux, président de la commission centrale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire, ainsi conçue :

« Monsieur le Président.

« Je me disposais, conformément à notre règlement, à convoquer la commission centrale des trois Sociétés d'agriculture, pour qu'elle eût à élire son bureau pour 1866, lorsque M. le préfet de la Loire a rendu l'arrêté suivant : (suit l'arrêté, reproduit plus loin, qui dissout l'association fédérale des trois Sociétés d'agriculture.)

« Cet arrêté, Messieurs, ne nous permet pas de nous réunir pour soumettre à l'autorité les observations qu'il pourrait suggérer à ceux qu'il concerne. Avec vous, qui avez pris part aux travaux de la commission, je n'ai pas besoin d'en discuter ni les motifs ni la teneur.

« Mais je dois en ce moment vous témoigner ma profonde gratitude pour le bienveillant et cordial concours prêté par la commission centrale au président choisi par elle pour l'exercice 1865.

« Veuillez trouver ici l'expression de ce sentiment qui ne s'effacera pas et avec lequel je demeurerai toujours, Monsieur le Président, votre dévoué serviteur.

« Vte de Meaux. »

4° Une affiche signée : *Le Préfet de la Loire*, annonçant au public que le concours à la prime d'honneur, instituée par le deuxième arrêté du 23 décembre 1865, reproduit plus loin, est ouvert en 1866 aux agriculteurs de l'arrondissement de Montbrison.

5° Une lettre par laquelle M. Balouzet, membre titulaire de la Société Impériale, donne sa démission.

6° Une lettre par laquelle M. Graëff, autre membre titulaire, donne également sa démission.

7° Une lettre par laquelle M. Robichon (Antonius), declare ne

pouvoir, à cause de ses occupations, accepter les fonctions de secrétaire de la section d'industrie, pour l'année 1866 ; en remerciant ses collègues de l'honneur qu'il lui ont fait il les prie de vouloir bien élire un autre secrétaire.

Renvoyée à la section d'industrie.

8° Le programme des prix proposés par la Société académique de Nantes pour l'année 1866.

9° Un autre programme semblable de la Société dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts de Dunkerque.

10° Diverses publications adressées par les Sociétés correspondantes.

### Actes de l'Assemblée.

*Dissolution de l'association fédérale formée entre les trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire.* — M. le Président invite M. le Secrétaire général à donner lecture des deux arrêtés pris le 23 décembre par M. le préfet de la Loire et mentionnés dans sa lettre de même date, reproduite à la correspondance.

*Extrait du registre des arrêtés du préfet de la Loire.*

Saint-Etienne, le 23 décembre 1865.

Le préfet de la Loire,

Attendu qu'il est aujourd'hui démontré, pour l'Administration départementale, que la Commissiou centrale constituée en 1864, n'est pas restée une simple Commission ayant pour but de servir de lien entre les trois Sociétés d'agriculture de la Loire et de faciliter leurs relations, mais qu'elle est devenue une véritable association départementale dont l'organisation absorbe les Sociétés actuellement existantes ;

Attendu que l'action bienfaisante de ces Sociétés, qui fonctionnent depuis de longues années, doit être conservée entière ;

Arrête :

ART. 1er

Toute réunion collective des Sociétés d'agriculture de la Loire, en assemblée générale, ne pourra avoir lieu qu'avec notre auto-

Art. 2

Les sociétés d'agriculture ne pourront se faire représenter par une commission exerçant son action sur l'ensemble du département tout entier qu'après avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

Art. 3.

Les réunions de toute commission centrale sont provisoirement interdites.

Art. 4.

[illegible] Présidents de Sociétés d'agri- [illegible] concerne, de l'exé- [illegible]

[illegible] L. SENCIER.

[illegible]

[illegible] :

De Rochefort.

[illegible] 23 décembre 1865.

[illegible]

[illegible] à Loire, en date du 23

[illegible]

[illegible] décernée annuellement [illegible] à l'agriculteur [illegible] qui aura réalisé les [illegible] comme exemple. [illegible] sera réservée aux servi-

[illegible] Empereur *et du*

ART. 3.

*Des* médailles d'or et d'argent pourront, en outre, être accordées aux concurrents à la prime d'honneur. qui se seront signalés *dans la* direction de leur exploitation et par les améliorations qu'ils y auront introduites.

ART. 4.

*Les con*currents devront se faire inscrire avant le 15 février à la préfecture ou à la sous-préfecture, suivant l'arrondissement *dans lequ*el la prime sera donnée. A leur demande d'inscription, ils seront tenus de joindre une notice détaillée sur leur exploitation.

ART. 5.

La prime d'honneur et les médailles seront décernées sur le rapport d'une commission présidée par le Préfet et composée de 9 membres qui seront pris trois dans chacune des trois Sociétés d'agriculture du département. Ce mandat ne pourra être confié pendant deux années de suite aux mêmes personnes.

ART. 6.

La prime d'honneur et les médailles seront remises en séance olennelle, au nom de l'Empereur et du Conseil général, par le résident de cette assemblée.

ART. 7.

Le présent arrêté sera affiché dans toutes les communes du dértement de la Loire et inséré au recueil des actes administras.

**Fait** à Saint-Etienne, le 23 décembre 1865.

Le préfet de la Loire,

Signé : L. SENCIER.

Pour copie conforme :

*Le secrétaire général délégué :*

DE ROCHEFORT.

Cette lecture terminée, M. Maurice, comme rapporteur de la commission de cinq membres, nommée le 7 décembre, lit le rapport suivant :

Messieurs,

La Commission que vous aviez nommée, dans la séance du 7 décembre, avec mission d'étudier les modifications à introduire dans les statuts de la commissiou centrale, s'est réunie peu de jours après sa nomination. Dans cette première séance, la majorité des membres présents avait reconnu que les statuts de l'association fédérale des trois Sociétés du département de la Loire ayant été délibérés et votés dans une assemblée générale des trois Sociétés, ne pouvaient être régulièrement modifiés que par une autre assemblée générale, et que chacune des trois Sociétés, en particulier, était incompétente pour prendre une décision de cette nature.

La minorité ne s'était pas rangée à cet avis.

La commission s'était ajournée pour s'occuper ultérieurement, mais néanmoins avant votre séance de ce jour, de la question de savoir si elle vous proposerait d'émettre le vote de certaines modifications aux statuts et quelles seraient ces modifications. Avant la seconde réunion sont intervenus les arrêtés préfectoraux du 23 décembre 1865. Il a paru à votre commission que ces arrêtés, changeant complètement l'état de la question, mettaient fin à son mandat. Telle a été l'opinion unanime des membres présents à la seconde réunion.

TESTENOIRE-LAFAYETTE,
J.-C. ROCHE,
E.-F. MAURICE.

M. Neuvecelle demande qu'il soit bien constaté, dans le rapport, que la minorité n'a pas partagé l'avis de la majorité. M. le rapporteur dit qu'il sera satisfait à cette demande.

Sur l'invitation de M. le président, le secrétaire donne ensuite lecture de la pièce suivante :

« Les soussignés, délégués par la Société impériale d'agriculture de Saint-Etienne pour la représenter dans la commission centrale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire,

« Considérant que l'arrêté préfectoral du 23 décembre, qui dissout l'association fédérale des trois Sociétés d'agriculture du département, en interdisant soit les assemblées générales des trois Sociétés, soit les réunions de la commission centrale, motive cette mesure en des termes tels qu'ils pourraient laisser supposer que les délégués de chaque Société ont mal interprété ou mal rempli le mandat qui leur avait été confié par leurs Sociétés respectives ;

« Attendu qu'ils ont la conviction pleine et entière que la commission centrale, dont ils partagent la responsabilité, s'est, au contraire, constamment conformée dans toute sa conduite et dans tous ses actes, soit à l'esprit, soit à la lettre des statuts qui devaient lui servir de règle, ils prient la Société impériale de vouloir bien reconnaître et déclarer par un vote public et solennel de l'assemblée que ses délégués à la commission centrale n'ont, en agissant en cette qualité, dans aucune circonstance et par aucun de leurs actes, encouru le blâme de la Société impériale d'agriculture de Saint-Eienne.

« Saint-Etienne, le 4 janvier 1866.

« Francisque BALAY, E.-F. MAURICE,
J.-C. ROCHE, P.-B. MAUSSIER,
JACOD, A. BARALLON. »

Un des délégués, M. de Rochetaillée (Charles), n'ayant pu venir à Saint-Etienne pour signer la demande ci-dessus, a constaté son adhésion par la lettre ci-après :

« Ne pouvant pas assister à la séance du 11, où vous nous « avez convoqués, je viens vous prévenir que je proteste contre « l'arrêté de M. le Préfet et surtout contre les termes offensants « de son arrêté, à l'égard de la commission qu'il vient de dis- « soudre et dont j'avais l'honneur de faire partie. Veuillez donner « donner connaissance à MM. les membres de l'assemblée de ma « protestation, et agréez, Monsieur, etc.

« Le baron DE ROCHETAILLÉE. »

Prenant ensuite la parole, M. le Président explique qu'après avoir recu cette demande des délégués, il avait cru de son devoir de convoquer le Conseil d'administration de la Société pour la lui communiquer.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil a été à peu près unanime pour reconnaître que la demande était fondée en raison et que la Société ne pouvait, sans injustice, refuser d'y faire droit.

En conséquence, il a arrêté, après mûre réflexion, le projet de délibération suivant dont il propose l'adoption à l'assemblée générale :

« La Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire,

« Vu la lettre adressée à son Président par M. le Préfet de la Loire, en date du 24 novembre 1865 ;

« Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1865, qui dissout l'association fédérale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire ;

« Vu la demande des délégués de Saint-Etienne faisant partie de la commission centrale ;

« Vu, enfin, les statuts de l'association fédérale des trois Sociétés, ainsi que le recueil des procès-verbaux des assemblées générales, où sont consignés tous les actes de cette association ;

« Considérant qu'il ressort manifestement de l'examen de tous ces documents que la commission centrale n'a fait que remplir purement et simplement le mandat qui lui avait été confié, et que par conséquent les délégués de chaque Société qui la composaient n'ont ni mal interprété les statuts, ni outrepassé en rien leurs attributions ;

« La Société de Saint-Etienne se fait un devoir et un plaisir de déclarer que non-seulement elle n'a aucun blâme à adresser à ses mandataires, mais encore qu'elle n'a eu qu'à se louer de leur zèle et de leur dévouement ;

« Considérant, en outre, que les circonstances présentes lui font en quelque sorte un devoir de faire connaître avec une entière franchise son opinon sur les avantages et les inconvénients prétendus de l'institution fédérale en question ;

« Elle déclare qu'elle ne partage pas l'appréciation faite dans la lettre du 24 novembre et dans l'arrêté sus-mentionné des actes de la commission centrale ;

« La Société de Saint-Etienne ne s'est trouvée ni amoindrie, ni absorbée, ni gênée dans son action par le fonctionnement de l'institution fédérale ;

« Elle en a retiré, au contraire, sa part de lustre résultant

des travaux accomplis en commun, sans que ni son activité propre, ni son indépendance aient eu à souffrir le moins du monde, ainsi que pourrait l'attester au besoin une récente délibération de la Société de Saint-Etienne sur une proposition importante de l'assemblée fédérale ;

« Elle déclare, en un mot, n'avoir eu qu'à se louer sous tous les rapports des relations établies avec les Sociétés de Montbrison et de Roanne ;

« Elle ne peut donc qu'exprimer dans cette circonstance son profond regret de les voir ainsi interrompues et son vif désir de les voir recommencer à nouveau dans des conditions semblables ;

« Elle est convaincue que les trois Sociétés d'arrondissement, tout en conservant leur existence propre, ont besoin, pour produire tout le bien qu'elles ont en vue et qu'on est en droit d'attendre d'elles, de combiner leur action pour obtenir de meilleurs résultats ;

« Elle sait d'ailleurs que ces résultats sont aussi dans les vues du gouvernement de l'Empereur et de l'administration préfectorale, qui lui ont donné de nombreuses marques de bienveillance et de sympathie ;

« En conséquence, elle charge son Président et les membres qu'il jugera à propos de s'adjoindre de faire toutes les démarches qui leur paraîtront utiles pour atteindre le but indiqué. »

Après la lecture de cette pièce, réitérée plusieurs fois sur la demande de l'assemblée, M. le Président déclare la discussion ouverte.

MM. Neuvecelle, Riembault et Gaches combattent longuement et vivement la proposition du Conseil d'administration :

L'arrêté de M. le Préfet, ayant été rendu dans des conditions parfaitement légales, est inattaquable, et il n'y a qu'à s'y soumettre.

L'intervention des délégués de la Société ne leur parait pas justifiée ; par suite, ils ne voient ni utilité ni convenance à ce que la Société fasse connaître son opinion et ses sentiments dans cette affaire et surtout dans la forme proposée.

MM. Francisque Balay, Testenoire-Lafayette, de Saint-Genest et Camille Jacquemont défendent au contraire la proposition du Conseil :

La légalité de l'arrêté de M. le Préfet n'est pas contestée, mais seulement sa convenance, au point de vue des intérêts agricoles. Le blâme infligé dans l'arrêté à la commission centrale justifie évidemment la demande adressée par les délégués, et, en se prononçant sur ce point, la Société ne fait que remplir un simple devoir de justice, et enfin, en faisant connaître son opinion sur le fonds de la question, elle use d'un droit qu'on ne pourrait lui contester comme Société d'agriculture, du moment qu'elle le fait en termes convenables.

La discussion close, M. le Président invite l'assemblée à voter, sur la proposition du Conseil d'administration, par *oui* et par *non*, au scrutin secret, avec appel nominal : les *oui* indiquant l'adoption et les *non* le rejet de la proposition.

Trente-sept bulletins déposés dans l'urne donnent au dépouillement 30 *oui* contre 6 *non* et 1 billet blanc.

En conséquence, M. le Président déclare la proposition du Conseil adoptée.

*Compte-rendu des dépenses et recettes de l'exercice* 1865. — En l'absence de M. le Trésorier, M. le Secrétaire général, autorisé par lui, donne connaissance du compte général des recettes et dépenses ainsi que le compte particulier du comice, tels qu'ils ont déjà été approuvés par le conseil d'administration.

L'assemblée donne son approbation et décide que les comptes seront insérés dans les *Annales*, selon l'usage.

*Projet de budget pour l'exercice* 1866. — M. le Secrétaire général donne ensuite lecture du projet de budget arrêté par le Conseil d'administration pour l'exercice 1866. Ce projet est également approuvé par l'assemblée.

*Proposition de candidatures.* — MM. L. Porte et Maurice proposent comme candidat membre titulaire M. Mosnier, contrôleur des contributions directes à Saint-Etienne.

MM. Roche et Robichon (Antonius) proposent, au même titre, M. Brun (Camille), négociant à Saint-Etienne.

*Admission de membres nouveaux.* — L'assemblée admet à l'unanimité, dans les formes réglementaires, comme membres titulaires, M. Germain, notaire à Saint-Etienne, et M. Poidebard-Cholat, propriétaire à Saint-Etienne.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. MAURICE.

## Procès-verbal de la séance du 1er février 1866

SOMMAIRE. — **Correspondance :** — Lettres et circulaires diverses ; — **Travaux des Sections :** — *Section d'agriculture.* — Question des marchés à Saint-Etienne ; — Engrais nouveau composé ; — Mastic à greffer à froid, de M. Vignancourt, de Renaison (Loire) ; Rapport de M. Pugnet ; — Note sur diverses plantes cultivées, par M. Pugnet ; — Comice cantonal de 1866 ; — Circulaire du comité d'agriculture de l'Académie de Mâcon. — *Section d'industrie :* — Commission pour le concours relatif à la fonte malléable ; — Lavage méthodique des soies, par M Rousse. — *Section des sciences et des lettres :* — Compte-rendu des publications scientifiques ; — Continuation du catalogue de la Bibliothèque forézienne. — **Actes de l'Assemblée :** — Pétition dans le but d'obtenir l'établissement d'une Faculté de droit à Lyon ; — Lecture de Mémoires ; M. Pugnet ; — Admission de M. Mosnier, contrôleur des contributions directes, à Saint-Etienne, et de M. Camille Brun, négociant à Saint-Etienne.

Présidence de M. Michalowski ; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents sont : MM. Bory, Maurice, Maussier, Michalowski, Porte, Rivolier, Roche, Tiblier-Verne, Vincent.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Correspondance.

Elle comprend :

1° Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, informant la Société que, par arrêté du 5 janvier 1866, il a décidé que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1865, aura lieu à la Sorbonne le samedi 7 avril 1866, à midi, et que la réunion générale sera précédée de trois jours de lectures publiques pour les Mémoires lus préalablement dans une Société savante des départements et jugés par elle dignes d'être proposés pour la lecture publique. Les Mémoires devront être adressés à M. le Ministre au plus tard le 15 mars 1866.

2° Les programmes des concours d'animaux de boucherie devant avoir lieu à Lyon le 21 mars 1866 et à Poissy le 28 mars 1866.

3° Une lettre de M. Germain, notaire, accusant réception de l'avis de sa nomination comme membre titulaire, avec remerciements.

4o Une lettre de M. le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie, réclamant divers numéros, manquant à leur collection, des *Annales* de la Société impériale de Saint-Etienne. M. le Secrétaire général demande à être autorisé à faire cet envoi comme tous les envois de même nature. Cette autorisation est accordée.

Lettre de M. le Secrétaire de la Société d'agriculture de Joigny (Yonne), ayant le même objet.

SECTION D'AGRICULTURE. — Président, M. Roche; secrétaire, M. Maurice.

*Question des marchés de Saint-Etienne.* — M. Roche rappelle les divers vœux de la Société à cet égard, et il se demande s'il n'y aurait pas opportunité de reproduire à nouveau ceux qui sont restés jusqu'à ce jour sans effet. L'un d'eux, relatif à la prolongation de la durée du marché de la place Royale jusqu'à une heure de l'après-midi, dans le but de faciliter aux ouvriers de la ville l'achat direct des produits agricoles, a tout récemment été pris en considération par l'administration municipale; il est, par conséquent, inutile d'y revenir. Quant à celui qui est relatif à l'établissement du marché aux bestiaux, il y aurait peut-être utilité et opportunité à rappeler à l'administration le rapport de la Société sur cette question. Les membres présents se rangent à cet avis, et M. le Secrétaire général est chargé par eux d'envoyer une lettre de rappel.

*Engrais nouveau composé.* — M. Roche présente, au nom de M. Quinot, fabricant, un échantillon d'engrais vendu par lui sous le nom de *Poudrette de Marseille.* L'auteur demande qu'on veuille bien en faire l'essai. La section décide que, préalablement à tout essai, M. Quinot doit faire connaître la composition exacte de son engrais. M. Roche est chargé de lui transmettre cette décision.

*Mastic à greffer à froid*, de M. Vignancourt, de Renaison. M. Pugnet, chargé d'expérimenter ce mastic, lit un rapport où sont exposés les résultats de ses essais, lesquels ont été favorables à ce produit. La section vote la demande d'insertion dans les *Annales.*

*Note sur diverses plantes cultivées.* — M. Pugnet rend compte des expériences de culture faites par lui sur le cotonnier her-

bacé de Chine, le maïs géant, les courges ***stationnaires de Worsay*** et *massue arquée*, les haricots d'Alger ***blanc nain*** et ***nain à grains noirs***, enfin le chou de Sweinfurth et le chou-fleur Lenormand.

La section vote également pour ces notes la demande d'insertion dans les *Annales*.

*Comice cantonal de* 1866. — M le Président déclare qu'il y a opportunité pour la section à commencer de s'occuper de cette question. D'après l'ordre suivi par la Société, ce serait à Pélussin que devrait se tenir le comice et concours agricole de 1866, et les exploitations agricoles, ainsi que les serviteurs et servantes de ferme de Pélussin et Bourg-Argental, doivent être appelés à recevoir les récompenses affectées par la Société à cet objet. Il importerait d'être fixé un peu à l'avance sur l'importance du concours que la Société impériale peut attendre de l'administration municipale de Pélussin. En conséquence, les membres présents chargent M. le Secrétaire général de se mettre en rapport à ce sujet avec M. Jullien, membre de la Société et maire de Pélussin.

*Circulaire du comité d'agriculture de l'Académie de Mâcon.* — M. le Secrétaire général donne lecture de cette circulaire, renvoyée à l'examen de la section par l'assemblée générale. Le comité d'agriculture de Mâcon annonce qu'à l'occasion du concours régional de 1866 devant se tenir à Mâcon, un congrès agricole aura lieu dans cette ville, et il demande à la Société impériale de vouloir s'y faire représenter. La section charge les membres de son bureau, MM. Roche, Palluat de Besset et Jacod, de la représenter dans cette circonstance.

SECTION D'INDUSTRIE. — Présidence de M. Rousse ; secrétaire, M. Maurice.

*Commission pour le concours relatif à la fonte malléable.* — M. le Secrétaire général donne connaissance d'une lettre par laquelle M. Perret (Adrien) déclare ne pouvoir, à cause de circonstances nouvelles, continuer à faire partie de la commission. La section nomme M. Rousse en remplacement de M. Perret, et elle charge M. Bory du soin de convoquer ses collègues de la commission quand il le jugera opportun.

*Lavage méthodique des soies.* — M. Rousse donne lecture

d'une note sur le lavage méthodique des soies, dans le but d'enlever toutes les substances dont on l'a surchargée. La section décide que cette note, très-intéressante pour la plus importante de nos industries locales, sera lue en assemblée générale.

SECTION DES SCIENCES ET DES LETTRES. — Président, M. Michalowski; secrétaire, M. Maurice.

*Compte-rendu des publications scientifiques.* — M. le Président rend compte de l'article de M. Jules Simon publié par la *Revue des Deux-Mondes*, sur les Sociétés coopératives.

*Continuation du catalogue de la bibliothèque forézienne.* — Sur la proposition de M. Chaverondier, une commission est nommée pour dresser en 1866 la liste des ouvrages concernant le Forez publiés pendant les années 1864 et 1865 : en archéologie, lettres et arts, sciences et industrie.

Cette commission s'est spécialisée de la manière suivante :

Archéologie et histoire : MM. Chaverondier et Testenoire-Lafayette.

Sciences : MM. Michalowski et Maurice.

Lettres et arts : M. Abrial.

Industrie : M. Maussier et le secrétaire de la section d'industrie.

On remontera, pour le catalogue projeté, jusqu'au dernier ouvrage de M. Latour-Varan, intitulé *Essai sur la formation d'une bibliothèque forézienne.* Chevalier, éditeur.

Le travail de la commission fera en quelque sorte suite à cet ouvrage.

## Actes de l'Assemblée.

*Pétition dans le but d'obtenir l'établissement d'une Faculté de droit à Lyon.* — Après une courte discussion entre MM. Michalowski et Maurice sur les inconvénients et les avantages de la multiplication des moyens d'instruction en ce qui concerne seulement l'instruction supérieure, l'assemblée, reconnaissant que l'établissement d'une Faculté de droit à Lyon aurait pour Saint-Etienne et le département de la Loire en général des avantages réels et point d'inconvénients, décide qu'elle donnera l'appostille favorable demandée pour la pétition en question.

*Lecture de Mémoires.* — M. Pugnet donne lecture du Rapport

sur le mastic à greffer à froid et de Notes sur la culture de diverses plantes, mentionnés au compte-rendu de la séance de la section d'agriculture.

L'assemblée décide que ces divers travaux seront insérés dans les *Annales*.

*Admission de membres titulaires.* — L'assemblée procède, dans les formes réglementaires, au vote sur l'admission des candidats proposés dans la séance précédente. Par suite, sont déclarés, par M. le Président, admis à l'unanimité, comme membres titulaires :

M. Mosnier, contrôleur des contributions directes à Saint-Etienne,

Et M. Camille Brun, négociant à Saint-Etienne.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. MAURICE.

## Procès-verbal de la séance du 1er mars 1865.

SOMMAIRE. — **Correspondance :** — Lettres et circulaires diverses — **Travaux des Sections :** — *Section d'agriculture :* — Engrais nouveau composé. — *Section d'industrie* : — Vernis imperméable de M. Favergeon. — Question nouvelle de prix relative à l'armurerie. — *Section des sciences et des lettres.* — Compte-rendu des publications scientifiques. — Du vol des oiseaux. — **Actes de l'Assemblée :** — Lecture de Mémoires par MM. Maurice, Rousse et Larcher.

Présidence de M. Roche ; secrétaire M. Maurice.

Les membres présents sont MM. Chapelle, Chaverondier, Favrot, Fredet, Maurice, Maussier, Mosnier, Perriolat, Porte, Rivolier, Robichon (Antonius), Roche, Rousse, Tiblier-Verne, Vincent.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Correspondance.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Noëlas de Saint-Haôn-le-Château. Cet honorable membre de la Société annonce qu'il se propose de concourir pour les deux questions mises au concours par la section des lettres et archéologie, savoir : 1° faire le dictionnaire géographique d'un canton ; 2° faire le répertoire archéologique d'un canton.

Renvoyé à la section des lettres.

2° Une lettre de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, à Paris, demandant un aperçu des travaux les plus importants de la Société pendant l'année 1865-1866.

L'aperçu demandé sera envoyé par M. le secrétaire général.

3° Une lettre circulaire de M. Achmet d'Héricourt, auteur de l'Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger, demandant de nouveaux renseignements sur les travaux de la Société.

Les renseignements seront donnés par M. le secrétaire général.

4° Une circulaire de la Société protectrice des animaux, de Paris, demandant que la Société veuille bien lui proposer des candidats pour les diverses récompenses qu'elle décerne chaque année, dans une séance solennelle, le lundi de la Pentecôte.

Renvoyé à la section d'agriculture.

5° Une lettre de M. Larcher, relative au lavage méthodique des soies.

La lecture de cette lettre est renvoyée après celle d'une note de M. Rousse, portée a l'ordre du jour de la séance.

6° Diverses publications adressées par les Sociétés correspondantes ou reçues par abonnement.

## Travaux des Sections.

*Résumé des procès-verbaux des séances tenues pendant le mois écoulé.*

SECTION D'AGRICULTURE. — Président M. Roche ; secrétaire M. Maurice.

*Engrais nouveau composé.* — M. Roche communique à la section une note de M. Quinot, donnant la composition de l'engrais dont il a été parlé à la précédente séance. Cet engrais est ainsi composé :

| | |
|---|---|
| Rognures de cuir . . . . . . . . | 15 |
| Corne en poudre. . . . . . . . . | 14 |
| Coquilles d'huitres pilées . . . . | 15 |
| Noir animal . . . . . . . . . . . | 15 |
| Sulfate d'ammoniaque . . . . . . | 1 |
| Poudrette . . . . . . . . . . . . | 50 |
| TOTAL . . . . . . | 100 |

Cet engrais est livré, par le fabricant, au prix de 7 fr. les 100 kilog.

Cette note contient aussi quelques renseignements sur la manière d'employer l'engrais : Pour les prairies, on sème à la volée, par un temps humide, puis on herse avec un buisson. Pour les blés, maïs, etc., herser en même temps que les semences et couvrir. Pour la pomme de terre on peut mettre l'engrais à côté du tubercule ; pour les arbres plantés, la racine recouverte, on met l'engrais pardessus ; pour la vigne, on fait, à côté de chaque ceps, un trou ou l'on met environ 125 grammes d'engrais. MM. Roche et Palluat se chargent de faire l'essai de cet engrais qui leur semble, eu égard à sa composition et à son prix modéré, mériter d'être expérimenté.

SECTION D'INDUSTRIE. — Présidence de Barallon (Antonny), secrétaire M. Maurice.

*Vernis imperméable de M. Favergeon.* — MM. Favergeon et Payre soumettent à l'examen de la section un vernis breveté nouveau, de l'invention de M. Favergeon, Ce vernis s'applique à froid sur bois ou métaux, bruts ou polis, ainsi que sur toile, papier ou carton. Non seulement il a l'avantage de donner du brillant ou de l'éclat aux divers corps auxquels on l'applique ; mais encore par son imperméabilité, il les préserve de l'humidité et de ses conséquences, c'est-à-dire la rouille ou la pourriture. Un morceau de bois recouvert de ce vernis peut séjourner pour ainsi dire indéfiniment dans l'eau sans augmenter sensiblement de poids, preuve que ce vernis est réellement imperméable à l'eau. Ce vernis supporte une température bien au-dessus de l'eau bouillante sans aucunement s'altérer.

Une commission composée de MM. Vincent, Duplay, Rivolier et Maussier est chargée d'expérimenter ce nouveau vernis.

*Question de prix relative à l'armurerie.* — M. Ronchard-Siauve propose pour être insérée dans le nouveau programme de l'année 1866, la question suivante :

Une prime de..... est offerte, par la Société impériale d'agriculture, industrie etc., à celui qui, résidant à Saint-Etienne, parviendra à faire la rayure ainsi que le poli au plomb et à l'émeril de l'intérieur des carabines de tir, avec précision, comme cela se fait en Suisse, et se chargera d'en faire pour tout le public.

La prime sera délivrée six mois après la reconnaissance des échantillons par le jury qui sera chargé de s'enquérir, pendant ce laps de temps, si le travail se continue avec la même précision

M. Ronchard-Siauve développe en quelques mots l'utilité et l'opportunité de la question proposée par lui. Cette question lui semble même assez importante. pour que la Société de tir et la chambre de commerce soient invitées à venir en aide à cette prime.

La section donne une entière approbation à la proposition de M. Ronchard. Il est décidé que la question figurera au nouveau programme et qu'une invitation sera adressée à la Société de tir ainsi qu'à la Chambre de commerce de vouloir bien contribuer à l'importance de la prime.

Sections des sciences et des lettres. — Présidence de M. Michalowski ; secrétaire M. Maurice.

M. le président rend compte des dernières publications reçues par la Société.

*Du vol des oiseaux.* — M. Maussier met sous les yeux de la section quelques planches extraites de l'étude de M. le comte d'Esterno, sur le vol des oiseaux et publiées par *les Mondes.*

M. le comte d'Esterno distingue deux sortes de vol, qu'il appelle le *vol ramé* et le *vol à voile*, et discerne sept lois ou mouvements qui constituent le premier, et huit lois ou mouvements qui constituent le second.

Par le mouvement *ramé*, l'oiseau peut monter, descendre, tourner, accélérer, ralentir et arrêter son vol.

Le vol à voile est l'action du vent sur les ailes, qui remplace les battements comme force élévatrice ou de projection.

En résumé, M. d'Esterno estime que 40 mètres carrés d'aile, plus le gouvernail, sont susceptibles d'élever un poids de 90 kil. et il a foi dans la découverte de la direction aérienne. Il appelle vivement sur cette question, les encouragements du gouvernement.

### Actes de l'Assemblée.

*Lecture de Mémoires.* — M. Maurice, au nom de la commission des Cours publics, donne lecture d'un *troisième rapport* où il est rendu compte des travaux de la Commission qui ont abouti à la création de la Société d'enseignement professionnel de la Loire. Cette Société s'est constituée dans une assemblée générale, tenue à Saint-Etienne le 18 février 1866.

Sur la proposition de M. Maussier, l'assemblée vote des remerciements aux membres de la commission et l'insertion, dans les *Annales*, du rapport et du procès-verbal qui l'accompagne.

M. Rousse donne lecture d'une *Note sur le lavage méthodique des soies.*

M. le secrétaire donne lecture d'une *Lettre* de M. Larcher relative au même objet. Après cette lecture, M. Rousse demande que la lettre de M. Larcher lui soit communiquée pour qu'il puisse y faire une réponse. Cette demande est accordée. L'assemblée vote l'insertion dans les *Annales* de la note de M. Rousse et de la lettre de M. Larcher.

J'ai greffé près du sol et la greffe, ayant été recouverte de terre, a très-bien réussi, grâce à l'excellente composition du mastic qui s'est très-bien conservé.

Il serait inutile, je crois, de rechercher si on ne retrouverait pas dans d'autres compositions du même genre les mêmes qualités supérieures que j'ai trouvées dans le mastic de M. Vignancourt ; il suffit d'avoir bien constaté que ce dernier les possède; c'est ce que j'ai fait, et je suis heureux d'avoir à ajouter que dans tout le cours de mon expérimentation aucune déception n'est venue troubler mon appréciation.

# NOTE

## SUR LA CULTURE DE DIVERSES PLANTES

### COTON DE CHINE, CHOUX, COURGES, HARICOTS, MAIS, POMMES DE TERRE

Par M. J.-B. Pugnet.

---

*Cotonnier herbacé de Chine.*

Les graines de cette variété de cotonnier proviennent d'un envoi fait par M. Montigny, consul général en Chine. La Société d'agriculture de Saint-Etienne en a distribué à ses membres dans sa séance du mois d'avril 1865. C'est une plante herbacée, annuelle, dressée, atteignant environ 70 centimètres de hauteur, et dont le port et le *facies* ressemblent beaucoup à celui de la mauve : ces deux plantes sont, du reste, de la même famille.

Par un temps chaud et beau, je semai les graines que j'avais reçues le 23 avril; mais, une pluie froide étant survenue, le jeune semi fondit et fut perdu. J'avais gardé des graines, je renouvelai ma tentative dix jours plus tard; même résultat fatal. Enfin, quelques graines, que j'avais réservées en dernier lieu, levèrent facilement; elles avaient été semées le 12 mai.

Cette plante, au début, semble plongée dans un engourdissement; elle reprend vigueur ensuite et, vers le 15 août, montre ses premières fleurs, qui se succèdent sans interruption jusques dans le courant de novembre. Mais, avant ou après l'épanouissement, elles avortent les unes après les autres; c'est à peine s'il persiste quelques capsules, qui d'ailleurs ne sont pas arrivées à maturité, quoique l'année 1865 ait été exceptionnellement chaude.

Cette dernière remarque me porte à croire que le cotonnier de Chine n'est point propre à être cultivée dans l'arrondissement de Saint-Etienne. Il se peut qu'en Chine, dans des contrées aussi froides, même plus froides en hiver que le département de la Loire, sa culture soit possible ; mais, par contre, elle peut y être favorisée par une chaleur plus intense en été, et qui peut se prolonger plus tard en automne que dans notre pays.

*Chou de Schweinfurth.*

Introduite récemment d'Allemagne, cette variété se recommande par sa bonne qualité, tendre et fine. Il est très-hâtif comparativement au chou quintal ; sa culture ne réclame aucun soin de plus que nos variétés ordinaires. Quoique l'année 1865 ait été peu favorable à ce genre de culture, je l'ai cultivé avec le Quintal et le Milan des vertus ; il les a toujours surpassés en croissance. Sa pomme est moins serrée ; la couleur de ses feuilles est d'un vert clair, les supérieures teintées de rouge.

Le chou Bacalant n'a pas dépassé la grosseur du cœur de bœuf et du joannet ; mais il me paraît très-délicat.

*Chou-fleur Lenormand.*

A diverses reprises, j'avais tenté la culture de différentes variétés de chonx-fleurs, me contentant de les placer dans mon miné de vigne ; mais, ma localité étant peu favorable à ce genre de plantes, j'avais toujours échoué. Le chou Lenormand, contre mon attente, m'a donné d'abondants produits : les têtes, du poids d'un kilog, se sont succédées assez longtemps, et m'ont permis de jouir de cet excellent légume du commencement d'octobre à décembre. Il est très-rustique, car il a traversé la sécheresse sans recevoir aucun arrosement, et j'ajouterai même, à ma confusion, qu'il n'a pas même reçu de binages.

*Courge stationnaire de Worsay.*

Les tiges n'atteignant qu'une longueur d'environ un mètre, la plantation peut s'effectuer du double plus rapprochée que pour les variétés coureuses. Elle est productive ; chaque pied donne ordinairement deux fruits, chacun du poids moyen de 11 kilogrammes. Forme oblongue d'environ un mètre de longueur, brièvement arquée ; peau verte, chair comme les variétés ordinaires.

*Courge massue arquée.*

Tiges rampantes et coureuses, fruit très-long et renflé aux deux extrémités; la partie attachée au pédoncule est pleine jusqu'au milieu, tandis que le bout opposé récèle les graines. Chair jaune souci, très-fine et propre aux apprêts de la cuisine. Elle doit être semée un peu tard (courant de mai), ses graines pouvant se pourrir par l'effet des pluies printanières.

*Haricot d'Alger blanc nain.*

Désigné vulgairement par la dénomination de *haricot beurre*, à cause de sa bonne qualité ; il est à regretter que ce mot soit souvent exploité au détriment de l'acheteur. Je dois cette variété à l'obligeance d'un amateur ; elle est très-recommandable pour être employée en sauce verte.

*Haricot d'Alger nain à grain noir.*

Sous variété du précédent, également beurre et très-recommandable pour le même usage.

*Maïs geant.*

Cette variété est peu connue en agriculture ; néanmoins elle mérite de prendre place dans nos cultures par l'abondance du fourrage vert qu'elle pourrait fournir. Je l'ai expérimentée dans un sol humide, dans un sol léger et dans un défoncement de 60 centimètres ; dans ces trois cas, le produit a été à peu près le même. Hauteur moyenne de la plante, 2m 90 ; longueur des feuilles du milieu de la tige, 1m 10 ; largeur des mêmes feuilles, 0m 10 ; circonférence de la tige à 15 centimètres de hauteur, 0m 11 ; longueur des plus grandes racines, 0m 25 ; poids moyen d'une plante, 1 kil. 500 gr. Grain blanc fortement aplati, ayant très-bien mûri cette année : chaque épi en contient de 3 à 500. Des racines rudimentaires, se montrant jusqu'au troisième nœud, semblent indiquer que cette plante réclame un buttage.

Un de mes amis, ayant soigné particulièrement la culture de cette plante, en a obtenu des pieds de 4m 40 de hauteur.

*Pomme de terre Lesèble.*

Cette nouvelle variété a été obtenue de Semis, il y a peu d'années. Sa chair, d'un blanc jaunâtre, est farineuse et de bonne

qualité La plante a de fortes tiges s'élevant haut. Elle se recommande à la grande culture par son abondante production, et à l'horticulture par sa bonne qualité.

*Pomme de terre Damakoi.*

Autre variété d'introduction récente. Les tubercules, de forme ronde, deviennent très-gros; ils ont la peau rougeâtre et la chair blanche. Ses tiges, comme celles de la précédente, sont fortes et dressées. Elle mérite d'être étudiée de nouveau et paraît de bon produit pour la grande culture.

# NOTE

## SUR LE LAVAGE MÉTHODIQUE DES SOIES

Par M. Rousse.

Le lavage méthodique des soies a pour but de les débarrasser de toutes sortes de matières surchargeantes et de déterminer le poids de ces surcharges.

De nombreuses expériences faites sur des soies surchargées m'ont appris que les principales matières employées chez les mouliniers peuvent être classées conformément au tableau suivant, présentant leur solubilité dans trois liquides.

| | EAU ACIDULÉE par l'Acide chlorhydrique. | ALCOOL. | EAU alcaline |
|---|---|---|---|
| Sucres . . . . . . . . . . | Solubles | | |
| Huiles diverses . . . . | | | Solubles. |
| Huile de Palme . . . . | Décomposée | Acide gras sol. | » |
| Savons alcalins . . . . | Id. | Id. | » |
| Aluns. . . . . . . . . . | Sol. ou décomp. | Id. | Décomp. |
| Savon d'alumine. . . . | Décomposé | Id. | » |
| Azotate de baryte . . . | Soluble | » | » |
| Chlorure de baryum . | Soluble | » | » |
| Carbonate de chaux. . | Décomp. et sol. | » | » |
| Carbonate de baryte . | Id. | » | » |
| Sulfate de baryte . . . | Entrainé mécan. | » | » |
| Acétate de plomb . . . | Soluble | » | » |
| Azotate de plomb . . . | Id. | » | » |
| Saccharate de baryte . | Décomp. et sol. | » | » |
| Saccharate de chaux . | Id. | » | » |
| Saccharate de plomb . | Décomposé | » | » |
| Dextrine ou leiocome. | Soluble | » | » |
| Glycerine. . . . . . . . | Id. | Soluble | » |
| Gommes diverses . . . | » | Id. | Solubles. |
| Résines diverses . . . | » | Id. | Id. |

Sur le tableau précédent, on peut remarquer que toutes les substances employées jusqu'à ce jour pour surcharger les soies sont ou solubles, ou décomposées, ou entraînées mécaniquement par le lavage opéré successivement dans l'un des trois liquides suivants :

1° Eau tiède contenant quelques centièmes d'acide chlorhydrique ;

2° Alcool ordinaire à 36°, chauffé à 30°.

3° Eau tiède contenant quelques centièmes de potasse ou de soude.

Il sera donc facile de débarrasser la soie de toute surcharge, formée avec l'une des matières énumérées précédemment, en la lavant successivement dans les trois liquides précédents ; c'est ce lavage, opéré d'abord dans l'eau acidulée, puis dans l'alcool et enfin dans l'eau alcaline, que j'appelle *Lavage méthodique*, parce qu'il ne faut pas intervertir cet ordre d'opération, et parce que, si l'on s'y conforme, la surcharge sera dissoute ou décomposée. Dans le premier liquide, les sels seront décomposés ; les corps gras, rendus libres, seront dissous dans l'alcool ; enfin, dans l'eau alcaline, disparaîtront les acides et les corps gras ou résineux.

J'ajouterai que ces trois liquides, à l'exception de l'alcool, sont d'un prix presque nul, et que ces opérations peuvent être exécutées par un ouvrier quelconque et n'exigent pas de connaissances chimiques.

La théorie et la pratique du lavage méthodique sont donc fort simples. Voici, d'ailleurs, les opérations qu'il faut exécuter et l'ordre dans lequel il convient de les faire.

1re *opération*. — Après avoir conditionné, c'est-à-dire desséché et pesé environ 500 grammes de soie, on la lave dans le premier bain formé d'eau acidulée à 1 ou 2 % d'acide chlorydrique et chauffée à 25 ou 30°. Après avoir bien agité la soie dans ce bain pendant quelques minutes, on la lave à grande eau et on la tord fortement. A cause de la faible proportion d'acide *muriatique* ou *chlorhydrique* employé, cette opération n'attaque pas la soie ni dans sa gomme, ni dans sa fibre ; mais le liquide dissout bien les matières solubles dans l'eau seule ou décompose et dissout les substances salines attaquables par l'acide chlorhydrique, telles que le savon de palme, le carbonate de baryte, le saccharate de chaux, etc. Lorsqu'il s'agit du savon de palme en

particulier, ce premier lavage opère la décomposition du savon qui est à base de chaux ; alors l'acide enlève la chaux. L'acide gras, qui résiste à cette première opération, disparaîtra par le lavage dans l'alcool.

2e *opération.* — La soie qui a subi le premier lavage, et qui a été bien tordue, est plongée et agitée pendant quelques minutes dans l'alcool ordinaire chauffé à 25 ou 30°. A la fin, on tord fortement la soie sur un large vase qui permet de recueillir l'alcool et de le faire servir à un grand nombre d'opérations. Quand l'alcool s'est chargé de matières grasses ou résineuses, il peut être distillé et reproduire une forte proportion d'alcool purifié.

3e *opération.* — La soie qui a subi les deux premiers lavages est plongée et agitée dans un bain d'eau tiède contenant 2 à 3 % de potasse ou de soude caustique, ou bien 5 à 6 % de carbonates alcalins.

Cette opération a pour but de neutraliser les acides qui pourraient rester dans la soie, ou bien de dissoudre des huiles, des résines, etc., qui auraient pu résister aux deux premières opérations. On lave ensuite la soie dans une grande quantité d'eau et on la soumet à une bonne torsion.

La soie qui a été soumise à ces trois opérations se trouve débarrassée de toute matière étrangère sans avoir éprouvé aucune altération dans sa constitution ni dans ses propriétés. Si l'on veut alors déterminer le poids de la surcharge qu'elle pouvait avoir reçue à dessein ou non, dans les opérations du moulinage, il faut la dessécher dans l'étuve de la Condition et la peser de nouveau.

La différence de poids constatée par ces deux pesées n'est autre chose que le poids de la surcharge et la détermine.

Ce lavage méthodique des soies, tel que je le propose, étant d'une pratique assez simple pour pouvoir être exécuté par un ouvrier quelconque, me semble devoir être introduit dans les opérations de la Condition des soies, où il permettrait de fixer le poids des matières étrangères, avant de rechercher la perte de la gomme que la soie éprouve par la cuite ou décreusage. On pourrait alors déterminer plus sûrement les vraies qualités de la soie conditionnée et la perte de gomme qu'elle éprouve, laquelle est variable selon sa provenance.

On pourrait même employer le lavage méthodique pour dé-

teıminer diverses surcharges reçues en teinture, surtout lorsque la soie n'a pas reçu de mordants métalliques; la couleur seule seräit alors sacrifiée.

J'ajouterai, enfin, que l'efficacité et la facile exécution de ce procédé ont été vérifiées à la Condition des soies de Saint-Etienne par un membre de la Chambre de commerce à qui j'en ai proposé la mise en pratique il y a deux ans.

---

## LETTRE RELATIVE AU LAVAGE MÉTHODIQUE DES SOIES

Par M. AUGUSTE LARCHER.

Monsieur le Président,

Dans la lettre de convocation à l'assemblée générale du 1er mars, je vois à l'ordre du jour: Note sur le lavage méthodique des soies, dans le but d'enlever toutes les substances étrangères dont on les a chargées par M. Rousse

M'étant occupé d'expériences pour remplacer par des lavages le décreusage qui est actuellement pratiqué dans quelques conditions des soies et qui donne des résultats trop imparfaits, je puis fournir quelques renseignements sur l'historique de la question et sur l'état où elle est dans ce moment.

Si vous le jugez à propos, je vous prie, M. le président, de les communiquer à l'assemblée.

En 1861, lors de l'établissement du décreusage public, à Saint-Etienne, j'émis l'idée du lavage des soies, comme devant donner des résultats beaucoup plus exacts que le décreusage.

Le 6 avril 1863, je priai, par une lettre, M. le directeur de la Condition des soies, de faire une série d'expériences comparatives entre les décreusages journaliers et des lavages opérés sur le troisième lot de condition.

Les premières expériences eurent lieu seulement en mars 1664, sur vingt balles de soies diverses.

Mais il fallait démontrer que les lavages ne font rien perdre à la soie de sa gomme naturelle et qu'ils enlèvent toutes les matières qui lui sont étrangères.

Dans ce bnt, je fis charger des lots de soies, d'environ 500 gr.,

avec toutes les matières que je savais employées le plus ordinairement, telles que l'huile, le savon, l'alun, le sucre, etc., je fis constater les poids absolus des lots ainsi chargés, et après les avoir fait laver et secher, je reconnus qu'ils avaient exactement repris leurs poids primitifs.

Quelque temps après, le 15 avril 1864, M. Rousse eut l'obligeance, sur ma demande, de me remettre une liste de substances inodores et incolores qui pouvaient me servir à compléter mes expériences. Il y ajouta ses conseils sur la méthode à suivre dans les lavages.

Toutes les substances que je ne connaissais pas déjà, furent essayées, chacune sur 3 lots de soies de 500 grammes, et les résultats furent encore complétement satisfaisants. La soie lavée et conditionnée jusqu'à six fois n'avait rien perdu de son poids; et toutes les charges employées, et qui s'étaient élevées jusqu'à 22 0/0 de poids en plus du poids primitif, avaient été complétement enlevées.

Voici les lavages employés et qui devraient servir de complément au conditionnement :

1° Il faut faire tremper les 3 lots de condition, pendant une heure environ, dans l'eau pure à la température de 20 ou 30 dégrès.

2° Plonger et retourner les lots dans un bain d'eau, contenant un et demi pour 0/0 d'acide hydrocholorique, chauffé de 30 à 40 degrés. Les laver ensuite à grande eau, et les tordre.

3° Laver les lots dans une eau potassée et chauffée encore de 30 à 40 degrés. Les relaver enfin à grande eau et les faire sécher.

L'emploi de l'alcool, conseillé par M. Rousse, n'a pas été nécessaire. L'alcool chauffé à 40 degrés serait fatiguant pour les oùvriers et il enchérirait beaucoup par son prix les opérations.

Après ces lavages, les lots étant ensuite conditionnés, on obtient le poids de la soie absolument pure et absolument sèche.

Opérant sur trois lots de 500 grammes, soit sur 1,500 grammes, les résultats sont 4 fois plus exacts que dans le décreusage de Saint-Etienne où les lots pèsent 120 grammes, et 12 fois plus exacts qu'à la Condition de Lyon où l'opération a lieu sur un seul lot de 120 grammes.

De plus, il n'y aurait qu'un seul conditionnement, tandis qu'il en faut un second pour les lots de décreusage.

Un rapport très explicite a été fait des expériences, il a été en-

voyé, le 15 juillet 1864, à M. Persoz, directeur de la Condition des soies de Paris.

M. Persoz a approuvé le nouveau système. Il est venu à Saint-Etienne, en septembre 1864, pour en causer et s'entendre sur des expériences nouvelles. Enfin, le 10 octobre 1865, il a répondu à une lettre de rappel de ma part, que des efforts individuels risqueraient d'être infructueux et qu'il fallait provoquer des expériences officielles, au moyen des chambres de commerce de Lyon et de Saint-Etienne.

Aussitôt que mes occupations me le permettront, je m'empresserai de faire valoir ce système du lavage des soies dans les conditions en remplacement du décreusage.

Si rien ne vient en empêcher l'adoption, le commerce des soies y trouvera un avantage considérable.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

A. LARCHER.

---

## LETTRE RELATIVE AU LAVAGE MÉTHODIQUE DES SOIES

### EN RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE

Par M. ROUSSE.

A l'occasion de la note que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société impériale, dans sa séance générale du 1er de ce mois, M. Larcher, membre de la Chambre de commerce de Saint-Etienne, à qui j'ai communiqué le procédé de lavage des soies, pour qu'il en fît vérifier l'exactitude à la Condition, a présenté l'historique de cette question avec une certaine obscurité que je désire dissiper.

Le 15 avril 1864, j'ai remis à M. Larcher, la méthode de lavage des soies et la liste des matières surchargeantes telles que je les présente aujourd'hui dans ma *Note*. Dans le but d'être utile à la fabrique de Saint-Etienne, dont quelques-uns de ses plus notables représentants m'avaient donné des marques d'une extrême bienveillance, j'ai offert spontanémect à M. Larcher, et non pas sur

*sa demande*, le procédé de lavage des soies, dans le but de les débarrasser de toute surcharge. On comprendra facilemeut qu'une telle méthode, quoique simple en théorie et facile en pratique, ne se trouve pas du jour au lendemaiu, sur *commande*. Elle est, en effet, pour moi le résultat de plusieurs années d'études, et le fruit de nombreuses expériences, faites sur des soies surchargées, Elle fait, d'ailleurs, partie d'un plus grand travail que j'ai entrepris depuis dix ans, non-seulement sur le lavage des soies, mais sur le décreusage et sur le poids que la soie prend en teinture dans chaque cas particulier.

M. Larcher, qui a fait exécuter à la Condition des soies toutes les opérations du lavage sur des soies surchargées par toutes les matières énoncées dans la liste des surcharges, reconnaît l'efficacité du bain d'eau acidulée d'acide chlorhydrique, ainsi que du bain d'eau *potassée*, mais il regarde comme inutile ou incommode le bain d'alcool que j'indique dans la méthode comme devant être employé entre les deux autres.

Je ferai remarquer, à ce sujet, que si la surcharge ne se composait que de *sucre*, de *savon*, ou d'*alun*, il serait en effet souvent superflu d'employer l'alcool ; mais si la surcharge est formée d'huile de palme, ou du Japon, le liquide acide et le liquide alcalin, employés seuls, sont insuffisants pour faire disparaître le savon de palme. Le corps gras reste alors dans la soie et produit, jusque dans l'étoffe, des tâches graisseuses, sous la forme de points transparents. Si, au contraire, on emploie le bain d'alcool, après avoir traité par l'acide cholorhydrique, le corps gras disparait.

En dehors de ces observations, qui ne concernent que la *Méthode* du lavage des soies, je me plais à reconnaître que si le procédé doit être un jour appliqué dans les Conditions, M. Larcher aura beaucoup fait pour sa réussite, soit en prouvant son efficacité, par les expériences faites à la Cond tion, au moyen d'ouvriers peu versés dans la chimie, soit en le faisant adopter par les Chambres de Commerce, soit en le faisant approuver par les personnes les plus compétentes en cette matière, telles que M. Persoz, directeur de la Condition des soies de Paris, dont l'approbation est d'un grand prix.

Daignez agréer, M. le président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

# RAPPORT

## PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES COURS PUBLICS

Par M. MAURICE.

Messieurs,

La commission des cours publics avait reçu de vous, pour mandat, d'instituer l'enseignement professionnel à Saint-Etienne. Sur sa proposition, vous aviez voté, l'année dernière, un projet de statuts pour une Société d'enseignement professionnel de la Loire. Nous sommes heureux d'avoir à vous annoncer aujourd'hui que notre mission est accomplie. La Société d'enseignement professionnel de la Loire est fondée ; elle s'est constituée définitivement, par l'adoption des statuts préparés par vous et la nomination de son conseil d'administration, dans une assemblée générale tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 18 février 1866, et dont nous avons l'honneur de mettre sous vos yeux le procès-verbal. Il ne nous reste donc plus qu'à souhaiter avec vous à la nouvelle Société, fille déjà majeure de la Société Impériale, un avenir et une destinée conformes aux désirs et aux espérances de sa mère.

—

## PROCÈS-VERBAL

**de la première Assemblée générale de la Société d'Enseignement professionnel de la Loire.**

Tenue à Saint-Étienne le 18 février 1866.

A trois heures de l'après-midi du dimanche 18 février, les souscripteurs de la Société d'enseignement professionnel, convoqués par la commission d'organisation, se trouvent réunis au nombre de 69 dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Etienne.

M. Janicot, un des vice-présidents de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, occupe le fauteuil de la présidence. A ses côtés, figurent au bureau : MM. Mazerat, Maurice et Barallon (Antony), membres de la commission d'organisation.

La séance est ouverte par M. le président à trois heures précises. M. Maurice est invité par lui à remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Après avoir rappelé en quelques mots l'objet de la présente réunion, M. le président donne la parole à M. Maurice qui, au nom de ses collègues de la commission d'organisation, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Le moment est venu pour la commission d'organisation de la Société d'enseignement professionnel de déposer entre vos mains le mandat qu'elle avait reçu de la Société impériale d'agriculture. Le nombre des souscripteurs est aujourd'hui plus que suffisant pour constituer une société sérieuse ; et pour que la Société existe et puisse fonctionner, il n'y a plus qu'à rendre les statuts définitifs en les déclarant approuvés, et à nommer le conseil d'administration. C'est pour cela que vous avez été convoqués en assemblée générale ; mais avant que vous procédiez à cette double opération, qui doit clore définitivement sa mission, la commission a pensé qu'il était convenable de vous donner un compte-rendu succinct de ses actes jusqu'à ce jour.

« La commission a été nommée le 2 février 1865 par la Société impériale d'agriculture, sur la proposition de M. Robichon (Antonius), appuyée par la section d'industrie. De cette époque au mois d'août suivant, elle se borna à étudier, à huis-clos, la question des cours publics. Les circonstances, en effet, n'étaient pas favorables à une tentative quelconque de ce genre. Les préoccupations des élections communales absorbaient tous les esprits, et c'eût été peu sage à la commission de vouloir lutter contre un obstacle de cette nature. Dès que l'agitation produite dans les esprits par le mouvement électoral fut calmée, elle se mit résolûment à l'œuvre.

« C'est alors que sur sa proposition une demande fut adressée, au nom de la Société impériale d'agriculture, à la nouvelle administration, dans le but d'obtenir d'elle qu'elle voulût bien prendre l'initiative de la création, à Saint-Etienne, de cours publics pro-

fessionnels. L'administration, nous devons lui rendre cette justice, fit à cette demande l'accueil le plus bienveillant et le plus sympathique. L'institution des cours professionnels entrait complétement, nous dit-elle, dans ses vues. Seulement, elle nous avoua avec franchise que la situation financière de la ville la mettait dans l'impossibilité de rien entreprendre de sérieux dans cette direction, d'ici à une époque tout à fait indéterminée. Elle se déclara, du reste, toute disposée à appuyer et seconder de tout son pouvoir toute tentative qui pourrait être faite dans ce même but par la Société impériale.

« Après cette réponse de l'administration municipale, il n'y avait pas à hésiter sur le parti à prendre ; si la commission voulait réaliser l'institution des cours publics professionnels, il lui fallait s'adresser au public lui-même ; la Société impériale, en effet, ne jouit pas d'une puissance financière qui puisse lui permettre de se charger, à elle seule, d'une tâche aussi lourde ; mais si sa puissance financière est petite, sa puissance morale est bien plus grande, et lorsqu'elle la met au service d'une idée juste et bonne, il y a grande chance pour cette idée de réussir.

« Forte de cette conviction, la commission de l'enseignement professionnel s'est décidée à tenter l'appel au public. Après avoir pris à Lyon des renseignements sur l'organisation et la marche de la Société d'enseignement professionnel du Rhône et avoir bien constaté que cette Société fonctionne depuis plus de deux ans avec le plus grand succès, la commission est restée convaincue que le parti le plus sage à prendre pour elle, dans la circonstance, était de suivre la même marche et d'adopter la même organisation qui avait si bien réussi chez nos voisins.

« La Société impériale d'agriculture a approuvé complétement cette manière de voir, et dans sa séance du mois d'octobre dernier elle a, sur la proposition de sa commission, adopté le projet de statuts d'une Société d'enseignement professionnel de la Loire presque identique de tous points avec les statuts de la Société du Rhône. C'est ce projet qui, publié dans le *Mémorial de la Loire* et adressé à un grand nombre de personnes, vous a déterminé à souscrire comme membres fondateurs de la Société d'enseignement professionnel de la Loire.

« Le but principal, sinon unique, de l'institution que nous allons fonder, est bien en effet celui qu'indique son titre : l'Enseignement professionnel pour les adultes.

Les conférences publiques que la Société doit organiser simultanément sont dans les intentions de la commission moins un but qu'un moyen ; ces conférences joueront dans l'œuvre celui des concerts et des sermons de prédicateurs célèbres dans les œuvres de bienfaisance. C'est l'agréable et le beau mettant leur attrait au service de l'utile et du bon.

« Avant de soumettre ces statuts à votre approbation, vous ne serez sans doute pas fâchés d'être renseignés exactement sur l'état actuel de notre souscription. Permettez-moi donc de vous donner à cet égard quelques brefs détails.

« Le chiffre total des souscripteurs n'est encore à ce jour que de 210, comprenant 85 membres à la fois sociétaires et donateurs, et 125 simples sociétaires. Le capital souscrit comme donations à payer une fois pour toutes est de 3,725, et celui souscrit en rentes annuelles de 1,650 environ.

« Assurément, messieurs, que ces chiffres sont loin d'être en rapport avec l'importance que nous avons rêvée pour l'œuvre, mais tels quels ils nous semblent très-satisfaisants et pleins d'espérance pour l'avenir ; telle est, du moins, l'opinion que nous ont exprimé à cet égard nos confrères de la Société lyonnaise, juges assurément très-compétents. Un grand arbre, vous le savez, ne pousse pas en quelques jours ; il est d'abord faible arbrisseau ; il croît et se développe lentement, mais incessamment et avec le temps il finit par devenir grand et il porte alors beaucoup de fruits. Ainsi en sera-t-il de la Société d'enseignement professionnel de la Loire, si du moins chacun de vous veut mettre à son service, je ne dirai pas du zèle et du dévouement, mais simplement un peu de bonne volonté pour faire de la propagande et attirer à elle de nouveaux adhérents. Le plus souvent, que faut-il pour cela? dire simplement quelques mots pour dissiper des préjugés injustes et des préventions sans fondement.

« Que ceux que vous allez désigner pour marcher à votre tête se sentent bien appuyés par vous ; ils auront confiance dans leur force ; ils marcheront hardiment en avant et le succès est assuré. »

Après cette lecture, M. le président invite l'assemblée à délibérer sur le projet de statuts préparé par la commission d'organisation et approuvé déjà par la Société impériale d'agriculture. Tout en rappelant que ce projet de statuts n'est en quelque sorte que la reproduction des statuts de la Société d'enseignement profes-

sionnel du Rhône, il engage chacun des membres présents à faire en toute liberté, sur chaque article, les observations qu'il croira utiles.

Lecture est donnée successivement de tous les articles du projet. Plusieurs membres proposent des modifications. Après la discussion de ces propositions chaque article est voté conforme au projet. Une seule modification est adoptée pour l'article 19 ; sur la demande du docteur Dayral, on ajoute à cet article, où il est question de l'objet des conférences publiques, la phrase suivante : *ainsi que sur des sujets de littérature, de sciences et d'arts.*

Après l'adoption de tous les articles des statuts, M. le président invite l'assemblée à voter sur l'ensemble par mains levées ou abaissées. L'unanimité des membres présents se prononce pour l'adoption.

Après ce vote, l'assemblée décide, sur la demande de la commission d'organisation, que les fonds de la Société seront mis en dépôt dans la caisse de la maison veuve Guerin.

M. le président, suivant l'ordre du jour de la séance, invite l'assemblée à nommer au scrutin secret, par bulletins de liste, le conseil d'administration de la Société. Ce conseil, d'après les statuts qui viennent d'être adoptés, doit être composé de 24 membres dont trois sont désignés par les statuts comme membres de droit, savoir : le président de la Société impériale d'agriculture, le président de la Chambre de commerce et le directeur de l'Enseignement, et les 21 autres sont à élire. Quelques membres demandent que la nomination soit ajournée à une autre séance ; l'assemblée est consultée préalablement sur ce point. L'immense majorité se prononce pour la nomination immédiate.

En conséquence, il est procédé à un scrutin secret avec l'appel nominal. Soixante-neuf bulletins, contenant des votes exprimés, déposés dans l'urne, donnent au dépouillement le résultat suivant, proclamé par M. le président.

Le conseil d'administration de la Société d'enseignement professionnel est ainsi composé :

*Membres de droit d'après les statuts :*

Le Président de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, M. Francisque Balay, député.

Le Président de la Chambre de commerce, M. Henri Palluat de Besset, négociant.
Le Directeur de l'Enseignement, N...

*Membres élus.*

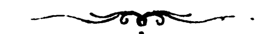
MM.
Abrial, avocat.
Barallon (Antony), négociant.
Clair, chef d'atelier, rubanier.
Coste (Philippe), menuisier, membre du conseil des prud'hommes.
Devoucoux, négociant.
Dorian, député au Corps législatif.
Dubois, chef d'institution.
Escoffier, négociant, entrepreneur de la manufacture d'armes.
Evrard, ingénieur civil, directeur des mines de la Chazotte.
Gambey, professeur de mathématiques au lycée impérial.
Huvey, négociant, ancien élève de l'école La Martinière.
Janicot, ingénieur civil, directeur des mines du Montcel.
Maurice, docteur-médecin, secrétaire général de la Société d'agriculture.
Mazerat, architecte du département.
Moyse, notaire.
Neuvecelle, inspecteur d'Académie.
Pivot, contre-maître teinturier.
Rimaud, docteur-médecin
Robichon (Antonius), négociant, membre du conseil des prud'hommes.
Vital de Rochetaillée, propriétaire.
Rousse, professeur de physique et de chimie au lycée impérial.

Après cette proclamation, M. le président lève la séance.

Le Conseil d'administration s'est réuni le mercredi 21 février, pour constituer son bureau et nommer une commission des conférences publiques.

Le bureau est ainsi composé :
Président : M. Janicot
Vice-présidents : MM. Devoucoux et Maximilien Evrard.
Secrétaire : M. Gambey.
Trésorier : M. Moyse.

La commission des conférences publiques est composée des membres du bureau et en outre de MM. Barallon (Antony), docteur Maurice, Mazerat et Robichon (Antonius).



Saint-Étienne, imprimerie de v° Théolier aîné et C°.

## Procès-verbal de la séance du 5 avril 1866.

SOMMAIRE. — **Correspondance :** — Circulaires et lettres diverses. — **Travaux des Sections :** — *Section d'agriculture :* — Question du marché aux bestiaux; commission nommée; — Graine de vers à soie du Japon; — Statistique agricole de l'arrondissement; questions et réponses. — *Section d'industrie :* — Canons d'acier fondu étiré à froid, de MM. Christophe; — Epreuve des armes; résultats donnés par l'application du décret du 19 juin 1865. — *Section des sciences et des lettres :* — Catalogue d'une bibliothèque forézienne pour les années 1864 et 1865, par M. Chaverondier. — **Actes de l'Assemblée :** — Lecture de Mémoires; MM. Rousse et Chaverondier; — Compte-rendu d'un voyage dans le midi; travaux du canal Saint-Louis, par M. Ennemond Richard.

Présidence de M. Michalowski; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents sont MM. Bouzerand, Brun, Magand, Maurice, Michalowski, Mourguet, Perriolat, Porte, Richard, Rivolier, Tiblier, Vincent.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Correspondance.

Elle comprend :

1° Le programme du concours régional agricole devant avoir lieu à Mâcon, du samedi 28 avril au dimanche 6 mai 1866.

2° Le programme d'un concours de chevaux et de maréchalerie, devant également avoir lieu à Mâcon du 3 au 6 mai 1866.

3° Une lettre de M. Maze, membre titulaire, donnant sa démission, motivée sur son départ de Saint-Etienne.

4° Une lettre de M. Rouchouse (Jean-Baptiste), inventeur de divers appareils mécaniques pour parer aux accidents des chemins de fer, demandant que la Société veuille bien faire examiner ses inventions et les apprécier dans un rapport.

Renvoyée à la section d'industrie.

5° Diverses circulaires et publications adressées par les sociétés correspondantes.

**Travaux des Sections.**

***Résumé des procès-verbaux des séances tenues pendant le mois écoulé.***

SECTION D'AGRICULTURE. — Président, M. Roche; secrétaire, M. Maurice.

*Question du marché aux bestiaux.* — M. Roche demande que la section veuille bien nommer une nouvelle commission pour reprendre l'étude de la qnestion du marché aux bestiaux, et pour en hâter, si c'est possible, la réalisation. Cette proposition est adoptée et la commission est composée de MM. Roche, Testenoire, Ninquerier, Tiblier, Perriolat, Brun, Magand et Maurice.

*Graine de vers à soie du Japon.* — Sur la proposition de M. Perriolat, la section décide qu'une demande sera adressée à M. le Préfet au nom de la Société impériale, pour obtenir une part dans la distribution des graines de vers à soie du Japon sur le lot attribué par l'Empereur au département de la Loire.

*Statistique agricole de l'arrondissement.* — M. le Secrétaire général communique à la section plusieurs questions de statistique agricole, sur lesquelles la Chambre de commerce prie officieusement les agriculteurs de la Société impériale de vouloir bien donner leur avis. Les réponses sont faites sur l'heure, ainsi qu'il suit :

1re QUESTION. — Nature et importance des produits agricoles pour l'arrondissement ?

RÉP. — Les prairies naturelles dominent, les fourrages sont consommés sur place pour la production du lait, et dans les centres industriels pour l'alimentation des chevaux. Les céréales produites ne fournissent guère que le cinquième de la consommation locale. La production forestière, assez abondante, est toute consommée dans les mines du bassin de Saint-Etienne.

2e Q. — Consommation locale relativement à la somme des produits ?

RÉP. — L'arrondissement ne suffit à sa consommation pour aucun de ses produits, sauf le lait. Le déficit est estimé approximativement : pour les fourrages, à 5 p. 0/0 de la consommation; pour les céréales, à 80 p. 0/0; pour la viande, également à 80 p. 0/0; pour les vins, à 98 p. 0/0; pour les bois, à 30 p. 0/0.

3e Q. — Débouchés ouverts à l'excédent?

Rép. — Pas d'excédent.

4e Q. — Situation de la propriété foncière?

Rép. — La question est trop vague. L'ensemble de la situation est satisfaisant.

5e Q. — Progrès de la division du sol?

Rép. — La division n'a pas fait de progrès très-sensibles depuis dix années.

6e Q. — Charges qui grèvent la propriété?

Rép. — Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour répondre.

7e Q. — Taux commun de la rente ou du fermage proportionnellement à la valeur en capital?

Rép. — La propriété agricole rapporte au propriétaire 2 p. 0/0 environ du capital.

8e Q. — Secours que le commerce offre à l'agriculture : capitaux qu'il y introduit ou mouvements qu'il y occasionne?

Rép. — Les grands centres industriels de l'arrondissement tiennent la valeur de la propriété agricole à un taux assez élevé, parce que les capitaux gagnés dans l'industrie se placent souvent en propriétés agricoles. Le taux moyen de l'argent prêté aux agriculteurs est de 6 p. 0/0 environ.

Section d'industrie. — Présidence de M. Malescourt; secrétaire, M. Maurice.

*Canons d'acier fondu étiré à froid, de MM. Christophe.* — M. Ronchard-Siauve présente à la section des échantillons des canons de MM. Christophe, de Paris. Ces canons en acier fondu sont fabriqués par un procédé complètement différent des autres canons d'acier fabriqués jusqu'à ce jour. Tandis que ceux-ci sont fabriqués avec une tige d'acier, qu'on fore après coup dans toute sa longueur, ces nouveaux canons sont étirés à froid tout forés, et il ne reste plus qu'à les polir et à les aléser; ils présentent le même degré de résistance que les autres canons d'acier. Eprouvés par des charges successivement croissantes, ils ont pu résister jusqu'à celle de 120 grammes de poudre avec 14 balles de calibre, ce qui est énorme.

Sous le rapport du prix de revient, les nouveaux canons d'acier ne présentent pas encore d'avantage sur les anciens; mais sous

le rapport de la facilité que leur matière plus douce et plus régulière offre pour le travail du finissage, ils ont un avantage réel et très notable qui ne peut manquer d'être apprécié par les armuriers.

*Epreuve des armes; résultat de l'application du décret de* 1865. — M. Ronchard-Siauve fait part verbalement, au nom de ses collègues de la commission chargée d'étudier cette question, des résultats des expériences faites par une autre commission nommée par la Chambre de commerce, et dont il faisait également partie. Il résulte avec évidence, de ces expériences, que l'application du nouveau décret sur l'épreuve rendrait tout simplement impossible, à Saint-Etienne, la fabrication des canons. En effet, les épreuves faites dans les conditions indiquées par le décret augmentent les déchets dans une proportion qui n'est pas moindre de 60 p. 0/0 en sus de ce que donnait l'ancien mode d'épreuve. En face d'un pareil résultat la Chambre de commerce n'a pas hésité sur la conduite à tenir. Elle a adressé immédiatement à qui de droit une demande en révision du décret du 19 juin 1865, et, en attendant cette révision, elle a décidé qu'on continuerait l'ancien mode d'épreuve.

Le but dans lequel la commission avait été nommée par la section d'industrie se trouvant ainsi complètement atteint, il ne lui restait rien autre à faire qu'à venir en séance résigner son mandat. C'est ce qu'elle fait en ce moment, en saisissant cette occasion pour exprimer hautement la satisfaction éprouvée par l'arquebuserie stéphanoise de la conduite tenue en cette circonstance par ses représentants à la Chambre de commerce.

SECTION DES SCIENCES. — Président, M. Michalowski; secrétaire, M. Maurice.

Le compte-rendu de diverses publications scientifiques par M. Michalowski occupe une grande partie de la séance.

*Catalogue d'une bibliothèque forézienne.* — M. Chaverondier donne lecture du commencement de ce travail, qui comprend les années 1864 et 1865. Il a adopté l'ordre alphabétique par noms d'auteurs, qui lui semble le plus commode pour faciliter les recherches.

La section vote l'insertion de ce travail dans les *Annales* aussitôt qu'il aura été complété par les communications des autres membres de la commission.

**Actes de l'Assemblée.**

*Lecture de Mémoires.* — M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Rousse, en réponse à celle de M. Larcher sur le lavage méthodique des soies. Cette lettre sera insérée dans les *Annales*, à la suite de celle de M. Larcher.

M. le Secrétaire général présente le travail de M. Chaverondier, relatif au catalogue d'une bibliothèque forézienne pour les années 1864 et 1865, et demande que l'assemblée veuille bien confirmer le vote des sections des sciences et des lettres, relatif à l'insertion dans les *Annales*. L'insertion est approuvée.

*Compte-rendu d'un voyage dans le Midi ; Travaux du canal St-Louis.* — Sur l'invitation de M. le Président, M. Ennemond Richard raconte un voyage qu'il vient de faire dans le Midi, en parcourant le littoral de la Méditerranée des bouches du Rhône à Gênes. Sur tout ce parcours, fait à petites journées et le plus souvent à pied, M. Richard a recueilli une foule de renseignements et fait beaucoup d'observations des plus intéressantes, dont il fait part à l'assemblée. Il a visité, entr'autres, les travaux du canal Saint-Louis, objet d'un si grand intérêt pour les industries de la Loire, et a acquis la conviction que si ces travaux avaient marché jusqu'à présent avec une si regrettable lenteur, cela tenait uniquement à la fâcheuse imprévoyance des entrepreneurs, qui n'avaient aucunement songé que pour attirer et conserver les ouvriers il fallait leur préparer des habitations convenablement construites, pour les préserver des intolérables incommodités du climat de la Provence, en été. Nos ingénieurs, dit-il, auraient dû prendre pour modèle, sous ce rapport, ce qui a été fait par les ingénieurs sardes, pour les travaux d'endiguement du Var, où tout ce qui regarde l'hygiène des habitations ouvrières avait été admirablement prévu et exécuté.

L'intéressante causerie de M. Richard terminée, M. le Président le remercie au nom des membres présents.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. Maurice.

## Procès-verbal de la séance du 3 mai 1866.

SOMMAIRE. — **Correspondance :** — Lettres diverses. — **Travaux des Sections :** — *Section d'agriculture :* — Rapport sur la question du marché aux bestiaux, par M. Maurice; — Comice de Pélussin, Commission des exploitations agricoles; — Liens automatiques et inaltérables pour gerbes de blé, etc., par M. Henri de Lapparent ; — Culture par la méthode des engrais chimiques de M. Ville; Commission nommée. — *Section d'industrie :* — Appareil de M. Rouchouse, pour parer aux accidents de chemin de fer; Commission nommée; — Commerce d'exportation des armes ; — Note sur un tube-cartouche portatif, propre à transformer instantanément et à volonté un fusil se chargeant par la culasse en fusil à baguette, par M. Rivolier. — *Section des sciences et des lettres :* — De l'aviation; — Application du scaphandre dans les mines. — **Actes de l'Assemblée :** — Lecture de mémoires et rapports; MM. Maurice et Rivolier; — Admission d'un membre correspondant, M. de Rattier.

Présidence de M. Roche; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents sont MM. Chapelle, Maurice, Maussier, Michalowski, Mourguet, Roche, Ronchard, Perriolat, Porte, Vincent.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Correspondance.

Elle comprend :

1° Une lettre de M. Georges Duplay, mécanicien et membre titulaire de la Société, contenant une demande de concours pour une des questions portées au programme de prix publié au mois d'août 1866.

Renvoyé à la section d'industrie.

2° Une lettre de M. Rouchouse (Jean-Baptiste), de Saint-Etienne inventeur de quelques appareils propres à parer à quelques accidents de chemins de fer, qui demande que la Société veuille bien faire examiner ses appareils par une Commission.

Renvoyé à la section d'industrie.

3° Diverses publications adressées par les sociétés correspondantes.

### Travaux des Sections.

*Résumé des procès-verbaux de leurs séances pendant le mois écoulé.*

SECTION D'AGRICULTURE. — Présidence de M. Roche ; secrétaire, M. Jacod.

*Rapport sur la question du marché aux bestiaux.* — M. le Président donne lecture d'un rapport rédigé par le Secrétaire général sur la question du marché aux bestiaux et présenté au nom d'une Commission nommée dans la séance précédente. Le rapport et les conclusions sont approuvés. La lecture en assemblée générale et la demande d'un vote confirmatif sont votées à l'unanimité.

*Comice de Pélussin.* — Sur la proposition du Secrétaire général, l'assemblée nomme une commission chargée de visiter les exploitations agricoles des cantons de Pélussin et Bourg-Argental, et de désigner les agriculteurs qui devront recevoir des récompenses au prochain concours de Pélussin. Cette Commissoin est composée de MM. de Saint-Genest, Claudius Rozet, Vital, de Rochetaillée, Magand, Ennemond Richard et De Boissieu. M. de Saint-Genest est chargé de convoquer ses collègues.

*Liens automatiques et inaltérables, pour gerbes de blé, bottes de foin, etc., de M. Henri de Lapparent.* — Ces liens consistent en une cordelle de chanvre rendue inaltérable par une préparation au sulfate de cuivre et goudron, armée d'un petit appareil ayant quelque analogie avec celui que l'on adapte quelquefois aux gants et qui permet de les serrer à volonté près du poignet par la simple traction d'une ganse. Cet appareil, dont M. le Secrétaire général met un spécimen sous les yeux de la section, consiste simplement en un prisme trapézoïdal en bois percé de deux trous. Dans l'un, on introduit le bout de la cordelle qu'on y arrête avec un nœud, et dans l'autre on introduit les deux branches d'un anneau en fil de fer zingué, qui tourne librement dans le trou. Pour s'en servir, on entoure la gerbe avec la cordelle puis on introduit son bout libre dans l'anneau de fer, on tire fortement à soi et la liaison se trouve faite sans nœud ni boucle, par la simple pression exercée sur la corde par l'anneau et le bois, formant une espèce de machoire qui serre d'autant plus que la corde est plus tendue ; de sorte que le lien abandonné à luimême ne peut ni glisser, ni s'échapper.

Pour délier au contraire instantanément il suffit de soulever avec les doigts la machoire formée par l'extrémité du bois ; la corde glisse et l'opération est faite. Ces liens sont flexibles et légers ; partant nullement embarrassants ni encombrants. Leur inaltérabilité leur donne une durée très longue, et leur odeur goudronneuse

a encore l'avantage de faire fuir les insectes qui attaquent le blé. Ils sont si faciles à employer, que la personne la plus inexpérimentée peut, avec eux, lier une gerbe aussi parfaitement qu'un habile ouvrier.

M. Lapparent évalue l'économie faite à l'aide de ses liens, à 15 francs par mille gerbes. Il peut dès aujourd'hui livrer ses liens de 1m50 de long sur 0m003 de diamètre à 50 fr. le mille. Sa fabrique est au Perron, commune de Saint-Eloi-de-Gy, près Bourges (Cher).

Les membres présents sont unanimes pour exprimer le vœu de voir expérimenter ce lien comparativement avec le lien de paille à la prochaine récolte. En conséquence ils demandent que M. le Secrétaire général soit autorisé à en faire venir quelques centaines pour le compte de la Société.

MM. Roche, Jacod et Magand sont chargés de faire ces expériences et d'en rendre compte.

*Culture par la méthode des engrais chimiques de M. Ville.* M. Rousse appelle l'attention de la section sur les résultats remarquables obtenus à Vincennes par M. G. Ville, dans des essais de culture en grand, d'après une méthode déduite de ses idées théoriques sur le rôle joué par divers sels dans la végétation. M Ville substitue aux fumiers et guano divers les sels mêmes qui ont été reconnus comme agents essentiels de la végétation ; ce qui simplifie considérablement la question des engrais pour les petits cultivateurs qui n'ont pas le moyen de faire du fumier. M. Rousse désirerait que la section voulut bien nommer une commission pour faire des expériences sur cette méthode ; il se met à la disposition de la section pour donner tous les renseignements qu'on pourrait désirer sur les produits chimiques à employer.

M. Maussier appuie vivement la proposition de M. Rousse, qui n'a fait, dit-il, que le devancer dans l'appel de l'attention de la section sur cette intéressante conférence faite à la Sorbonne par M. Ville, dans le but de démontrer que les souffrances de l'agriculture tiennent à une toute autre cause qu'à la suppression de l'échelle mobile.

Suivant M. Ville ce serait une erreur économique de chercher le remède dans l'établissement d'un droit protecteur ; le vrai remède c'était de mettre l'agriculture française en état de lutter avantageusement contre les pays producteurs de blé, en lui four-

nissant les moyens d'abaisser considérablement ses prix de revient dans la production des céréales; et c'est ce qu'il prétend faire en préconisant la méthode de culture rationnelle par les engrais chimiques.

La section approuve la proposition de M. Rousse et elle désigne, pour composer la commission, MM. Rousse, Maussier, Roche, Magand et Jacob.

SECTION D'INDUSTRIE. — Présidence de M. Barralon ; secrétaire, M. Maurice.

*Appareils pour parer aux accidents de chemins de fer.* — M. le secrétaire général donne lecture d'une lettre adressée par M. J.-B. Rouchouse, inventeur de divers appareils pour parer aux accidents de chemins de fer, demandant que la société veuille bien faire examiner ses inventions. Cette lettre a été renvoyée par la dernière assemblée générale à la section d'industrie pour y faire droit. En conséquence, M. le Secrétaire propose de nommer une commission pour cet objet. La proposition est approuvée, et la commission est composée de MM. Maussier, Payre, Lucien, Buisson et Maurice.

*Commerce d'exportation des armes.* — M. le secrétaire général informe l'assemblée que la chambre de commerce a mis à la disposition de la section d'industrie une série de documents contenant des renseignements précieux fournis par un grand nombre de consuls français sur l'état du commerce des armes dans les divers pays de leur résidence. Les intéressés pourront consulter ces documents après la séance.

*Canons de fusil fabriqués avec des fils de fer ou d'acier.* — M. Barallon présente au nom de M. Clerc une collection d'échantillons de canons doubles, fabriqués d'après un procédé nouveau dans lequel la matière employée consiste en fils de fer ou d'acier. Les échantillons sont reconnus comme très beaux par les membres compétents ; mais les prix indiqués rentrent tout-à-fait, d'après eux, dans ceux des produits de qualité égale obtenus par les procédés ordinaires. Tant qu'il en restera là, le nouveau procédé n'aura pas d'avantage sur les anciens.

*Note sur un tube-cartouche portatif, propre à transformer instantanément et à volonté un fusil se chargeant par la culasse en fusil à baguette.* — M. Rivolier (J.-B.) met sous les yeux de la

section un échantillon de cette invention à l'aide de laquelle il remédie au seul inconvénient qu'on ait reproché avec quelque fondement au fusil se chargeant par la culasse : celui de laisser le chasseur désarmé lorsque sa provision de cartouche est épuisée. Grâce aux tubes-cartouches portatifs de M. Rivolier et d'une baguette portative qui peut se démonter et se mettre dans la poche, le chasseur dépourvu de cartouches, pourra, s'il a de la poudre et du plomb, chasser comme celui qui a un fusil à baguette.

La section vote l'insertion dans les *Annales* de la note de M. Rivolier.

SECTION DES SCIENCES ET DES LETTRES. — Président, M. Michalowski ; secrétaire, M. Maussier.

*De l'Aviation.* — On a parlé, dans un précédent procès-verbal, des patientes observations, de M. le comte d'Esterno sur le vol des oiseaux. La même question vient d'être l'objet des recherches de M. Seguin aîné, qui a envoyé un mémoire à l'académie des sciences sur la navigation aérienne. Il pense qu'elle peut s'obtenir, non par l'hélice et les ballons, mais par un procédé qui n'offre que de faibles surfaces exposées horizontalement à l'action de l'air, comme la nature l'a fait dans le vol des oiseaux.

Pour élever un poids dans l'air, la force nécessaire n'est du reste pas excessive; et l'on trouvera certainement un appareil, d'un poids peu considérable, capable de produire une force suffisante. Le pigeon, d'un poids de 442 grammes, s'élève avec une surface d'aile de 563 centimètres carrés ; il lui faut développer pour cela une force, au maximum, égale à huit fois celle que l'homme emploie dans ses allures ordinaires.

Comme M. d'Esterno, M. Seguin croit à l'aviation, qu'appellent les besoins de la civilisation et que permettent d'espérer les progrès constants de la science.

*Application du scaphandre dans les mines.* — Nous mentionnerons l'application du scaphandre ou *casque à plongeur*, à l'entretien des pompes des puits de mines submergés, faite en Angleterre aux houillères de Dearnles, près Rochdale; cet appareil pouvant en effet rendre, dans certains cas, de grands services.

**Actes de l'Assemblée.**

*Lecture de mémoires et rapport.* — M. Maurice donne lecture du rapport sur la question du marché aux bestiaux, mentionné au procès-verbal de la section d'agriculture.

L'assemblée approuve ce rapport et décide qu'une expédition en sera faite et présentée à M. le Maire de Saint-Etienne par la commission elle-même.

M. le Secrétaire, en l'absence de M. Rivolier, lit une note rédigée par lui sur un tube-cartouche portatif, permettant de transformer instantanément et à volonté un fusil se chargeant par la culasse en fusil à baguette.

Sur la proposition d'un membre, l'assemblée nomme une commission composée de MM. Maussier, Rouchard-Siauve et Gaucher, pour expérimenter le tube-cartouche de M. Rivolier et en faire un rapport.

*Admission d'un membre correspondant.* — Sur la proposition de M. le Président et de M. le Secrétaire, l'assemblée admet à l'unanimité, dans les formes réglementaires, comme membre correspondant, M. de Rattier de Susvalon, rédacteur du journal littéraire l'*Etincelle* de Bordeaux, adressée régulièrement et gratuitement à la Société impériale.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. MAURICE.

## Procès-verbal de la séance du 7 juin 1866.

SOMMAIRE. — **Correspondance :** — Lettres diverses. — **Travaux des Sections.** — *Section d'agriculture :* — Comice de Pélussin; nomination d'une commission; — Note sur l'emploi des engrais chimiques, par M. Rousse; — Note sur la culture de la pomme de terre, par M. Ennemond Richard. — *Section d'industrie :* — Rapport sur les appareils inventés par M. Rouchouse pour parer aux accidents des chemins de fer, par M. Maurice; — Révision du programme des prix pour 1866; — Fusil à vent, système Griffard, de Liége. — **Actes de l'Assemblée :** — Comice de Pélussin, Supplément d'allocation de 300 francs; — Lecture de Mémoires; MM. Maurice, Rousse et Ennemond Richard.

Présidence de M. Roche; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents sont MM. Chapelle, Maurice, Michalowski, Mourguet, Perriolat, Roche, De Rochetaillée (Charles), De Rochetaillée (Vital.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Correspondance.

Elle comprend :

1° Deux lettres de M. le Maire de Pélussin, qui annoncent le vote d'une somme de 1,000 fr. par la commune de Pélussin, pour le futur comice, ainsi que la nomination d'une commission locale pour aider la commission d'organisation qui doit être nommée par la Société impériale.

2° Une lettre de M. Palluat de Besset, vice-président de la section d'agriculture, s'excusant de ne pouvoir prendre une part active aux travaux de la Société en raison d'un malheur domestique (la perte de Mme Palluat) qui est venu le frapper.

3° Une lettre de M. Mosnier, membre titulaire, qui accuse réception de l'avis de son admission, avec remerciements.

4° Une lettre de M. Ennemond Richard, s'excusant de ne pouvoir accepter les fonctions de membre de la commission des exploitations.

5° Une lettre de M. de Boissieu, ayant le même objet.

6° Un programme de prix à décerner en 1867 par la société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres.

7° Le programme de la 88e exposition des produits de l'horti-

culture, devant être ouverte à Bruxelles le 15 juillet 1866 par la société royale de Flore, de Bruxelles.

8° Diverses publications adressées par les sociétés correspondantes ou par leurs auteurs, et qui figureront au catalogue publié chaque année par la Société dans ses *Annales*.

### Travaux des Sections.

*Résumé des procès-verbaux des séances tenues dans le mois précédent.*

Section d'agriculture. — Président, M. Roche; secrétaire, M. Maurice.

*Comice de Pélussin; nomination d'une commission.* — Sur la proposition de M. le Président, la section nomme la commission d'organisation du comice de Pélussin. Cette commission est composée de MM. Jullien, François, Jacod, Rozet, Ginot et Roche.

Il est bien entendu de tous que la commission marchera d'accord avec la commission locale nommée par M. le Maire de Pélussin.

Sur la proposition de M. le Président, la section désigne MM. Thevenet et Dumont pour remplacer MM. de Boissieu et Ennemond Richard dans la commission des exploitations agricoles.

Après ces nominations faites, M. le Président demande qu'en raison de la difficulté du voyage de Pélussin la Société impériale veuille bien prendre à sa charge les frais de transport des membres des divers jurys. Cette proposition est approuvée et il est décidé qu'une demande de supplément d'allocation de 300 fr. sera faite, au nom de la section agricole, à la prochaine assemblée générale.

*Note sur l'emploi des engrais chimiques (méthode de G. Ville).* — M. Rousse donne lecture d'une Note où est expliqué, avec détails suffisants pour la pratique, la manière d'employer les engrais chimiques selon la méthode de M. G. Ville. Cette note sera insérée dans les *Annales*, si l'assemblée générale l'approuve.

*Note sur la culture de la pomme de terre.* — M. le Secrétaire communique, au nom de M. Ennemond Richard, une Note sur la culture de la pomme de terre, dont l'insertion dans les *Annales* est demandée et votée par l'assemblée.

SECTION D'INDUSTRIE. — Présidence de M. Bory; secrétaire, M. Maurice.

*Rapport sur les appareils inventés par M. Rouchouse pour parer aux accidents des chemins de fer.* — M. Maurice, au nom de la commission nommée dans la précédente séance, donne lecture d'un rapport, dont les conclusions sont adoptées.

*Révision du programme des prix pour* 1867. — Sur la proposition de M. le Secrétaire général, la section nomme trois commissions pour réviser le programme des prix en 1866. L'une, pour les questions de rubanerie, est composée de MM. Barallon, Vincent, Larcher (Auguste), Robichon (Antonius) et Mondon; l'autre, pour les questions d'armurerie, est composée de MM. Rivolier, Ronchard-Siauve et Gaucher; et la troisième, pour la quincaillerie, de MM. Bory, Bouzerand (Julien) et Lucien Buisson.

*Demande de concours pour les prix en* 1866. — Une demande de concours pour deux questions du programme relatives à la rubanerie, adressée par M. Duplay, est renvoyée à l'examen de la commission nommée en décembre pour cet objet et composée de MM. Barallon, Vincent, Larcher, Robichon (Antonius), Mondon, Travers et Maurice.

*Fusil à air comprimé.* — M. Rivolier présente à la section un fusil à air comprimé, venant de Liége. Ce qui distingue ce nouveau système, de l'invention de M. Griffard, c'est que chaque coup tiré épuise toute la charge d'air comprimé; par contre, l'air comprimé nécessaire s'emmagasine avec facilité par le jeu d'une pompe à air toujours prête à fonctionner, et qu'il n'est nul besoin de visser et de dévisser préalablement. Ce système se distingue encore par cette particularité que le coup tiré s'accompagne d'un bruit d'explosion assez prononcé pour qu'il puisse être entendu à 50 ou 60 mètres, ce qui fait qu'il n'y a pas de raison de classer cette arme dans la catégorie des prohibées.

SECTIONS DES SCIENCES ET DES LETTRES. — Président, M. Michalowski; secrétaire, M. Maussier.

Un compte-rendu, très-intéressant, des publications reçues dans le mois, fait par M. Michalowski, occupe l'attention des sections réunies pendant toute la séance.

**Actes de l'Assemblée.**

*Comice de Pélussin : supplément d'allocation de* 300 *fr.* — Sur l'invitation de M. le Président, l'assemblée délibère sur la demande de la section d'agriculture d'un supplément d'allocation de 300 fr. pour le comice de Pélussin, en vue de pourvoir aux frais de transports des membres des divers jurys.

L'unanimité des membres présents reconnaissant le bien fondé de cette demande vote l'allocation de 300 fr.

*Lecture de Rapports et Mémoires.* — M. Maurice donne lecture du Rapport sur les appareils pour parer aux accidents des chemins de fer, de l'invention de M. Rouchouse.

En l'absence de M. Rousse, sa Note sur l'emploi des engrais chimiques (méthode G. Ville) est lue par M. le Secrétaire général.

L'insertion dans les *Annales* du Rapport et de la Note est adoptée, sur la proposition de M. le Président, sans aucune opposition. Il en est de même pour la Note de M. Ennemond Richard sur la culture de la pomme de terre, que M. le Secrétaire se dispense de lire, parce qu'elle est déjà connue des membres présents.

La seance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. MAURICE.

# RAPPORT

SUR LA

## QUESTION DE CRÉATION D'UN MARCHÉ AUX BESTIAUX A SAINT-ÉTIENNE.

Présenté au nom d'une Commission par M. MAURICE.

---

Voilà déjà deux années que sur la proposition de l'un de ses membres, M. Roche, la Société impériale d'agriculture a pris l'initiative de demander la création à Saint-Etienne d'un marché aux bestiaux.

L'accueil favorable que cette demande avait reçu de l'ancienne Administration nous avait donné l'espoir de voir le marché aux bestiaux réalisé dans un assez bref délai ; malheureusement, cet espoir a été déçu et nous ne sommes guère plus avancés aujourd'hui qu'il y a deux ans. C'est pour ce motif que de nouveau, sur la proposition du même membre, vous avez nommé une autre commission pour reprendre l'étude de cette importante question et faire, en conséquence, toutes propositions jugées utiles.

Pour remplir convenablement son mandat, votre commission a dû d'abord s'enquérir de ce qui avait été fait à l'égard de la question par l'Administration municipale. Vous devez vous rappeler qu'un rapport présenté à l'ancien conseil municipal et reproduit dans nos *Annales* avait proposé pour emplacement du futur marché une prairie appartenant aux hospices, située à proximité de la gare du Château-Creux, entre le boulevard du nord et le chemin de fer. Cette prairie est effectivement très-convenablement située pour la destination en question ; mais elle présente l'inconvénient d'être à 6 ou 7 mètres en contre-bas de la route ; de sorte que pour l'approprier à sa destination il y aurait

de très-grands frais à faire en remblais. C'est probablement cette considération qui avait porté l'Administration à jeter ses vues sur un autre emplacement.

Celui-ci est situé à côté du précédent, entre le boulevard, qui l'en sépare, et la route du Soleil. Sous le rapport de la proximité de la gare, il présente les mêmes avantages que le premier et, autant qu'il est possible d'en juger par un coup d'œil, il est à croire qu'il n'exigerait que des frais d'appropriation infiniment moindres, quoique, cependant, il reste encore beaucoup de déblais à opérer pour l'amener à un niveau convenable. Du reste, quelque soit le choix que l'on fasse entre ces deux emplacements, les intérêts agricoles, que la commission a surtout pour misssion de faire valoir, devant être également sauvegardés avec l'un et l'autre, il n'y a pas lieu, pour elle, d'émettre un avis de préférence.

Quoique rien n'ait encore rendu le choix de l'Administration définitif, c'est, néanmoins, pour l'emplacement mentionné en dernier lieu que M. Mazerat, architecte, a reçu ordre de préparer les plans d'un marché couvert.

Ces plans ont été communiqués à la commission, qui les a examinés avec beaucoup d'intérêt et de soins. La question lui a paru avoir été bien étudiée et bien comprise, et cet examen a convaincu chacun de ses membres que le projet de M. Mazerat, fidèlement exécuté, doterait la ville de Saint-Etienne d'un marché couvert qu'on pourrait citer comme modèle. Seulement, il est à peu près évident que l'exécution complète de ces plans nécessitera une dépense qui ne sera pas moindre de 3 ou 4 cents mille francs. C'est, par conséquent, une affaire d'une importance financière assez considérable pour soulever immédiatement la question d'opportunité à ce point de vue.

La commission n'est pas en mesure, ni compétente, du reste, pour émettre un avis sur cette question d'opportunité financière, entièrement du ressort de l'Administration municipale; mais ce qu'elle doit dire hautement, au nom des agriculteurs intéressés, c'est que, si le projet complet de marché couvert devait trouver dans la question financière un obstacle insurmontable et de nature à faire ajourner à un temps un peu éloigné sa réalisation, ils n'hésiteraient pas à conseiller le sacrifice momentané du projet de marché couvert pour avoir la jouissance immédiate d'un marché non couvert. Pour doter la ville d'un marché de cette

espèce que faut-il ? Un simple enclos, assez vaste et convenablement placé, avec une barraque pour servir de bureau provisoire ; c'est-à-dire qu'il suffit de quelques milliers de francs, dépense qui ne saurait soulever d'objection, quand il s'agit, comme dans le cas présent, de satisfaire un besoin unanimement reconnu aujourd'hui urgent.

Assurément qu'un marché couvert serait infiniment préférable pour la commodité des vendeurs et acheteurs ; mais le marché non couvert, quoique moins agréable, n'en sera peut-être pas moins fréquenté, ni moins utile. Procéder par la création de ce dernier aurait peut-être même l'avantage, tout en faisant jouir immédiatement Saint-Etienne du bénéfice de l'institution sans grever aucunement ses finances, de permettre à l'Administration de bien se rendre compte du degré d'utilité du marché couvert avant de décider la dépense, et surtout de choisir plus librement le moment opportun pour l'engager.

Tel serait notre avis sur la question. Si la Société le partageait, nous lui proposerions d'adresser à l'Administration municipale une demande ainsi formulée :

« Prière de vouloir bien examiner, sans aucun retard, si, oui ou non, la situation actuelle des finances de la ville lui permettrait d'entreprendre immédiatement la réalisation du marché aux bestiaux couvert, conformément aux plans préparés par M. Mazerat ; dans le cas d'affirmative, de vouloir bien prendre, sans plus attendre, les mesures nécessaires pour la mise à exécution, et, dans le cas contraire, de tourner l'obstacle financier, soit en traitant de l'entreprise du marché couvert avec quelque compagnie particulière, qui voudrait s'en charger, à des conditions convenables, soit en se bornant à ne faire pour le moment qu'un simple marché non couvert.

« Prière, dans tous les cas, de se prononcer immédiatement sur le choix de l'emplacement, afin de pouvoir remplir les formalités administratives préliminaires toujours un peu longues et faire exécuter sans retard les travaux d'appropriation nécessaires. »

# NOTE

## SUR UN TUBE-CARTOUCHE PORTATIF PERMETTANT DE TRANSFORMER INSTANTANÉMENT ET A VOLONTÉ LE FUSIL SE CHARGEANT PAR LA CULASSE EN FUSIL A BAGUETTE

Par M. J.-B. RIVOLIER.

---

On reproche au fusil se chargeant par la culasse, dit système Lefaucheux, de présenter le grave inconvénient d'une arme pouvant devenir un objet inutile entre les mains du chasseur, lorsque ce dernier se trouve dépourvu de cartouches fabriquées spécialement pour cette arme; le tube-cartouche portatif que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux a pour but de remédier à cet inconvénient. Il remplit exactement la chambre du canon, ordinairement occupée par les cartouches spéciales, et prolonge le calibre exact de l'arme dans toute la longueur de la chambre.

Le culot à percussion, sur lequel se visse et se monte le tube-cartouche, reçoit alors la poudre de la charge jusqu'à la lumière du piston, et dès lors, le fusil Lefaucheux se transforme en une arme solide, commode, permettant au chasseur approvisionné de capsules, de poudre et de plombs de se servir de son arme sans cartouches spéciales.

Nous n'essayerons pas de décrire cette pièce. Il suffit du plus léger examen pour en faire l'analyse et en comprendre le fonctionnement. Nous ferons remarquer seulement que ce qui fait l'importance de notre système et le distingue des autres analogues déjà connus, c'est l'association de l'emploi du culot avec celui de la douille. Cet association est tellement importante à nos yeux, que nous regardons l'usage du culot sans la douille comme

une cause de ruine pour le canon. En effet, en fonctionnant dans ces conditions il ne tarderait pas à être dépouillé de ses qualités les plus précieuses : la portée et la pénétration.

Afin de bien faire saisir notre pensée à cet égard, permettez-nous de reproduire ici le passage ci-après d'un rapport adressé par nous antérieurement à la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de Saint-Etienne, à propos de l'emploi des douilles dans les fusils se chargeant par la culasse, dits système Lefaucheux.

« Le canon Lefaucheux possède à sa base un espace appelé « chambre, destiné à recevoir la douille ; cette chambre se ter- « mine, à sa partie supérieure, par une arête, qui la relie au « canon.

« La saillie de cette arête est égale à l'épaisseur du carton de « la douille, d'où il résulte que le diamètre intérienr du canon « est égal au diamètre intérieur de la douille.

« Si la douille, trop courte, ne remplit pas exactement la « chambre, c'est-à-dire n'atteint pas l'arête dont j'ai parlé, soit « qu'elle ait été rognée, soit qu'elle ait été fabriquée pour une « chambre d'une dimension moindre, il en résulte un vide dans « lequel la charge se répand pour se resserrer ensuite à l'entrée « du canon.

« Une pareille évolution jette inévitablement la perturbation « dans les plombs, qui se heurtent contre l'arête, l'ùsent par le « frottement et reculent ainsi l'étendue de la chambre. En second « lieu, la bourre, plus petite que l'espace qu'elle traverse, laisse « échapper des gaz qui, en se mélant aux plombs, jettent parmi « eux le désordre et produisent les coups de balle.

« Enfin, la déperdition de ces gaz qui se mêlent aux plombs « et peut-être les devancent au lieu de leur imprimer une im- « pulsion, détermine la mollesse du coup et le manque de péné- « tration.

« Ces effets fâcheux, dont les causes restent ignorées des « chasseurs, font peser sur l'arme une défaveur imméritée, que « s'empressent d'accréditer l'ignorance et la routine, ennemies « de tout progrès. »

Comme on le voit, il est indispensable, dans l'intérêt de l'arme, de n'employer que des douilles remplissant exactement la chambre du fusil Lefaucheux.

Jusqu'ici, tous les essais qui ont été faits pour la transforma-

tion dont nous parlons n'ont abouti qu'à l'emploi d'un culot qui, ne remplissant que le tiers de la chambre, donnait lieu à tous les accidents que nous avons signalés et même les multipliait, puisque le vide de la chambre était plus considérable.

Le tube-cartouche portatif de notre invention est à l'abri d'un pareil reproche, puisqu'il est muni d'une douille en tout semsemblable à celle de la cartouche ordinaire. Le nouveau système possède donc le double mérite de permettre la transformation de l'arme sans nuire à aucune de ses qualités.

Nous terminerons en faisant observer que l'emploi de la douille n'entraîne à aucun surcroît de dépense, le même tube pouvant servir indéfiniment, ainsi que l'expérience nous l'a démontré.

# RAPPORT

## SUR QUELQUES APPAREILS INVENTÉS PAR M. ROUCHOUSE POUR PRÉVENIR LES ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

**Présenté au nom d'une commission par M. MAURICE.**

---

M. Rouchouse est un simple ouvrier veloutier de notre ville qui, se trouvant doué d'un goût prononcé et d'une aptitude incontestable pour l'étude des questions de mécanique pratique, a dirigé son attention et ses recherches vers la solution de quelques-uns des nombreux problèmes, posés par les exigences des chemins de fer. L'examen des causes diverses qui produisent les accidents les plus ordinaires des chemins de fer l'a conduit à la recherche et enfin, à ce qu'il prétend, à la découverte de moyens précieux pour les prévenir. Ce sont ces moyens, non plus à l'état de théorie, mais réalisés en appareils fonctionnant sur un petit modèle de chemin de fer construit par lui, qu'il a soumis à notre examen.

On se demandera peut-être pourquoi M. Rouchouse, au lieu de s'adresser à nous, ne s'adresse pas directement aux compagnies de chemins de fer, seules en position de donner aux inventions de cette espèce la mise en pratique indispensable pour pouvoir les juger définitivement? C'est, répond à cela M. Rouchouse, que les compagnies de chemins de fer sont très-grandes dames, qui ne sont pas faciles à aborder, et que le pauvre inventeur qui se hasarderait à se présenter à elles sans recommandation serait à peu près sûr d'être rebuté. C'est cette recommandation préliminaire, indispensable pour aborder les hommes spéciaux dans ces questions, que M. Rouchouse sollicite de nous. Voyons donc si ses inventions la méritent.

Les accidents les plus ordinaires dans les chemins de fer, en

prévision desquels M. Rouchouse a combiné des appareils préventifs, sont : 1° les déraillements; 2° les rencontres de trains entr'eux; 3° les rencontres de trains avec les passants aux barrières.

*Déraillements.* — La cause immédiate des déraillements, c'est la montée du boudin de la roue sur l'un des rails. M. Rouchouse a remédié efficacement à cette cause par la pose d'un double rail intérieur plus élevé que le rail extérieur. L'effet de ce double rail intérieur nous a paru devoir être immanquable, et nous sommes restés convaincus, après examen, qu'en en plaçant dans les courbes trop prononcées, là où les déraillements ont le plus de tendance à se produire, ainsi que sur les divers points de la voie où on a le plus de raison d'en redouter les effets, on préviendrait sûrement plus d'une catastrophe.

*Rencontre des trains entr'eux.* — Les trains peuvent se rencontrer ou se choquer de deux manières : ou bien lorsqu'ils marchent en sens inverse sur la même voix, ou bien lorsqu'ils marchent dans le même sens, le premier étant arrêté ou marchant moins vite que le second.

Les rencontres du premier genre n'ont guère plus lieu aujourd'hui que dans le cas où l'un des trains s'engage par mégarde sur une voie qui lui est interdite. Pour prévenir les accidents de cette nature, les compagnies placent à chaque embranchement de deux voies un employé spécialement chargé de manœuvrer ce qu'on appelle les aiguilles, appareils destinés à diriger le train sur l'une ou l'autre voie, selon la manœuvre. La précaution serait suffisante si la vigilance humaine était toujours infaillible. Malheureusement il n'en est point ainsi, l'expérience ne nous l'apprend que trop souvent à nos dépens : nombre d'accidents sont arrivés par la faute d'aiguilleurs négligents ou inattentifs. M. Rouchouse, sans supprimer l'aiguilleur, dispose les choses de telle sorte que, à défaut de l'aiguilleur, le train lui-même manœuvre les aiguilles lorsqu'il les prend par pointe absolument comme dans le cas où il les prend par talon. De cette manière, il a déjà deux sûretés au lieu d'une contre les chances d'accidents, suite de fausse manœuvre des aiguilles. Non content de cela, prévoyant encore le cas où, malgré les précautions précédentes, le train mal dirigé se serait engagé sur la voie interdite, il dispose sur le tender une sonnerie et sur le côté de la voie un tasseau fixe qui met en mouvement la sonnerie quand le train

passe; de sorte que, même dans la plus profonde obscurité, le machiniste est averti par le bruit de sa clocle que le train a fait fausse route et qu'il doit l'arrêter et le faire rebrousser.

Pour prévenir les rencontres de trains marchant dans le même sens, les compagnies emploient depuis longtemps un système fort ingénieux de signaux appelés disques, qui, selon qu'ils sont tournés dans tel ou tel sens, indiquent au conducteur d'un train si la voie est libre ou non libre devant lui. Ce sont encore des employés spéciaux qui sont chargés de manœuvrer ces disques. Là encore, la sécurité des trains repose uniquement sur la vigilance d'un homme. M. Rouchouse, et le public, je crois, sera de son avis, ne veut pas qu'on s'en rapporte uniquement à la volonté d'un homme; il ne supprime pas l'employé, mais il dispose les choses de telle sorte que, à défaut de l'employé, le train lui-même, en passant, manœuvre les disques et se couvre et se découvre lui-même, selon le besoin. Le même mouvement qui tourne le disque le plus voisin dans le sens convenable pour indiquer que la voie est fermée, est transmis, en sens inverse, au disque situé à 1,500 ou 2,000 mètres en arrière, pour indiquer que la voie est ouverte.

*Rencontre des passants aux barrières.* — La cause de ces accidents est encore la négligence des employés chargés de fermer les barrières. M. Rouchouse avait d'abord songé à suppléer encore, dans ce cas, la vigilance de l'homme par celle d'un mécanisme automoteur, mis en mouvement par le train lui-même; mais cette combinaison, si elle avait des avantages, avait aussi des inconvénients : elle exposait les passants à se faire broyer par les barrières elles-mêmes, mises en mouvement par une force aveugle. M. Rouchouse l'a abandonnée pour lui substituer la combinaison suivante. Le même mécanisme fait mouvoir les deux barrières à la fois; de plus, les barrières sont reliées à des disques protecteurs, de telle sorte qu'en manœuvrant les barrières, on manœuvre aussi nécessairement les disques. La position de ceux-ci indique donc toujours au machiniste si la barrière est ouverte ou fermée, et celui-ci peut, par conséquent, manœuvrer son train en prévision d'un accident possible à éviter.

Les divers mécanismes exécutés par M. Rouchouse, pour réaliser les améliorations préméditées par lui, nous ont paru devoir remplir parfaitement le but pour lequel ils ont été conçus. Les

petits modèles que nous avons eus sous les yeux fonctionnent avec une précision qui semble ne rien laisser à désirer. Reste à savoir si la pratique en grand ne révélera pas des inconvénients qui nous ont échappé. Quoiqu'il en soit, les travaux de M. Rouchouse nous ont paru dignes d'éloges et d'encouragements, non-seulement par leur but éminemment louable, mais encore par leur exécution ; et c'est sans hésitation que nous déclarons que, à notre avis, les appareils inventés par lui, pour prévenir les accidents de chemins de fer, méritent réellement l'attention et l'examen des hommes spéciaux qui seuls, comme nous l'avons déjà dit, peuvent les apprécier définitivement en les expérimentant.

---

# NOTE

## SUR L'EMPLOI DES ENGRAIS CHIMIQUES

### (MÉTHODE G. VILLE)

Par M. ROUSSE.

---

L'engrais complet se compose de quatre substances qui sont :

Phosphate de chaux.
Potasse épurée.
Chaux.
Sel ammoniac.

Pour fumer un hectare pour quatre ans, il faut employer les proportions et les poids suivants de chacun des éléments :

| | | |
|---|---|---|
| Phosphate de chaux.... | 400 kil. | 66 fr. |
| Potasse épurée......... | 300 — | 225 |
| Chaux................ | 200 — | 5 |
| Sel ammoniac......... | 650 — | 245 |

La première année on donne la totalité du phosphate de chaux, de la potasse et de la chaux, et seulement les deux tiers du sel ammoniac, ou 400 kil., et le reste, c'est-a-dire 250 kil., sera réservé pour la troisième année de culture. Le prix de cette fumure revient à 134 fr. par an ; on obtient, en moyenne, 35 hectolitres de froment à l'hectare et 5,000 kil. de paille (au lieu de 14 hectolitres, qui est la moyenne des dix dernières années) *(Moniteur)*. Dans ces conditions, le prix de revient du blé est de 9 à 10 fr. l'hectolitre.

Pour établir ce prix de revient on prend pour les frais généraux ceux de Mathieu de Dombasle, augmentés de 31 p. 0/0.

En voici le décompte :

| | |
|---|---|
| Loyer..................... | 60 fr. |
| Frais généraux.............. | 72 |
| — de culture............. | 63 |
| Semences.................. | 46 |
| Récolte, battage, etc.......... | 71 |
| Fumure.................... | 134 |
| TOTAL....... | 446 fr. |
| Prix de la paille........... | 103 |
| RESTE....... | 343 fr. |

pour le prix de revient de 35 hectolitres; ce qui donne 9,77, ou en chiffres ronds, 10 fr. l'hectolitre.

Pour préparer le mélange qui constitue l'engrais complet on prend les quatre substances, réduites en poudre, et on répand l'engrais en deux temps.

On mélange d'abord le phosphate de chaux, la potasse et la chaux réunies; on y ajoute deux à trois fois son volume de terre, que l'on a passé à la claie, et on humecte le mélange légèrement. On forme du tout un lot que l'on abandonne à lui-même pendant 24 heures. Après le labour on répand d'abord cette partie minérale de l'engrais, on herse, puis on répand le sel d'ammoniaque, mêlé lui-même à son poids de terre, pour en faciliter l'épandage.

La préparation de l'engrais doit avoir lieu dans la cour de la ferme ou sur une aire battue, disposée à cet effet. L'emploi des engrais chimiques ne se borne pas au mode précédent; on peut apporter quelques modifications avantageuses.

Dans une terre de fertilité moyenne, pourvue, par conséquent, dans une certaine mesure, des quatre termes de l'engrais complet, au lieu de ne cultiver qu'en froment, on pourra varier les cultures, et ce changement permettra de diminuer la dépense dans une proportion importante.

Si l'on ouvre l'assolement par une culture de rutabaga ou de turneps, il suffira d'employer une fumure de phosphate acide de chaux pour obtenir d'excellents résultats. Alors, la dépense sera réduite, pour une année, à 60 fr; l'année suivante on mettra la terre en froment et on fumera avec de la matière azotée.

Pendant la troisième année on cultivera du trèfle, et alors on emploiera comme engrais un mélange de potasse et de chaux.

En trois ans, la terre aura reçue ainsi l'engrais complet. Pendant la quatrième année on produira encore du froment, mais sans aucune fumure, la richesse acquise par le sol pouvant suffire amplement aux besoins de cette quatrième récolte.

De cette manière, au lieu de recourir du premier coup à la fumure complète et d'avancer à la terre 400 ou 500 fr., nous aurons recours à trois fumures partielles et alternantes, réglant la nature de chacune sur son efficacité spécifique, et répartissant ainsi la dépense sur une période de quatre années.

---

## TABLEAU

### DES ÉLÉMENTS PRÉDOMINANTS DES PRINCIPALES PLANTES CULTIVÉES

| *Elément prédominant.* | *Plante cultivée.* |
|---|---|
| Potasse | Chanvre. Pomme de terre. Betterave. |
| Potasse et chaux | Trèfle. Luzerne. Pois. Haricots. Légumineuses en général. |
| Phosphate de chaux soluble. | Turneps. Rutabaga. Crucifères en général. |
| Engrais azoté | Froment. Seigle. Orge. Avoine. Graminées en général. |
| Sel de magnésie | Sarrasin ou blé noir. |

# OBSERVATIONS

## SUR LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE

Par M. Ennemond RICHARD.

La meilleure méthode pour conserver les pommes de terre est de les renfermer dans une cave ou dans un sous-sol, où le gel ne puisse pas les atteindre, et de les couvrir de feuilles de fougère; celles que l'on conserve dans les silos perdent, en grande partie, la faculté de se reproduire, la plupart des yeux sont asphyxiés par l'acide carbonique que les pommes de terre dégagent dans le silo, qui les enserre hermétiquement.

Pour obtenir une bonne récolte de pommes de terre il ne faut semer ni les petites, ni les moyennes, il faut semer les plus grosses. Alors on procède par ce qu'on appelle la sélection.

Dans un même département comme celui de la Loire, la manière de cultiver la pomme de terre est bien différente dans la plaine de la Loire que dans les parties plates de l'arrondissement de Saint-Etienne, et dans la montagne la culture est toute différente. Cela provient de l'humidité du sol, du plus ou moins de fécondité du sol et de la grande déclivité des terrains.

En plaine, plantez la pomme de terre à 65 centimètres de distance entre chaque rang et à 35 centimètres de distance d'une semence à l'autre. Faut-il mettre la pomme de terre entière, faut-il la couper en quatre, faut-il faire des tronçons ayant chacun deux yeux, ou faut-il ne planter qu'un seul œil? Je me suis livré pendant plusieurs années à de nombreuses expériences sur ces quatre méthodes différentes, et je viens aujourd'hui faire connaître le résultat de mes observations.

La première question à poser à un agriculteur est celle-ci : Dans votre sol et avec le climat que vous avez, pour quelle époque désirez-vous que vos pommes de terre sortent de terre?

Cette année-ci, à Saint-Chamond, dans la plaine et au-dessus de la ville, à la hauteur où la culture de la vigne cesse complètement, j'ai fait planter des pommes de terre toutes les semaines depuis le 26 avril jusqu'au 6 juillet, et j'ai noté les jours où mes voisins ont mis leurs semences en terre.

Ma plantation du 26 avril est celle qui a le mieux réussi. Mes voisins, qui ont planté dans la même semaine, en suivant la routine, ont vu leurs champs sans marque de verdure pendant 28 jours.

Voici ce que j'appelle suivre la routine : Ils ont pris leurs pommes de terre gardées sans aucun soin dans la cave, il les ont débarrassées de toutes les tiges blanches qui avaient poussées dans la cave, ils ont coupé toutes les pommes de terre en quatre et les ont mises dans la terre un sillon et non l'autre, à moitié de la profondeur du labour. Le labourage avec deux vaches ne produit que des sillons de vingt-deux centimètres de largeur. Il y a ainsi un rang de pommes de terre par chaque quarante-quatre centimètres d'écartement, et ils plantent à une distance moyenne de trente-cinq centimètres.

Les pommes de terre ayant presque toutes perdues l'œil de la première pousse n'arrivent à la végétation que par les sous-yeux; il faut quatre semaines, dans ces conditions, pour que les premières tiges percent la terre, et cinq semaines pour que le champ devienne vert.

Si ces propriétaires avaient choisi leurs pommes de terre en février, et s'ils les avaient exposées au grand jour sur des planches et sans les mettre les unes sur les autres, tous les yeux de leurs pommes de terre se seraient développés gros et bien nourris. Au lieu de couper ces pommes de terre en quatre ils auraient levé les yeux un à un, en enlevant une partie de pomme de terre large comme une pièce de deux francs et de l'épaisseur de quatre à cinq de ces pièces; ils n'auraient mis en terre que ces parcelles de pomme de terre et ils les auraient mises aux deux tiers de la hauteur de la terre remuée par le labour; le seizième jour ils auraient vu apparaître les premières tiges.

Celui qui voudra planter très-bien fera labourer profondément son champ et il passera la herse avec soin. Il plantera ensuite le jour qu'il voudra, et à sa convenance, ses pommes de terre au cordeau, au moyen de deux manœuvres. Ils déplaceront chaque fois le cordeau de 65 centimètres et ils iront à la rencontre l'un

de l'autre en déposant une semence tous les trente centimètres. Ils auront pour cela un piochon de jardinier, ils soulèveront la terre, déposeront à plat, au-dessous du piochon, une semence et retireront le piochon en le soulevant. Ils ne font qu'un petit pas de trente centimètres en portant le panier des semences de la main gauche. Ils le déposent sur la terre, prennent une semence, la glissent sous le piochon et continuent leur travail.

Deux hommes, dans une seule demi-journée, plantent toutes les semences que l'on a pu lever dans la veillée précédente, et la femme garde pour son ménage ou pour ses bestiaux tout ce qui reste après l'enlèvement des yeux.

Cette manière de planter est économique Elle profite bien les semences, laisse beaucoup au ménage, occupe plusieurs veillées pour lever les yeux et plusieurs fois une demi-journée à deux hommes pour mettre les semences en terre.

Quand, au bout de trois ou quatre semaines, si le temps n'a pas été favorable, vos pommes de terre ont dix à douze centimètres de hauteur de tige, vous donnez, avec deux vaches, un profond coup de labour entre chaque rangée de pommes de terre, et ce premier butage, qui en beaucoup de placee recouvre entièrement les pommes de terre, est indispensable pour le succès, parce que les semences ont été déposées à peu de profondeur. Quatre à cinq centimètres suffisent pour que la plantation se fasse dans de bonnes conditions, et trois centimètres suffisent aussi si la première façon, au lieu d'être faite à la charrue, est faite à la main et à la pioche, comme cela a lieu généralement dans les environs de Saint-Etienne.

Comme il faut éviter les gelées blanches du mois de mars et que ces gelées blanches ont lieu habituellement avant le 14, il faut semer ses pommes de terre du 25 au 30 avril. Par ce système on peut semer jusqu'au 10 mai avec le même avantage que par l'ancienne routine on sème jusqu'à la fin d'avril; mais il faut surveiller la semence.

Pour me rendre un compte exact j'en ai semé dont les tiges, non pas blanches, mais vertes et vigoureuses, parce que les pommes de terre avaient été déposées sous un hangar et sur trois centimètres de sable, j'en ai semé, dis-je, dont les tiges avaient dix centimètres de hauteur, et le huitième jour elles étaient hors de terre; j'en ai semé le même jour une ligne avec des tiges de un, deux, trois, quatre, six et huit centimètres. Toutes mes lignes

sont parfaitement venues, et j'ai appris par là que l'on pouvait remplacer dans un champ tout ce qui avait manqué dans chaque ligne en mettant à la place de grands germes de huit à dix centimètres de poussée.

Quinze jours après, quand ces grands germes ont eu vingt centimètres de longueur et une touffe de racines venue dans le sable, je les ai détachés de la pomme de terre et je les ai plantés comme on le fait pour les poireaux; c'était pour l'étude de la pomme de terre, que je vais maintenant raconter.

Comment les pommes de terre se forment elles? C'est une étude anatomique à faire : Pour le savoir, il faut enlever les pommes de terre avec beaucoup de précaution, tiges et racines, pour connaître où se fait la formation. Il ne se produit aucune pomme de terre par les racines, je l'ai vérifié sur beaucoup de pommes de terre blanches, rouges et bleues. Arrachées alternativement chaque semaine, pendant les trois mois qui suivent le jour de la plantation, les plantes de pommes de terre arrachées et étudiées peuvent être remises en terre et elles reprennent immédiatement sans arrosage; deux mois après vous les arrachez de nouveau et vous reconnaissez que chaque cordon ombilical portant au bout une petite lance recourbée a bien produit une pomme de terre, mais cette première pomme de terre lance alors un nouveau cordon ombilical qui en produit une seconde et une troisième.

Je dépose avec ce rapport une tige de pomme de terre blanche arrachée il y a cinq semaines, replantée cinq minutes après à une place éloignée des autres, et ayant produit quatre pommes de terre en chapelet en sus de la récolte ordinaire. Je dépose également une tige de pomme de terre bleue plantée avec une parcelle, ayant un fort germe qui a produit des racines de plus de vingt centimètres de longueur, parce que le germe avait été déposé presque à la surface, à trois centimètres seulement de profondeur; quatorze pommes de terre se sont formées et l'on compte, en sus, douze petits cordons ombilicaux prêts à prendre du fruit; un sixième ou un huitième d'une grosse pomme de terre aurait produit 24 pommes de terre.

Le paysan agriculteur qui est venu me donner une seule leçon, qu'il m'a fait payer soixante francs, m'avait dit : Faites labourer par quatre bœufs une terre bien fumée, et quand la herse l'aura bien égalisée, deux hommes, en deux jours, sémeront un hec-

tare, en ne se servant chacun que d'une pelle peu large pour lever trois centimètres d'épaisseur de terre et déposer ces trois centimètres sur la semence. Je ne ferai mettre que trois semences par mètre carré ; vous ferez peser les semences et vous récolterez 50 kilog. pour un. Dans ce cas-là vous me devrez soixante francs pour ma leçon ; vous serez tenu de signer, après la récolte, un procès-verbal d'attestation, et de quatre ans vous ne pourrez pas le divulguer, mais seulement vous en servir. Pour obtenir ce résultat il faut faire les façons à la pioche et en faire deux ; aussitôt que les tiges ont 15 centimètres de hauteur il faut faire, autour de chaque tige, un petit monticule de terre, et s'il y a plusieurs tiges, il faut les séparer en mettant de la terre avec la pioche entre les diverses tiges de la même plante.

Un mois après il faut un fort butage à la pioche. Du 15 au 20 juillet il faut arracher à la main ou couper, avec un outil recourbé et en acier, les tiges de mercuriales ou de choux gras qui apparaissent en ce moment.

Les pommes de terre qui sont venues profondément dans le sol, qui ont échappé à la pioche au moment de l'arrachage et qui, à cause de cette profondeur, n'ont pas gelé pendant l'hiver, poussent tardivement ; elles apparaissent au mois de mai et leur tige devient ordinairement très vigoureuse ; mais si vous essayez de les arracher à la fin de juin, vous êtes tout étonné de ne pas trouver une seule pomme de terre.

Comme elles sont venues dans un terrain mal travaillé et sans une nouvelle fumure, les cordons ombilicaux ne se forment pas le long de la tige ; plus tard, au mois de juillet, il se forme, au-dessus des racines, une ou plusieurs nouvelles tiges qui alors sont couvertes de cordons ombilicaux et vous avez une récolte tardive.

Quand vous voulez obtenir une récolte précoce en pommes de terre, il faut semer la pomme de terre blanche dite *Saint-Jean* ou *quarantaine*, la mettre sur un côteau sec bien en pente et exposé au Midi.

Vous tenez vos semences dans une caisse pleine de sable fin et terreux, dans un appartement où l'on habite ; vous ne mettez pas plus de 25 centimètres de hauteur de pommes de terre dans le sable et vous versez doucement la caisse sur le sol quand vous voulez prendre vos semences ; elles sont garnies et prêtes à pousser ; vous levez les yeux et vous plantez dans un terrain bien

fumé et travaillé profondément; vous mettez les rangs à trente centimètres d'écartement et vous mettez les semences à vingt centimètres de distance les unes des autres; vous les récoltez quand elles sont grosses comme des œufs de pigeon et elles sont mûres dans la première quinzaine de juin.

Cette année-ci je me suis rendu le 10 février dans la Camargue pour étudier la culture des primeurs et j'ai continué cette étude pendant un mois à Hyères, à Cannes, à Antibes, à Nice, à Menton et à Saint-Remo (Italie).

Celui qui possède en plein Midi un rocher recouvert de 50 centimètres de terre peut avoir ses pois gourmands en fleurs, à Nice ou à Menton, au 20 février, et commencer la récolte le 25; le 28 j'ai mangé des pois dégrainés venus de cette manière. Les orangers que l'on peut arroser pendant l'hiver ne commencent à fleurir qu'en avril; ceux qu'on ne peut pas arroser et qui sont plantés sur des côteaux secs, au Midi, fleurissent à la fin de février et alors, c'est une perte pour le propriétaire; le soleil n'est pas assez chaud pour que la fleur ait son parfum et le distillateur ne paye en février que la moitié du prix qu'il paye fin avril et courant mars.

Dans les pays humides, planter les pommes de terre à 65 centimètres d'écartement entre chaque ligne et donner ensuite, pour le premier butage, un profond coup de charrue entre chaque ligne de pommes de terre; en montagne, planter très rapprochées, pour que la pluie ne ravine pas vos champs, mais économiser la semence en ne plantant qu'un seul œil, parce qu'en montagne il faut beaucoup de semence pour planter serré comme on a l'habitude de le faire.

Par cette simple notice, je mets les agriculteurs sur la voie d'une amélioration. Qu'ils veuillent bien l'essayer, et je prie ceux de Messieurs les membres de la Société d'agriculture qui désireraient juger eux-mêmes cette méthode de culture, de se rendre chez moi et de faire arracher les tiges qu'ils voudront dans les diverses qualités pour reconnaître la grosseur de la parcelle semée, la profondeur à laquelle la semence a été déposée et le nombre de tiges qui peuvent provenir d'un seul germe, ils compteront le nombre de petites pommes de terre poussant, non pas simultanément mais en même temps sur une seule semence.

Voici la méthode employée dans le Midi pour produire ces petites pommes de terre longues dites *Rattes* et les rondes dites

*Saint-Jean*, que l'on expédie en balles dans toutes les grandes villes : chaque plante fournit trois récoltes; avec un petit piochon arrondi et manché court on découvre la pomme de terre, et, avec l'index on détache quatre ou cinq pommes de terre au-dessus des racines; on couche la plante récoltée au couchant en écartant les tiges et on la couvre de la terre qui provient de la plante suivante ; on récolte ainsi toute la largeur de la plate-bande et quand le panier est rempli, on laisse le petit piochon à moitié enterré sur place et on continue le lendemain. Trois à quatre semaines après on recommence le travail et l'on couche les tiges au midi. La seconde récolte est plus considérable que la première. Pour recueillir la troisième récolte courant juillet, vous arrachez complètement les tiges, et alors les melons qui ont été plantés à côté des pommes de terre couvrent de leurs tiges vertes et fleuries tout ce qui était occupé précédemment par les pommes de terre vendues cher comme primeurs.

J'ai fait reconnaître par mon jardinier que ce système de culture réussissait aussi bien à Saint-Chamond que dans le midi. J'ai fait opérer aujourd'hui, 19 juillet, une seconde cueillette sur des *Rattes*, des blanches *Saint-Jean* et des ordinaires.

Les pommes de terre jouissent de la faculté de se reproduire par les sous-yeux des feuilles des *Bauches*. Couchez-les quand elles sont nouvelles et le fruit vient à la place où étaient les feuilles. J'en dépose aujourd'hui plusieurs tiges pour que Messieurs les membres de la Société d'agriculture puissent reconnaître comment cette transformation s'opère.

Je dépose également une *Ratte* de la seconde récolte de laquelle a surgi un cordon ombilical donnant naissance à cinq nouvelles pommes de terre.

Je finis ma notice par un exemple : Un charretier de nos environs ayant trois paires de bœufs constamment attelés, mais dînant et couchant tous les jours dans les écuries, fait des pommes de terre tardives après l'enlèvement des seigles qu'il fait manger en vert ; il laboure d'un seul coup 35 centimètres de largeur, met ses tronçons de pommes de terre à chaque raie du labour, et fume raisonnablement. Ses pommes de terre sont ainsi très rapprochées : il y en a huit par mètre carré et sa récolte est vraiment satisfaisante.

Il y a vingt ans, j'avais fait mieux que lui. J'avais fait semer après les premières pluies de septembre une terre en seigle avec

un quart de semence en plus. En mai ou le commencement de juin j'avais fait faucher ce seigle au moment de la floraison, et, avec un rateau, une femme enterrait ce seigle en long dans une raie de labour et dans l'autre une autre femme mettait les pommes de terre. Ma dépense de fumure avait été peu de chose. Un labourage de 5 fr. au maximum par mille mètres et 30 litres de seigle d'une valeur de 4 fr. Avec 9 fr. de dépense et un fauchage de 2 fr., soit 11 fr. par 10 ares, j'avais fumé mes pommes de terre, et ma récolte fut assez satisfaisante. Mais j'avais gaspillé les biens du bon Dieu, j'avais détruit un seigle qui aurait été mûr six semaines plus tard, et je fus tellement blâmé par les gens âgés que je vis qu'il fallait compter avec l'opinion publique ; on peut faire manger du seigle par ses bestiaux quand ils manquent de fourrage ; mais on ne peut pas se servir du seigle comme on se sert des poids-loups dits *Lupins* pour obtenir une fumure et faire ensuite un froment après les pommes de terre.

J'appris alors qu'il y avait en France une loi non encore rapportée et en vertu de laquelle j'aurais pu être traduit en police correctionnelle. C'est cette même loi qui ne me permet pas de donner du froment à mon cheval. L'avoine achetée au poids coûtait, il y a deux mois, plus cher que le froment ; mais l'avoine est pour les chevaux, et le froment est pour l'homme et pour son fidèle compagnon. — Oui, Médor, tu peux recevoir de ma main un morceau de pain, de pur froment ; mais toi, mon cheval, tu peux manger de l'orge, du blé noir ou de l'avoine, mais du froment jamais ! Puisses-tu t'en consoler sur tes vieux jours avec des pommes de terre !

En étudiant avec soin cette culture, j'ai surtout en vue d'être utile aux pauvres gens qui sont encore nombreux au milieu de la prospérité générale, et je signe ma notice pour qu'on puisse savoir qu'elle est le fruit d'expériences faites pendant six ans par un homme favorisé des biens de la terre et porté aux fonctions publiques par le suffrage de ses concitoyens.

E. Richard,

*Membre de la Société impériale d'agriculture et vice-président de la Chambre de commerce de Saint-Étienne.*

# PROGRAMME DE PRIX

## POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

*Proposés par la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*

**Le 5 juillet 1866.**

---

Les concours annoncés dans le présent programme resteront indéfiniment ouverts pour tous les sujets ou questions proposés jusqu'à ce qu'ils aient été rayés.

Les concurrents adresseront leurs demandes de concours, avec pièces justificatives à l'appui, avant le 1er mars de chaque année. Les prix jugés mérités seront distribués dans l'assemblée générale du mois de mai.

Une nouvelle édition du programme, publiée, chaque année, indiquera les questions maintenues et celles qui auront été ajoutées. Les radiations de questions n'auront lieu qu'autant que les prix auront été gagnés ou le sujet de prix démontré inopportun par l'insuccès répété du concours.

Les donations faites à la Société impériale, en vue de favoriser la solution d'une question quelconque, seront mentionnées au programme, et, dans aucun cas, elles ne seront détournées de leur affectation spéciale sans le consentement des donateurs.

La Société décernera des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze, suivant le mérite des travaux ou des concurrents, pour les sujets suivants :

SECTION D'INDUSTRIE

*Arquebuserie.*

1° Etablir un four à braser, pour le public des canonniers, pouvant braser un grand nombre de canons. On pourra prendre pour modèle celui de M. Léopold Bernard, de Paris. La prime ne pourra être accordée qu'après six mois de bonne marche.

2° Former deux nouveaux apprentis damasquineurs, postérieurement au mois de juillet 1866. Le maître et les nouveaux ouvriers, lorsqu'ils auront fait preuve de leur savoir, seront récompensés.

3° Etablir la première machine à estamper les garnitures de fusils.

4° Etablir une machine quelconque susceptible d'amener une amélioration notable dans la perfection du travail ou dans le prix de revient d'une pièce de fusil.

5° Former un atelier d'armurerie réunissant le plus de manipulations diverses et le plus grand nombre d'ouvriers.

6° Etablir à Saint-Etienne un atelier où se fera la rayure, ainsi que le poli au plomb et à l'émeri, de l'intérieur des carabines de tir, *avec précision*, comme cela se fait en Suisse, et où on se chargera d'en faire pour tout le public
La prime sera délivrée six mois après la reconnaissance des échantillons par le Jury qui sera chargé de s'enquérir pendant ce laps de temps, si le travail se continue avec la même précision !

*Rubanerie.*

1° Pour une amélioration ou un perfectionnement notable apporté dans le mécanisme des métiers à rubans depuis 1850.

2° Trouver le moyen de régulariser la marche des marionnettes afin d'éviter l'irrégularité de la marche des navettes dans les métiers brocheurs.

3° Trouver le moyen de recueillir sur le métier les rubans à grosses lisières, en évitant les inconvénients de l'emmenchonnage actuellement usité avec les cartons.

4° Trouver un mode d'ourdissage qui permette d'obtenir une tension de tous les fils de chaîne plus égale qu'on ne l'obtient avec les appareils actuellement usités.

5° Trouver un système de pliage pour les rubans, supérieur au système actuellement employé.

6° Trouver un système de navettes permettant de mettre des canettes contenant plus de soie que celles dont on se sert aujourd'hui.

7° Mémoire établissant un tarif des variations moyennes de poids qu'éprouve la soie dans les différents procédés de teinture ; ayant pour but d'obtenir les diverses couleurs et selon que les soies sont livrées grèges, souples ou cuites à la teinture.

L'auteur devra faire connaître dans son Mémoire :

Les abus qui peuvent exister dans l'état actuel de la teinturerie;

Les moyens d'y remédier par la connaissance des effets de la teinture.

Le tarif des variations moyennes de poids résultant de l'application des procédés connus et des diverses couleurs employées pour teindre les soies destinées à la fabrication des tissus de ce genre;

Les expériences comparatives faites pour chaque état de la soie;

La sincérité et l'exactitude dans les conclusions de ce travail sont d'une importance capitale.

8° Appareil à éclairage pour les fabriques de rubans, plus avantageux que les appareils anciennement connus sous le triple rapport de l'économie, de la propreté et de la commodité ;

9° Appareil de chauffage pour les petits ateliers de rubans, plus avantageux sous le rapport de l'économie et de la propreté, que les appareils actuellement usités.

10° Mémoire sur les conditions actuelles de la fabrique de Saint-Etienne, comparées à celles des fabriques des autres pays, considérées surtout au point de vue de l'économie dans la production.

L'auteur étudiera et fera ressortir clairement les avantages et les inconvénients de leurs divers modes d'organisation, et spécia-

lement les avantages et les inconvénients des grands ateliers à moteurs mécaniques, comparés aux petits ateliers indépendants, tels qu'ils existent encore généralement à Saint-Etienne, où le métier est mû à la main.

Il étudiera également la question de savoir si la création de grands ateliers à moteurs mécaniques travaillant à la façon, comme les petits ateliers, pour les divers fabricants, ne serait pas plus avantageuse, au double point de vue de la bonne fabrication et de la production à bon maché, que celle des grands ateliers, travaillant pour le compte d'un seul fabricant, qui en est propriétaire.

### *Métallurgie et Quincaillerie.*

1° Etablir dans le rayon industriel de Saint-Etienne une fonderie de fonte malléable donnant des produits équivalents en qualité à ceux des meilleures maisons de Paris et de Picardie.

2° Etablir à Saint-Etienne la fabrication d'un article de quincaillerie nouveau, ou rétablir celle d'un article ancien disparu ; de manière à occuper au moins dix ouvriers ou à obtenir 20,000 fr. de produits.

3° A l'industriel qui aura apporté le plus de perfectionnement dans la fabrication des loquets et tergettes soit sous le rapport de la forme et de la solidité, soit sous le rapport de l'économie dans le prix de revient.

## SECTION DES ARTS ET BELLES-LETTRES.

1° Faire le dictionnaire géographique ancien et moderne, de un ou plusieurs cantons du département de la Loire.

2° Faire le répertoire archéologique de un ou plusieurs cantons du département de la Loire.

*Nota.* — Pour ces deux sujets on se conformera aux programmes et modèles donnés comme spécimen par la Revue des Sociétés savantes : pour le Dictionnaire géographique, 2me série, tome 1er (année 1859), page 165 et 169, et pour le Répertoire archéologique (année 1858), page 4 et suivantes, et année 1859, tome 1er, page 153.

# PROGRAMME

## DU CONCOURS AGRICOLE

DEVANT AVOIR LIEU A PÉLUSSIN, LES 25 ET 26 AOÛT 1866.

---

**Primes spécialement affectées aux cantons de Pélussin et Bourg-Argental.**

*Pour les Exploitations rurales, les Améliorations agricoles, la Création des prairies et le Reboisement.*

Une médaille en or.
Deux médailles en vermeil.
Quatre médailles en argent.

*Serviteurs et Servantes de fermes exclusivement.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1er Prix : | médaille en argent | et 35 fr. |
| 2e Prix : | id. | et 30 fr. |
| 3e Prix : | id. | et 25 fr. |
| 4e Prix : | id. | et 20 fr. |
| 5e Prix : | id. | et 15 fr. |

**Primes affectées aux concurrents de l'arrondissement de Saint-Etienne**

*Concours de labourage. — Concours de béchage.*

1er Prix : 30 fr.; 2e Prix : 20 fr. | 1er Prix : 30 fr.; 2e Prix : 20 fr.

**Concours d'animaux reproducteurs.**

ESPÈCE BOVINE.

1re CATÉGORIE. — Races étrangères pures.

*Taureaux.*

1er Prix : méd. d'arg. et 40 fr. | 2e Prix : méd. de bronze et 30 fr.

*Vaches et Génisses.*

1er Prix : Méd. d'arg. et 40 fr. | 2e Prix : méd. de bronze et 30 fr.

2me CATÉGORIE. — Races françaises pures et croisées.

*Taureaux de 1 à 2 ans.*

1er Prix : méd. d'arg. et 40 fr. | 2e Prix : 30 fr.

*Taureaux âgés de 2 ans et au-dessus.*

1er Prix : méd. d'arg. et 50 fr. | 2e Prix : 40 fr.

*Génisses de 1 à 2 ans.*

1er Prix : méd. d'arg. et 30 fr. | 2e Prix : 25 fr.

*Génisses de 2 à 3 ans.*

1er Prix : méd. d'arg. et 40 fr. | 2e Prix : 30 fr.

*Vaches laitières et de reproduction.*

1er Prix : méd. de verm. et 40 fr.
2e Prix : méd. d'arg. et 35 fr.
3e Prix : méd. de bronze et 30 fr.
4e Prix : 25 fr.
5e Prix : 20 fr.

*Prix d'ensemble pour les plus belles écuries exposées.*

1er Prix : 40 fr. | 2e Prix : 30 fr.

ESPÈCE CAPRINE.

1er Prix : 25 fr. | 2e Prix : 20 fr. | 3e Prix : 10 fr.

ESPÈCE OVINE

1er Prix : 25 fr. | 2e Prix : 20 fr. | 3e Prix : 10 fr.

ESPÈCE PORCINE.

1er Prix : 25 fr. | 2e Prix : 50 fr. | 3e Prix : 10 fr.

COQS ET POULES

1er Prix : méd. de verm. et 25 fr. | 2e Prix : méd. d'arg. et 15 fr.

**Concours de produits agricoles et horticoles.**

*Produits divers.*

1er Prix : méd. de verm. et 40 fr.
2e Prix : méd. d'arg. et 30 fr.
3e Prix : méd. de bronze et 20 fr.
4e Prix : id. id. et 15 fr.

**Produits séricicoles**

| | |
|---|---|
| 1er Prix : méd. de verm. et 30 fr. | 2e Prix : méd. d'arg. et 20 fr. |

**Concours d'instruments et outils agricoles et horticoles**

| | |
|---|---|
| 1er Prix : méd. de verm. et 20 fr. | 3e Prix : méd. de bronze et 15 fr. |
| 2e Prix : méd. d'arg. et 15 fr. | |

**Primes affectées aux exposants qui ne sont pas de l'arrondissement de Saint-Etienne.**

| | |
|---|---|
| Trois médailles de vermeil. | Quatre médailles d'argent. |

---

ORDRE DU JOUR DE LA TENUE DU COMICE PENDANT LES JOURNÉES DES 25 ET 26 AOUT 1866.

**Samedi 25 août.**

A midi. — Ouverture du comice, réception des machines et instruments, des produits agricoles et horticoles.

A midi ½. — Concours de labourage et de béchage, essai des machines, réception des animaux qui voudront se présenter ce jour-là au lieu du lendemain.

**Dimanche 26 août.**

Jusqu'à 9 heures du matin. — Réception des animaux.

De 9 à 11 heures. — Visites et opérations du Jury.

A 11 heures. — Réunion du Jury dans la salle des délibérations, distribution des pancartes indiquant les récompenses obtenues.

A 3 heures. — Séance publique et solennelle du Comice pour la distribution des récompenses aux exposants du concours.

# NOTE

## SUR LES BREVETS D'INVENTION

### PRIS EN 1865 PAR LES INDUSTRIELS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Par M. E.-F. MAURICE.

Le nombre des brevets d'invention pris en France continue à suivre, depuis 1860, un mouvement de décroissance très sensible. L'année 1865 n'a fait que continuer ce mouvement qui s'accuse pour les brevets français par une diminution de 149 sur le chiffre de l'année 1864, c'est-à-dire de 3,70 p. °/₀. Le département de la Loire avait, l'année dernière, présenté au contraire une légère augmentation. Cette année il suit la règle générale et il présente aussi une diminution : 58 en 1865 au lieu de 60, c'est-à-dire une diminution de 2 ou 3,35 p. °/₀, ce qui est à peu de chose près la même proportion que pour la France entière.

| | B. français. | B. étrangers | Total. | Certificat d'adit. | Tot. gén. | B. de la Loire |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1864. | 4,032 | 292 | 4,324 | 1,329 | 5,653 | 60 |
| 1865. | 3.883 | 307 | 4,190 | 1,282 | 5,472 | 50 |
| Différences | —149 | +15 | —134 | —47 | —181 | —2 |

En classant nos principales industries suivant l'importance du chiffre des brevets pris en 1866, nous obtenons l'ordre suivant :

| | 1865. | 1864. |
|---|---|---|
| Industrie du tissage et de la teinture.. | 16 | 13 |
| Métallurgie, mines, carrières........ | 10 | 8 |

| | | |
|---|---|---|
| Quincaillerie, serrurerie, plomberie, coutellerie, meubles.............. | 6 | 10 |
| Chemins de fer, machines à vapeurs, moteurs...................... | 4 | 5 |
| Arquebuserie..................... | 2 | 8 |
| Céramique, verrerie.............. | 2 | 0 |

L'industrie des tissus de soie ou rubanerie conserve toujours, comme on voit, le premier rang pour le nombre des brevets en 1865 comme les années précédentes; au deuxième rang viennent la métallurgie et les mines, qui ont pris la place de la quincaillerie passée au troisième rang. L'arquebuserie est passée du troisième au cinquième rang : preuve irrécusable de la stagnation en 1865 d'une des importantes industries de Saint-Etienne.

La classification des mêmes industries suivant la proportion des brevets pris par chacune d'elles par rapport au reste de la France, nous donne l'ordre suivant :

| | 1865. | 1864. | |
|---|---|---|---|
| Métallurgie et mines........ | 4,18 | 4,71 | p. 100 |
| Industrie des tissus......... | 2,33 | 2,10 | — |
| Arquebuserie.............. | 1,33 | 5,54 | — |
| Céramique, verrerie..... .. | 1,10 | 0,00 | — |
| Quincaillerie.............. | 0,93 | 1,63 | — |
| Chemins de fer, machines à vapeur................. | 0,69 | 1,00 | — |

Les chiffres qui précèdent démontrent une fois de plus que d'après les brevets d'invention pris en telle ou telle année et par tel ou tel pays, on peut juger à la fois de l'importance des industries locales et de leur degré d'activité. L'abaissement du chiffre des brevets pris par l'arquebuserie stéphanoise comparée aux années précédentes démontre que cette industrie, comme nous l'avons déjà dit, a souffert en 1865 à Saint-Etienne, et ce n'est que trop vrai, comme chacun le sait parmi nous. La métallurgie, au contraire, à en juger par le nombre croissant des brevets pris par elle, semble avoir prospéré en 1865 dans le département de la Loire. L'accroissement des brevets demandés par l'industrie des tissus à Saint-Etienne est également corrélatif à un réveil de la rubanerie en 1865 ; malheureusement ce réveil n'a été ni complet, ni de longue durée ; un sommeil plus profond que jamais lui a déjà succédé depuis quelques mois.

Il y a à signaler encore, en 1865 comme en 1864, le nombre anormal de brevets relatifs à l'hydraulique pris par le département de la Loire : c'est encore la question des compteurs à eau qui en est la cause et l'objet. Trois nouveaux brevets sont venus s'ajouter aux quatre de l'année précédente. C'est un indice indubitable que notre administration des eaux des fontaines de Saint-Etienne n'avait pas encore trouvé satisfaisantes les solutions du problème données pendant l'année précédente. Puissent les efforts des nouveaux concurrents entrés dans la lice obtenir plus de succès que ceux de leurs devanciers !

Les chiffres consignés dans un état ci-après qui donne la répartition par arrondissement des 58 brevets pris par le département de la Loire, ainsi que la proportion relative à la population, m'ont paru devoir présenter un certain intérêt. Ils montrent, en effet, quelle énorme supériorité l'arrondissement de Saint-Etienne possède sur les deux autres sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres. Comparé à la France entière, l'arrondissement de Saint-conserve encore une assez forte supériorité puisque la proportion est de 22,17 à 10,39. — Mais si nous prenons la moyenne du département de la Loire pour la comparer à la moyenne de la France entière, nous n'avons que des chiffres qui s'éloignent assez peu les uns des autres, puisque nous avons 11,21 pour la Loire et 10,39 pour la France.

*Etat des brevets pris en* 1865 *par le département de la Loire, répartis par arrondissement avec le rapport à la population*

| | Nombre de brevets. | Population en 1861. | Proportion par 100,000 h. |
|---|---|---|---|
| Arrondissement de Saint-Etienne | 53 | 339,066 | 22,17 |
| — Montbrison.. | 1 | 132,042 | 0,75 |
| — Roanne..... | 4 | 146,495 | 2,73 |
| Total du départ. de la Loire .... | 58 | 517,603 moy. | 11,21 |
| France entière.............. | 3883 | 37,384,181 moy. | 10,39 |

## CATALOGUE DES BREVETS

1° *Agriculture, meunerie, boulangerie, viticulture.*

2° *Hydraulique, cours d'eau, irrigations, puits artésiens.*

66,196. 18 février. — MONTMÉAT, place Chavanelle, 16, Saint-Etiene (Loire). — Compteur à eau donnant toujours un volume d'eau régulier, quelque soit la pression.

67,621. 14 juin. — MANIGLER, allée Sainte-Barbe, 15, Saint-Etienne (Loire). — Compteur à eau.

67,732. 22 juin. — DUPLAY (les sieurs), rue de Lodi, Saint-Etienne (Loire). — Compteur à eau.

68,024. 18 juillet. — GONIN, rue de la Loire, 3, Saint-Etienne (Loire). — Pompe à eau.

69,773. 30 décembre. — BRUNON et ses fils, Rive-de-Gier (Loire). — Application des liquides employés pour transmettre à distance un mouvement alternatif aux cisailles, découpoirs, poinçonneuses, etc.

3° *Chemins de fer, machines à vapeur, moteurs.*

66,027. 7 février. — FOULETIER, représenté par Léon FOULETIER, Saint-Chamond (Loire). — Courroie de cuir, doublée sur chaque bord d'une bande d'acier liée au cuir par des clous en acier rivés.

66,802. 4 avril. — GUILLET, au Côteau, près de Roanne (Loire). — Système de chemin de fer à ressorts en acier.

66,821. 6 avril. — SOULARD, rue du Grand-Gonnet, 18, Saint-Etienne (Loire). — Frein de sûreté pour les chemins de fer, dit *Frein Soulard*, ayant pour but d'arrêter un train de wagons quelque soit sa vitesse.

69,595. 28 novembre. — PARISOT et BOUTHIER DE ROCHEFORT, au Côteau (Loire). — Mécanisme dit le *Préservateur d'accidents en chemin de fer.*

4° *Matières textiles, filature, tissage, apprêts, teinture.*

65,711. 7 janvier. — BARBIER, représenté par DELORME, Saint-Etienne (Loire). — Système mécanique à pression attractive,

remplaçant les manchons enrouleurs des métiers de tissage, et déroulant, au lieu d'enrouler, l'étoffe tissée, au fur et à mesure de sa fabrication.

65,716. 7 janvier. — CHAPOTON-FEYNAS, rue Saint-Paul, 13, Saint-Etienne (Loire). — Système de rouleaux compresseurs servant à tenir constamment tendus au même degré les fils de gomme employés dans la fabrication des tissus de caoutchouc, et à donner un battant plus régulier.

66,140. 11 février. — PREYNAT et ROZIER, place de l'Hôtel-de-Ville, 15, Saint-Etienne (Loire). — Porte-épingle facilitant le repassage du rasoir dans la fabrication du velours épinglé dit *Velours de montagne.*

66,197. 19 janvier. — PARET, Saint-Paul-en-Jarrêt (Loire). — Système de moulinage.

66,367. 3 mars. — Vacher, rue Raisin, 1, Saint-Etienne (Loire). — Système de battant Vacher à double glissant, sans entretien de graissage, applicable à toutes sortes de tissus, etc.

66,559. 20 mars. — PORTAILLER père et fils et LIMOUSIN, rue Royale, 3, Saint-Etienne (Loire). — Disposition particulière du métier à rubans de velours fabriquant à doubles pièces superposées.

66,900. 14 avril. — FRAISSE-MERLEY, place Marengo, 5, Saint-Etienne (Loire). — Système de métier dit *Métier Fraisse-Merley et Vacher*, comportant un grand nombre de pièces se tissant séparément avec un battant et ses agrès pour chacune d'elles, applicable en général à tous les genres de tissus.

67,439, 29 mai. — MAYOSSON, rue Royale, 14, Saint-Etienne (Loire). — Genre de peignes à tisser.

67,747. 24 juin. — PINSARD, rue de la Bourse, 28, Saint-Etienne (Loire). — Manière de faire les essais pour le tissage des soies en ajoutant aux procédés actuellement en usage l'image photographiée ou dessinée au mégagraphe et représentant la forme authentique, mais amplifiée d'un certain nombre de fils de soie à essayer.

67,807 29 juin. — LLOBET, rue Roannelle, 16, Saint-Etienne (Loire). — Tissage de velours double pièce avec chaîne ruban.

68,301. 8 août. — CURTY et LONDES, rue Gérentet, 12, Saint-

Etienne (Loire). — Matière textile végétale dite *Laine française :* sa préparation et son traitement.

68,930. 12 octobre. — COLCOMBET et Cie, représentés par PUPIL, rue Royale, 5, Saint-Etienne (Loire). — Procédé de tissage sur les métiers de Saint-Etienne et de Lyon.

69,085. 30 octobre — CIRCAUD, rue Neyron, 55, Saint-Etienne (Loire). — Armure, ou manière de faire enserrer la chaîne de poil par la chaîne de fond avec l'emploi d'une, deux, trois, quatre et six planches, pour la fabrication du ruban-velours.

69,127. 20 novembre. — MARTIN, rue Saint-Paul, 13, Saint-Etienne (Loire). — Métier à fabriquer le cordonnet élastique, à âme formée d'un fil de caoutchouc.

69,453. 28 novembre. — GIRON frères, représentés par DELORME, rue Saint-Louis, 14, Saint-Etienne (Loire). — Disposition particulière des ensuples et des navettes du métier de rubans de velours à la barre.

69,631. 15 décembre. — ROLLAND, Andrézieux (Loire). — Lisses formant un système pour tissus à tour anglais

5° *Machines et appareils divers, outils.*

6° *Navigation, marine de guerre et grande pêche.*

7° *Constructions, architecture, ponts et chaussées, charpente, menuiserie.*

8° *Métallurgie, exploitation des mines et des carrières.*

68,006. 6 juillet. — PETIN et GAUDET et Cie, représentés par MATHIEU, Paris, rue Saint-Sébastien, 45. — Perfectionnements apportés dans les appareils de fonderie de l'acier.

68,298. 12 août. — BOUNIARD, Terrenoire, commune de Saint-Jean-Bonnefonds (Loire). — Fabrication au laminoir de tôles cylindriques.

68,312. 5 août. — PETIN et GAUDET et Ce, représentés par MATHIEU, Paris, rue Saint-Sébastien, 45. — Perfectionnements apportés au travail des pièces en acier fondu.

68,331. 16 août. — BOUNIARD, Terrenoire, commune de Saint-

Jean-Bonnefonds (Loire). — Procédé de coulée des matières fusibles, avec compression dans le moule, afin d'éviter les soufflures.

68,394. — 11 août. — Compagnie anonyme des fonderies et forges de Terrenoire, Lavoulte et Bességes, représentée par JULIEN, rue Sainte-Hélène, Lyon (Rhône). — Fabrication de manchons en acier fondu destinés à être transformés en tubes et viroles.

68,920. 10 octobre. — SAUMET père et fils aîné. — Mode perfectionné d'ouverture et de fermeture de lampes à treillis pour les mines.

68,990. 20 octobre. — Compagnie anonyme des fonderies et forges de Terrenoire, la Voulte et Bességes, représentée par JULIEN, rue Sainte Hélène, 8, Lyon (Rhône). — Procédé consistant à mélanger à la coulée les aciers Bessemer avec les divers métaux et les aciers de diverses qualités.

69,292. 17 novembre. — RACODON, rue Faure, quartier de la Sablière, Saint-Etienne (Loire). — Préparation au laminoir des lames d'acier à section triangulaire, destinées à la fabrication des outils tranchants, tels que tranchets, couteaux, etc.

69,301. 13. novembre. — BARROUIN, Saint-Chamond (Loire). — Système de fabrication de tubes en métal pour usages quelconques et particulièrement pour canons de fusils, tubes de chaudières en acier ou autre métal.

69,306. 20 novembre. — BRUNON et ses fils, Rive-de-Gier (Loire). — Procédé de laminage des pièces métalliques creuses au moyen d'un mandrin malléable.

9° *Quincallerie, plomberie, armurerie, coutellerie, meubles.*

65,321. 4 janvier. — DUROUX, rue Saint-Denis, 4, Saint-Etienne (Loire). — Appareil dit *Cornue-étuve,* à double concentration de chaleur, avec l'emploi duquel on peut amener une transpiration abondante et soutenue, alors qu'elle est nécessaire dans certaines maladies.

66,568. — 25 mars. — CHAUCHON, Rive-de-Gier (Loire). — Moyen de fabriquer les crochets en fer dits *Crochets de descente.*

67,336. — 6 mai. — DENIS, au Chambon (Loire). — Machine servant à tourner et tarauder les boulons.

67,905. 11 juillet. — PAGAT, rue Gazomètre, maison Ledin,

Saint-Etienne (Loire). — Système de roues à graisseur particulièrement applicable aux bennes employées dans les mines.

67,051. 24 juillet. — Boyet, Saint-Chamond (Loire). — Système d'échelles mobiles à coulisses pour sauvetage, soit contre les incendies, soit dans les puits.

69,112. 16 novembre. — Bonnefoy, rue Saint-Louis, 43, Saint-Etienne (Loire). — Disposition des bandes de billards telle qu'on peut, sans outils et sans le secours de l'ouvrier, enlever ces bandes, ainsi que le tapis, pour y faire les réparations nécessaires.

10° *Carrosserie, corderie, brosserie, articles de voyage.*

68,021. 18 juillet. — Duplay (les sieurs), rue de Lodi, 4, Saint-Etienne (Loire). — Machine dite *Tenaille à refouler et à souder les bandages de roues de voitures.*

68,506. 2 septembre. — Vignaud, rue Royale, 26, Saint-Etienne (Loire). — Câble plat grelin à double torsion.

68,280. 11 août. — Ledin, rue du Gazomètre, Saint-Etienne (Loire). — Système de graisseur à adapter à toute espèce de matériel roulant.

68,472. 29 août. — Pasquier et Pujol, rue de Roanne, 31, Saint-Etienne (Loire). — Machine à refouler par bouts ou à souder également par bouts toute pièce de forge, telle que ressort d'acier, droite ou circulaire, etc.

11° *Arquebuserie, artillerie.*

66,725. 29 mars. — Vincent, grande rue Saint-Roch, 3, Saint-Etienne (Loire). — Genre de crosse en métal pour pistolets dits *Ecossais.*

65,957. 2 février. — Chol, Rive-de-Gier (Loire). — Laminoir à canons forés.

12° *Instruments de précision, horlogerie, orfèvrerie, physique, chirurgie.*

65,785. 14 janvier. — Javelle, rue Beaubrun, 34, Saint-Etienne (Loire). — Pile voltaïque.

13° *Céramique, briqueterie, verrerie, pâtes plastiques.*

66,584. 23 mars. — PEYRON, Saint-Etienne (Loire). — Fabrication du bitume en utilisant la chaleur des flammes perdues des fours à cuire les briques, le quartz et fours à coke.

68,662. 18 septembre. — MARET, rue du Collége, 16, Roanne (Loire). — Composition applicable à la confection de modèles en relief de tous genres.

14° *Produits chimiques, boissons, sucre, alcool, aliments.*

15° *Appareils d'éclairage et de chauffage, combustibles, gaz et houilles.*

66,150. 17 février. — BARBIER jeune, représenté par BLANC, Saint-Etienne (Loire). — Système de fours utilisant la chaleur perdue des fours à coke et servant à carboniser les moures pour en extraire le goudron, le gaz d'éclairage, etc., et fabriquer du coke.

66,730. 30 mars. — BARBIER-PERROTON, rue de la Montat, 37, Saint-Etienne (Loire). — Système de fours servant à produire du coke et à chauffer une chaudière à vapeur.

67,044. 25 avril. — THIOLLIER, place Mi-Carême, 3, Saint-Etienne (Loire). — Fabrication du charbon aggloméré.

16° *Habillements, chapellerie, ganterie, chaussure, mercerie.*

66,893. 14 avril. — CHOMIENNE et dame OUTIN, le premier rue Saint-Louis, 20; la seconde rue de Foy, 3, Saint-Etienne (Loire). — Genre de crinoline.

17° *Beaux-arts, musique, gravure, peinture, photographie, lithographie, typographie, décors de théâtres.*

18° *Papeterie, reliure, articles de Paris.*

67,423. 3 mai. — BERAUD, rue de la Loire, 31, Saint Etienne (Loire). — Système de platines et de lames de cylindre sans biseaux, sans taillage et inoxydables, applicables à tous les genres de fabrication de papiers.

68,256. 9 août. — VIVÈS et PERROT, Saint-Etienne (Loire). — Système de timbre humide s'encrant seul.

68,953. 13 octobre. — TOLLET, rue de la Paix, 31, Saint-Etienne (Loire). — Machine à fabriquer les sacs en papier employés dans le commerce par divers fabricants.

19° *Cuirs et peaux.*

66,898. 13 avril. — DUMAS, Roanne (Loire). — Machine à travailler les peaux de fleur et de chair, dite *Courroie frotteuse de Prosper Dumas.*

20° *Articles divers.*

---

*Etat numérique des brevets pris en* 1865 *par le département de la Loire, comparé à la France entière et répartis entre les* 20 *classes d'industrie ci-après :* (1)

| | France entière. | Départ. de la Loire. | Proportion p. 0/0. |
|---|---|---|---|
| 1 Agriculture, meunerie, boulangerie, viticulture | 366 | » | » |
| 2 Hydraulique, cours d'eau, irrigations, puits artésiens | 189 | 5 | 1,65 |
| 3 Chemins de fer, machines à vapeur. | 579 | 4 | 0,69 |
| 4 Matières textiles, filatures, tissage, apprêts, teinture | 688 | 16 | 2,33 |
| 5 Machines et appareils divers, outils. | 264 | » | » |
| 6 Navigation, marine de guerre et grande pêche | 141 | » | » |
| *A reporter* | 2,227 | 25 | » |

(1) Les chiffres indiquant le nombre des brevets dans chaque classe, pour la France entière, ont été obtenus en additionnant tous les articles de la table du catalogue général; mais comme il arrive quelquefois qu'un même brevet est indiqué par deux articles, plusieurs des chiffres ci-dessus sont un peu trop forts ; de sorte que le total 5,472, au bas de la colonne, quoiqu'il représente le *vrai total* des brevets et certificats d'addition pris en France en 1865, est cependant plus faible que la somme que donne l'addition des chiffres au-dessus, somme qui est égale à 6,051. Les erreurs que je signale ici ont trop peu d'importance pour que j'aie crû devoir employer mon temps à les rectifier.

| | France entière. | Départ. de la Loire. | Proportions p. 0/0. |
|---|---|---|---|
| *Report* | 2,227 | 25 | 4,67 |
| 7 Constructions, architecture, ponts et chaussées, charpente, menuiserie. | 138 | » | » |
| 8 Métallurgie, exploitation des mines et des carrières | 239 | 10 | 4,18 |
| 9 Quincaillerie, plomberie, serrurerie, coutellerie et meubles | 646 | 6 | 0,93 |
| 10 Carrosserie, corderie, brosserie, articles de voyage | 214 | 4 | 1,87 |
| 11 Arquebuserie, artillerie | 150 | 2 | 1,33 |
| 12 Instruments de précision, horlogerie, orfèvrerie, physique, chirurgie | 383 | 1 | 0,26 |
| 13 Céramique, briqueterie, verrerie, pâtes plastiques | 182 | 2 | 1,10 |
| 14 Produits chimiques, boissons, sucre, alcool, aliments | 676 | » | » |
| 15 Appareils d'éclairage et de chauffage, combustibles, gaz et houilles | 355 | 3 | 0,90 |
| 16 Habillements, chapellerie, ganterie, chaussure, mercerie | 269 | 1 | 0,40 |
| 17 Beaux-arts, musique, gravure, peinture, photographie, lithographie, typographie, sculpture, décors de théâtre | 185 | » | » |
| 18 Papeterie, reliure, articles de Paris. | 228 | 3 | 1,36 |
| 19 Cuirs et peaux | 35 | 1 | 2,90 |
| 20 Articles divers | 124 | » | » |
| TOTAL des brevets et certificats d'addition pris en France en 1865 | 5,472 | » | » |
| TOTAL, brevets étrangers et certificats d'addition déduits | 3,883 | 58 | 1,47 |

Saint-Étienne, imprimerie de v° Théolier aîné et C°.

ANNALES DE LA SOCIÉTE IMPERIALE

D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

du département de la Loire

---

## Procès-verbal de la séance du 5 juillet 1866.

SOMMAIRE. — **Correspondance** : Lettres et circulaires diverses. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture* : Comice de Pélussin. — *Section d'Industrie* : Révision du programme des prix pour l'industrie ; — Note sur les brevets d'invention pris en 1865 par les industriels du département de la Loire. — *Sections des Sciences et des Lettres* : Conférences sur l'ozone, analyse par M. Maussier. — **Actes de l'Assemblée** : Rachat de la tour de Jeanne d'Arc, à Rouen ; vote d'une contribution ; — Comice de Pélussin, fixé au 26 août ; programme adopté ; — Programme de prix pour l'encouragement de l'industrie, des sciences et des lettres ; édition de 1866 ; — Commission des engrais chimiques ; adjonction de deux nouveaux membres ; Lectures de Mémoires : M. Maurice.

Présidence de M. Roche ; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents sont MM. Bory, Maurice, Maussier, Perriolat, Roche, Tiblier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Correspondance.

Elle comprend :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, annonçant à la Société qu'il vient de lui accorder, à titre de subvention, pour l'année courante, la somme de 600 francs.

2° Une lettre de M. le Maire de Pélussin, exprimant le vœu que la tenue du Comice de Pélussin soit fixée par la Société au 26 août prochain. (Voir la délibération aux actes de l'assemblée).

3° Une lettre de M. Court, agriculteur, de Renage, près Rives (Isére), contenant une pétition à l'Empereur, pour demander l'institution d'assurances générales, officielles légales, contre la grêle, et invitant la Société à s'y associer.

Renvoyé à la section d'agriculture.

4° Une circulaire du comité central de la souscription nationale pour le rachat de la tour dite de Jeanne-d'Arc, à Rouen, où fut

emprisonnée cette illustre héroïne. Le comité invite la Société à s'associer à cette œuvre patriotique. (Voir délibération aux Actes de l'assemblée).

5° Diverses publications adressées par les sociétés correspondantes.

**Travaux des Sections.**

*Résumé des procès-verbaux des séances tenues pendant le mois écoulé.*

SECTION D'AGRICULTURE. — Président, M. Roche; secrétaire, M. Maurice.

*Comice de Pélussin.* — M. le Président met en délibération la question du comice de Pélussin, dont il y a à fixer l'époque et à arrêter le programme.

M. François, de Pélussin, assisté de plusieurs délégués de sa commune, émet l'opinion que la date des 1 et 2 septembre serait la plus convenable pour la tenue du comice.

Il est convenu qu'avant d'arrêter définitivement l'époque, on prendra l'avis de M. Jullien, maire de Pélussin.

La section s'occupe ensuite de la préparation du programme du comice, dont tous les articles sont successivement discutés et votés. La somme des primes et des médailles s'élève à 1,620 fr. environ. Sur cette somme, MM. les délégués de Pélussin se font forts, pour leur commune, de fournir la somme de 400 francs.

SECTION D'INDUSTRIE. — Présidence de M. Porte; secrétaire, M. Maurice.

*Révision du programme des prix pour l'industrie* — La section passe en revue les diverses questions qui figurent au programme de l'année précédente; toutes sont maintenues sans modification, sauf le n° 2 de la rubanerie, qui subit un changement dans sa rédaction. Quelques questions nouvelles sont encore ajoutées. De plus, la section autorise les diverses commissions nommées à introduire toutes questions qu'elles jugeront utiles, de manière à ce que le programme complet puisse être soumis à l'approbation de l'assemblée générale du mois de juillet.

*Note sur les brevets d'inventions pris en 1865 par les industriels du département de la Loire.* — M. le docteur Maurice lit une note statistique sur cet objet. La section décide que cette

note sera insérée dans les *Annales*, sauf l'approbation de l'Assemblée générale.

SECTIONS DES SCIENCES ET DES LETTRES. — Président, M. Michachalowshi; secrétaire, M. Maussier.

*Conférences faites sur l'ozone par MM. Fremy et Peligot; analyse par M. Maussier.*

L'ozone est de l'oxygène modifié par de l'électricité; il répand une odeur désagréable, phosphorescente; il agit sur tous les corps organiques; tous les phénomènes d'oxydation déterminés difficilement par l'oxygène ordinaire peuvent être produits avec l'ozone, sans élévation de température.

L'ozone doit se produire dans l'air, car l'atmosphère est constamment traversée par des décharges électriques. Il se produit également quand les métaux s'oxydent, quand les roches se décomposent, quand les matières végétales brûlent lentement, et même dans les phénomènes d'organisation; car dans toutes ces circonstances il y a développement d'électricité, et, comme l'a démontré M. Béquerel, l'électricité accompagne toujours les actions chimiques.

On obtient encore de l'oxygène en faisant agir l'étincelle électrique, provenant d'une bobine d'induction, sur l'acide carbonique : il se forme de l'oxyde de carbone et de l'oxygène fortement ozoné.

L'ozone et l'oxygène jouent un rôle immense dans la nature; ce dernier corps n'est pas seulement le producteur des acides, comme son nom l'indique : il est aussi la cause du feu et de la vie.

Un homme, dit M. Frémy, fait sortir de ses poumons, par 24 heures, environ 250 grammes d'acide carbonique; c'est donc 160 milliards de mètres cubes d'oxygène que la race humaine enlève chaque année à l'atmosphère. La combustion de la houille absorbe plus de 100 millions de mètres cubes d'oxygène, sans parler de la quantité dépensée par les matières organiques qui se décomposent à la surface du sol.

Mais à côté des animaux qui respirent, des végétaux qui brûlent ou se décomposent, sont les plantes qui végètent. Sous l'influence de la lumière, les feuilles décomposent l'acide carbonique; elles s'assimilent le charbon et rendent l'oxygène à l'atmosphère; ce sont donc les plantes qui nous font vivre.

L'ozone, a dit M. Peligot, à la température ordinaire, oxyde le mercure, l'antimoine et l'argent; il détruit les hydrogénés gazeux, notamment l'ammoniaque. En présence des alcalis, il se combine avec l'azote atmosphérique et donne naissance à des azotates; ce fait donne peut-être la clef des phénomènes qui engendrent le nitre dans la nature... L'ozone détruit les matières colorantes végétales... Il prend naissance dans des conditions assez nombreuses : 1° par l'action prolongée de l'étincelle électrique sur l'oxygène; 2° en électrisant l'eau froide légèrement acidulée, etc.

L'ozone se développe sous l'influence des bourrasques, des tempêtes, des ouragans, de l'évaporation et du transport de l'eau, et des grands vents accompagnant ces phénomènes au sein des mers. Il nous arrive avec les vents qui soufflent sur nos côtes...

Schræder a trouvé que la putréfaction des matières animales n'a pas lieu dans l'air ozonisé : Un œuf, conservé dans cet air pendant 38 jours, n'avait subi aucune altération; un trois millionième d'ozone dans l'air suffirait pour en assurer la salubrité, au point de vue de la destruction des miasmes; la proportion qu'on en trouve dans l'air peut varier de 1 à 10 cent millièmes.

Un compte-rendu de divers ouvrages, par M. Michalowshi, occupe le reste de la séance.

### Actes de l'Assemblée.

*Rachat de la tour de Jeanne d'Arc, à Rouen : Vote d'une contribution.* — Sur la proposition des membres du bureau, l'assemblée décide qu'elle s'associera à la souscription nationale pour le rachat du donjon du vieux château de Rouen, où fût emprisonnée Jeanne d'Arc. Une somme de 25 francs est votée pour cet objet.

*Comice de Pélussin.* — L'assemblée, invitée à se prononcer sur la fixation de l'époque du prochain comice de Pélussin, arrête que la tenue de ce comice aura lieu les samedi 25 et dimanche 26 août prochain, conformément au vœu exprimé par M. le Maire de Pélussin.

M. le Président soumet ensuite à l'assemblée le projet de programme pour le comice et le concours, préparé par la section d'agriculture. Ce projet est adopté à l'unanimité.

*Programme de prix pour l'encouragement de l'industrie,*

*des sciences et des lettres, édition de* 1866. — La nouvelle édition du programme de prix pour 1866, préparée par la section d'industrie, est adoptée à l'unanimité.

*Commission des engrais chimiques* (méthode G. Ville). — Sur la demande des membres de la Commission nommée pour faire des essais sur la méthode de culture préconisée par M. G. Ville, au moyen des engrais chimiques, deux nouveaux membres, MM. Francisque Balay et Joseph Palluat de Besset sont adjoints à la Commission.

*Lecture de Mémoires.* — M. Maurice, secrétaire général, donne lecture d'une Note sur les brevets d'invention pris en 1865 par les industriels du département de la Loire. L'insertion de cette Note dans les *Annales* est adoptée.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. MAURICE.

## Procès-verbal de la séance du 2 août 1866.

SOMMAIRE. — **Correspondance** : Démissions de membres. — Lettres et circulaires diverses. — **Travaux des Sections.** — *Section d'agriculture :* Note sur la culture de la pomme de terre, par M. Ennemond Richard. — Note sur le traitement de la morsure des animaux enragés, par M. Ennemond Richard. — Rapport sur l'utilisation de l'engrais humain par le procédé Blanchard et Château, par M. Maussier. — *Section d'industrie :* Succès séricicoles obtenus à Saint-Etienne. — *Sections des sciences et des lettres :* Compte-rendu des publications scientifiques. — Dictionnaire géographique du canton de Saint-Haon-le-Châtel, par M. le docteur Frédéric Noëlas. — **Actes de l'assemblée** : Exposition universelle de 1867; vœu relatif à l'exposition des animaux vivants. — Lecture de Mémoires; MM. Maussier, Ennemond Richard. — Comice de Pélussin; Nomination des jurys des concours agricoles. — Proposition de candidatures nouvelles.

Président, M. Francisque Balay.

Secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents sont : MM. Balay (Francisque), Bory, Chapelle, Dumont, docteur Fredet, Malescourt, docteur Maurice, docteur Michalowski, Maussier, Mourguet, Perriolat, Porte, Ennemond Richard, Tiblier, Vincent.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Correspondance.

Elle comprend :

1° Une lettre par laquelle M. Taponnier, d'Izieux, donne sa démission de membre titulaire de la Société.

2° Une lettre par laquelle M. Vyal de Conflans, de St-Etienne, autre membre titulaire, donne également sa démission.

3° Une lettre collective de MM. Javelle et Jean Guichard, tous deux de Saint-Etienne, donnant aussi leur démission de membres titulaires de la Société.

4° Une lettre de M. le Préfet de la Loire informant la Société qu'une somme de 2,000 fr., comme les années précédentes, a été allouée par lui à la Société impériale pour l'année 1866.

5° Autre lettre de M. le Préfet en réponse à une demande d'exonération du timbre pour les affiches du Comice agricole de Pélussin. M. le Préfet dit qu'aux termes d'une instruction de M. le Directeur général de l'enregistrement, des domaines et du

timbre, en date du 24 mars 1866, les affiches concernant les expositions, courses, régates, comices, fêtes, etc., doivent être imprimées sur papier timbré et de couleur.

6° Une lettre de M. le Président de la Société du Tir stéphanois en réponse à une demande adressée par la Société impériale, de vouloir bien augmenter la valeur du prix offert par elle pour l'établissement d'un rayage des carabines de tir, avec précision. M. le Président du Tir exprime le regret que la situation financière du Tir stéphanois ne lui permette pas encore d'accéder à la demande de la Société impériale.

7° Une lettre de la Société académique de Maine-et-Loire remerciant la Société impériale de l'envoi d'un complément à la collection de ses Annales. Cette lettre insiste sur ce point que l'académie de Maine-et-Loire est différente de la Société d'agriculture, sciences, etc., d'Angers, qui a ajouté à son titre celui d'ancienne Académie d'Angers.

8° Un programme de prix proposés par l'Académie impériale de Metz, pour 1867, sur l'agriculture, l'archéologie, l'histoire, les sciences, les beaux-arts, la littérature et la philologie.

9° Une circulaire des secrétaires de la XXXIII^e^ session du Congrès scientifique de France, informant la Société qu'en raison de l'état sanitaire actuel de la ville d'Amiens (règne d'une épidémie cholérique), la XXXIII^e^ session, qui devait s'ouvrir au mois d'août 1866, était ajournée à 1867.

10° Une circulaire du comité central de souscription au profit des victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie.

11° Une circulaire de M. Barral, ancien rédacteur en chef du *Journal d'Agriculture pratique,* informant la Société qu'il vient de fonder un nouveau journal agricole sous le nom de *Journal de l'Agriculture.*

12° Diverses circulaires et publications adressées par les sociétés correspondantes.

### Travaux des Sections.

*Résumé des procès-verbaux de leurs séances pendant le mois écoulé.*

SECTION D'AGRICULTURE. — Président, M. Roche; secrétaire, M. Jacod.

*Note sur la culture de la pomme de terre.* — M. Ennemond

Richard donne lecture d'un travail sur la culture de la pomme de terre; c'est le même travail qui avait été déjà présenté dans la précédente séance, mais complété par de nouveaux développements. La section décide que ce nouveau travail sera lu à la prochaine assemblée générale et inséré dans les Annales en place de celui précédemment communiqué.

*Note sur le traitement de la morsure des animaux enragés.* — M. Ennemond Richard lit sur ce sujet une note où il raconte divers succès obtenus à l'aide de la scrophulaire noueuse, plante indigène très commune dont il met plusieurs échantillons sous les yeux de la réunion. M. le docteur Maurice fait observer, à l'occasion de cette communication, que les remèdes populaires contre la rage sont très nombreux. Dans tous les pays il se rencontre des empiriques qui font profession de traiter les cas de ce genre. C'est à eux que s'adressent presque toutes les personnes mordues. Parmi les gens traités, les uns, et c'est heureusement toujours le très grand nombre, ne prennent pas la rage tout simplement parce qu'ils n'avaient pas à la prendre, soit que l'animal qui a fait la morsure ne fût pas réellement enragé, soit que la morsure ait eu lieu sans que la dent de l'animal enragé ait inoculé le virus dans la plaie; quelques autres prennent la rage quand même. Les premiers cas sont toujours cités en preuve de l'efficacité du remède; quant aux seconds, comme ils sont très rares, ce sont des exceptions qui ne peuvent infirmer la règle générale; on les passe donc sous silence; on ne manque, d'ailleurs, jamais de bonnes raisons pour expliquer l'inefficacité du remède dans ces cas. C'est ainsi que les remèdes les plus insignifiants acquièrent à la longue la réputation usurpée de remèdes héroïques. M. Maurice craint bien qu'il en soit ainsi du remède édité par M. Ennemond Richard, de même que de tous les autres. Jusqu'à ce jour, le seul remède préventif reconnu comme certain contre la rage dans les cas de morsure par des animaux enragés, c'est la destruction du virus dans la plaie par une cautérisation prompte et énergique.

Si le travail de M. Ennemond Richard devait être publié dans les Annales, le docteur Maurice demanderait qu'il fût accompagné d'une note propre à prévenir de funestes mécomptes par laquelle on engagerait le lecteur à ne pas mettre dans le nouveau remède une confiance que jusqu'à présent aucune expérience sérieuse n'est venue justifier.

La section décide que la note sera lue en assemblée générale et l'insertion demandée à titre de document sur la question, avec l'annotation demandée par le docteur Maurice.

*Rapport sur l'utilisation de l'engrais humain par le procédé Blanchard et Château.* — L'absence de M. Maussier, rapporteur, ne permet pas de prendre connaissance de ce rapport porté à l'ordre du jour.

SECTION D'INDUSTRIE. — Présidence de M. Porte ; secrétaire, M. Maurice.

*Succès séricicoles obtenus à Saint-Etienne.* — M. Robichon (Antonius) appelle l'attention de la section sur un fait tout récemment parvenu à sa connaissance et qui lui semble digne d'être signalé aux sériciculteurs; ce fait, c'est la réussite remarquable de petites éducations de vers à soie de l'espèce dite race du pays, faites à Saint-Etienne par MM. Veyre, Mallet et Fleury, passementiers à Valbenoîte. Depuis cinq ans qu'ils ont commencé ces essais, pas une seule éducation n'a échoué, et ils ont obtenu le rendement qu'on considère comme maximum. Tous leurs cocons on été employés pour graine dont ils ont tiré un très bon prix. Quelques membres font observer que ce succès n'est pas exceptionnel pour le département. Des essais semblables entrepris sur divers points de la plaine du Forez ont donné des résultats tout aussi satisfaisants.

SECTION DES SCIENCES ET DES LETTRES. — Président, M. Michalowski; secrétaire, M. Maussier.

Un compte-rendu des publications scientifiques récentes fait par M. Michalowski, notamment d'un article de M. Payen inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur la fabrication de la soude artificielle, intéresse vivement la section.

*Dictionnaire géographique du canton de Saint-Haon-le-Châtel*, par M. Noëlas (Frédéric). — Ce travail important, présenté au concours en réponse à une des questions du programme de la Société, est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Abrial, Michalowski et Testenoire-Lafayette.

**Actes de l'Assemblée.**

*Exposition générale de* 1867. — *Vœu relatif à l'exposition des animaux vivants.* — M. Francisque Balay expose que d'après

le programme de la prochaine Exposition universelle de Paris, il devrait y avoir une exposition permanente d'animaux vivants. Ce projet lui semble, comme à beaucoup d'agriculteurs, complètement impraticable. Plusieurs Sociétés d'agriculture ont déjà pris l'initiative d'une pétition tendant à faire substituer à ce projet un concours général d'animaux reproducteurs. M. Balay serait tout à fait de cet avis, et il engage vivement la Société impériale de Saint-Etienne à appuyer ces pétitions d'un vœu confirmatif. L'assemblée, convaincue par les raisons alléguées par le préopinant, émet le vœu en question à l'unanimité.

*Lecture de mémoires.* — M. Maussier donne lecture du rapport sur l'engrais humain mentionné au procès-verbal de la section d'agriculture. L'assemblée partageant l'avis de son président, ajourne la publicité à donner au travail de M. Maussier jusqu'à ce qu'il ait pu le compléter par une appréciation comparative, faite au point de vue de la meilleure utilisation des matières, des divers procédés de désinfection proposés jusqu'à ce jour.

M. Ennemond Richard donne ensuite lecture d'un travail intitulé : *Observations sur la culture de la pomme de terre.* L'assemblée décide que ce travail sera inséré dans les Annales.

Le même auteur donne lecture de la note sur le traitement des morsures d'animaux enragés, mentionnée au procès-verbal de la section d'agriculture.

Le docteur Michalowski, tout en louant les intentions de M. Richard, ne saurait approuver la publicité à donner à un semblable travail. Cette publicité pourrait avoir des suites excessivement fâcheuses qu'il importe de prévoir et de prévenir. La plante préconisée par M. Richard, fort vantée dans l'antiquité pour le traitement d'une autre maladie que la rage, a été reconnue depuis longtemps comme une plante à peu près sans vertu, et son inefficacité comme remède préventif de la rage est plus que probable. Quoi qu'il en soit, il est un moyen de s'en assurer sans faire courir aucun danger à nos semblables; c'est celui de l'expérimentation sur les animaux. Que M. Richard veuille bien écrire ou parler dans ce but au directeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon, et des expériences seront faites sur la scrophulaire. Jusque là, la conduite la plus sage à tenir est de ne rien dire de ses vertus problématiques. L'assemblée parta-

geant l'opinion du préopinant, décide que la note de M. Richard ne sera pas insérée dans les Annales.

*Comice de Pélussin. — Nomination des jurés du Concours agricole.* — L'assemblée, sur la proposition de M. le secrétaire général, décide que ces nominations seront faites au sein de la prochaine séance de la section d'agriculture.

*Proposition de candidature.* — MM. Perriolat et Mourguet-Robin proposent, comme candidat au titre de membre titulaire de la Société, M. François Sismonde, ingénieur civil à Saint-Etienne, rue de la Loire, 26.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. MAURICE.

## Procès-verbal de la séance du 6 septembre 1866.

SOMMAIRE. — **Correspondance** : Circulaires diverses. — **Travaux des Sections.** — *Section d'agriculture* : Comice de Pélussin; nomination des jurys des concours; — Utilisation de l'engrais humain; nouvelle Commission nommée; Question du marché aux bestiaux à Saint-Etienne; Enquête agricole; nomination d'une Commission. — **Actes de l'Assemblée** : Compte-rendu du Comice de Pélussin, par le docteur Maurice; — Note sur la fabrication des piquettes, par M. Ennemond Richard; — Proposition de candidature; — Admission de M. Sismonde (Francois), ingénieur civil à Saint-Etienne

Présidence de M. Roche; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents sont : MM. Bory, dr Maurice, Maussier, dr Michalowski, Mourguet, Roche et Tiblier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Correspondance.

Elle comprend :

1o Une circulaire du ministre de l'agriculture, accompagnant l'envoi du programme des conditions d'admission dans les écoles impériales d'agriculture.

2o Le questionnaire de l'enquête agricole; renvoyé à la section d'agriculture.

3o Une lettre de M. le Préfet de la Loire demandant, au nom du Ministre de la guerre, des renseignements sur le prix des fourrages dans l'arrondissement, pendant l'année 1866-1867; renvoyé à la section d'agriculture.

4o Le programme de prix proposés au concours, pour l'année 1867, par la Société académique de Saint-Quentin.

5o Diverses circulaires et publications adressées par les Sociétés correspondantes.

### Travaux des Sections.

*Résumé des procès-verbaux des séances tenues dans le mois précédent.*

SECTION D'AGRICULTURE. — *Séance du* 11 *août.* — Présidence de M. Balay (Francisque); secrétaire M. Maurice.

*Comice de Pélussin; Nomination des jurys des concours.* — Sur l'invitation de M. le Président, l'assemblée procède à la

nomination des membres des divers jurys devant fonctionner au prochain Comice de Pélussin. Ces jurys sont ainsi composés :

Jury pour le concours de labourage et béchage : MM. Jacod, de Saint-Christôt; Jean Magand, de l'Etrat; Pierre Faure, de Saint-Jean-Bonnefonds; Dazod, de La Valla; François et Foriel, de Pélussin.

Jury pour le concours des serviteurs et servantes de ferme : les Membres composant la Commission d'organisation du Comité.

Jury pour le concours des animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, caprine et porcine : MM. Roche, de Saint-Etienne; Cluzet, vétérinaire à Saint-Etienne; Dumont, de Rive-de-Gier; Jean Magand, Pierre Faure, Vital de Rochetaillée, Rozet (Claudius), de Saint-Chamond; Serres, de Montbrison; Thevenon, de Praslong; Chambon, de Savigneux.

Jury de l'espèce chevaline : MM. de Saint-Genest, Cluzet, Magand (Jean) et Rozet.

Jury des produits agricoles et horticoles : MM. de Saint-Genest, Malescourt, de Saint-Etienne; Ennemond Richard, de Saint-Chamond; Jacod.

Jury des produits séricicoles : MM. Perriolat, de Saint-Etienne; Ennemond Richard, Abrial, de Saint-Etienne; dr Viornery, de Pélussin; Duclos, de Saint-Chamond.

Jury des instruments et outils agricoles et horticoles : MM. Bory, Bouzerand, Payre, Voytier et Mourguet, de Saint-Etienne.

*Utilisation de l'engrais humain.* — M. Balay demande que la section veuille bien nommer une Commission pour étudier les divers procédés usités pour utiliser les engrais humains pour l'agriculture. La section renvoie l'étude de cette question à la Commission chargée de l'étude du procédé de MM. Blanchard et Chateau, nommée dans la séance du 4 mai 1865, et composée de MM. Maussier, Roche, Rousse, Tiblier, Malescourt et Favarcq, membres auxquels elle adjoint MM. Francisque Balay et Ennemond Richard.

*Question du marché aux bestiaux.* — En raison du changement récemment survenu dans l'administration municipale, la section décide qu'on renouvellera auprès du nouveau maire de Saint-Etienne les démarches tentées auprès de ses prédécesseurs, dans le but d'amener une prompte réalisation du marché aux bestiaux projeté à Saint-Etienne. La même Commission, déjà

nommée, est chargée de ce mandat. Elle se compose de MM. Testenoire-Lafayette, Roche, Tiblier, Camille Brun, Magand, Ninquerier et Maurice.

*Deuxième séance, du* 18 *août.* — Présidence de M. Roche ; secrétaire, M. Vital de Rochetaillée.

*Enquête agricole ; nomination d'une Commission.* — M. le Président communique à la section le questionnaire rédigé par la Commission ministérielle et adressé à la Société impériale d'agriculture. Il propose de nommer une Commission pour préparer le travail des réponses qui sera ensuite soumis à la section d'agriculture ; puis, ensuite, à l'assemblée générale. Cette proposition est adoptée. Sont nommés membres de cette Commission : MM. Francisque Balay, de Saint-Genest, Ennemond Richard, Tiblier, Magand, Joseph Palluat de Besset, Jacod, Vital de Rochetaillée, Peyret (Frédéric), Perriolat et Maurice.

Les sections d'industrie, des sciences et des lettres n'ont pas tenu de séance pendant le mois d'août.

### Actes de l'Assemblée.

*Compte-rendu du Comice de Pélussin.* — M. Maurice, secrétaire général, donne lecture du compte-rendu du Comice agricole tenu à Pélussin les 25 et 26 août 1866. L'assemblée vote l'insertion de ce travail dans les *Annales*.

*Note sur la fabrication des piquettes.* — En l'absence de l'auteur, M. le secrétaire général donne lecture d'une note de M. Ennemond Richard, sur la fabrication des piquettes ou boissons fermentées économiques. L'assemblée vote l'insertion par extrait de ce travail dans les *Annales*.

*Proposition de candidature.* — MM. Roche, Magand, Vital de Rochetaillée et Jacod proposent comme candidat, membre titulaire, M. Lombard (Théodore), moulinier à Pélussin.

*Admission d'un nouveau membre.* — M. François Sismonde, ingénieur civil à Saint-Etienne, candidat proposé dans la précédente séance, est admis au scrutin secret, et à l'unanimité des votants, comme membre titulaire.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. Maurice.

# COMPE-RENDU

## DU COMICE ET DU CONCOURS AGRICOLES

## DES CANTONS DE PÉLUSSIN ET DE BOURG-ARGENTAL

**Tenus à Pélussin les 25 et 26 août 1866,**

*Présenté à la Société impériale d'agriculture dans sa séance du* 6 *septembre* 1866,

Par M. MAURICE, secrétaire général.

---

Constitué par cette bande étroite de terre qui s'étend, en plan rapidement incliné, des bords du Rhône jusqu'aux cimes les plus élevées du Pilat, dont elle forme le versant oriental, le canton de Pélussin se trouve en quelque sorte isolé de notre arrondissement par les escarpements du géant des Cévennes. Si l'art de nos ingénieurs voyers a su triompher heureusement de cet obstacle en traçant, sur les flancs de la montagne, une excellente route, dont la pente, parfaitement ménagée, permet aux voyageurs de franchir la barrière sans danger et sans peine, ce n'a pas été sans les obliger à faire de longs et interminables détours, et à sacrifier de bien longues heures. Aussi, bien que ce canton soit un riche et magnifique pays : vrai jardin potager et verger de Saint-Etienne, abondant en points de vue ravissants, en panoramas splendides; où se voit l'intéressant et curieux phénomène de la réunion, sur un espace restreint à quelques kilomètres, des climats opposés et des cultures variées du nord et du midi, bien peu de Stéphanois se sont décidés à le visiter.

Lorsque, selon l'ordre adopté pour la tenue de nos comices

cantonnaux, l'année de 1866 a amené le nom de Pélussin, ceux d'entre nous qui s'intéressent plus particulièrement au succès de cette institution, se demandaient avec inquiétude quel serait le résultat d'un concours agricole dans ce pays à eux inconnu ; plusieurs redoutaient un échec complet, les plus rassurés ne comptaient que sur un demi-succès.

Ces craintes et ces inquiétudes, hâtons-nous de le dire, n'étaient nullement fondées, et aujourd'hui la Société impériale d'agriculture peut enregistrer le Comice de Pélussin, dans ses *Annales*, comme un des plus brillants succès obtenus par son institution des comices cantonnaux.

Grâce à l'habileté et au zèle de ses organisateurs, et surtout de MM. Jullien, François, Jacod, Lombard, Foriel, docteur Viornery, Berlier; à l'empressement de tous les habitants de Pélussin à les seconder, et enfin au temps magnifique qui l'a favorisée, cette fête agricole s'est passée, on peut bien le dire, d'une manière admirable.

Concours agricole remarquable par le nombre et la qualité des objets exposés, affluence immense des populations rurales, ciel d'azur, pays ravissant, gens avenants et pleins de cordialité, gracieux décors de verdure, pavois brillants, musique entraînante, salves d'artillerie, mâts de cocagne, illuminations, banquet joyeux, feux d'artifice, rien absolument n'a manqué; tout à été à souhait.

Dès le matin du samedi, Pélussin, décoré de massifs de verdure, de guirlandes de feuillages, et pavoisé de nombreux drapeaux et oriflammes, était prêt pour la fête agricole.

A midi, au signal donné par les détonations de l'artillerie, un nombreux cortége, musique en tête, se rendait aux champs, où devait avoir lieu les concours de labourage et de bêchage. Les concurrents étaient nombreux et tous remarquables par leur vigueur et leur habileté. Aussi la lutte a-t-elle été des plus chaudes, et MM. les Membres du jury, embarrassés pour arrêter leur choix, ont témoigné, en augmentant le nombre des récompenses, combien ils étaient satisfaits de ce double concours.

Le lendemain matin, dimanche, la fête continuait par l'installation des diverses expositions d'animaux reproducteurs, de produits agricoles et horticoles, d'outils et instruments agricoles et horticoles.

A neuf heures, tout était en place, et les jurys des divers concours commençaient leurs opérations.

Pélussin, formé de trois groupes d'habitations pittoresquement étagées sur une côte rapide, avait partagé entre ces trois groupes les diverses expositions. Virieux, ou Pélussin d'en haut, possédait l'exposition des produits agricoles, horticoles et séricicoles ; c'était incontestablement la plus remarquable. A Pélussin d'en bas appartenait l'exposition des instruments et outils agricoles, encore supérieure à ce que nous avons vu dans la plupart de nos concours cantonnaux. Pélussin du milieu s'était réservé l'exposition des animaux ; elle était suffisamment nombreuse : mais, réduite aux seuls animaux du canton, à cause de la difficulté des communications, elle laissait à désirer quelque chose sous le rapport de la qualité. Pélussin, en effet, n'est pas un pays d'élevage, et la grande culture de ce pays, c'est la culture de la vigne, des arbres à fruits et des légumes. En raison de cette circonstance, il sera peut-être utile que la Société impériale modifie à l'avenir le programme du concours agricole, lors du prochain comice de Pélussin.

A trois heures, commençait, conformément au programme, la cérémonie de la distribution des récompenses attribuées par les divers jurys. Sur une estrade en plein air, dressée sur la place publique de Pélussin et décorée avec une élégante simplicité, s'étaient groupés autour du Président de la Société impériale d'agriculture, M. Francisque Balay, qui présidait la séance, M. Jullien, membre du Conseil général et maire de Pélussin, avec ses adjoints ; MM. les curés de Pélussin ; M. Gonon, juge de paix du canton ; MM. les maires, MM. les curés de la plupart des communes des deux cantons de Pélussin et de Bourg-Argental ; les membres de la commission d'organisation et ceux des divers jurys des concours. La Société impériale était représentée dans cette circonstance, en outre de son président, par son secrétaire général et son trésorier, MM. Maurice et Favarcq ; par le président et le secrétaire de la section d'agriculture, MM. Roche et Jacod ; enfin, par MM. Jullien et François, de Pélussin ; M. le baron de Saint-Genest, conseiller général ; M. Malescourt, conseiller d'arrondissement ; MM. Ennemond Richard, Rozet, Dumont, Magand, Perriolat, Bory, Abrial, Mourguet-Robin, Jean-Baptiste Pugnet, Vital de Rochetaillée, Bouzerand.

Là, en présence d'une foule immense de peuple, M. Francisque Balay prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« La Société d'agriculture de Saint-Etienne, jalouse de justifier son titre, a organisé, il y a quelques années, des concours cantonnaux. En signalant, par d'honorables récompenses, les tentatives habiles et les efforts persévérants, en facilitant l'amélioration des méthodes par la comparaison des procédés et des résultats, de pareilles solennités ont pour but d'engager les habitants des campagnes à marcher dans la voie du progrès, d'exciter parmi eux une émulation généreuse, de les préparer ainsi à se produire avec éclat dans ces luttes plus difficiles des concours régionaux, qui sont les fêtes, et, pour ainsi dire, les hautes assises de l'agriculture.

« Ces espérances n'ont pas été trompées. Partout, dans l'arrondissement, les cultivateurs ont répondu à notre appel; mais, nous sommes heureux de le déclarer, nulle part ils ne l'ont fait avec plus d'ardeur et de succès que dans le canton de Pélussin. L'exhibition à laquelle nous assistons aujourd'hui, par l'abondance, par la variété, par la beauté de ses produits, atteste, Messieurs, que vous ne voulez laisser à aucune région du département de la Loire l'honneur de vous devancer. Elle prouve à quel point vous savez profiter des riches aptitudes de votre sol, moins remarquable encore par sa fertilité naturelle, que par la merveilleuse diversité de son énergie productive.

« Placé sur le versant oriental du Pilat, d'où il domine cette belle et pittoresque vallée du Rhône qui lui sert de limite, votre pays, Messieurs, est dans une position exceptionnellement favorable. Après avoir péniblement gravi l'autre pente de la montagne, dont les arides escarpements sont inaccessibles au laboureur, le voyageur qui vient à vous s'arrête émerveillé au spectacle inattendu qui se déroule devant ses yeux. Le canton de Pélussin lui apparaît subitement, comme une oasis au sortir du désert, avec sa végétation luxuriante, ses pâturages, ses moissons, ses vignes, ses plantations d'arbres fruitiers ; il croit voir un jardin immense, et comme un résumé de toutes les cultures de la France.

« Aux étages supérieurs, s'étendent, sur de vastes espaces, les forêts de sapins; plus bas, se présentent de riches cultures; enfin, si l'on descend dans la vallée, on pénètre dans une nouvelle zane, vraie terre promise, où le figuier, le mûrier, la vigne, les

arbres à fruits de toutes sortes se disputent un sol fertile, toujours couvert de primeurs se succédant sans interruption.

« A tous ces produits, d'importants débouchés sont ouverts. Des routes bien entretenues mettent votre canton en communication avec les nombreuses villes de la Loire et du Rhône, centres immenses, et presque insatiables, de consommation.

« Vous avez compris, Messieurs, tous les avantages de cette position exceptionnelle, et vous en avez tiré un admirable parti. Dans l'industrie, comme dans l'agriculture, vous vous êtes montrés les petits-fils intelligents de ces hommes qui, sous Colbert, le grand ministre, utilisant les nombreuses chutes d'eau formées par les ruisseaux qui descendent du Pilat, importèrent chez vous les premiers moulins à soie qui parurent en France, et créèrent ainsi dans vos contrées cette industrie du moulinage qui n'a cessé de s'y développer et qui fournit aujourd'hui du travail à un si grand nombre de bras.

« Cette industrie a eu ses jours de souffrance ; elle a participé aux crises de la rubanerie stéphanoise et de la fabrique de Lyon, auxquelles elle est intimément liée ; mais elle est toujours profondément vivace, et, après les jours d'épreuves, tout fait espérer pour elle une nouvelle période de prospérité. J'en puise l'assurance dans la paix rétablie sur le continent européen par la puissante médiation de l'Empereur ; je la puise aussi dans la cessation des maux de tous genres qui ont précédé et suivi la désolante guerre d'Amérique.

« Fidèles aux traditions de vos ancêtres, vous avez joint à la persévérance dans le travail un courageux esprit d'initiative.

« Il y a trente années à peine, l'administration de Pélussin, dirigée alors par M. Julien du Colombier, dont le nom et la famille sont à bon droit vénérés de chacun de vous, arracha ses communaux à toutes les misères de la vaine pâture et se mit résolûment à les planter. Son successeur continua l'opération ; elle n'est point encore complètement terminée, et déjà, cependant, de magnifiques forêts couvrent plus de 400 hectares où s'égaraient jadis de chétifs bestiaux ; l'éclaircissage commence dès aujourd'hui à vous donner de notables revenus ; encore quelques années, et vous trouverez dans des coupes abondantes la récompense méritée de votre courageuse résolution. Ainsi, par un acte de courageuse initiative, vous avez à la fois augmenté vos ressources municipales et donné aux autres communes du canton un

exemple de sage prévoyance qu'elles ont suivi, pour la plupart, avec empressement.

« Mais ce n'est pas seulement dans cette vaste entreprise de reboisement que l'on peut reconnaître l'intelligente hardiesse qui vous caractérise : on en trouve une preuve non moins frappante dans le soin persévérant que vous avez mis à améliorer vos méthodes de culture et perfectionner tous vos moyens de production. Grâce à cet esprit sagement progressif, à ce travail opiniâtre de vos intelligences et de vos bras, vous êtes parvenus à faire de ce coin de terre, placé à l'extrémité d'un arrondissement où l'industrie règne presque sans partage, un véritable jardin qui est, pour vous, un inépuisable trésor.

« Persistez, Messieurs, dans cette voie où vous avez recueilli de si beaux succès. Perfectionnez encore vos procédés de taille et de culture ; complétez le réseau, déjà bien avancé, de vos routes et chemins ; ne craignez pas de trop produire ; vous ne produirez jamais assez pour les besoins des populeuses cités qui vous avoisinent ; d'ailleurs, les chemins de fer sont là pour emporter vos fruits et primeurs aux marchés de la capitale et jusqu'à ceux de l'Europe entière.

« Vous serez, en outre, énergiquement protégés et soutenus par le gouvernement de l'Empereur, qui, en toutes circonstances, a donné à l'agriculture les preuves les plus manifestes de sa haute sollicitude. En ce moment même s'organise, par ses soins et sous sa direction, une vaste enquête agricole qui doit s'étendre à toute la France. Elle permettra d'apprécier les résultats produits par les dernières transformations économiques et douanières. Toutes les opinions, librement manifestées, provoqueront un loyal examen, et, n'en doutons pas, tous les intérêts légitimes seront pleinement satifaits. »

« Les prix vont être distribués. Je ne veux pas retarder ce moment ; permettez-moi, cependant, Messieurs, de vous dire en finissant, au nom de la Société d'agriculture et au mien, combien nous sommes touchés de votre hospitalité généreuse. Je remercie cordialement le digne maire de votre chef-lieu, M. Jullien, ainsi que ses excellents collègues, de l'aide qu'ils ont prêtée à notre Société et de l'éclat dont leurs communs efforts ont environné cette fête. Je remercie vos dignes et vénérés pasteurs qui ont bien voulu donner à cette solennité, en l'honorant de leur présence, une religieuse consécration. Je remercie aussi la commune

de Pélussin de l'accueil si cordial que nous y avons reçu. Je ne saurais enfin oublier, Messieurs, vos sociétés de musique ; leurs brillants accords sont venus ajouter aux charmes de cette magnifique journée. »

Ce discours est suivi des plus chaleureux applaudissements.

M. de Saint-Genest, président et rapporteur du jury des exploitations agricoles, s'est ensuite exprimé en ces termes :

« Messieurs les Agriculteurs,

« Pour la première fois, la Société d'agriculture de l'arrondissement vient parmi vous tenir ses comices; permettez-moi de vous exposer le but de cette institution.

« Dieu, en envoyant sur terre l'homme plein d'ignorance, lui imposa la loi du travail, mais forcément aussi la loi du progrès. Voyez ce qu'étaient jadis et ce que sont devenues les sciences humaines; voyez les découvertes merveilleuses de la physique, de la chimie, et la puissance immense acquise de nos jours par l'industrie.

« L'agriculture, Messieurs, est une science; pourrait-elle ne point progresser, rester une science morte pratiquée par habitude? Cela ne peut plus être : les conditions de l'existence des hommes se sont trop profondément modifiées; sa vie d'autrefois n'est plus possible. Il y a cinquante ans, Messieurs, vous n'aviez point de chemins de fer; quelques routes seulement parcouraient nos contrées; l'agriculture d'alors avait sa raison d'être : chacun songeait à soi, voulait produire ce qui lui était nécessaire ou ce que pouvaient absorber ses plus proches voisins. Avec les nouvelles voies de communication, les produits des pays les plus éloignés inondent nos marchés, venant en concurrence de prix avec notre propre sol. Aussi, comme je vous le disais tout à l'heure, Messieurs, l'agriculture d'autrefois n'est plus possible; il nous faut maintenant une agriculture intelligente, une agriculture moderne, une agriculture commerciale; il faut produire non point ce que le sol avait l'habitude de porter, mais ce qu'il peut donner en plus grande abondance et au meilleur marché possible; il faut, autant que faire se peut, suivre surtout les besoins de la consommation.

« Ces idées nouvelles, Messieurs, acceptées par les hommes

instruits, sont plus difficilement admises par les agriculteurs de nos campagnes, et ce sont ces idées que nous venons propager au milieu de vous.

« La Société d'agriculture de l'arrondissement, en instituant ces comices cantonnaux, a fait une œuvre utile, rapprochant ces leçons et ces encouragements du praticien modeste que son éloignement des grands centres privait des enseignements de nos grands concours agricoles.

« Nous venons donc aujourd'hui, Messieurs, au nom de cette Société, proclamer avec honneur les noms des travailleurs de la terre que nous avons trouvés les plus méritants dans le canton de Pélussin. Peut-être ne proclamerons-nous pas les noms de tous; peut-être quelques agriculteurs trop modestes n'ont-ils point osé soumettre leurs travaux à la commission d'examen? Les encouragements que nous allons donner à leurs pareils les engageront, eux aussi, à faire de nouveaux efforts qui mériteront plus tard nos louanges et nos récompenses.

« Vingt propositions environ ont été faites pour les récompenses agricoles dans le canton de Pélussin; votre Commission, Messieurs, n'a point refusé son temps à la visite de ces diverses exploitations; mais, je dois le constater avec étonnement, plusieurs des personnes proposées, l'ignorant sans doute, refusaient à la Commission la visite de leurs propriétés. Mais avant de nommer les lauréats, permettez-moi, Messieurs, quelques observations sur l'ensemble des exploitations visitées par la Commission.

« Dans le canton de Pélussin, la culture de la vigne a pris une très grande extension. Cette culture, si productive, a sa raison d'être dans ce pays; elle n'aurait pas besoin de nos encouragements; et nous lui avons vu, avec regret, par trop sacrifier toutes les autres cultures. Dans ce canton, le bétail est peu nombreux, les prés médiocrement soignés, et la plus grande partie des fourrages produits ne sont point consommés sur place. Aussi partout avons-nous trouvé une grande pénurie des engrais, si nécessaires aux améliorations agricoles; et là, Messieurs, est le progrès à obtenir dans le canton de Pélussin :

« 1° Dans notre exploration agricole, nous avons rencontré, Messieurs, un cultivateur déjà âgé, qui, sur un sol ingrat, parsemé de roches arides, a su, par son travail opiniâtre de chaque

jour, créer des terres fertiles, devenues facilement labourables, produisant de beaux blés, de beaux trèfles, des maïs, des betteraves. Cet homme a travaillé toute sa vie : il a réussi. Vous honorerez son travail, Messieurs, et vous l'encouragerez, en offrant une médaille de vermeil à M. Maniquet (Benoît), de la commune de Chuyer.

« 2° Sans sortir de la même commune, nous offrirons également une médaille de vermeil à son maire, M. Chavas (Antoine). Depuis dix ans, M. Chavas a entrepris, sur les plus mauvais terrains de cette commune, la plantation d'un vignoble qui a merveilleusement réussi. Le travail a été grand et laborieux. A côté de cette vigne, M. Chavas a su créer une bonne prairie et en améliorer d'autres par des soins intelligents.

« 3° M. Cognet (Jean-Antoine), industriel actif, est aussi un agriculteur passionné. M. Cognet, depuis vingt ans, métamorphose en bonnes terres, en jolies prairies, six hectares de rochers qui entourent son usine. Son exemple peut-il s'imiter avec bénéfice ? Pas toujours, il est vrai ; mais, cependant, M. Cognet est un exemple frappant de ce que peut le travail sur un sol sans valeur ; il a su trouver et ramasser des eaux, faire une belle prairie sur des terrains jadis couverts de mauvais bois. Les travaux intelligents de M. Cognet lui ont mérité une médaille de vermeil.

« 4° M. Goutarel, notaire à Pélussin, a fait dans sa propriété de Volant des travaux de défrichement très importants. Sur les pierres arrachées, M. Goutarel plante des vignes qui lui donnent de très bon vin. Il a, de plus, la passion des arbres fruitiers, et pas un pouce de son terrain n'a le droit au repos. Les travaux de M. Goutarel méritent d'être signalés, mais ils seraient difficilement imitables si l'on ne pouvait y consacrer des ressources abondantes. M. Goutarel voudra bien accepter une médaille d'argent en témoignage de notre admiration pour sa courageuse entreprise, qui, plus pratique, mériterait une plus haute récompense.

« 5° M. François, notaire à Pélussin, a fait, dans ses propriétés de la montagne, de nombreux reboisements. Votre Commission, Messieurs, offre à M. François une médaille d'argent, encouragement bien mérité par dix-huit hectares de plantations.

« 6° Une médaille d'argent a été attribuée à M. Dard (Barthélemy), pour une très belle plantation de vignes.

« 7° Une semblable médaille récompensera les travaux de M. Drevard (Ambroise). La commune a admiré chez lui, outre des vignes bien soignées, un très joli verger.

« Plusieurs autres noms auraient dû certainement, Messieurs, être proclamés ici avec honneur. Par ignorance, sans doute, les lauréats ont manqué à notre appel. Il n'en sera plus ainsi, nous l'espérons, et, dans le prochain concours des cantons de Bourg-Argental et de Pélussin, nous rendrons hommage aux efforts de tous. Deux noms, Messieurs, auraient dû être proclamés aujourd'hui; notre règlement nous empêche d'offrir deux fois la même médaille, mais, devons-nous oublier de le dire, M. Olagnier est toujours resté cultivateur actif, intelligent, modèle entre tous ici, et dont les grands travaux ont déjà été récompensés d'une médaille de vermeil; et puisque nous sommes à Pélussin, Messieurs, n'oublions pas de le redire, honneur à l'exemple donné par la commune de Pélussin aux communes riches de mauvais terrains, de montagnes; applaudissons à ces magnifiques bois, plantés par elle, qui seront un jour la richesse de cette commune et sa véritable caisse de prévoyance, et regrettons, Messieurs, de ne pouvoir récompenser une seconde fois ces beaux travaux par une médaille d'or. »

M. le Président donne enfin la parole au Secrétaire général de la Société impériale, qui proclame successivement, à haute voix, les noms des lauréats des divers concours. Chacun d'eux, à l'appel de son nom, vient recevoir des mains du Président la récompense qui lui a été attribuée.

La cérémonie terminée, un banquet, qui ne laissait absolument rien à désirer sous aucun rapport, a réuni dans la salle de la mairie toutes les notabilités de la fête. Divers toasts, portés à l'Empereur, aux habitants du canton de Pélussin, à la Société d'agriculture et à son Président, enfin à M. le Maire de Pélussin, ont démontré, par les bravos enthousiastes qui les ont accueillis, combien les sentiments de l'unanimité des convives répondaient bien à l'expression de ceux des orateurs. Au dessert, M. Ennemond Richard, dans un récit plein d'esprit et d'à-propos, a raconté comment l'industrie du moulinage, une des principales du pays, avait été transportée, au XIVme siècle, par le Bolonais Gayotti, d'Italie à Saint-Chamond, d'où elle s'était étendue, peu après, au canton de Pélussin, dont elle avait fait et faisait encore en grande partie la richesse.

Enfin, à huit heures du soir, un magnifique feu d'artifice a couronné une journée si bien remplie.

Pour rendre justice à tous les coopérateurs de notre œuvre de progrès agricole, nous devons mentionner ici, avec reconnaissance, le concours plein de zèle prêté dans cette circonstance par deux excellents corps de musique : celui de Pélussin et celui de Poncins. Pendant deux jours, ils ont rivalisé d'ardeur à mêler à tous les actes de la fête des accents harmonieux qui charmaient le public et complétaient ainsi parfaitement cet heureux et indispensable mélange de l'agréable et de l'utile, si justement recommandé par un poëte latin, et qui convient même aux choses de l'agriculture.

Vous remarquerez, Messieurs, que le nombre des récompenses attribuées par les divers jurys dépasse notablement les indications du programme; si nous avons pu en agir ainsi sans recourir au vote de la Société, c'est, nous devons le dire hautement ici, au risque de blesser la modestie de deux de nos membres, c'est grâce à la générosité de notre président, M. Francisque Balay, dont l'importante souscription de 500 francs est venue accroître notablement les ressources du budget du comice de Pélussin, et grâce aussi à celle de M. Jullien, maire de Pélussin, qui a bien voulu faire l'abandon de toutes les primes d'argent qui lui étaient attribuées.

En résumé, le succès du comice de Pélussin a été complet. Nulle part l'enseignement qui ressort pour le public agricole des expositions publiques, des concours ouverts et des récompenses distribuées à la suite, n'aura été plus fructueux que dans le canton de Pélussin. Telle a été la conviction unanimement exprimée par les représentants de la Société impériale au comice. Cette conviction, non moins que l'accueil gracieux et plein de cordialité qu'ils y ont reçu, a fait que, comme tout le public en général, ils en sont revenus, non pas seulement satisfaits, mais enchantés.

---

## PRIMES ET RÉCOMPENSES DISTRIBUÉES

---

### *Concours des Exploitations agricoles et horticoles des cantons de Pélussin et de Bourg-Argental.*

Composition du Jury : MM. le baron de Saint-Genest, Rozet (Claudius), Dumont, Magand (Jean), et Vital de Rochetaillée.

PRIME D'HONNEUR : médaille d'or, non décernée.

Rappel de médaille d'or, déjà décernée en 1862 : à la commune de Pélussin, pour ses opérations de reboisement.

1re médaille de vermeil : à M. Maniquet (Benoît), propriétaire à Gourgeat, commune de Chuyer, pour ses nombreuses améliorations agricoles.

2e médaille de vermeil : à M. Chavas, maire de Chuyer, propriétaire à la Fournerie, pour création de vignes et prairies, et améliorations diverses.

3e médaille de vermeil : à M. Cognet (Jean-Antoine), moulinier, propriétaire au Viallon, commune de Véranne, pour création de prairies et défrichements.

Rappel de médaille de vermeil : à M. Olagnier (Joseph), propriétaire aux Sagnes, commune de Pélussin.

1re médaille d'argent : à M. Goutarel, notaire à Pélussin, pour création de vignes et vergers, et améliorations diverses dans sa propriété de Volant, à Malleval.

2e médaille d'argent : à M. François, notaire à Pélussin, pour travaux de reboisement importants.

3e médaille d'argent : à M. Dard (Barthélemy), pour une très belle plantation de vigne.

4e médaille d'argent : à M. Drevard (Ambroise), propriétaire à Chosson, commune de Malleval, pour défrichements et plantations de vignes.

### *Concours des serviteurs et servantes des cantons de Pélussin et Bourg-Argental.*

Composition du Jury : MM. Jullien, de Pélussin; François, de Pélussin; Roche, de Saint-Etienne; Jacod, de Saint-Christôt; Rozet (Claudius), de Saint-Chamond.

1er Prix : médaille d'argent et 35 fr., à Mlle Bonnardelle (Louise), de Chavanay, pour 60 ans de bons services.

2e Prix : médaille d'argent et 30 fr., à Marie Tranchant, de Pélussin, pour 36 ans de bons services.

3e Prix : médaille d'argent et 25 fr., à Claudine Ogier, au Villars-la-Chapelle, pour 35 ans de services.

4e Prix : médaille d'argent et 20 fr., à Henri Robert, de la Gorge-du-Chavanay, pour 26 ans de services.

5e Prix : médaille d'argent et 15 fr., à Martin (Emmanuel), de Lupé, pour 24 ans de services.

6e Prix : médaille de bronze et 10 fr., à Mancamanoce, de Virieux, pour 20 ans de services.

7e Prix : médaille de bronze, à Corrompt (Antoine), de Malleval, pour 15 ans de services.

### *Concours de labourage et bêchage.*

Composition du Jury : MM. Jacod, de Saint-Christôt; Magand (Jean), de l'Etrat; Pierre Faure, de Saint-Jean-Bonnefonds; Dazod, maire de Lavalla; François et Foriel, de Pélussin.

#### LABOURAGE.

1er Prix : 30 fr., à M. Androd fils, de La Chapelle.

2e Prix : 20 fr., à M. Paret (Pierre), de Chuyer.

3e Prix : médaille d'argent, à M. Bonnet (Mathieu), de Chuyer.

4e Prix : médaille de bronze, à M. David (Jean-Claude), de Chuyer.

Mention honorable : à M. Barbier (Jean-Claude), de La Chapelle.

BÊCHAGE.

1[er] Prix : 30 fr., à M. Pascal (Jean), du Truchet, commune de Pélussin.

2e Prix : 20 fr., à M. Barbier (Antoine), de La Chapelle.

3e Prix : médaille d'argent, à M. Pacquet (Joseph), de Roisey.

4e Prix : médaille de bronze, à M. Garon, de Chavanay.

*Concours des animaux reproducteurs.*

Composition du Jury : MM. Roche, de Saint-Etienne; Cluzet, vétérinaire, de Saint-Etienne; Dumont, de Rive-de-Gier; Magand (Jean), de l'Etrat; Vital de Rochetaillée; Pierre Faure, de Saint-Jean-Bonnefonds; Rozet (Claudius), de Saint-Chamond.

ESPÈCE BOVINE.

*Races françaises pures et croisées.*

Taureaux de 1 à 2 ans.

1[er] Prix : médaille d'argent, à M. Jullien, maire de Pélussin, pour un taureau Schwitz croisé, n° 16.

2e Prix : 30 fr., à M. Denuzière (Pierre), aux Treilles, commune de Chuyer, pour un taureau de 17 mois, race Saleyre ou d'Auvergne, n° 1.

Taureaux âgés de 2 ans et au-dessus.

1[er] Prix : médaille d'argent et 50 fr., non décerné.

2e Prix : 40 fr., non décerné.

3e Prix : 30 fr., à M. Forest (Thomas), de Chuyer, pour un taureau de 32 mois, n° 28.

4e Prix : 25 fr., à M. Fabry (Pierre), pour un taureau de 16 mois, n° 48.

Génisses de 1 à 2 ans.

1[er] Prix : médaille d'argent, à M. Jullien, maire de Pélussin, pour deux génisses croisées, nos 19 et 20.

2e Prix : 25 fr., à M. David (Jean-Claude), de Chuyer, pour une génisse de 2 ans, race du pays, n° 49.

3e Prix : 20 fr., à M. Bourgeois (Joseph), de Pélussin, pour une génisse de 1 an, no 43.

Génisses de 2 à 3 ans.

1er Prix : médaille d'argent et 40 fr., à M. Dupré (Jean), de Bassin-Pélussin, pour une génisse Schwitz croisée, de 30 mois, no 9.

2e Prix : 30 fr., à M. Tranchant (Ambroise), de Gencenas, commune de Bessey, pour une génisse de 3 ans 1/2, race du pays, no 71.

Vaches laitières et de reproduction.

1er Prix : médaille de vermeil, à M. Jullien, maire de Pélussin, pour 2 vaches, l'une Schwitz croisée, âgée de 6 ans, no 21, et l'autre âgée de 6 ans 1/2, Schwitz-Bressane, no 25.

2e Prix : médaille d'argent et 35 fr., à M. François, notaire à Pélussin, pour une vache de 6 ans, race Schwitz croisée, no 27.

3e Prix : médaille d'argent et 30 fr., à M. Pitiot (Jean-Antoine), de Pélussin, pour une vache de 8 ans, no 3.

4e Prix : médaille de bronze et 25 fr., à M. Drevon (Jean-Claude), de Maclas, pour une vache de 7 ans, no 5.

5e Prix : médaille de bronze et 20 fr., à M. Tranchant (Jean), de Virieux-Pélussin, pour une vache de 7 ans, race du pays, no 33.

6e Prix : 20 fr., à M. Forest (Benoît), de Chuyer, pour une vache de 5 ans 1/2, race du pays, no 29.

*Prix d'ensemble des plus belles écuries.*

1er Prix : médaille de vermeil, à M. Jullien, de Pélussin.

2e Prix : 30 fr., à M. Bourgeois (Joseph), de La Celle-Pélussin.

3e Prix : 25 fr., à M. Robelet (Jean-Baptiste), de La Chapelle.

ESPÈCE CAPRINE.

1er Prix : 25 fr., à M. Gaillard (Antoine), de Pélussin, pour deux chèvres, no 3.

2e Prix : 20 fr., à M. Raffard (Fleury), de Pélussin, pour une chèvre, no 4.

3e Prix : 10 fr., à Mme veuve Remilleux, de Chuyer, pour un bouc de 15 mois, no 5.

ESPÈCE OVINE.

1er Prix : 25 fr., à M. Camier (Jean), de Pélussin, pour un bélier et une femelle suitée, no 12.

2e Prix : 20 fr., à Mme Mariette Gabert, de Bessey, pour un lot de moutons, no 13.

3e Prix : 10 fr., non décerné.

ESPÈCE PORCINE.

1er Prix : 25 fr., à M. Denuzière (Pierre), aux Treilles, commune de Chuyer, pour une truie de 16 mois, suitée, no 5.

2e Prix : 20 fr., à M. Tranchant (Ambroise), de Gencenas, pour une truie suitée, race dauphinoise, no 6.

3e Prix : 20 fr., non décerné.

ESPÈCE CHEVALINE.

Composition du Jury : MM. de Saint-Genest, Cluzel et Magand.

1er Prix : 20 fr., à M. Gathier, curé de Roisey, pour un poulain race anglo-normande, âgé de 28 mois, n° 9.

2e Prix : 15 fr., à M. Mallecourt (François), de Chavanay, pour un cheval de 15 mois, no 3.

3e Prix : 10 fr., à M. Verrier, de Roisey, pour une jument et son poulain, no 4.

COQS ET POULES.

Composition du Jury : MM de Saint-Genest, Malescourt, de Saint-Etienne; Ennemond Richard, de Saint-Chamond ; Jacod, de Saint-Christôt.

1er Prix : médaille de vermeil et 25 fr., à M. Pugnet (Jean-Baptiste), de Saint-Romain-en-Jarrêt, lot no 3.

2e Prix : médaille d'argent et 15 fr., à Mlle François, de Pélussin, lot no 5.

3e Prix : médaille de bronze et 10 fr., à M. Paret (Claude), de Virieux-Pélussin, lot no 1.

Mention honorable à M. Tranchant, aux grandes terres de Bessey.

*Concours des produits agricoles et horticoles.*

Composition du Jury : MM. Malescourt, le baron de Saint-Genest, Ennemond Richard, Jacod.

PRODUITS DIVERS.

1er Prix : médaille de vermeil, à M. Jullien, maire de Pélussin, produits agricoles divers, collection très remarquable, lot nº 4.

2e Prix : médaille d'argent et 30 fr., à M. Pugnet (Jn-Baptiste), de Saint-Romain-en-Jarrêt, produits divers, lot nº 17.

3e Prix : médaille de bronze et 20 fr., à M. Ogier (Antoine), de Chavanay, produits divers, lot nº 34.

4e Prix : médaille de bronze et 15 fr., à M. Paret (Jean), maire de Chavanay, lot de raisins, nº 15.

5e Prix : médaille de bronze et 10 fr., à M. Robert (Claude), de Chavanay, lot de poires et pommes, nº 26.

6e Prix : médaille de bronze et 10 fr., à M. Dervieux (Antoine), de Chavanay, lot de maïs et chanvre, nº 21.

Médaille d'argent à M. Goutarel, notaire à Pélussin, pour ses vins de Volant, lot nº 35.

Médaille d'argent à M. Paret, traiteur à Condrieux, pour ses vins blancs, lot nº 36.

Mention honorable à M. Vanel (Jean-Marie), de Malleval, pour le lot de poires et pommes nº 36.

PRODUITS HORTICOLES (fleurs).

Médaille de vermeil à M. Lombard, de Virieux-Pélussin, pour une magnifique collection de fuchsias, de roses et d'œillets de Chine.

PRODUITS SÉRICICOLES.

Composition du Jury : MM. Perriolat, de Saint-Etienne; Ennemond Richard, de Saint-Chamond; Abrial, de Saint-Etienne; Viornery, de Pélussin.

1er Prix : médaille de vermeil et 30 fr., à M. Jean-Fleury Dumoulin, de Virieux-Pélussin, pour cocons blancs, cocons jaunes et mariage des races, lot nº 4.

2e Prix : médaille d'argent et 20 fr., à M. Paret, moulinier, de Virieux-Pélussin, pour cocons blancs et cocons verts, no 1.

3e Prix : médaille d'argent, à M. Paret, maire de Chavanay, pour cocons blancs, deuxième éclosion, lot no 2.

4e Prix : médaille de bronze et 15 fr., à M. Etienne Combe, moulinier à Pélussin, pour cocons blancs, lot no 5.

*Concours d'instruments et outils agricoles et horticoles.*

Composition du Jury : MM. Bory, Bouzerand, Payre, Voytier et Mourguet, de Saint-Etienne.

Le Jury signale d'abord l'exposition remarquable d'instruments agricoles perfectionnés, de M. Jullien, maire de Pélussin. Cette exposition hors ligne a été mise par lui hors de concours.

1er Prix : médaille de vermeil et 20 fr., à M. Brondelle, tonnelier à Pélussin, pour un foudre de grande dimension, d'une exécution remarquable, no 14.

2e Prix : médaille d'argent et 15 fr., à M. Roué, forgeur à Pélussin, pour une charrue articulée bien combinée et un bénuret avec ailes en fer bien conditionné, no 9.

3e Prix : médaille d'argent et 10 fr., à M. Wisser, taillandier à Saint-Etienne, pour une exposition d'outils agricoles et de jardinage, tous bien faits et bien conditionnés, et, en outre, pour un *arrache-clous* bien combiné.

4e Prix : médaille d'argent, à M. Champin, mécanicien à Pélussin, pour une petite machine à vapeur de construction simple et de prix modéré, no 12.

5e Prix : médaille d'argent, à M. Ponsonnet, taillandier à Pélussin, pour application de l'acier Bessemer à la fabrication des outils agricoles, no 7.

6e Prix : médaille de bronze, à M. Madinier fils, chaudronnier à Rive-de-Gier, pour une pompe à incendie à brouette devenant portative instantanément, d un service simple et facile, et pour une petite pompe à divers usages : épuisement ou arrosage, no 1.

7e Prix : médaille de bronze, à M. Gabert (Jean), vigneron de Bessey, pour deux foudres de petite dimension bien conditionnés, no 6.

Médaille d'argent, à M. Aubert-Crozat, fondeur en cuivre à Givors, exposant, hors région, un entonnoir modérateur pour le remplissage des bouteilles et futailles vides.

La Société impériale d'agriculture, extrêmement satifaite du concours aussi utile que zélé prêté à la fête du Comice par les corps de musique de Pélussin et de Poncins (Saint-Michel), leur a décerné, dans la personne de leurs chefs, à titre de reconnaissance et de souvenir : une médaille de vermeil à la musique de la ville de Pélussin, et une médaille d'argent à celle de Poncins (Saint-Michel).

---

## STATISTIQUE DU CONCOURS A PÉLUSSIN

| | | Nombre de têtes |
|---|---|---|
| **Animaux de l'espèce bovine :** | | |
| Taureaux | 8 | |
| Génisses | 25 | 69 |
| Vaches | 30 | |
| Bœufs | 6 | |
| **Animaux des espèces chevaline et asine :** | | |
| Juments | 1 | |
| Poulains et pouliches | 9 | 13 |
| Anes et ânesses | 3 | |
| TOTAL des gros animaux | | 82 |

| | | Nombre de lots. |
|---|---|---|
| **Petits animaux :** | | |
| Espèce caprine | 5 | |
| — ovine | 5 | |
| — porcine | 3 | 22 |
| — galline | 7 | |
| — volailles divers | 2 | |

| | | Nombre de lots. |
|---|---|---|
| Instruments | 14 | |
| Produits agricoles et horticoles divers | 50 | 70 |
| Produits séricicoles | 6 | |

**Concurrents exposants :**

| | | | | | Nombre. |
|---|---|---|---|---|---|
| Exposants d'animaux de l'espèce | | | bovine. . . . . | 27 | 58 |
| — | — | — | chevaline, asine | 9 | |
| — | — | — | ovine . . . . . | 5 | |
| — | — | — | caprine . . . . | 5 | |
| — | — | — | porcine . . . . | 3 | |
| — | — | — | galline. . . . . | 9 | |
| Exposants d'instruments . . . . . . . . . . . . . | | | | | 14 |
| Exposants de produits agricoles et horticoles. . . | | | | | 56 |
| | | | TOTAL des exposants. . . . . . | | 128 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Concurrents | ponr les exploitations agricoles . . . | 25 | 40 |
| — | comme serviteurs agricoles . . . . . | 15 | |
| — | pour le labourage et bêchage . . . . | » | |

# NOTES HISTORIQUES

## SUR L'INDUSTRIE DU MOULINAGE

### DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE

Par M. Ennemond RICHARD,

*Vice-Président de la Chambre de commerce de Saint-Etienne.*

---

François 1er est le premier qui ait porté des bas de soie; c'était, à cette époque, quelque chose de si rare, de si précieux, que lorsqu'un des deux bas allant au-dessus du genoux jusqu'au bouffantes fut terminé, le roi n'eut pas la patience d'attendre que le second fut tricoté, et il parut dans une fête splendide avec un seul bas de soie blanche.

Alors, les étoffes légères et étroites fabriquées à Florence s'appelaient des *Florences* et les galons de soie de toutes largeurs et de toutes formes s'appelaient *article de Bologne*.

Dans le milieu du XIVe siècle, la famille Gayotti, de Bologne, était composée de sept personnes. Le chef de la famille portait cuirasse, sa sœur était religieuse et quatre de ses frères moines dans différents couvents; le cinquième était marié et avait plusieurs enfants. A cause des avantages du droit d'aînesse, ce dernier, cadet de la famille, ne pouvait élever ses enfants sans travailler; alors il résolut de s'expatrier, et, après avoir réuni tous ses parents, il leur exposa que la ville de Lyon commençait à fabriquer des étoffes de soie et des galons en traits d'or fin recouvrant plusieurs bouts de soie fortement tordue, et leur an-

---

(1) Ces notes sont le résumé de la charmante improvisation prononcée par l'auteur, au banquet du Comice de Pélussin et mentionnée au compte-rendu précédent.

M. Ennemond Richard a bien voulu faire lui-même ce résumé, sur la demande de la rédaction du *Mémorial de la Loire*. — Note du secrétaire général.

nonça qu'ayant étudié le système de moulinage qui faisait la prospérité de Bologne, il avait acheté un des moulins les plus perfectionnés et l'avait expédié secrètement en France. Ensuite, s'agenouillant avec sa femme et ses enfants devant son frère aîné et ses autres frères, il leur demanda leur bénédiction avant de s'expatrier.

Un tabeau commandé à cette occasion par la famille, existe depuis plus de trois cents ans dans la même maison, à Saint-Chamond; il était sous mes yeux quand, il y a vingt ans, j'en fis la description suivante :

La sainte Vierge occupe le milieu; à droite le chef de la famille, revêtu de sa cuirasse et d'un manteau de cour; derrière lui quatre de ses frères, dont l'un est capucin, l'autre antonin, et les deux autres moines d'un autre ordre; sur la droite, leur sœur religieuse termine le tableau, à gauche de la sainte Vierge sont deux dames en costume bolonais du XIVe siècle, les cheveux relevés et coiffées d'un chaperon dans le genre de celui de Marie Stuart.

Le troisième personnage est le frère qui s'expatrie; derrière lui sont deux jeunes hommes; à côté, à ses genoux, trois enfants.

Le père, la mère et les enfants quittèrent Bologne le plus furtivement possible et, redoutant la vengeance de leurs concitoyens, vinrent, pour se dérober à toutes les recherches, se cacher dans une gorge profonde, à mi-chemin entre le saut du Gier et le barrage que l'on construit en ce moment au pont de la Rive. Ils s'étaient mis sous la protection du château de Thoil, dépendant de la seigneurerie de Tournon.

Bientôt les Bolonais apprirent que leur compatriote Gayotti était passé en France avec un moulin à soie, et qu'une fabrique composée de trois moulins ronds fonctionnait quelque part, à l'extrémité du Lyonnais, pour fournir du filage aux tireurs d'or de Lyon. Ils le firent déclarer juridiquement coupable de félonie, et le condamnèrent par contumace à être pendu; il le fut en effigie, et pendant plusieurs siècles son portrait a été chaque année attaché au pilori de Bologne.

Le roi de France, qui commençait à voir que l'industrie et l'agriculture étaient les deux mamelles de l'Etat, s'occupa de Gayotti et lui permit de porter l'épée; quant à celui-ci, il se donna le luxe d'avoir de la vaisselle d'argent.

Toute industrie qui prospère est promptement imitée.

En 1645, il y avait à Saint-Chamond, sur la paroisse de Saint-Pierre, 43 mouliniers de noms différents, et 18 sur la paroisse de Notre-Dame. Je l'ai appris par les registres des baptêmes. Ainsi, il y a 220 ans que l'industrie du moulinage était si prospère dans cette ville, qu'il y avait plus de soixante maîtrises composées chacune de trois moulins ronds, et les registres de maîtrise, que je suis parvenu à retrouver dans les archives de l'hôpital constatent que cette industrie était également prospère à Virieux et à Pélussin.

Je suis trop long, Messieurs, j'ai peur de vous fatiguer (non! non! continuez.) Eh! bien, alors je vais vous raconter une des nombreuses alliances de la famille Gayot.

Comme la plupart des familles italiennes fixées en France, celle des Gayotti avait finit par franciser son nom.

Avant 1619, un des fils de Palluat, contrôleur du grenier à sel, à Saint-Chamond, ayant été reçu dans la maîtrise des fileurs de soie, se maria avec une des demoiselles Gayot, possédant un moulinage en face de la maison de ses ancêtres.

Le 10 juin 1619, cette maison fut vendue à l'honorable Gaspard Bullioud. Son fils la revendit, le 2 novembre 1664, à Jean Catton et François Chambovet. Le grand père de ma mère l'acheta le 22 avril 1727. C'est sur le sol de cette maison que j'ai fait bâtir mon habitation actuelle, qui est ainsi exactement en face de l'ancienne maison bâtie par Gayotti le Bolonais. Quand vous serez à Saint-Chamond, entrez par la petite porte qui est sous le no 46; vous verrez dans la cour et au nord les arceaux construits vers le commencement du XVe siècle. C'était à droite, au fond de cette petite cour et dans une chambre dont la fenêtre donnait sur le jardin, qu'était le tableau de famille et la généalogie des Gayotti, depuis leur arrivée en France jusqu'en 1788. Le tableau est maintenant roulé dans un coin du grenier de la maison no 44.

Le premier métier à tisser les articles de Bologne a été expédié par la communauté des Dames de Saint-Pierre, de Lyon, à un habitant de la paroisse d'Izieux placée sous la dépendance de leur ordre. Ces dames avaient le droit de nommer le curé.

Cette industrie a fait la fortune de la famille Flachat, sortie des domaines du Regard, près de Terrenoire. Vous pourrez voir dans la Grande-Rue, à Saint-Chamond, et dans la cour de la maison no 55, sur une porte, une pierre sculptée portant en re-

lief une navette et la date de 1575. C'est M. Flachat qui l'a fait bâtir et c'est un de ses descendents en ligne directe qui la possède encore. La façade a été refaite en 1835, mais l'escalier et sa rampe datent de 1575.

Nos pères n'avaient pas comme nous de petits journaux illustrés à cinq centimes; mais il avaient des actes sur parchemin illustrés de la main du notaire lui-même ou de celui qui aspirait à être son successeur.

Voici la description de l'acte de vente consenti par Palluat-Gayot, le 10 juin 1619 :

« A tous ceux qui ces présentes verront » : la première lettre qui a dix centimètres de hauteur représente l'acquéreur Gaspard Bullioud, avec sa barbe et sa casquette; on voit qu'il n'est plus jeune et que son nez connaît intimément ce qui est contenu dans sa tabatière.

A la troisième page, la lettre initiale est encore plus grande. C'est haut et puissant seigneur Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, premier baron du Lyonnais, conseiller du roy et capitaine d'armes, qui apparaît pour autoriser le sieur Gaspard Bullioud à faire l'acquisition projetée.

A la quatrième page, la dame Catherine Gayot, venderesse est figurée avec son grand profil italien et ses cheveux relevés droits sur la tête; il paraît qu'elle excelle dans la préparation du salé, car une fantastique tête de cochon apparaît derrière sa personne, à la hauteur de sa mâchoire.

En tête de la page suivante, c'est Estienne Palluat qui accompagne sa femme pour signer le contrat et recevoir un premier à-compte de trois mille livres.

La dernière page porte la quittance d'un second paiement de deux mille livres, et la lettre majuscule est un E dont le centre représente un gobelet d'où sort une tête de dinde; il paraît que l'on avait bu et que l'on avait mangé un de ces animaux en bonne odeur de rôtissage; le tabellion avait tenu à constater que la vente avait été bien faite. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Messieurs, après des jours difficiles arrivent des temps meilleurs. Depuis trois ans, une crise commerciale pèse sur l'industrie du moulinage ; mais je crois qu'elle touche à sa fin, et probablement nous continuerons à voir cette industrie se marier heureusement à l'agriculture si variée du canton de Pélussin. Veuillez

accepter mes vœux pour la prospérité commerciale et agricole de cette fraction si intéressante de l'arrondissement de Saint-Etienne.

---

## ACTE DE CONSTITUTION DE LA MAITRISE DES MAITRES MOULINIERS EN SOIE DE SAINT-CHAMOND.

Cejourd'hui, dimanche 3 may 1699, à l'hôtel commun de cette ville de Saint-Chamond, pardevant nous, Jean-Baptiste Buyet, conseiller du roi, maire perpétuel de ladite ville de Saint-Chamond, sont comparus sieurs Vincent Grangier, Pierre Ravachol, François Vialis, Jean-Baptiste Montgirod, Zacarie Palerne, Jean-Baptiste Jamen, Antoine Delaval, Gilibert Burlat, Jean Jacquier, Grégoire Delafont, Jean-Marie Terrasson, Jean Bertholet, Pierre Soulier, Pierre du Jast, Antoine Jamen, Lambert Bourhardier, Claude Fillon, Jérôme Hervier, Denis Escot, François Malassagny, Jean-Louis Terrasson, Emmanuel Ferral, Denis Boissieu, Jean Jalabert et Benoît Bourdon, qui nous ont dit que Sa Majesté ayant, par son édit du mois de mars 1691, créé un titre d'office de maîtres-gardes des corps des marchands des arts et métiers dans toutes les villes du royaume, les mouliniers et les fileurs de soie et fleurets de cette ville ont été obligés depuis ce temps-là de s'abstenir de nommer des maîtres-gardes de leur art. Ces offices n'ayant pas été levés en cette ville, ils furent unis, par un autre édit du 7 mars 169[illegible], à la communauté de Saint-Chamond, laquelle, à cause de cette union, a payé au roy la somme de trois mille livres, ainsi qu'il paraît par la quittance du sieur Gilbert, du 28 août 1693. Au moyen duquel payement, les maîtres des arts et métiers de cette ville, étant dans leurs anciens droits de nommer des maîtres jürés de leur art, les sieurs remontrants ont, de notre ordonnance du deuxième du présent mois, fait convoquer la présente assemblée, à laquelle ont été appelés les fileurs de soie de Saint-Etienne, Saint-Julien-en-Jarest, Izieux, Saint-Paul, St-Romain, Virieux, Rive-de-Gier, Saint-Symphorien, Saint-Genis-Terrenoire, St-Marcellin, Saint-Galmier, Saint-Héand et des autres lieux circonvoisins dépendant de la maîtrise de cette ville. requièrent lesdit remontrants qu'il leur soit permis de nommer présentement deux maîtres-gardes dudit art et deux adjoints pour en faire l'exercice l'année présente, à la fin de laquelle les deux qui seront nommés les premiers cesseront l'exercice de ladite charge et les deux derniers nommés la continueront l'année d'après en qualité de maîtres-gardes, conjointement avec les deux qui seront nommés pour leurs adjoints, à la place des deux autres sortis de charge.

Ce qui leur ayant été octroyé par nous maire susdit, les sieurs assemblés ont nommé d'une voix sieurs :

Vincent Grangier,
Pierre Ravachol,
François Viàlis,
Jean-Baptiste Montgirod.

Pour maîtres-gardes de l'art de fileurs de soie de cette ville et des lieux circonvoisins dépendant de la maîtrise d'icelle, etc.

Il résulte de la lecture attentive de cette pièce, qui est fort longue, que la première maîtrise avait été homologuée par lettres-patentes du 17 août 1719, qu'il fallait modifier les statuts et adopter un nouveau règlement en quinze articles.

Le règlement fut adopté et transcrit sur le registre.

Tous ont signé le registre, plus MM.

BUYET, notaire ; DESGRAND, procureur du roi; NIcolas MANIQUET, consul; NOLHAC, consul ; BERTHOLON, consul ; MALLIQUET, consul.

Voici quelques-uns des articles :

Troisièmement que les veuves des maîtres pourront continuer à filer soie tant qu'elle demeureront en état de viduité et pas autrement.

Quatrièmement qu'aucun maître, tant de Saint-Chamond que des lieux circonvoisins, ne pourra avoir, dedans ou dehors sa maison, plus de quatre moulins à filer soie, et chacun des deux moulins ne pourra avoir plus de dix-huit guindres, à peine de soixante livres d'amende et de confiscation desdits moulins qui se trouveront au par-dessus de quatre, *afin que chaque maître ait moyen d'avoir du travail.*

Dixièmement que personne, de quelque qualité qu'elle soit, tant de Saint-Chamond que d'ailleurs, ne pourra, sous aucun prétexte, acheter soie fleuret ou filoselle *des devideuses,* ni recevoir d'elles ces marchandises en gage à peine de cent cinquante livres d'amende, tant contre l'acheteur que le vendeur, au payement de laquelle ils seront contraints même par corps.

Pour extrait conforme au registre H. n° 3, armoire n° 4 des archives de l'hôpital de Saint-Chamond.

# NOTE

## SUR LA FABRICATION DES PIQUETTES OU BOISSONS FERMENTÉES, ÉCONOMIQUES

Par M. Ennemond RICHARD.

---

J'habitais, il y a 9 ans, dans une des parties les plus fertiles de la Dombe et j'occupais alors beaucoup d'ouvriers à de grands travaux de drainage ; aucun d'eux n'était assez dans ses avances pour boire du vin mélangé avec de l'eau, mais tous avaient chez eux un petit tonneau de boisson. Je voulus connaître comment chacun préparait sa piquette et je vis combien il serait utile qu'une petite brochure de quelques pages donnée aux enfants dans les écoles pût apprendre à leurs parents comment on peut faire, à peu de frais, une boisson saine et agréable. Je me mis à l'œuvre et je fis paraître une petite Notice de quelques pages. Voici maintenant le résultat de plusieurs années de pratique et d'expérience.

Le paysan cultivateur se contente de faire entrer des pommes par la bonde d'un tonneau et celles qui sont trop grosses reçoivent un coup de maillet qui les écrase en partie en les faisant entrer de force; il met ensuite de l'eau dans le tonneau et sa piquette est faite. Le journalier fait sa piquette avec les fruits rouges de l'églantier, avec des prunes; les plus pauvres avec des pelosses et des mûres ; mais dans la campagne on croit généralement que les mûres donnent la fièvre ; le propriétaire fait sa piquette avec des sorbes, avec des raisins, et plus tard avec le gènne sortant du pressoir; mais il faut pour cela qu'il possède une vigne et qu'il sache conserver son genne dans un tonneau défoncé ou il l'enserre en le comprimant comme s'il faisait un pisé en terre.

Il faut apprendre à tous ceux qui font de la piquette par

Ce qui leur ayant été octroyé par nous maire susdi'
semblés ont nommé d'une voix sieurs :

Vincent Grangier,
Pierre Ravachol,
François Vialis,
Jean-Baptiste Montgirod

Pour maîtres-gardes de l'art de fileurs
lieux circonvoisins dépendant de la ma'

Il résulte de la lecture attenti
longue, que la première mait
lettres-patentes du 17 août
statuts et adopter un nouv
Le règlement fut adop
Tous ont signé le re

au
prier
duire
moyen
e, deux
ne fruits ;
it, en cinq
faire partir
u de bonne
plusieurs jours
huit jours il faut

rez l'écume sortir par la
croître votre tonneau pour que
sortir. Le robinet que vous mettrez
est-à-dire percée de petits trous dans la
entre dans la futaille ; il s'en vend à Mâcon qui ont
fabriquées exprès pour les tonneaux de piquette.

Voici qu
Troisi
à filer
men'
l'

Trois semaines après que votre tonneau de piquette a été fait vous mettez le robinet et vous soutirez successivement plusieurs arrosoirs de liquide que vous faites rentrer par la bonde ; la partie sucrée est toute au fond du tonneau, il faut la faire revenir dessus et laisser la bonde ouverte pour que l'acidité se produise.

La première piquette est faite en juin avec des groseilles rondes, colorées et parfumées avec des grappes de cassis et quelques framboises.

Les prunes surabondantes aux besoins de la maison et à la vente au marché, servent ensuite à fabriquer de la piquette que l'on colore et parfume avec le fruit du gros mûrier rouge.

Soixante et quinze litres (3 bichets) de pommes acides et vingt-cinq litres de poires douces produisent un tonneau d'excellente piquette, les pommes et les poires sont toutes coupées en quatre et nétoyées avec soin. Quand le fruit est sain, on n'enlève ni l'épiderme ni les pepins, il faut cinq heures de travail pour préparer un hectolitre de fruit, il ne faut ainsi qu'une dépense supplémentaire de 50 centimes pour préparer une boisson propre et convenable, et avec 2 fr. 25 c. de cassonade et 25 c. d'eau bouillante, c'ést-à-dire avec trois francs et sept francs de fruit, vous aurez un excellent tonneau de piquette, tandis

ᶦculteur ignorant, tout en dépensant sept francs, n'aura
ᐧu acidulée.

ᐧisins rouges et ce qui n'est pas vendable dans vos
ᐧ treillage, de la cassonade et de l'eau bouillante
ec un hectolitre de fruit un excellent tonneau
ᐧage.

qui souvent sont si abondantes et si bon
ᐧlente boisson si vous les mélangez avec

ᐧ les poires trop mures, que souvent il
ᐧmpagne, donnent un produit tout à fait su-
ᐧ colorez avec quelques raisins noirs.

ᐧlier sauvage que vous plantez comme cloture et qui
ᐧduit en quantité un très-petit fruit procure une boisson très-agréable que vous complétez et colorez avec le genne sortant du pressoir.

Enfin, pendant la fin de l'automne, tous les fruits que vous gardez dans vos fruitiers et qui commencent à se gâter sont immédiatement coupés en quatre, nettoyés avec soin et introduits dans le tonneau de piquette.

Un tonneau de piquette soutiré au moment ou la boisson est excellente perd toute sa saveur, parce que l'acide carbonique ne se produit plus, par conséquent il ne faut jamais soutirer un tonneau de piquette mais un tonneau fait avec un hectolitre de raisin rouge, deux ou trois kilos de cassonade et de l'eau bouillante peut durer longtemps avec sa saveur piquante si vous l'entretenez avec un vase de vin ordinaire et cinq vases d'eau pure. Vous buvez du vin mélangé avec quatre cinquièmes d'eau, mais cette boisson est acidulée par la fermentation, tandis que l'eau et le vin mélangés dans la même proportion manquent de l'acidulation agréable et fraîche que l'on trouve dans le tonneau de piquette.

Si le ménage est pauvre ou composé de peu de personnes, on ne fait pas une pièce de piquette, mais une demi-pièce et l'on ne met que la moitié de la quantité désignée.

Il faut trois semaines pour que votre tonneau de boisson fermentée soit prêt à être bu, mais alors il est doux comme du vin blanc nouveau, et comme lui il n'est pas éclairci. L'acidulation n'a lieu qu'au bout de cinq à six semaines ; alors vous ajoutez de l'eau au fur et à mesure que vous trouverez que la boisson

devient plus acidulée qu'il ne faut. J'ai fait un tonneau avec des pommes très-acides et des poires rousselettes et le produit en est bon. J'en ai fait un autre avec des pommes roses et des poires culottes de suisse et le résultat en est meilleur.

Quand un tonneau de pommes et poires est trop épuisé, vous pouvez le raviver avec deux litres de genièvre sec que vous faites bouillir pendant un quart d'heure et un verre d'orge que vous faites germer en le mouillant et en le déposant pendant trois jours dans une tuile propre ou dans un vase non-verni; vous ne mettez l'orge dans le tonneau que lorsqu'il a germé.

Quand vous voulez finir un tonneau, vous soutirez le peu qui reste, vous enlevez de suite tout le fruit, vous lavez le tonneau, vous le laisser s'égoutter et vous versez un petit verre d'eau-de-vie; vous agitez de nouveau le tonneau et vous le bouchez bien pour qu'il ne prenne pas le goût de moisi, il ne faut pas plus de vingt minutes pour mettre un tonneau debout, faire glisser les cercles du haut, enlever une des planchettes du milieu, faire sortir les fruits, remettre la planchette et refermer les cercles.

Cette recette rendue publique en 1857, a été répétée par plus de vingt journaux de la France et de l'étranger, elle a été écrite pour le peuple, pour les gens plus haut placé dans l'échelle sociale, je peux la compléter . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Si au moment de la floraison de la vigne vous recueillez dans une corne en papier ce qui tombe de chaque grappe au moment où la fleur passe et cela en donnant un petit coup à chaque forme, vous avez le moyen de parfumer votre vin; au premier soutirage, vous en mettez une pincée avant d'enfoncer solidement la bonde.

Le propriétaire d'une cuve et d'un pressoir devrait savoir qu'il ne doit jamais laisser former l'acidité au sommet de sa cuve, il ne faut pas qu'il la remplisse complétement, et il faut qu'il la couvre avec des plateaux propres, coupés en rond et qu'il maintiendra par des buttes, le vin débordera sur les plateaux et l'acidité ne se produira pas.

Au lieu de presser la vendange au point de forcer son pressoir, il faut sortir son marc, le bien emietter, et le remettre dans la cuve. Vous l'arrosez ensuite avec de l'eau, le lendemain vous l'arrosez encore, ainsi que le troisième et quatrième jour. Si vous avez obtenu quatre pièces de vin vous mettez une pièce d'eau à

raison d'un quart de pièce par jour, vous ajoutez deux kilogrammes de cassonade et 60 grammes de crême de tartre; vous laissez cuver deux jours et vous soutirez et remettez le marc sous le pressoir; vous avez, par ce moyen, une pièce de vin de ménage qui se conservera jusqu'à Pâques. Vous pouvez recommencer une seconde fois pour obtenir un tonneau de piquette dans lequel vous mettrez les grapilles de raisin nécessaire pour obtenir l'acide carbonique.

Essayez-le et vous vous en trouverez bien.

Saint-Chamond, le 1er août 1866.

# CATALOGUE ANNUEL

DES

# OUVRAGES RELATIFS AU FOREZ

## OU AU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Pour faire suite à l'*Essai sur la formation d'une Bibliothèque Forézienne* de M. DE LA TOUR DE VARAN.

—

## RAPPORT

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE,

Par M. Auguste CHAVERONDIER,

Au nom d'une commission composée de MM. TESTENOIRE-LAFAYETTE, ABRIAL, MICHALOWSKI, MAUSSIER, MAURICE et CHAVERONDIER.

---

M. de La Tour de Varan, l'ancien bibliothécaire de la ville de Saint-Etienne, a publié dans les *Annales* de la Société (1) et réuni ensuite, dans un beau volume grand in-8° (2), divers articles de bibliographie intitulés : *Essai sur la formation d'une Bibliothèque Forézienne, principalement pour établir le catalogue des ouvrages, mémoires, cartes, dessins et portraits relatifs à l'histoire ancienne du Forez comme province, et à son histoire moderne comme département de la Loire.*

Le catalogue que nous offrons aux lecteurs de la revue est une simple continuation de l'ouvrage de M. de La Tour de Varan,

---

(1) Voir année 1857, mémoires p. 37-48, 342-352, 403-416 ; année 1858, p. 19-40, 70-80, 111-118 ; année 1859, p. 35-47, 63-79, 205-220 ; année 1860, p. 87-101, 227-237 ; année 1861, p. 91-100, 155-172 ; année 1862, p. 59-70.

(2) Roanne, impr. Sauzon ; Saint-Etienne, libr. Chevalier ; 1864, 416 pages. Cette seconde édition contient de nombreuses additions.

que nous reprenons au moment où il l'a laissé, c'est-à-dire à l'année 1864. Ce sera la meilleure manière d'honorer la mémoire de notre ancien collègue et de proclamer l'utilité de son œuvre.

La liste que nous donnons dans cette livraison comprend les années 1864 et 1865; nons avons le projet, à l'avenir, de publier annuellement, dans la dernière livraison trimestrielle, le catalogue des ouvrages relatifs au Forez, parus dans le cours de l'année.

Une des sources auxquellles nous avons puisé le plus abondamment, pour établir notre nomenclature, a été la série d'inscriptions faites à la Préfecture pour constater le dépôt légal des livres imprimés dans le département. Le nombre des ouvrages déposés s'est élevé : en 1864, à 124 (y compris les écrits périodiques), plus 2 estampes et 3 cartes et plans; en 1865, à 134, plus 32 écrits périodiques et 5 cartes et plans.

Ces chiffres peuvent donner une idée du mouvement scientifique et littéraire de notre pays pendant le cours de ces deux années; mais il convient d'ajouter que parmi ces livres, une grande quantité traitent de matières étrangères au Forez et au département de la Loire et ont été, en conséquence, exclus de notre catalogue.

Le cadre que nous avons adopté est conforme à celui qui a été suivi par le savant bibliothécaire de la ville de Saint-Etienne, c'est-à-dire que nous n'admettons dans notre table que des ouvrages relatifs à notre province. Il ne suffira donc pas qu'un livre soit écrit par un Forézien pour trouver place dans notre liste ; il faudra qu'il ait trait à notre histoire locale, quels que soient, du reste, le lieu d'impression et le pays de l'auteur.

Si nous adoptons le cadre de M. de La Tour de Varan, en revanche nous nous écartons complètement de sa classification. Ainsi, au lieu des neuf grandes divisions établies dans la *Biblio thèque Forézienne* (1), divisions qui se comprennent dans un ouvrage aussi considérable, nous avons pensé que pour un simple catalogue annuel, la nomenclature alphabétique, par noms d'auteurs, ou par titres d'ouvrages pour les écrits ano-

(1) 1° Géographie ; 2° voyages, itinéraires ; 3° histoire ; 4° localités diverses; 5° féodalité, noblesse ; 6° biographie, bibliographie ; 7° plans et gravures ; 8° jurisprudence ; 9° topographie, histoire naturelle.

nymes, serait suffisante et tout aussi commode pour les recherches. Les ouvrages admis dans notre liste ont, d'ailleurs, un lien commun : ils sont tous, plus ou moins directement, relatifs au Forez ou au département de la Loire.

Nous prévenons le lecteur qu'il ne faut chercher ici qu'un simple catalogue comme la *Revue archéologique*, la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* et autres revues savantes en publient à la fin de chacun de leurs volumes. Le nom de l'auteur, l'intitulé précis de l'ouvrage, la désignation du format, de l'année, du nombre de feuilles ou de pages, l'adresse de l'imprimeur et du libraire, telles sont les seules indications que l'on trouvera dans notre table.

Tous les mémoires concernant le Forez que nous avons pu découvrir dans les journaux et les revues, sont cités à leur ordre alphabétique; nous en exceptons, toutefois, ceux qui sont insérés dans les *Annales* de la Société; comme ils sont relatés dans les tables placées à la fin des volumes, leur mention dans notre catalogue aurait fait double emploi.

Nous prions instamment les érudits de nous indiquer les ouvrages qui auraient été oubliés dans notre liste et nous nous empresserons de réparer ces omissions. Quant aux lacunes qui peuvent exister dans la *Bibliothèque Forézienne* de M. de La Tour de Varan, nous serons également très obligés aux personnes qui voudront bien nous les signaler; nous nous proposons plus tard, si nous en avons le loisir et si nous sommes secondés, de publier un supplément à cet ouvrage, et nous nous empressons. dès à présent, de remercier M. Louis Chaleyer, un des plus fervents bibliophiles Foréziens, pour les notes intéresssantes qu'il nous a déjà fournies.

---

# CATALOGUE

DES

## OUVRAGES RELATIFS AU FOREZ OU AU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Publiés en 1864,*

Dressé par MM. Aug. CHAVERONDIER et E.-F. MAURICE.

---

1. Améliorations à introduire dans l'épreuve des armes de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. de v<sup>e</sup> Théolier et C<sup>ie</sup>, 1864; in-8o, 22 pages. (Extrait des *Annales* de la Société impériale d'agriculture, industrie, etc. du département de la Loire, année 1863, tome VII.

2. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire. Compte-rendu de ses travaux contenant les procès-verbaux de ses séances, ainsi que les notes ou mémoires lus dans dans ces séances, tome IIme. — Saint-Etienne, impr. de J. Pichon; in-8o, 1,126 pages.

Ce volume, commencé en 1861, n'a été terminé qu'en 1864.
Première partie, année 1861;
Deuxième partie, année 1862;
Troisième partie, année 1863;
Quatrième partie, année 1864.

3. *Annales* de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, tome VIII, année 1864. — Saint-Etienne, impr. de ve Théolier et Ce, 1864; in-8o, 392 pages.

Voir aux tables les mémoires relatifs au Forez.

4. *Annuaire* administratif et statistique du département de la Loire, pour 1864, publié d'après les ordres de M. L. Sencier, préfet. — Saint-Etienne, ve Théolier et Ce, imprimeurs-éditeurs, 1864; in-8o, 328 pages.

5. Association de prévoyance et de secours mutuels des méde-

cine du département de la Loire. Assemblée générale annuelle tenue à Saint-Etienne le 29 septembre 1864. — Saint-Etienne, impr. de J. Pichon, 1864 ; in-8°, 32 pages.

6. BERNARD (Auguste). — Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire. *Revue du Lyonnais*, 1864, 2e série, t. 29, p. 291-306, 387-404.

Voir la suite à l'année 1865.

7. BERNARD (Auguste). — Le temple d'Auguste et la nationalité Gauloise, par Auguste Bernard, de la Société des Antiquaires de France. — Lyon, Scheuring, 1864; in-4°, de XVI et 72 pages avec 12 planches.

8. BEROUD (PH.), docteur médecin. — Compte-rendu resumé des travaux de la section médicale du Congrès scientifique de France, 29me session tenue à Saint Etienne du 8 au 18 septembre 1862, par le docteur Ph. Beroud, secrétaire de ladite section. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 5 pages de 436 à 440.

9. BEROUD (Ph.), docteur médecin. — Compte-rendu des travaux de la Société de médecine pendant l'année 1861, par le docteur Beroud, secrétaire. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 6 pages de 265 à 270.

10. BEROUD (Ph.), docteur médecin. — Compte-rendu des travaux de la Société de médecine pendant l'année 1864, par le docteur BEROUD, secrétaire. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 6 pages de 1113 à 1118.

11. BEROUD (Ph.), docteur médecin. — Enquête sur les morsures de vipères dans le département de la Loire, faite en janvier et février 1862 par la Société de médecine Rapport résumant tous les documents de l'enquête par le docteur Beroud. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 13 pages de 396 à 408.

12. BEROUD (Ph.), docteur médecin. — Etude sur l'hygiène et la topographie médicale de Saint-Etienne. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 112 pages de 441 à 552.

A été tiré à part en 1863.

13. BROUTIN (Auguste). — Chapelle expiatoire de Feurs. *Journal de Montbrison* du 6 mars 1864.

14. Broutin (Auguste). – Découverte à Feurs de trois mosaïques romaines. *Mémorial de la Loire* du 22 décembre 1864.

15. Broutin (Auguste). — Une peste à Feurs en 1629. *Mémorial de la Loire* du 8 février 1864.

16. Budget de la ville de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1864 ; grand in-4°, 12 pages.

17. *Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, tome IX, année 1863-1864. – Saint-Etienne, impr. de v[e] Théolier aîné et C[e]; in-8°, 629 pages.

18. Chaverondier (Auguste). -- Compte-rendu du Dictionnaire du patois forézien de Louis-Pierre Gras. — Saint-Etienne, impr. v[e] Théolier et C[e], 1864; in-8°, 11 pages. (Extrait des *Annales* de la Société impériale d'agriculture, industrie, etc. du département de la Loire. — Saint-Etienne, impr. v[e] Théolier et C[e], t. 8, année 1864, p. 73-83).

19. Chaverondier (Francisque). — Question du vinage des vins. — Roanne, impr. Sauzon, 1864; in-4°, 1 feuille 1/2.

20. Chevalard (du). — Catéchisme agricole ou notions élémentaires d'agriculture. — Montbrison, impr. Conrot, 1864 ; in 32, 6 feuilles.

21. Chevalard (du). — Rapport sur l'attribution annuelle d'une prime d'honneur aux exploitations rurales dans le département de la Loire, par M. du Chevalard, président de la Société d'agriculture de Montbrison. *Première séance des trois Sociétés d'agriculture de la Loire, tenue à Saint-Etienne le* 23 *août* 1864. — Roanne, impr. Sauzon, 1864; in-8°, p. 18-21.

22. Compte administratif de l'exercice 1863, pour la ville de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1864; grand in-4°, 20 pages.

23. Compte-rendu des opérations de la Caisse d'épargne de la ville de Saint-Etienne, année 1863. — Saint-Etienne. impr. Pichon, 1864 ; in-4°, 24 pages.

24. Concours régional agricole à Roanne. Liste des prix. — Roanne, impr. Ferlay, 1864 ; in-8°, 2 feuilles.

25. Concours régional agricole de Roanne. Notice sur les matières utiles à l'agriculture, extraites de la houille par la

Société de carbonisation de la Loire, Carvès et Cie. — St-Etienne, impr. de ve Théolier aîné et Ce, 1864, 10 pages.

26. Concours régional agricole à Roanne, du samedi 29 avril au dimanche 8 mai 1864. Catalogue des animaux, instruments et produits agricoles exposés. — Paris, impr. Impériale, 1864 ; grand in-8o, 74 pages.

27. Conseil général du département de la Loire, session de 1864. — Rapport présenté par M. L. Sencier, préfet. — Procès-verbaux des délibérations. — Saint-Etienne, impr. Bénevent, 1864 ; in-8o, 153 et 292 pages.

27 bis. *Cours officiel des soies* sur la place de Saint-Etienne, dressé par MM. les Courtiers, paraissant tous les samedis, publié par Théolier aîné (veuve) et Ce, impr.-édit., 8me année, 1864 ; in-4o.

28. Deuxième partie du dire de Madame veuve Preynat jeune dans l'affaire en contrefaçon contre MM. Bodoy et Jacquemont. — Saint-Etienne, impr. ve Théolier et Ce, 1864 ; in-4o, 27 pages.

29. Durand (Vincent). — Notice sur une pyxide ancienne conservée dans l'église de Saint-Etienne-le-Molard (Loire); avec un dessin. *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie. — Caën, impr. Hardel, année 1864 ; in-8o, p. 212-214.

30. *Écho de la Loire* (l'), journal de Roanne, paraissant le dimanche. — Roanne, A. Chorgnon, impr.-gérant, 10e année, 1864.

31. *Écho roannais* (l'), journal de l'arrondissement de Roanne, paraissant tous les dimanches. — Roanne, Ferlay et Sauzon, impr.-gérants; 12e année, 1864.

32. Eloge nécrologique de M. Pierre-Marie-Bonnet d'Assier de Valenches. — *Revue du Lyonnais*, année 1864, 2e série, t. 28, p. 281.

33. Eloge nécrologique de M. Jean-Antoine de La Tour de Varan. *Revue du Lyonnais*, avril 1864, 2e série, t. 28, p. 379. — Cette notice est reproduite d'après le *Mémorial de la Loire* du 31 mars.

34. Escalle. — Notes pratiques concernant l'emploi des scories dans les hauts-fourneaux de la Loire, et l'influence du

mode de chargement dans la fabrication de la fonte. (*Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, t. IX, année 1863-1864, 32 pages de 81 à 113).

Tiré à part. — Saint-Etienne, impr. v[e] Théolier et C[e], 1864; in-8o, 2 feuilles.

35. EVRARD (Max). — Préparation mécanique des charbons. — Saint-Etienne, impr. v[e] Théolier et C[e], 1864; in-8o, 1 feuille.

36. Fanfare des fabriques de faux, à Pont-Salomon. — Saint-Etienne, impr. Bénevent, 1864; affiche.

37. *France littéraire* (la), artistique, scientifique, organe de la décentralisation intellectuelle. (Revue mensuelle commençant en octobre). Directeur : Adrien Peladan, rue Sainte-Hélène, 23, à Lyon. — Roanne, impr. Ferlay, VIII[e] année, 1863-1864, pages.

38. GALITZIN (le prince Augustin). — Jeanne de Mâtel (Forézienne). — Versailles, impr. Beau jeune; Paris, libr. Ch. Douniol, 1864; in-8o, 37 pages.

39. GALITZIN (le prince Augustin). — L'ordre du Verbe incarné. (La fondatrice de cet ordre est Jeanne Chezard de Mâtel, Forézienne). — Paris, impr. et libr. Adrien Le Clerc et C[e], 1864; in-8o, 20 pages. (Extrait de la *Revue d'Economie chrétienne*, numéro de septembre 1864).

40. GALITZIN (le prince Augustin). — Vie de la mère Jeanne de Mâtel (Forézienne), fondatrice de l'ordre du Verbe incarné. — Paris, impr. Divry et C[e]; libr. Ch. Douniol, 1864; in-18, 392 pages et un portrait.

41. GAUTHIER (Jean-Prosper). — Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790. — Département du Rhône. — Tome 1[er], 1[re] partie; Paris, impr. et libr. Paul Dupont, 1864; in-4o, de 17, 1, 32, 119 et 104 pages..

(Un grand nombre de documents, concernant le Forez, sont relatés dans cet inventaire).

42. GIRAUD, docteur médecin. — Notice historique sur le docteur Escoffier. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 22 pages de 353 à 374.

Tiré à part. — St-Etienne, impr. Ch. Robin; in-8o; 27 pages.

43. GRAS (Louis-Pierre). — Voyage à Pierre-sur-Haute et sur

les bords du Lignon. — Saint-Etienne, impr. Ch. Robin ; libr. Chevalier, 1864 ; in-8°, 89 pages.

44. GUIGUE (C.). - Cartulaire de l'église collégiale de Notre-Dame de Beaujeu, suivi d'un appendice et d'un tableau généalogique de la maison de Beaujeu, publié par M. C. Guigue, ancien élève de l'Ecole des Chartes. — Trévoux, impr. Damour, 1864 ; in-4°, 64 pages.

Tiré à 60 exemplaires, dont 45 seulement dans le commerce.

45 Indicateur commercial de la ville et de l'arrondissement de Saint-Etienne, octobre 1864, publié par v^e^ Théolier et C^e^, imprimeurs à Saint-Etienne; in-8°, 169 pages.

46. JACOD. — Quelques mots sur le Concours régional de Roanne. — Saint-Etienne, impr. v^e^ Théolier et C^e^, 1864; in-8°, 11 pages. (Extrait des *Annales* de la Société impériale d'agriculture, industrie, etc. du département de la Loire, t. 8. — Saint-Etienne, impr. v^e^ Théolier et C^e^, année 1864, p. 89-99).

47. *Journal de Montbrison* et du département de la Loire, paraissant tous les dimanches. — Montbrison, A. Huguet, impr.-gérant, 32^e^ année, 1864.

48 *Journal de Saint-Etienne*, paraissant le dimanche. — Saint-Etienne, v^e^ Théolier et C^e^, impr.-gérants, année 1864.

49. LADEVÈZE, docteur médecin. — Note sur les eaux minérales naturelles acidules gazeuses de Saint-Galmier (Loire). — Saint-Etienne, impr. v^e^ Théolier et C^e^, 1864; in-8°, 8 pages.

50. LEMONNIER. — Notice sur la méthode d'exploitation appliquée par M. Rouquayrol aux couches de houille de grande puissance. — Saint-Etienne, impr. v^e^ Théolier et C^e^, 1864; in-8°, 2 feuilles.

51. Lettre d'un bourgeois de Saint-Etienne à M. le duc de Persigny. — Saint-Etienne, impr. v^e^ Théolier et C^e^, 1864; in-8°, 1 feuille.

52. LOIR. — Rapport sur le labourage à vapeur en Angleterre et sur son application à l'agriculture forézienne, par M. Loir, délégué de la commission centrale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire au concours de Newcastle. — *Première séance générale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire, tenue à Saint-Etienne, le* 23 *août* 1864. — Roanne, impr. Sauzon, 1864; in-8°, p. 24-38.

53. Luyton. — Rapport sur la lampe photo-électrique Dumas et Benoît, par M. Luyton, ingénieur, directeur des mines de Firminy et Roche-la-Molière (Loire). — Privas, typogr. de Roure fils, 1864; in-4°, 6 pages.

54. Lycée Impérial de Saint-Etienne. Distribution des prix. — Saint-Etienne, impr. v° Théolier et C°, 1864; in-8°, 5 feuilles.

55. Martin-Rey. — Variété de chiens de chasse, particulière au pays des Ségusiaves. *Revue du Lyonnais*, novembre 1864, 2° série, t. 29, p. 438-442.

56. Maurice, docteur médecin. — Compte-rendu des travaux de la Société de médecine pendant l'année 1862. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, tome II, 14 pages de 593 à 606.

57. Maurice, docteur médecin. — Tableaux représentant le mouvement de la population de Saint-Etienne pendant l'année 1861, extraits des documents administratifs et résumés par le docteur Maurice. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 5 pages de 286 à 290.

58. Maurice, docteur médecin. — Tableaux représentant le mouvement de la population de Saint-Etienne pendant l'année 1862, par le docteur Maurice. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 5 pages de 865 à 869.

59. Maury (Alfred). — Carte de la Gaule, de Peutinger, avec de nouvelles observations critiques par M Alfred Maury, de l'Institut. — Paris, impr. Pillet, fils aîné; libr. Didier et C°, 1864; in-8°, 4 pages et carte.

« Un chiffre important à corriger (dit M. Maury), parce qu'il se rattache à une voie dont la restitution offre beaucoup de difficultés, est celui qui suit *Mediolano* sur la route de *Roidomna* à *Foro Segustavioru* (et non *Segustavaru*); la table porte VIIII et non XIIII. » *Revue archéologique*, nouvelle série, t. 9, année 1864, p. 63.

60. Meaux (vicomte de). — Discours de M. le vicomte de Meaux, président, lors de l'inauguration des séances générales des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire. — *Première séance générale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire, tenue à Saint-Etienne, le* 23 *août* 1864. — Roanne, impr. Sauzon, 1864; in-8°, p. 10-17.

61. *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, paraissant tous les jours. Rédacteur en chef : M. Ch. Gaches. — Saint-Etienne, vᵉ Théolier et Cᵉ, impr.-gérants, 20ᵉ année, 1864.

62. MILLION, docteur médecin. — Mémoire sur une épidémie de rougeole observée à Saint-Etienne par le docteur Million, médecin à l'Hôtel-Dieu. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 50 pages de 990 à 1039.

63. NOELAS (Frédéric). — Dictionnaire du patois forézien, par Pierre Gras. — Compte-rendu. — *Revue du Lyonnais*, octobre 1864, 2ᵉ série, t. 29, p. 366-377.
Tiré à part. — Lyon, impr. A. Vingtrinier, 1865 ; in-8°, 15 pages.

64. NOELAS (Frédéric). — La Pierre des Bergers, légende forézienne. *Revue du Lyonnais*, janvier 1864, 2ᵉ série, t. 28, p. 73-79.

65. Observations sur l'emplacement de l'église Saint-Pierre à Montbrison. — Montbrison, impr. Conrot, 1864 ; in-8°, 1 feuille.

66. Œuvre de la Sainte-Agonie de N.-S. J.-C., établie à Valfleury (par Rive-de-Gier, Loire). — Bulletin n° 3, janvier 1864. — Lyon, impr. J.-B. Pelagaud, 1864 ; in-8°, 8 pages.

67. Œuvre de la Sainte-Agonie de N.-S. J.-C., établie à Valfleury (par Rive-de-Gier, Loire). — Bulletin n° 4, septembre 1864. — Lyon, impr. J.-B. Pelagaud, 1864 ; in-8°, 16 pages.

68. Œuvre des demoiselles de la première communion. Paroisse de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1864 ; in-8°, 1/4 de feuille.

69. ONOFRIO (J.-B.). — Essai d'nn glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais. — Lyon, impr. A. Vingtrinier ; libr. Scheuring, 1864 ; in-8°, LXXXII et 456 pages.

70. PÉAN (A.). — Origines de Lugdunum. — Divinités ségusiaves. — *Revue du Lyonnais*, 1863, 2ᵉ série, t. 26, p. 426-433 ; ibidem, 1864, 2ᵉ série, t. 29, p. 405-413, 505-512.
Voir la suite à l'année 1865.

71. Pensionnat Saint-Louis. — Distribution des prix. — St-Etienne, impr. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1864 ; in-4°, 5 feuilles 1/2.

72. PERRIN (Gabriel). — Claude Henrys, conseiller et avocat du Roi au présidial de Montbrison. — Discours prononcé le 30

novembre 1863 à la séance d'ouverture des conférences de l'ordre des avocats. — Lyon, impr. L. Perrin, 1864; grand in-8°, 47 pages.

73. Persigny (duc de). — Discours de M. le duc de Persigny (prononcé au Concours régional de Roanne). — Roanne, impr. Ferlay, 1864; in-4°, 1/2 feuille.

74. Poyet, docteur médecin. — Esquisse de la topographie médicale de la plaine du Forez, par le docteur Poyet, médecin cantonal honoraire à Feurs. (*Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 134 pages de 672 à 815).

Tiré à part. — Saint-Etienne, impr. v° Théolier et C°, 1863; in-8°, 134 pages.

75. Préfecture de la Loire. — Recueil des actes administratits, t. 49°, du 1er janvier au 31 décembre 1864, nos 1 à 33. — Saint-Etienne, impr. Bénevent; in-8° de 215 et VII pages.

76. Première séance générale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire, tenue à Saint-Etienne, le 23 août 1864. — Roanne, impr. Sauzon, 1864; petit in-8° de 39 pages.

77. Preynat jeune (Madame veuve). — Mémoire technique sur l'invention de quatre genres de battants destinés à l'exploitation, sur une grande échelle, de la fabrication des soieries de Lyon et de Saint-Etienne, en général des tissus de toutes largeurs et de toutes matières, sur les métiers à la barre de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. v° Théolier et C°, 1864; in-4°. 27 pages.

78. Prost. — Notice historique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau, canton de Saint Georges-en-Couzan (Loire). — Montbrison, impr. Conrot, 1864; in-8°, 237 pages, avec un plan et une vue.

79. Prost. — Plan de la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire). — Saint Etienne, lithographie Nublat jeune, 1864.

80. Ragut (Camille). — Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de Livre enchainé, publié sous les auspices de l'Académie de Mâcon, par M. C. Ragut, archiviste du département de Saône-et-Loire. — Mâcon, impr. Protat, 1864; in-4°, CCCXVIII et 596 pages.

**Collection des documents inédits sur l'histoire de France.**

61. *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, par
tous les jours. Rédacteur en chef : M. Ch. Gaches. —
Etienne, vᵉ Théolier et Cᵉ, impr.-gérants, 20ᵉ année, 186

62. Million, docteur médecin. — Mémoire sur une épidé
rougeole observée à Saint-Etienne par le docteur Million,
cin à l'Hôtel-Dieu. *Annales* de la Société de médecine de
Etienne, t. II, 50 pages de 990 à 1039.

63. Noelas (Frédéric). — Dictionnaire du patois forézi
Pierre Gras. — Compte-rendu. — *Revue du Lyonnais*,
1864, 2ᵉ série, t. 29, p. 366-377.
Tiré à part. — Lyon, impr. A. Vingtrinier, 1865;
15 pages.

64. Noelas (Frédéric). — La Pierre des Bergers, légend
nienne. *Revue du Lyonnais*, janvier 1864, 2ᵉ série,
p. 73-79.

65. Observations sur l'emplacement de l'église Saint-P
Montbrison. — Montbrison, impr. Conrot, 1864; in-8ᵒ, 1

66. Œuvre de la Sainte-Agonie de N.-S. J.-C., établie
fleury (par Rive-de-Gier, Loire). — Bulletin nᵒ 3, janvier
— Lyon, impr. J.-B. Pelagaud, 1864; in-8ᵒ, 8 pages.

67. Œuvre de la Sainte-Agonie de N.-S. J.-C., établie
fleury (par Rive-de-Gier, Loire). — Bulletin nᵒ 4, sept
1864. — Lyon, impr. J.-B. Pelagaud, 1864; in-8ᵒ, 16

68. Œuvre des demoiselles de la première communion
roisse de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. vᵉ Théo
Cᵉ, 1864; in-8ᵒ, 1/4 de feuille.

69. Onofrio (J.-B.). — Essai d'un glossaire des patois de
nais, Forez et Beaujolais. — Lyon, impr. A. Vingtrinier;
Scheuring, 1864; in-8ᵒ, LXXXII et 456 pages.

70. Péan (A.). — Origines de Lugdunum. — Divinités
slaves. — *Revue du Lyonnais*, 1863, 2ᵉ série, t. 26, p.
433; ibidem, 1864, 2ᵉ série, t. 29, p. 405-413, 505-512.
Voir la suite à l'année 1865.

71. Pensionnat Saint-Louis. — Distribution de
Etienne, impr. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1864; in-

72. Perrin (Gabriel). — Claude Her
du Roi au présidial de Montbrison. —

novembre 1863 à la séance d'ouverture des conférences de l'ordre des avocats. — Lyon, impr. L. Perrin, 1864 ; grand in-8°, 47 pages.

73. PERSIGNY (duc de). — Discours de M. le duc de Persigny (prononcé au Concours régional de Roanne). — Roanne, impr. Ferlay, 1864 ; in-4°, 1/2 feuille.

74. POYET, docteur médecin. — Esquisse de la topographie médicale de la plaine du Forez, par le docteur Poyet, médecin cantonal honoraire à Feurs. (*Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. II, 134 pages de 672 à 815).

Tiré à part. — Saint-Etienne, impr. V° Théolier et Cie, 1863 ; in-8°, 134 pages.

75. Préfecture de la Loire. — *Recueil des actes administratifs*, [illegible] 49e, du 1er janvier au 31 *décembre* 1864, *nos* 1 *à* 33. — Saint-Etienne, impr. Bénevent ; in-8° de 215 et VII *pages*.

76. — Première séance générale des trois *Sociétés d'agriculture* de la Loire, tenue à Saint-Etienne, le 23 août 1864. — *Roanne*, impr. Sauzon, 1864 ; petit in-8° de [illegible] pages.

[illegible] PRETYAT jeune (Madame veuve). — *Mémoire technique* [illegible] de quatre genres de battants destinés à l'emploi, [illegible] une grande échelle, de la fabrication des *articles de* [illegible] Saint-Etienne, en général des tissus de toutes [illegible] et de toutes matières, sur les métiers à la barre de [illegible] — Saint-Etienne, impr. V° Théolier et Cie, 1864 ; in-[illegible] [illegible] pages.

[illegible] — Notice historique sur la commune de [illegible] [illegible] canton de Saint-Georges-en-[illegible] [illegible] 1864 ; in-[illegible] pages, avec [illegible] et une vue.

[illegible] — Plan de la commune de [illegible] — Saint-Etienne, lithographie [illegible] 1864.

[illegible]

81. Règlement du jeu de la Croix (jeu de l'arc à St-Etienne). — Saint-Etienne, Dumas, impr.-lith., 1864; 1 feuille in-plano.

82. Renodier. — Note sur le système d'épuisement appliqué aux puits guidés en câbles de fils de fer de la compagnie des mines de Beaubrun (Saint-Etienne). *Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, t. IX, année 1863-1864, 5 pages de 445 à 449.

83. Réponses de MM. les courtiers de Saint-Etienne aux questions posées dans l'enquête relative aux courtiers de commerce. — Saint-Etienne, imp. v^e^ Théolier et C^e^, 1864; in-4°, 1 feuille 1/2.

84. *Revue du Lyonnais*, 2^e^ série, t. XXVIII. — Lyon, imp. A. Vingtrinier; Paris, lib. F. Savy, 1864; gr. in-8°, 576 pages.

85. *Revue du Lyonnais*, 2^e^ série, t. XXXIX. — Lyon, imp. A. Vingtrinier; Paris, lib. F. Savy, 1864; gr. in-8°, 568 pages.

86. Riembault, docteur médecin. — Eloge historique du docteur Vial. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire, t. II, 17 pages, de 224 à 240.

Tiré à part. — St-Etienne, imp. Pichon, 1862, in-8°, 17 pages.

87. Rony. — Réflexions sur l'emplacement de l'église de Saint-Pierre à Montbrison, par M. Rony, notaire. — Saint-Etienne, imp. Benevent, 1864; in-8°, 3 feuilles.

88. Ronchard-Siauve. — Traité de la fabrication des canons de fusils, par M. Ronchard-Siauve, fabricant. — Saint-Etienne, imp. v^e^ Théolier et C^e^, 1864, in-8°, 102 pages. (Extrait des *Annales* de la Société impériale d'agriculture, industrie, etc., du département de la Loire; Saint-Etienne, imp. v^e^ Théolier et C^e^, t. 8, année 1864, p. 197-298.)

89. Saint-Michel, Ecole secondaire. — Distribution des prix. — Saint-Etienne, imp. v^e^ Théolier et C^e^, 1864; in-8°, 2 feuilles.

90. Saint-Michel, Ecole secondaire à Saint-Etienne. — Ephémérides. — Saint-Etienne, imp. v^e^ Théolier et C^e^, 1864; in-12, 1 feuille 1/4.

91. Séjour de Son Excellence M. le duc de Persigny à Roanne à l'occasion du concours régional tenu dans cette ville en 1864. — Roanne, imp. Sauzon, 1864; in-8°, 93 pages.

92. *Semaine religieuse* (la) de Lyon, d'Autun, de Saint-Claude

et de la province, paraissant le samedi. Adrien Peladan, directeur-gérant, rue Sainte-Hélène, 23, à Lyon. — Roanne, imp. Ferlay, 2e année, 1864; in-8o, pages.

93. Société anonyme des houillères de Saint-Etienne. — Assemblée générale. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1864; in-4o, 2 feuilles.

94. Statuts de la Compagnie du gaz de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1864; in-4o, 2 feuilles.

95. Statuts de la Société des carrières de marbre du Mont-Fialin. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1864; in-8o, 4 feuilles.

96. Statuts de la Société des rubaniers de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1864; in-8o, 1/2 feuille.

97. Statuts du Cercle musical de Firminy. — Saint-Etienne, imp. Benevent, 1864, affiche.

98. TILLARD DE TIGNY. — Société de secours mutuels de Charlieu. — Rapport sur la situation morale et financière. — Roanne, imp. Ferlay, 1864; in-8o, 1 feuille 1/2.

99. TOUR de VARAN (de La). — Essai sur la formation d'une bibliothèque forézienne, principalement pour établir le catalogue des ouvrages, mémoires, cartes, dessins et portraits relatifs à l'histoire ancienne du Forez comme province, et à son histoire moderne comme département de la Loire, par M. J.-A. de la Tour de Varan, bibliothécaire de la ville de Saint-Etienne, correspondant honoraire du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de la *Diana,* société historique et archéologique du Forez. — Roanne, imp. Sauzon; Saint-Etienne, lib. Chevalier, 1864; gr. in-8o, 416 pages.

Le présent catalogue fait suite à cet ouvrage. — Voir ci-dessus p. 150 à l'art. 33.

100. VACHEZ (A.). — Essai d'un glossaire du patois du Lyonnais, par M. J.-B. Onofrio. — Compte-rendu. — *Revue du Lyonnais*, septembre 1864, 2e série, t. 29, p. 277-282.

101. VACHEZ (A.). — Les vieux châteaux du Lyonnais. — Pizey. — *Revue du Lyonnais*, mai 1864, 2e série, t. 28, p. 426-443, avec un plan du château.

102. VACHEZ (A.). — Les vieux châteaux du Lyonnais. — Vau-

dragon. — *Revue du Lyonnais*, juillet 1864, 2e série, t. 29, p. 52-70, avec une vue du château.

Ces deux notices ont été réunies et tirées à part. Lyon, imp. A. Vingtrinier; lib. A. Brun, 1864, in-8o, 37 pages, avec un plan de Pizey et une vue de Vaudragon.

103. Vachez (A.). — Note sur les châtelards du Lyonnais et le tumulus de Machezal (Loire). — Lyon, imp. Vingtrinier, 1864, in-8o, 7 pages.

104. Vachez (A.). — Pierre-sur-Haute, par L.-P. Gras. — Compte-rendu. — *Revue du Lyonnais*, décembre 1864, 2e série, t. 29, p. 558 et 559.

105. Valous (Vital de). — Essai d'un nobiliaire Lyonnais ou Rôle des familles nobles existantes et représentées dans l'ancienne circonscription de la Généralité de Lyon. — Lyon, impr. veuve Mougin-Rusand; libr. Aug. Brun, 1864; in-8o, 60 pages.

106. Valous (Vital de). — Supplément à l'Essai d'un nobiliaire Lyonnais; in-8°, 6 p., 61 à 66.

107. Verpilleux. — Note sur un système de portes destinées à localiser les accidents de grisou. *Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, t. IX, année 1863-1864, 5 p., de 465 à 469.

108. Villiers. — Note sur l'exploitation d'une petite couche du bassin de Saint-Etienne. *Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, t. IX, années 1863-1864, 8 pages, de 457 à 464.

109. Vingtrinier (Aimé). — Eloge nécrologique de Michel Bernard aîné. *Revue du Lyonnais*, avril 1864, 2e série, t. 28, p. 379 et 380.

110. Vue du bourg de Saint-Bonnet-le-Courreau, lithographie de Nublat jeune, 1864.

111. Vue d'un autel à établir dans l'église de Firminy. — Saint-Etienne, lithographie E. Pinsard, 1864.

# CATALOGUE

DES

## OUVRAGES RELATIFS AU FOREZ OU AU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Publiés en 1865,*

Dressé par MM. Aug. CHAVERONDIER et E.-F. MAURICE.

---

1. Actes de dévouement et nombreux sauvetages opérés par Joseph Marcel. — Saint-Etienne, impr. Montagny, 1865, in-8o, 1 feuille.

2. Almanach du Lyonnais, du Beaujolais et du Forez pour 1865. — Roanne, impr. Ferlay, 1865; in-18, 6 feuilles.

3. Almanach pour 1865, de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. Première année. — Grenoble, Prudhomme, impr.-édit., 1865; in-18, 128 pages.

4. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire, t. III, première partie, année 1865. — Saint-Etienne, impr. de J. Pichon; in-8o, 386 pages.

5. *Annales* de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. IX, année 1865. — Saint-Etienne, impr. ve Théolier aîné et Ce; in-8o, 315 pages.

Consulter les tables pour les mémoires concernant le Forez.

6. *Annuaire* administratif et statistique du département de la Loire, pour 1865, publié d'après les ordres de M. L. Sencier, préfet. — Saint-Etienne, ve Théolier et Ce, impr.-édit., 1865; in-8o, 328 pages.

7. Archiconfrérie de la Sainte-Agonie de N.-S. J.-C., établie à Valfleury (par Rive-de-Gier, Loire). *Bulletin* no 5, année 1865. — Lyon, impr. J.-B. Pelagaud, 1865; in-8o, 28 pages.

8. Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département de la Loire. Extrait du procès-verbal de la séance de la commission administrative du 1er mars 1865. — Saint-Etienne, impr. de J. Pichon, 1865 ; in-8°, 16 pages.

9. Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département de la Loire. Assemblée générale annuelle tenue à Saint-Etienne, le mardi 4 juillet 1865. — Saint-Etienne, impr. de J. Pichon, 1865 ; in-8°, 48 pages.

10. Balay (Francisque). — Discours prononcé au Concours agricole de Saint-Chamond par M. Balay, député au Corps législatif et président de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles lettres de Saint-Etienne. — *Quatrième séance générale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire.* — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8°, p. 153-156.

11. Ballefin. — Situation de l'enseignement agricole dans les écoles normales, par M. Ballefin, inspecteur primaire de l'arrondissement de Roanne. — *Troisième séance générale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire.* — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8°, p. 122-127.

12. Barban (André). — Les ruines du château de Couzan, poésie. — *Congrès scientifique de France*, 29e *session tenue au mois de septembre* 1862, *à Saint-Etienne*, t. II. — Saint-Etienne, impr. ve Théolier et Ce, 1865; in-8°, p. 171 à 176.

13. Benoist (Edouard). — Communication relative à des expériences de pisciculture dans le Forez. — *Deuxième séance générale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire.* — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8°, p. 49-59.

14. Bernard (Auguste). — Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire. *Revue du Lyonnais*, 1865, 2e série, t. 30, p. 52-68, 126-146, 218-237, 295-309, 396-413, 517-528; et t. 31, p. 171-202.

Voir le commencement à l'année 1864.

L'ouvrage entier a été tiré à part. — Lyon, impr. A. Vingtrinier, 1865; in-8°, 180 pages.

15. Bernard (Michel). — Liste des monuments de l'époque gallo-romaine de l'arrondissement de Montbrison. — *Congrès scientifique de France*, 29e *session tenue au mois de septembre*

1862, *à Saint-Etienne*, t. II. — Saint-Etienne, impr. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1865; in-8°, p. 26-31.

16. Beroud (Ph.), docteur médecin. — Etude historique du docteur Paulrier, par le docteur Beroud. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. III, année 1865, 18 pages de 224 à 239.

Tirage à part. — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1865; in-8°, 20 pages.

17. Berquioz. — Règlement du jeu de sarbacane : *Franchise, Union, Fraternité.* — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1865; in 8°, 1 feuille.

Le même en placard.

18. Bouzerand. — Enseignement de la comptabilité agricole. — *Deuxième séance générale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire.* — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8°, p. 76-88.

19. Broutin (Auguste). — Le château de Donzy. — *Revue du Lyonnais,* 1865, 2$^{e}$ série, t. 31, p. 203-213.

20. Broutin (Auguste). — Le roi de Chevrières. *Revue du Lyonnais*, 1865, 2$^{e}$ série, t. 30, p. 238-245.

21. *Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, t. X, année 1864-1865. — Saint-Etienne, impr. v$^{e}$ Théolier aîné et C$^{e}$; in-8°, 600 pages.

22. *Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, t. XI; 1$^{re}$ livraison, juillet, août, septembre 1865 ; 2$^{me}$ livraison, octobre, novembre, décembre 1865. — Saint-Etienne, impr. v$^{e}$ Théolier aîné et C$^{e}$; in-8°; les deux livraisons ensemble 352 pages.

23. Catalogue de la bibliothèque catholique des bons livres de Montbrison. — Montbrison, impr. Huguet, 1865; in-8°, 4 feuilles.

24. Catalogue de la propagation des bons livres à Roanne. — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-12, 3 feuilles.

25. Challe. — Légendes et traditions foréziennes par M. Frédéric Noëlas. — Compte-rendu par M. Challe, sous-directeur de l'Institut des provinces. — *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie, année 1865. — Caën, impr. Le Blanc-Hardel ; in-8°, p. 201-203.

26. Chambre de commerce de Roanne. Enquête sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire. — Réponses de la Chambre de commerce de Roanne au questionnaire adressé par M. le Ministre. (Le mémoire est signé : Boullier, président, et Francisque Chaverondier, secrétaire, membre de la Chambre, délégué). — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-4o, 35 pages.

27. Chambre de commerce de Saint-Etienne. Enquête sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire. — Réponses de la Chambre de commerce de Saint-Etienne au questionnaire adressé par M. le Ministre le 6 février 1865. (Le mémoire est signé : Félix de Bouchaud, président, et E. Richard, membre, secrétaire, délégué). — Saint-Etienne, impr. ve Théolier et Ce, 1865 ; in-4o, 2 feuilles 1/2.

28. CHAPELLE (F.). — Première lettre stéphanoise. — Saint-Etienne, impr. Montagny, 1865; in-8o, 1 feuille.

29. CHAVERONDIER (Auguste). — Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790. — Département de la Loire. — Tome 1er, 1re partie. — Paris, impr. et libr. Paul Dupont, 1865; in-4o de 32, 23, 216 et 13 pages.

30. CHAZAUD (Alphonse). — Etude sur la chronologie des sires de Bourbon (Xe-XIIIe siècles), par M. A. Chazaud, archiviste du département de l'Allier (mémoire qui a obtenu le prix d'histoire au concours ouvert en 1864 entre les Sociétés savantes). — Moulins, impr. C. Desrosiers, 1865, grand in-8o, 244 et XLIV pages, plus un fac-simile et un arbre généalogique de la maison royale de Bourbon.

Publication de la Société d'émulation de l'Allier.

31. Cimetière de la ville de Saint-Chamond. — Règlement général. — St-Etienne, impr. Pichon, 1865 ; in-4o, 2 feuilles 1/2.

32. Compagnie des hauts-fourneaux, Petin, Gaudet et Ce. — Rapport de la gérance. — Saint-Etienne, impr. ve Théolier, 1865 ; in-4o, 3 feuilles.

33. Compte administratif de la ville de Saint-Etienne, pour l'exercice 1864. — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1865, grand in-4o, 28 pages.

34. Compte-rendu des opérations de la Caisse d'épargne de

la ville de Saint-Etienne, pendant l'année 1864. — St-Etienne, impr. Pichon, 1865 ; grand in-4°, 12 pages.

' 35. Concours musical de Saint-Chamond, 27 août 1865. — Distribution solennelle des prix. — Appréciations du jury sur les sociétés. — Compte-rendu de la fête. — Saint-Etienne, impr. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1865 ; in-8°, 63 pages.

36. Congrès scientifique de France, 29ᵉ session tenue au mois de septembre 1862 à Saint-Etienne, t. II. — Saint-Etienne, impr. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1865 ; in-8°, 291 pages.

Ce volume contient le compte-rendu des travaux :

De la 3ᵉ section : agriculture, industrie et commerce ;

De la 4ᵉ section : histoire et archéologie ;

De la 5ᵉ section : littérature, philosophie, économie sociale et beaux-arts.

37. Conseil général du département de la Loire, session de 1865. Rapport présenté par M. L. Sencier, préfet. Procès-verbal des délibérations. — Saint-Etienne, impr. Bénevent, 1865 ; in-8°, 140 et 271 pages.

38. Considérations sur l'application du tissage mécanique des cotonnades. – Roanne, impr. Chorgnon, 1865 ; in-8°, 2 feuilles.

39. Coste (Alphonse). — Topographie archéologique de l'arrondissement de Roanne. — *Congrès scientifique de France*, 29ᵉ *session tenue au mois de septembre* 1862, *à Saint-Etienne*, t. II. — Saint-Etienne, impr. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1865 ; in-8°, p. 23 à 26.

40. *Cours officiel des soies* sur la place de Saint-Etienne, dressé par MM. les Courtiers, paraissant tous les samedis, publié par Théolier aîné (veuve) et Cᵉ, impr.-édit., 9ᵉ année, 1865 ; in-4°.

41. Dard (l'abbé). — Recherches sur l'abbaye royale de la Bénissons-Dieu. — Intitulé des chapitres. — *Congrès scientifique de France*, 29ᵉ *session tenue au mois de septembre* 1862 *à Saint-Etienne*, t. II. — Saint-Etienne, impr. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1865 ; in-8°, p. 22-23.

* Delaroa. — Voir Persigny (duc de).

42. Dernière gestion décennale de la municipalité de Saint-

**Etienne, 1865-1866. Rapport du maire au Conseil municipal. — Saint-Etienne, impr. v$^e$ Théolier et C$^e$, 1865 ; in-4$^o$, 4 feuilles.**

43. Deuxième séance générale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire, tenue à Montbrison, le 13 février 1865. — Roanne, impr. Sauzon, 1865; petit in-8$^o$, pagination allant de 41 à 104.

Troisième séance générale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire, tenue à Roanne, le 6 juin 1865. — Roanne, impr. Sauzon, 1865, pagination allant de 105 à 128.

Quatrième séance générale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire, tenue à Saint-Chamond le 27 août 1865. — Roanne, impr. Sauzon, 1865, pagination de 129 a 164.

44. *Diana* (la), société historique et archéologique du Forez. — Procès-verbaux des séances. — Montbrison, impr. Huguet, 1865; in-8$^o$, 108 pages.

A la fin du volume, p. 97-108, se trouve une notice de M. Aug. Bernard sur l'armorial de Guillaume Revel.

45. DUPONT ET AUTRES. — Deville contre la C$^e$ des mines de Monthieux et la Société anonyme des houillères de Saint-Etienne (Loire). — Rapport d'experts. — Saint-Etienne, impr. Benevent, 1865 ; petit in-f$^o$, 6 feuilles.

46. DURAND (Vincent). — Note sur quelques monuments des environs de Montbrison. — *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie. — Caën, impr. Le Blanc-Hardel, année 1865, p. 591-596, avec 2 gravures sur bois représentant le bénitier de Saint-Didier-sur-Rochefort et l'autel de Saint-Sulpice-en-Bussy.

47. DUSSAIGNE. — Rapport sur la création à Saint-Etienne d'un atelier pour la fabrication de la carabine dite anglaise. — *Congrès scientifique de France,* 29$^e$ *session tenue au mois de septembre* 1862 *à Saint-Etienne*, t. II. — Saint-Etienne, impr. v$^e$ Théolier et C$^e$, 1865 ; in-8$^o$, p. 255 à 262.

48. *Echo de la Loire* (l'), journal de Roanne, paraissant le dimanche. — Roanne, A. Chorgnon, impr.-gérant, 11$^e$ année, 1865

49. *Echo Roannais* (l'), journal de l'arrondissement de Roanne, paraissant tous les dimanches. — Roanne, Ferlay et Sauzon, impr.-gérants, 13$^e$ année, 1865.

50. Elèves de l'école Saint-Michel de Saint-Etienne. — Saint-**Etienne, impr. v$^e$ Théolier et C$^e$, 1865-1866 ; in-32, 27 pages.**

51. Etat statistique des Ecoles primaires de la ville de Saint-Etienne, donné par l'administration municipale en 1862. — *Congrès scientifique de France. 29e session tenue au mois de septembre* 1862 *à Saint-Etienne*, t. II. — Saint-Etienne, impr. ve Théolier et Ce, 1865 ; in-8o, p. 156 à 159.

52. Examen du projet de reconstruction de l'église de Saint-Pierre à Montbrison (Loire). — Montbrison, impr. Huguet, 1865; in-8o, 2 feuilles.

53. Extrait du règlement de l'octroi de la commune de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1865; in-16, 1/2 feuille.

54. Fêtes de Saint-Chamond. Concours agricole tenu le samedi 26 et le dimanche 27 août 1865. Inauguration de la prime d'honneur forézienne. Concours de musiques d'harmonie et de fanfares ouvert le dimanche, 27 août 1865. — Saint-Etienne, impr. ve Théolier et Ce, 1865 ; in-8o, 63 pages.

(Extrait du *Mémorial de la Loire* des 29 et 30 août 1865).

55. *France littéraire* (la), artistique, scientifique, organe de la décentralisation intellectuelle. (Revue mensuelle commençant en octobre). Directeur : Adrien Peladan, rue Sainte-Hélène, 23, à Lyon. — Roanne, impr. Ferlay, IXe année, 1864-1865, in-8o, pages.

56. Geoffray (Stéphane). — De l'emploi de la chaux comme amendement dans le Forez. — *Deuxième séance générale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire.* — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8o, p. 91-102.

57. Geoffray (Stéphane). — Rapport sur l'emploi de la chaux dans la plaine du Forez. — *Troisième séance générale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire, tenue à Roanne le* 6 *juin* 1865. — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8o, p. 107-120.

58. Godefin (voyer en chef). — Plan de la ville de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, lithographie Nublat jeune, 1865.

59. Gonnard (Henry). — Fac-simile de l'inscription tumulaire de frère Arnulphe, précepteur (*preceptor*, commandeur, et non *perceptor* comme le graveur l'a inscrit par erreur) de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, décédé le 5 des nones de mai 1239.

— *Almanach de l'archéologue français* par les membres de la Société française d'archéologie. — Caën, impr. Le Blanc-Hardel, 1865: in-8°, p. 20.

Cette inscription, engagée dans le mur méridional de la chapelle de l'ancienne commanderie Saint-Jean-des-Prés de Montbrison, a été primitivement publiée dans le *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie (Caën, imp. Hardel, année 1863, p. 420) à la suite de divers types de chapiteaux romans de la crypte de l'église de Champdieu, près Montbrison, également dessinés par M. Gonnard.

60. Gras (Louis-Pierre). — Catalogue de la bibliothèque de la *Diana*, Société historique et archéologique du Forez. — Montbrison, typogr. A. Huguet, 1865; in-8°, 119 pages.

Ce catalogue comprend 682 articles. « En outre des livres imprimés mentionnés dans ce catalogue et des nouvelles acquisitions qui n'ont pu y trouver place, la bibliothèque de la *Diana* possède des collections de sceaux, de cartes, de plans, de portraits foréziens, de vues photographiques et des archives déjà fort riches dont l'inventaire sommaire sera ultérieurement publié. »

61. Gras (Louis-Pierre). — Les évangiles des quenouilles foréziennes, légendes. — Montbrison, typogr. et libr. Huguet, 1865; in-8°, 113 pages.

Voir Pourrat.

62. Guide pour Sail-les-Bains, dit lès-Châteaumorand. Notice historique. Renseignements. Tarifs. — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8°, 55 pages, avec une vue de l'établissement.

63 Humblot, avocat. — Précis pour MM. Girerd-Nicolas, frères, contre M. Moreau. — Saint-Etienne, impr. v° Théolier et C°, 1865; in-4°, 3 feuilles.

64. Industrie stéphanoise (l'), Société pour la teinture, à responsabilité limitée. — Saint-Etienne, impr. v° Théolier et C°, 1865; in-8°, 1 feuille 1/2.

65. Jacod. — Renseignements sur le cours libre d'agriculture, professé à Saint-Christôt-en-Jarrêt par M. Jacod. — *Deuxième séance générale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire.* — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8°, p. 71-75.

66. Jalabert aîné. — Observations de M. Jalabert aîné, ancien syndic de l'épreuve du commerce, sur le Traité de la fabrication des canons de fusils, par M. Ronchard-Siauve, fabricant. — Saint-Etienne, impr. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1865 ; in-8°, 22 pages.

67. *Journal de Montbrison* et du département de la Loire, paraissant tous les dimanches. — Montbrison, A. Huguet, impr.-gérant, 33$^{e}$ année, 1865.

68. *Journal de Saint-Etienne*, paraissant le dimanche. — Saint-Etienne, impr. v$^{e}$ Théolier, et C$^{e}$, impr.-gérants, année 1865.

69. Laporte (Albert) et Rigodon (Ernest). — Roanne à vol d'oiseau. — Revue en quatre tableaux. — Roanne, impr. Sauzon, 1865 ; in-8°, 2 feuilles.

70. Les buveurs d'eau au Sail-sous-Couzan. — Saint-Etienne, impr. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1865; in-8°, 1 feuille.

71. Leseure (F.). — Notice nécrologique sur M. Ractmadoux, ancien directeur de la C$^{e}$ des mines de Saint-Chamond. *Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, t. XI, 8 pages de 341 à 348.

72. Lettre circulaire adressée par la commission des cours publics de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1865 ; in-8°, 2 pages.

73. Lœb (Isidore). — Communauté israélite de Saint-Etienne. — Sermon prononcé par le rabbin au temple israélite. — Saint-Etienne, impr. Montagny, 1865 ; in-8°, 3 feuilles 1/2.

74. Lycée impérial de Saint-Etienne. — Distribution solennelle des prix faite aux élèves, le 12 août 1865, sous la présidence de M. Neuvecelle, inspecteur d'académie. — Saint-Etienne, impr. de v$^{e}$ Théolier aîné et C$^{e}$, 48 pages.

75. Meaux (vicomte de). — Discours prononcé au Concours agricole de Saint-Chamond par M. le vicomte de Meaux, président général des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire. — *Quatrième séance générale des trois Sociétés*, etc. — Roanne, impr. Sauzon, 1865 ; in-8°, p. 156-160.

76. Mémoire relatif aux deux parties qui divisent la commune de Saint-Paul-en-Cornillon. — Roanne, impr. Ferlay, 1865 ; in-4°, 1 feuille 1/2.

77. *Mémoriul de la Loire et de la Haute-Loire*, paraissant tous les jours. Rédacteur en chef : M. Ch. Gaches. — Saint-Etienne, vᵉ Théolier et Cᵉ, impr.-gérants, 21ᵉ année, 1865.

78. Menues réflexions d'un homme de rien sur les élections municipales de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, imp. de Montagny, 1865 ; in-8º, 16 pages.

79. MILLION, docteur-médecin. — Mémoire sur une épidémie de rougeole observée à Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1865 ; in-8º, 2 feuilles et 1/2.

80. MONTGOLFIER. — Ponts et chaussées. — Amélioration du régime du Gier et alimentation des fontaines publiques de Saint-Chamond. — Rapport de l'ingénieur ordinaire. — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1865 ; in-8º, 2 feuilles.

81. NEYRON DES GRANGES. — Note statistique sur les hospices de la ville de Saint-Etienne. — *Congrès scientifique de France*, 29ᵉ *session tenue à Saint-Etienne au mois de septembre* 1862, t. II. — Saint-Etienne, impr. vᵉ Théolier et Cᵉ, libr. Chevalier; Paris, libr. Derache, 1865; in-8º, p. 152-156.

82. NOELAS (Frédéric). — Analyse d'un mémoire sur les fortifications de Saint-Haon-le-Châtel, par le docteur Noëlas. — *Congrès scientifique de France*, 29ᵉ *session tenue au mois de septembre* 1862 *à Saint-Etienne*, t. II. — Saint-Etienne, impr. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1865 ; in-8º, p. 47-58.

83. NOELAS (Frédéric). — Essai d'un Romancero forézien. — Saint-Etienne, imp. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1865 ; in-8º, 14 pages. (Extrait des *Annales* de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. IX, année 1865, p. 209-220).

A été aussi publié dans le *Mémorial de la Loire*, nº du

84. NOELAS (Frédéric). — Légendes et traditions foréziennes, accompagnées de vues et d'une carte du Roannais à l'époque gallo-romaine. — Roanne, impr. Chorgnon, libr. Durand, 1865 ; in-8º, XI et 395 pages.

85. Œuvre des dames de miséricorde de la paroisse de Saint-Etienne, 1865. — Saint-Etienne, impr. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1865 ; in-8º, 1 feuille.

86. OTIN. — Note sur les reboisements, par M. Otin, horti-

culteur pépiniériste. — *Congrès scientifique de France, 29e session tenue au mois de septembre* 1862 *à Saint-Etienne*, t. II. — Saint-Etienne, impr. ve Théolier et Ce, 1865; in-8°, p. 204 à 208.

87. PALLUAT DE BESSET (Joseph). — Rapport sur les résultats du défoncement à la vapeur dans la culture des racines. — *Deuxième séance générale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire*. — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8°, p. 45-47.

88. PÉAN (A.). — Origines de Lugdunum. — Divinités Ségusiaves. *Revue du Lyonnais*, 1865; 2e série, t. 30, p. 36-41; ibid , t. 31, p. 257-276, 348-359.

Voir le commencement à l'année 1864 et la suite à l'année 1866.

89. PERSIGNY (le duc de) et les doctrines de l'Empire, précédé d'une notice par Joseph Delaroa. — Paris, Henri Plon, impr.-édit., 1865; in-8°, 395 pages, avec un portrait gravé par Nargeot.

90. PONCINS (comte de). — Rapport sur l'enseignement agricole. — *Deuxième séance générale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire*. — Roanne, impr. Sauzon, 1865, in-8°, p. 60-70.

91. POURRAT (Pierre), Forézien. — Description du Forez en vers, composée en 1669, publiée et annotée par Louis-Pierre Gras. — Montbrison, typogr. et libr. A. Huguet, 1865; in-12, 35 pages, papier teinté.

92. Préfecture de la Loire. Recueil des actes administratifs, t. 50e, du 1er janvier au 31 décembre 1865. Nos 1 à 38 et une table. — Saint-Etienne, impr. Benevent; in-8°, 312 et VII pages.

93. QUIRIELLE (P. de). — Commission centrale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire. — Inauguration de la prime d'honneur forézienne, concours de 1865. — Rapport du jury par M. de Quirielle. — Saint-Etienne, impr. ve Théolier et Ce, 1865; in-8°, 34 pages.

Ce rapport est aussi inséré dans la *quatrième séance générale des trois Sociétés d'agriculture de la Loire*. — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8°, p. 132-152.

94. Rapport du directeur de la Société des carrières du Mont-

Fialin. — Saint-Etienne, impr.-lithogr. Lantz, 1865 ; in-4°, 1 feuille 1/2.

95. RAVERAT (le baron Achille). — Autour de Lyon. Excursions historiques, pittoresques et artistiques dans le Lyonnais, le Beaujolais, le Forez, la Dombes et le Dauphiné. — Lyon, Jaillet, 1865 ; in-8°, 797 pages avec 12 gravures.

96. Règlement de la Société de bienfaisance établie à Saint-Genest-Malifaux. — Saint-Etienne, impr. v° Théolier et C°, 1865 ; in-8°, 1/2 feuille.

97. Réponse de la loge des Elus de Saint-Etienne à S. S. Pie IX. — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1865 ; in-8°, 2 feuilles 1/4.

98. *Revue du Lyonnais*, 2° série, t. XXX. — Lyon, impr. A. Vingtrinier ; Paris, libr. F. Savy, 1865 ; gr. in-8°, 568 pages.

99. *Revue du Lyonnais*, 2° série, t. XXXI, — Lyon, impr. A. Vingtrinier ; Paris, libr. F. Savy, 1865 ; gr. in-8°, 512 pages.

100. RICHARD (Ennemond). — Le labourage à la vapeur chez le marquis de Poncins. — *Congrès scientifique de France, 29° session tenue au mois de septembre* 1862, *à Saint-Etienne*, t. II. — Saint-Etienne, impr. v° Théolier et C°, 1865 ; in-8°, p. 270 à 275.

101. RIEMBAULT, docteur-médecin. — Etude sur la mortalité de la ville de Saint-Etienne. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne, t. III, année 1865, 34 pages de 283 à 316.

Tiré à part. — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1865 ; in-8°, 2 feuilles.

* RIGODON (Ernest). — Voir LAPORTE (Albert).

102. ROLLE (Fortuné). — Inventaire-sommaire des archives communales antérieures à 1790. — Ville de Lyon. — T. I, 1re partie. — Paris, impr. et libr. Paul Dupont, 1865 ; in-4° de 18, 52 et 224 pages.

(Cet inventaire contient l'indication d'un grand nombre de documents relatifs au Forez).

103. SAIGNOL. — Plan de la ville de Saint-Etienne, année 1767, réduit, en 1835, du livre des plans et cartes qui constatent le mandement et directe de Saint-Priest, par Saignol, père, géomètre. — Saint-Etienne, lithogr. Nublat jeune, 1865, in-folio.

104. SAINT-ANDÉOL (Fernand de). — Aperçu de l'architecture militaire des bords du Rhône et du Vivarais, du XII[e] au XVI[e] siècle. — *Congrès scientifique de France, 29[e] session tenue à Saint-Etienne, au mois de septembre* 1862, t. II. — Saint-Etienne, impr. v[e] Théolier et C[e], libr. Chevalier; Paris, libr. Derache, 1865; in-8°, p. 59-71.

105. Saint-Michel, Ecole secondaire et préparatoire de Saint-Etienne. — Ephémerides pendant l'année 1865-1866. — Saint-Etienne, impr. v[e] Théolier et C[e], 1865; in-12, 1 feuille 1/4.

106. Saint-Michel, Ecole secondaire. — Distribution des prix, 8 août 1865. — in-8°. 2 feuilles 1/4.

107. *Semaine religieuse* (la) de Lyon, d'Autun, de Saint-Claude et de la province, paraissant le samedi. Adrien Peladan, directeur-gérant, rue Sainte-Hélène, 23, à Lyon. — Roanne, impr. Ferlay, 3[e] année, 1865; in 8°, pages.

108. SENCIER (Léon). — Discours prononcé au Concours agricole de Saint-Chamond, par M. Léon Sencier, préfet de la Loire. — *Quatrième séance générale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire.* — Roanne, impr. Sauzon, 1865; in-8°, p. 161-164.

109. Société d'encouragement du département de la Loire. — Compte-rendu de l'assemblée du 15 mai 1865. — Saint-Etienne, imp. v[e] Théolier et C[e], 1865, in-4°, 2 feuilles.

110. Société des fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne. — Statuts. — Saint-Etienne, impr. v[e] Théolier et C[e], 1865; in-4°, 3 feuilles.

111. Société des veloutiers réunis de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. Montagny, 1865; in-12, 2 feuilles.

112. Statuts de la Société d'Enseignement professionnel de la Loire. — Saint-Etienne, impr. v[e] Théolier et C[e], 1865; in-8°, 1/2 feuille.

113. Statuts de la Société des aciéries Holtzer de Cotatay. — Saint-Etienne, impr.-lithogr. Cottet, 1865; in-4°, 2 feuilles.

114. Statuts de la Société des maîtres et ouvriers veloutiers de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, impr. Pichon, 1865; in-12, 1/2 feuille.

. 115. Statuts de la Société du Tir stéphanois, autorisée par décision préfectorale du 16 janvier 1865. — Saint-Etienne, impr. v$^{e}$ Théolier aîné et C$^{ie}$, 1865 ; petit in-8°, 16 pages.

116. VACHEZ (A.). — La fondation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. *Revue du Lyonnais*, 1865, 2$^{e}$ série, t. 30, p. 42-52, avec un plan.

Tiré à part. — Lyon, impr. A. Vingtrinier, 1865 ; in-8°, 15 pages et 1 plan.

117. VELLE (Léon). — La grève. — Octobre 1865. — Saint-Etienne, impr. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1865 ; in-8°, 1/8 de feuille.

118. VINGTRINIER (Aimé). — Légendes et traditions foréziennes par M. Frédéric Noëlas. — Compte-rendu. — *Revue du Lyonnais*, 1865, 2$^{e}$ série, t. 31, p. 505-507.

Saint-Etienne, imprimerie de v$^{e}$ Théolier aîné et C$^{e}$.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE
D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
du département de la Loire

## Procès-verbal de la séance du 4 octobre 1866.

SOMMAIRE. — **Correspondance.** — Lettre et don de M Auguste Callet, auteur de la *Légende des Gagats.* — **Travaux des sections.** — *Section d'agriculture :* Enquête agricole. — Culture par les engrais chimiques. — *Section d'industrie :* Situation de la rubannerie et de l'arquebusrie à Saint-Etienne. — *Section des sciences et des lettres :* Compte-rendu des publications scientifiques. — **Actes de l'Assemblée.** — Vote d'une médaille d'or pour le tir stéphanois. — Vœu d'une enquête sur la situation de la rubannerie et de l'arquebuserie à Saint-Etienne. — Enquête agricole. — Proposition de candidature. — Admission de M. Lombard, de Pélussin.

Président, M. Francisque Balay ; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents sont MM. Balay (Francisque), Bory, Chapelle, Duplay (Georges), Gaucher, Malescourt, docteur Maurice, docteur Michalowski, Mourguet, Perriolat, Richard (Ennemond), Rivolier, Ronchard, Sismonde, Tiblier.

### Correspondance.

Elle comprend :

1° Une lettre, par laquelle M. le Préfet de la Loire réclame les réponses faites par la Société au questionnaire sur l'enquête agricole,

La Société doit arrêter ces réponses dans la présente séance (Voir plus loin aux Actes de l'assemblée).

2° Une lettre de M. Sismonde, ingénieur, nouveau membre titulaire, remerciant la Société de son admission.

3° Une circulaire (prospectus) de M. Nabat, inventeur d'un appareil pour la tonte mécanique des animaux domestiques.

Renvoyé à la section d'agriculture.

4° Recueils et ouvrages divers adressés par les Sociétés correspondantes.

5° Un ouvrage, accompagné d'une lettre d'envoi, adressé à la Société impériale par son auteur, M. Auguste Callet, membre correspondant. Cet ouvrage est intitulé : *La Légende des Gagats.* Essai sur les origines de la ville de Saint-Etienne en Forez.

L'assemblée charge son bureau de transmettre à l'auteur stéphanois l'expression de sa vive gratitude pour un don tout particulièrement précieux pour la Société impériale de Saint-Etienne.

## Travaux des Sections.

*Résumé des procès-verbaux de leurs séances pendant le mois écoulé.*

SECTION D'AGRICULTURE. — Présidence de M. Francisque Balay.

*Enquête agricole.* — La section passe en revue les diverses questions du questionnaire et arrête les bases des réponses à faire.

*Culture par les engrais chimiques.* — M. le Secrétaire général donne lecture d'un projet de circulaire à adresser, au nom de la Société impériale, aux agriculteurs de l'arrondissement pour les engager à faire des essais de culture par les engrais chimiques selon la méthode G. Ville. Ce projet de circulaire est approuvé.

SECTION D'INDUSTRIE. — Présidence de M. Malescourt, secrétaire, M. Maurice.

*Situation de la rubannerie et de l'arquebuserie de Saint-Etienne.* — A la demande de M. le Secrétaire général, des renseignements sont donnés par les membres présents sur la situation de deux des principales industries de Saint-Etienne, la rubannerie et l'arquebuserie.

Des explications données à cet égard, il résulte que la rubannerie est dans un état de détresse extrême. Les prix des façons sont tombés si bas qu'il sont à peine suffisants pour faire vivre l'ouvrier travaillant sans chômage; qu'on joigne à cela, pour tous, un chômage équivalent à un quart ou un tiers de l'année, et l'on comprendra facilement qu'il soit résulté de cette situation prolongée sans interruption pendant plusieurs années, une misère profonde et générale parmi la nombreuse classe des ouvriers rubanniers. Malheureusement il ne parait au pouvoir de personne de remédier à cette fâcheuse situation des choses dont il n'est pas même possible de présager la fin à une époque déterminée.

L'arquebuserie, du moins en ce qui regarde la classe ouvrière,

n'est guère mieux partagée, en ce moment, que la rubannerie. La transformation, en projet, dans l'armurerie de guerre a déjà amené la suppression des canonniers et des platineurs; par suite, tous ces ouvriers se sont rejetés sur l'arme de luxe, ce qui a amené une grande dépréciation de la main-d'œuvre. Les canons ordinaires, dit M. Ronchard-Siauve, se vendent aujourd'hui au-dessous du prix de revient. Il est à croire, cependant, que cette fâcheuse situation ne sera pas de longue durée, du moins pour la majorité des ouvriers travaillant sur l'arme. Le travail de transformation de l'arme de guerre, une fois bien commencé, occasionnera une demande de main-d'œuvre qui en fera nécessairement hausser le prix. Mais, en attendant, on ne peut se dissimuler qu'il y aura bien des souffrances.

M. Maurice propose à la section d'émettre, à cette occasion, le vœu d'une enquête administrative sur la situation de la rubannerie et de l'arquebuserie à Saint-Etienne. Si les enquêtes, dit-il, ne remédient pas toujours à tous les maux, en les faisant bien connaître dans leurs causes et dans leurs effets, elles permettent tout au moins, de juger s'il y a ou s'il n'y a pas de remède à y apporter. La proposition est adoptée à l'unanimité, et il est décidé qu'elle sera reproduite à l'assemblée générale au nom de la section.

*Demande d'un prix pour le Tir stéphanois.* — M. Ronchard-Siauve informe la section de la prochaine inauguration du tir stéphanois fondé par l'initiative de la section d'industrie; il demande que la Société impériale veuille bien témoigner de l'intérêt qu'elle porte à cette institution, en donnant un prix pour le concours d'inauguration; une médaille d'or de la Société serait suffisante pour rempir le but. L'unanimité des membres presents approuve cette proposition. En conséquence, le vote d'une médaille d'or pour le concours d'inauguration du Tir stéphanois sera demandé au nom de la section à la prochaine assemblée générale.

SECTIONS DES SCIENCES ET DES LETTRES. — Présidence de M. Michalowski; secrétaire, M. Maurice.

*Compte-rendu des publications scientifiques.* — M. Michalowski intéresse vivement les deux sections par l'analyse de divers articles de la *Revue des deux Mondes*, notamment en parlant des progrès de l'art militaire dans les temps modernes.

**Actes de l'Assemblée.**

*Vote d'une médaille d'or pour le Tir stéphanois.* — M. le Président met en délibération la proposition de la section d'industrie de donner une médaille d'or en prix pour l'inauguration du Tir stéphanois. L'assemblée adopte la proposition à l'unanimité

*Vœu d'une enquête sur la situation de la rubannerie et de l'arquebuserie à Saint-Etienne.* — L'assemblée donne également son approbation à la proposition de la section d'industrie, d'émettre le vœu d'une enquête administrative sur la situation des deux industries de Saint-Etienne, actuellement en souffrance : la rubannerie et l'arquebuserie. L'expression de ce vœu sera transmise officiellement à M. le Préfet de la Loire.

*Enquête agricole.* — M. le Secrétaire général donne lecture des réponses faites par la section d'agriculture aux principaux articles du questionnaire officiel. L'assemblée, après discussion, arrête les réponses définitives qui seront transmises officiellement, en son nom, à l'autorité préfectorale. De plus, elle délègue MM. Francisque Balay et Ennemond Richard pour représenter la Société impériale devant la Commission départementale de la Loire.

*Proposition de candidature.* — MM. Maximilien Evrard, ingénieur, et Maurice, secrétaire général, proposent comme candidat au titre de membre titulaire de la Société, M. Euverte, ingénieur à Terrenoire.

*Admission d'un nouveau membre.* — M. Théodore Lombard, moulinier à Pélussin, candidat proposé dans la précédente séance, est admis dans les formes réglementaires membre de la Société impériale.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. MAURICE.

## Procès-verbal de la séance du 8 novembre 1866.

SOMMAIRE. — **Correspondance :** Lettres et circulaires diverses. — **Travaux des Sections.** — *Section d'agriculture :* Statistique agricole de la commune de Saint-Etienne. — *Section d'industrie :* Note sur les besoins de l'armurerie de Saint-Etienne, par M. Jean-Baptiste Rivolier.— *Sections des sciences et des lettres :* Applications industrielles du permanganate de soude, au blanchissage notamment — La *Légende des Gagats* de M. Auguste Callet; compte-rendu par M. Michalowski. — **Actes de l'Assemblée :** Demandes de conférences sur l'agriculture, ajournement. — Lecture de mémoires; M. Rivolier, M. Ennemond Richard. — Admission d'un membre titulaire, M. Euverte, directeur des usines de Terrenoire.

Présidence de M. Roche; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents sont : MM. docteur Maurice, Maussier, docteur Michalowski, Perriolat, Ennemond Richard, Rivollier, Roche, Vital de Rochetaillée, Sismonde et Tiblier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Correspondance.

Elle comprend :

1° une lettre d'invitation à la Société impériale pour assister à l'inauguration du barrage de Rochetaillée.

2° Une lettre de M. Lombard, de Pélussin, accusant réception de l'avis de son admission, comme membre titulaire, avec remerciements.

3° Une lettre de M. Carrier, professeur d'horticulture et de viticulture, demandant à faire une conférence d'essai à Saint-Etienne. (Voir aux actes de l'assemblée).

4° Une lettre de M. le Secrétaire de la Société des sciences de l'Ardèche, accompagnant l'envoi des Bulletins de cette société et demandant la réciprocité d'échange de publications.

Il sera fait droit à cette demande par M. le Secrétaire général.

5° Diverses circulaires de Sociétés correspondantes annonçant l'envoi de leurs publications.

6° Le programme des questions qui seront soumises aux assises scientifiques du Bourbonnais, dont la première session doit s'ouvrir à Moulins, le 18 novembre 1866.

7° Diverses publications adressées par les sociétés correspondantes.

## Travaux des Sections.

*Résumé des procès-verbaux des séances tenues pendant le mois écoulé.*

SECTION D'AGRICULTURE. — Président, M. Roche; secrétaire, M. Maurice.

*Statistique agricole de la commune de Saint-Etienne.* — M. le Secrétaire général communique une lettre par laquelle M. le Maire de Saint-Etienne prie la section d'agriculture de remplir, si elle le peut, un questionnaire adressé par le Ministre de l'agriculture, relativement aux quantités des diverses récoltes alimentaires obtenues dans la commune pendant l'année 1866.

La section charge M. le Secrétaire général de répondre, qu'il est impossible à la section de faire les réponses demandées. Il n'y a pas d'autre moyen d'arriver à une vérité approximative, qu'en faisant prendre, par un agent de l'administration, des renseignements chez tous les propriétaires ou fermiers cultivateurs de la commune, sans exception, méthode d'enquête indiquée, du reste, dans une note du questionnaire.

M. le Secrétaire général communique encore divers autres documents agricoles intéressant la section; aucun d'eux ne donne lieu à quelque résolution utile à mentionner.

SECTION D'INDUSTRIE. — Présidence de M. Ronchard-Siauve; secrétaire, M. Maurice.

*Note sur les besoins de l'armurerie de Saint-Etienne.* — M. Rivolier lit, sur les besoins de l'arquebuserie de Saint-Etienne, une note qui résume les idées et les vœux exprimés à cet égard, dans diverses circonstances, par lui et ses collègues de l'armurerie faisant partie de la section. Tout se résume en un mot : liberté; liberté de fabriquer, liberté d'exporter. La section vote la lecture de cette note en séance de l'assemblée générale.

Le reste de la séance se passe en conversations sur la situation actuelle de l'industrie arquebusière, sans rien présenter d'important à noter.

SECTION DES SCIENCES ET DES LETTRES. — Président, M. Maurice; secrétaire, M. Chapelle.

*Applications industrielles du permanganate de soude, au blanchissage notamment.* — M. Maurice donne d'abord connaissance d'un nouveau procédé de blanchissage universel à froid, découvert par MM. Tessié de Mothay et Rousseau. L'agent mis en œuvre est le permanganate de soude un peu acide, préparé très-économiquement par une méthode aussi nouvelle. Quant à l'agent direct de ce blanchiment, c'est l'ozone qui se dégage du permanganate. Pour faire ce blanchissage, il suffit de deux immersions peu longues, avec foulage, d'abord dans une dissolution de permanganate, puis dans une eau acidulée avec de l'acide sulfureux. La répétition de cette double immersion donne à tous les tissus, soie, coton, lin ou chanvre, une blancheur éclatante.

Le même permanganate de soude permet à M. Tessié de Mothay d'extraire, très-économiquement de l'air, de l'oxigène et de l'azote purs Cette découverte est destinée à un aussi grand avenir que la précédente, bien qu'elle ne puisse pas être, tout de suite, d'une application générale.

*La Légende des Gagats; compte-rendu.* — M. Michalowski fait ensuite, verbalement, un exposé critique de la *Légende des Gagats* par M. Auguste Callet. M. Michalowski, tout en relevant, en plusieurs endroits, des erreurs d'étymologie, qu'il attribue au patriotisme local dont l'auteur est plein, et qui se révèle à chacune des pages de son livre, se plaît à constater, en somme, dans cet ouvrage, une grande érudition, beaucoup de travail, de longues et pénibles recherches, et un amour infini du pays natal. Si cet amour égare quelques fois le savant, c'est un défaut que les Stéphanois pardonneront facilement à l'auteur.

### Actes de l'Assemblée.

Sur la demande de M. Michalowski, l'assemblée décide qu'une séance publique de la Société aura lieu dans le courant du mois de décembre.

*Demande de conférences sur la viticulture; ajournement.*— L'assemblée décide, en réponse à la demande de M. Charrier, professeur d'horticulture et de viticulture de faire des conférences à Saint-Etienne, que sa situation financière lui fait un devoir d'ajourner une réponse affirmative.

*Lecture de mémoires.* — M. Rivolier lit une note sur les besoins de l'arquebuserie à Saint-Etienne. L'assemblée vote l'insertion de cette note dans les *Annales.*

M. Ennemond Richard, sur l'invitation de M. le Président, donne lecture de la première partie d'une note où sont résumées ses impressions personnelles sur les renseignements recueillis dans le département de la Loire par la Commission officielle de l'enquête agricole dont il faisait partie comme membre. La lecture de la deuxième partie de cette note est renvoyée, vu l'heure avancée, à la prochaine séance.

*Admission d'un membre titulaire.* — Sur l'invitation de M. le Président, l'assemblée procède, dans les formes réglementaires, à l'admission de M. Euverte, ingénieur directeur des usines de Terrenoire, proposé comme candidat dans la séance précédente. L'admission a lieu à l'unanimité.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. MAURICE.

## Procès-verbal de la séance du 6 décembre 1866.

SOMMAIRE. — **Correspondance** : Circulaires et publications diverses. — **Travaux des sections.** — *Section d'agriculture :* Comice agricole de 1867 ; — Mémoire sur l'enquête agricole dans le département de la Loire, par M. E. Richard ; — Analyses agricoles. — *Section d'industrie.* — *Section des sciences et des lettres.* — **Actes de l'Assemblée** : Lecture de mémoire, M. Ennemond Richard ; — Modification au règlement ; — Comice du Chambon ; — Laboratoire pour les analyses agricoles ; — Ecole de dessin de la ville de Saint-Etienne ; vœu exprimé à cet égard ; — Présentation d'un fusil à vent de M. Vivès.

Président, M. Francisque Balay ; secrétaire, M. Maurice.

Les membres présents sont MM. Balay (Francisque), Euverte, Guichard (Christophe), Jacod, Magand, docteur Maurice. docteur Michalowski, Mourguet, Perriolat, Porte, Roche, Ronchard, Sismonde, Tiblier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Correspondance.

Elle comprend diverses circulaires et diverses publications adressées par les Sociétés correspondantes.

### Travaux des Sections.

*Résumé des procès-verbaux des séances tenues dans le mois précédent.*

SECTION D'AGRICULTURE. — Président, M. Roche ; secrétaire, M. Maurice.

*Comice agricole de* 1867. — D'après l'ordre adopté par la Société impériale pour la tenue de ses comices agricoles, c'est au Chambon que doit être tenu celui de l'année 1867. Il n'y a peut-être pas lieu encore, dit M. le Président, de nommer, dès maintenant, la Commission qui doit visiter les exploitations agricoles des cantons de Saint-Genest-Malifaux et du Chambon ; mais il sera bon, cependant, que M. le Secrétaire général s'y prenne de bonne heure pour donner de la publicité au concours des exploitations agricoles des deux cantons.

A ce propos, M. de Saint-Genest demande, au nom de la Société agricole de son canton, que la Société impériale d'agriculture

veuille bien insérer dans son programme, l'annonce des primes suivantes dont la Société de Saint-Genest fera les frais :

1° 4 primes de 50 fr. chaque, pour l'emploi de la chaux en agriculture dans le canton de Saint-Genest-Malifaux. Le minimum d'emploi de chaux pour pouvoir concourir serait de 6 mètres cubes ou environ 100 francs.

2° 2 primes de 50 francs chaque pour les plus belles cultures de rutabaga dans le même canton.

Les membres présents ne voient aucune objection à faire à la proposition de M. de Saint-Genest.

*Mémoire sur l'enquête agricole dans le département de la Loire.* — M. le Secrétaire général, en l'absence de l'auteur, M. Ennemond Richard, donne lecture de la seconde partie de ce travail dont la première a déja été lue à l'assemblée générale. La section décide que cette seconde partie sera également communiquée à l'assemblée générale.

*Analyses agricoles.* — Plusieurs membres rappellent l'attention de la section sur la question importante de l'établissement à Saint-Etienne d'un laboratoire de chimie pour les analyses agricoles.

La section émet, à cette occasion, le vœu de voir le laboratoire de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, être affecté par M. le Ministre de l'agriculture et des travaux publics, aux analyses agricoles comme il' l'est déja aux analyses industrielles et aux mêmes conditions.

SECTION D'INDUSTRIE. — Présidence de M. Vincent, secrétaire, M. Maurice.

La séance se passe en entretiens sur diverses questions industrielles.

SECTIONS DES SCIENCES, DES ARTS ET DES BELLES-LETTRES. — Présidence de M. Michalowski, secrétaire, M. Maurice.

Les comptes-rendus de diverses publications scientifiques font l'objet de la séance.

**Actes de l'Assemblée.**

*Lecture de mémoires.* — M. le Secrétaire général donne lecture de la seconde partie du mémoire de M. Ennemond Richard sur l'enquête agricole dans le département de la Loire. Quelque

intéressant que soit ce mémoire, l'assemblée considérant qu'il lui importe de ménager ses finances, décide qu'il sera déposé aux archives conjointement avec les réponses faites par la Société impériale au questionnaire de l'enquête agricole. M. le Secrétaire général est chargé d'en faire l'analyse, si c'est possible, dans les *Annales.*

*Modification au règlement.* — M. le Secrétaire général, dans le but de satisfaire à un vœu exprimé à plusieurs reprises au sein de la section d'industrie, propose une modification à l'article 62 des statuts, consistant dans l'addition d'un paragraphe ainsi conçu:

« En outre, chaque section est autorisée à se créer des ressources particulières dont elle disposera librement. »

Le but de cette disposition, assez évident pour qu'il n'y ait pas à le développer, est de permettre aux sections d'augmenter l'importance de leurs travaux particuliers.

M. le président exprime la crainte que le paragraphe, tel qu'il est rédigé, n'ait l'inconvénient de pousser la Société dans une voie fâcheuse : celle de rompre son unité, en rendant ses sections indépendantes ; il propose, en conséquence, de remplacer le mot *librement* par ceux-ci : *avec l'assentiment de l'assemblée générale.*

M. le Secrétaire général se rallie à cet amendement.

Le paragraphe additionnel à l'article 62 ainsi rédigé : « En outre, chaque section est autorisée à se créer des ressources particulières dont elle disposera avec l'assentiment de l'assemblée générale » est adopté, par l'assemblée, à l'unanimité.

*Comice du Chambon.* — L'assemblée donne son assentiment à la demande formulée par M. de Saint-Genest relativement à l'annonce des primes pour l'emploi de la chaux et la culture du rutabaga. Toutefois, elle verrait avec plaisir M. de Saint Genest étendre ses primes aux deux cantons réunis. M. le Secrétaire général lui écrira dans ce sens.

M. le Président invite la section agricole à ne pas trop tarder à nommer la Commission chargée de visiter les exploitations agricoles pour les récompenses de 1867.

*Laboratoire pour analyses agricoles.* — L'assemblée donne son approbation au vœu exprimé à cet égard par la section d'agriculture de voir l'Ecole des mineurs mettre son laboratoire au service de l'agriculture comme il l'est au service de l'industrie et aux

mêmes conditions. M. le Secrétaire général est chargé de prendre des renseignements sur ce point auprès de M. le Directeur de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne.

*Ecole de Dessin de la ville de Saint-Etienne.* — Plusieurs membres se réunissent pour demander à entretenir la Société impériale d'une question qui intéresse l'art à Saint-Etienne et par conséquente la prospérité de l'industrie stéphanoise.

La direction de l'école de dessin de la ville est sur le point d'être vacante. Par suite, l'administration va se trouver dans la nécessité de pourvoir dans un bref délai à cette vacance. Chacun connait assez l'importance d'une bonne direction pour une école de dessin pour être convaincu que du choix qui va être fait dans cette circonstance va dépendre tout l'avenir de l'école pendant un bon nombre d'années. A tort ou à raison, c'est une opinion générale que l'école de dessin de Saint-Etienne est restée, jusqu'à présent, bien au-dessous du niveau qu'elle aurait dû atteindre et notamment bien au dessous du niveau de celle de Lyon. On ne voit, cependant, aucune bonne raison à donner de cette infériorité relative autre que celle que tout le monde peut présumer : l'insuffisance de l'enseignement.

En conséquence, on propose à la Société d'émettre le vœu que l'Administration municipale, dans cette circonstance encore plus que dans toute autre, veuille bien faire, selon son habitude, abstraction complète de toutes considérations secondaires d'intérêts particuliers et choisir le nouveau directeur sans autre égard que le mérite relatif des candidats sous le rapport du talent artistique et de la capacité pour l'emploi.

M. le Président appuie très-vivement la proposition et tous les membres présents s'empressent de l'accueillir. Après la discussion, il est décidé, à l'unanimité, que M. le Maire sera prié, au nom de la Société impériale, de donner, préalablement à toute nomination, une publicité suffisante à la vacance de la place de directeur de l'école de dessin avec invitation aux candidats de produire leurs titres, et, enfin, d'éclairer le choix à faire par l'administration de l'opinion des hommes reconnus comme les plus compétents.

***Fusil à vent.*** — M. Guichard présente, au nom de l'inventeur, M. Vivès, horloger à Saint-Etienne, un nouveau système de fusil à air comprimé. Le modèle mis sous les yeux de l'assemblée géné-

rale est simplement destiné à servir de jouet aux enfants sous le nom de *Fusil lance-flèche*. M. Guichard fait fonctionner, avec succès, l'instrument sous les yeux de la réunion. M. le Président remercie ce membre ainsi que M. Vivès de cette communication.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. MAURICE.

**Séance extraordinaire et publique tenue le 23 décembre 1866.**

SOMMAIRE. — **Lecture de mémoires; — Rapport annuel sur les travaux de la Société impériale pendant l'année 1866, par M. Maurice, secrétaire général; — De la beauté comme signe de santé, par M. le docteur Félix Michalowski; — Rapport sur un travail de M. le docteur Noëlas (Frédéric), intitulé: *Dictionnaire géographique du canton de Saint-Haon-le-Châtel,* présenté au nom d'une commission par M. Testenoire-Lafayette; — Présentation d'une candidature.**

La séance est ouverte à deux heures et demie par M. Francisque Balay, président, assisté de MM. Roche, Testenoire-Lafayette et Michalowski, vice-président, et Maurice, secrétaire général.

Les membres présents, auxquels s'est mêlé un nombreux public, ne peuvent être désignés nominalement.

*Lecture de mémoires.* — M. le Président donne la parole à M. Maurice, secrétaire général, pour la lecture du rapport annuel sur les travaux de la Société pendant l'année 1866.

Cette lecture terminée, M. Michalowski, sur l'invitation de M. le Président, lit un travail intitulé : *De la Beauté comme signe de santé.* La fin de cette lecture est suivie d'unanimes et chaleureux applaudissements de la part de l'auditoire.

M. Testenoire-Lafayette donne ensuite lecture, au nom d'une commission dont il fait partie, d'un rapport sur un travail intitulé : *Dictionnaire géographique ancien et moderne du canton de Saint-Haon-le-Châtel,* travail présenté par son auteur, M. le docteur Frédéric Noëlas, en réponse à une des questions du programme des prix proposés par la Société impériale en 1865. Les conclusions du rapport sont que l'œuvre consciencieuse de M. Noëlas mérite, à tous égards, une haute récompense de la Société. En conséquence, la Commission propose de lui décerner une médaille d'or et d'insérer, dans les *Annales* de la Société, l'introduction de son dictionnaire ; le dictionnaire lui-même devant être réservé pour être refondu dans l'œuvre générale du Dictionnaire géographique du département de la Loire.

Les témoignages les plus expressifs de satisfaction sont donnés par l'auditoire à l'auteur du rapport.

Le vote, sur les conclusions, est ajourné à la prochaine séance ordinaire.

*Présentation d'une candidature.* — MM. Porte et Maurice proposent, comme candidat au titre de membre titulaire de la Société, M. Payet, receveur du Timbre à Saint-Etienne, rue de la Badouillère, 7.

La séance est levée.

*Le secrétaire général,*

E.-F. MAURICE.

# NOTE

## SUR LES BESOINS DE L'ARMURERIE A SAINT-ÉTIENNE

Par M. Jean-Baptiste RIVOLIER.

*Lue à la séance du mois de novembre* 1866.

---

La question de l'armurerie a été bien souvent traitée avec développement au milieu de cette assemblée.

Etudié avec soin soit dans son ensemble, soit dans ses détails, ce sujet semble avoir épuisé toutes les ressources du raisonnement et de la discussion. Cependant, bien que nous n'ayons pas la prétention d'apporter au débat une lumière nouvelle, nous ne nous défendons pas du besoin, bien légitime pour des intéressés, de chercher à faire prévaloir les vrais principes méconnus, en reprenant encore une fois cette question, lorsqu'elle emprunte aux événements un intérêt tout nouveau.

En effet, au moment où une réforme radicale va s'accomplir dans les armements de l'Europe et peut-être même du monde entier; quand des millions de carabines, de mousquetons, de pistolets d'arçons, vont être demandés à l'activité des armuriers européens, il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle sera la part réservée à l'arquebuserie stéphanoise.

Si le passé répondait de l'avenir, on pourrait, en se reportant aux années de 62, 63 et 64, qui marquent un progrès sensible sur la période antérieure, augurer, en faveur de notre industrie, d'un avenir plus brillant et plus prospère. Mais ce n'est pas seulement dans les ressources matérielles dont une industrie dispose, ni dans les efforts, plus ou moins énergiques, qu'elle a tentés, qu'il faut rechercher le secret de sa prospérité future ;

mais c'est dans la situation qui lui est faite par les institutions, dans la liberté d'action dont elle jouit, qu'il faut lire son avenir.

En Belgique et en Angleterre, où la liberté la plus complète est accordée à la fabrication des armes, la production s'élève, pour l'un comme pour l'autre pays, à un chiffre de six à sept cent mille armes par année.

La situation créée à l'armurerie stéphanoise par le régime qui lui est imposé, ne comporte en aucune façon ce développement considérable auquel lui donnerait droit cependant et sa position géographique, et sa situation au milieu d'une population intelligente, active et versée dans tous les travaux de la métallurgie.

Le degré de prospérité et de richesse d'un pays se mesure, comme celui d'une nation, au niveau de ses institutions. Si le régime de la liberté a été reconnu salutaire à la boulangerie, à la pêcherie et à une foule d'autres industries que la prohibition ou la protection condamnait à végéter et qui se sont senties renaître à l'apparition d'une loi plus tolérante ; pourquoi ce régime ne serait-il pas appliqué à l'armurerie ?

Avec une liberté restreinte, la fabrication stéphanoise restera stationnaire, jusqu'au jour où son énergie et sa vitalité étant épuisées par une lutte inégale, elle glissera sur la pente de la décadence, comme tout ce qui a cessé de progresser dans ce monde.

Avec la liberté complète, favorisée comme elle l'est par une position admirable, elle atteindra rapidement le degré de prospérité qu'elle est encore à envier à ses rivales de Belgique et d'Angleterre.

Nous n'invoquerons pas seulement, à l'appui de notre thèse, l'infériorité de notre production comparée à celle des Anglais et des Belges, c'est dans la propre histoire de notre fabrication que nous trouverons nos preuves les plus saisissantes.

Depuis l'année 1854, jusqu'à l'année 1861, alors que la fabrication des armes de guerre était interdite au commerce, la production de tout genre s'élevait, en moyenne, à un chiffre de 42,000 pièces par année.

A la suite de la loi de 1860, qui autorisait la fabrication des armes de guerre pour l'exportation, le chiffre de la production s'éleva, pour les années 1862, 63 et 64, à une moyenne de 88,000 par année.

Une seule modification, apportée à la loi dans un sens libéral, a suffi pour doubler le chiffre de la production.

Mais la loi de 1860 a donné tout ce qu'elle pouvait donner, et l'accroissement qu'elle a déterminé dans la production sera dorénavant le maximum qu'elle sera susceptible d'atteindre.

Déjà la fabrication de l'année 65 est restée au-dessous de ce chiffre, et celle de 1866 ne paraît pas devoir dépasser la précédente.

La loi de 1860, en accordant au commerce l'autorisation de fabriquer l'arme de guerre pour l'exportation, a réservé à l'Empereur le droit d'arrêter l'exportation de ces armes à telle ou telle destination, toutes les fois que les exigences de la politique lui en feraient une nécessité.

Il est évident qu'une pareille mesure, prise par le Chef de l'Etat, ne peut être commandée que par des considérations de la plus haute gravité. Il est certain que la bonne volonté et la bienveillance, dont le gouvernement a donné tant de preuves à l'arquebuserie, sont une garantie morale contre de pareilles éventualités, mais la réserve de la loi n'en reste pas moins debout comme une menace qui intimide le fabricant et surtout le capitaliste, peu soucieux d'exposer sa fortune aux hasards de la politique.

Que le gouvernement prenne les mesures que commandent l'honneur et l'intérêt du pays, c'est là son droit et son devoir; mais alors que celui-là, que frappe la prohibition, soit indemnisé par l'Etat, comme celui que l'on dépossède de son champ et de sa maison, pour cause d'utilité publique, reçoit une compensation pécuniaire en retour.

Condamner une industrie à végéter, faute d'espace et de liberté d'action, c'est presque décréter sa ruine; car, qu'on ne se le dissimule pas, bientôt les progrès de la mécanique, en apportant une révolution dans les outillages, nécessiteront des frais immenses, que les seules industries puissantes et prospères seront à même de réaliser.

Que le gouvernement, qui a proclamé la liberté du commerce, renversé les barrières et les entraves qui arrêtaient les échanges, donne la liberté aux industries qu'une vieille législation arrêtait dans leur essor et condamnait à l'immobilité; que le gouvernement, disons-nous, complète son œuvre à l'égard de l'arquebuserie, en la faisant bénéficier du régime bienfaisant qui a

**porté si haut la prospérité et la fortune du commerce français ; tel est le vœu de l'industrie arquebusière de Saint-Etienne que nous vous demandons de vouloir bien appuyer de toute votre influence.**

# RAPPORT

## PRÉSENTÉ A LA SECTION DES ARTS ET BELLES-LETTRES

**Par la Commission nommée pour l'*examen du Mémoire* présenté par M. le docteur F. Noelas, de Saint-Haon-le-Châtel,**

**SUR LA QUESTION SUIVANTE PROPOSÉE COMME PREMIÈRE QUESTION DE PRIX POUR CETTE SECTION :**

« Faire le *Dictionnaire géographique ancien et moderne* « d'un ou plusieurs cantons du département de la Loire. »

**Membres de la Commission :**

**MM. MICHALOWSKI,**
**ABRIAL,**
**TESTENOIRE-LAFAYETTE, rapporteur.**

---

Messieurs,

Les études historiques ont repris de notre temps une faveur particulière; d'éminents esprits, parmi lesquels on compte notre compatriote Fauriel, ont ouvert la voie, et ont été suivis, à Paris et dans la province, par une foule toujours croissante de lecteurs attentifs, d'investigateurs patients et d'infatigables érudits. Ce mouvement considérable, et qui sera l'une des gloires de la science dans notre siècle, a pris une direction bien tranchée; on s'est rattaché à la grande tradition bénédictine du XVII^e siècle, pour l'étude des faits, et on s'est efforcé de remonter, de toutes parts, aux sources elles-mêmes et aux travaux de première main. Partout on surveille avec soin les découvertes d'inscriptions, de médailles et de monuments anciens; on recueille les vieilles chartes et les documents écrits; on publie des travaux arides, mais fructueux, de classement et d'inventaire; et, si de précieux trésors ont péri, en grand nombre, pendant la révolution, au moins ce qui nous reste est mieux connu et plus accessible aux recherches de tous.

D'importants résultats sont déjà obtenus, et ce n'est pas sans une admiration, un peu mêlée de surprise, que l'on voit les grandes collections historiques, telles que celles de *Dom Bouquet* et l'*Histoire littéraire de la France*, se continuer de nos jours; l'œuvre des *Bollandistes* se réimprimer et se compléter, et un courageux savant, M. B. Hauréau, reprendre, seul, le *Gallia Christiana*.

Il ne faut pas en douter, ce sont les recherches et les études archéologiques et paléographiques qui forment le fondement le plus solide de ces grandes œuvres, faites sans autre parti-pris que celui de la verité, de ces histoires auxquelles s'applique si bien la belle devise de Quintilien : « *Scribitur ad narrandum non ad probandum* »

Aussi, de toutes parts, les Sociétés savantes des départements, secondant les efforts de celles de la capitale, accueillent dans leurs annales les travaux sur l'histoire de leur province et accordent des prix pour encourager les recherches. Le gouvernement prête à ce mouvement son concours, et, parfois, son initiative; et aucun de nous n'a oublié qu'un Forézien illustre, M. le Duc de Persigny, a fondé, par la Société de la *Diana*, le trésor des chartes et documents de notre vieille province, et a, comme Ministre de l'intérieur, ordonné dans toute la France la publication de l'inventaire-sommaire des archives départementales, publication qui est en cours d'exécution et qui fournira à l'histoire d'innombrables matériaux.

C'est sous ces hautes impulsions qu'est née la pensée de deux vastes entreprises que réclame la science historique, et dont le zèle individuel n'aurait pu venir à bout. L'une est un dictionnaire géographique de la France ancienne et moderne; l'autre est un répertoire de ses antiquités. Nous n'avons à nous occuper aujourd'huique de la prem ière.

La Commission nommée pour étudier ces projets, a fait imprimer son travail, en ce qui concerne le dictionnaire geographique, dans la *Revue des Sociétés savantes* (1859, t. Ier). Deux systèmes de publication étaient en présence : on pouvait s'occuper de réunir d'abord les matériaux de cet immense travail, les coordonner ensuite dans leur ensemble, et ne commencer à publier l'ouvrage que lorsque la préparation en serait complète. La Commission a préféré, avec raison, l'autre système, qui consiste à publier le dictionnaire par livraisons, dont chacune contiendra

un département, sauf à relier le tout par un index général des anciens noms de lieux de la France entière. Chaque département est donc convié à apporter sa pierre à ce grand édifice; et cet appel n'est pas resté inutile. Plusieurs dictionnaires départementaux, qui ont déjà paru, ont été l'objet de récompenses honorifiques, et ont été édités par l'imprimerie Impériale comme faisant partie de l'ouvrage général; mais nous devons avouer que le département de la Loire est l'un des retardataires. Votre Société, Messieurs, a voulu qu'il n'en fût plus ainsi, et elle a résolu de provoquer les travaux et d'exciter le zèle des Foréziens. Se conformant aux vues de la Commission centrale, elle a pensé qu'il serait très-difficile d'obtenir, d'emblée, un dictionnaire géographique de tout le département; suivant le programme donné pour l'œuvre entière, elle a subdivisé la tâche par canton. Au nombre des sujets de prix, qu'elle a proposés par sa délibération du 3 août 1865, elle a indiqué les deux suivants pour la section des arts et belles-lettres :

1° Faire le Dictionnaire géographique ancien et moderne d'un ou plusieurs cantons du département de la Loire;

2° Faire le Répertoire archéologique d'un ou plusieurs cantons du même département.

Votre Société n'a qu'à se féliciter de l'impulsion qu'elle a donnée par cette mesure; on prépare en ce moment ce dictionnaire et ce répertoire pour plusieurs cantons, et M. le docteur Frédéric Noëlas, répondant le premier à notre appel, a adressé, pour concourir à l'un des prix proposés, un dictionnaire géographique ancien et moderne du canton de Saint-Haon-le-Châtel. C'est ce travail qui a été soumis à l'examen de votre commission.

Les concurrents doivent se conformer, pour le dictionnaire géographique, au programme, et au modèle donné comme spécimen par la *Revue des Sociétés savantes* (1).

D'après ce programme, chaque dictionnaire départemental doit s'ouvrir par une introduction dans laquelle l'auteur fera, sommairement, la description physique du département, et présentera le tableau des anciennes circonscriptions auxquelles répond son territoire.

(1) Une partie notable de ce spécimen est reproduite à la suite de ce rapport.

Le dictionnaire devra contenir, dans une seule série alphabétique :

1° Les noms fournis par la géographie physique, montagnes, vallées, cavernes, forêts, cours d'eau, étangs, marais, rochers, etc. ;

2° Les noms de lieux habités, communes et dépendances de communes, tels que villages, hameaux, écarts, fermes, moulins, etc. (1);

Et 3° les noms se rapportant à la géographie historique, noms de peuples et d'anciennes circonscriptions religieuses, politiques et administratives, châteaux, fiefs, abbayes, prieurés, commanderies, hôpitaux et maladreries.

Chaque nom de lieu doit être suivi d'une désignation propre à en faire connaitre la nature et la situation, et de l'indication des noms anciens correspondants, avec un exemple de chaque forme, pris dans les textes les plus anciens et les plus authentiques. Les sources doivent être indiquées d'une manière très-abrégée, mais cependant assez précise pour permettre d'y recourir ; elles doivent être énumérées dans un tableau placé en tête du dictionnaire, et énoncer, pour les manuscrits, les dépôts dans lesquels ils sont conservés.

Enfin, le dictionnaire doit se terminer par un index des noms anciens, comprenant dans une seule série alphabétique : 1° les noms anciens cités dans le corps de l'ouvrage, avec un renvoi à l'article où il en est question ; et 2° les noms anciens dont l'équivalent n'est pas connu, mais qui doivent s'appliquer à des lieux renfermés dans les limites du département :

Telles sont, en les renfermant dans les limites d'un canton, les conditions du programme que les concurrents avaient à remplir ; nous avons cru devoir les énoncer ici, en détail, parce que c'est la première fois que la Société a à se prononcer sur leur application, parce qu'elles feront mieux apprécier l'importance du sujet;

(1) Pour dresser la nomenclature des lieux habités, on pourra se servir des tableaux de dénombrement de la population conservés dans les Archives de la Préfecture. A la fin du recensement de chaque commune, on trouve un tableau récapitulatif par quartiers, villages, hameaux ou rues.

On trouvera aussi, dans les mêmes Archives, la nomenclature des rivières et cours d'eau du département, d'après les renseignements fournis par les Maires, de 1837 à 1846.

et enfin, parce que leur énumération est déjà un premier compte-rendu du mémoire, objet de ce rapport.

Nul ne pouvait mieux que M. Noëlas poser, pour son intéressant canton de Saint-Haon-le-Châtel, l'une des bases du dictionnaire géographique du département de la Loire. Il l'habite, il le connaît à fond et il l'aime. Dans un patient et remarquable travail, lu au Congrès scientifique (29ᵉ session, tenue à Saint-Etienne), il nous a fait connaître, en détail, la vieille petite ville qui en est le chef-lieu, et nous a esquissé son histoire; il a recueilli et publié, dans un livre charmant, les légendes traditionnelles, qui se racontent encore, pendant les longues veillées, autour du foyer de la ferme. Il nous a récité, ici même, d'anciennes ballades qu'il sauvera de l'oubli. Ne nous étonnons point qu'il ait été le premier prêt pour notre concours sur cette première question, et espérons qu'il le sera bientôt aussi pour la seconde, vers laquelle ses goûts et ses études archéologiques doivent l'attirer encore davantage.

M. Noëlas a divisé en trois parties l'introduction de son travail: la première contient la description physique du canton; la troisième, sa géographie ancienne; c'est tout ce que demandait le programme.

M. Noëlas y a ajouté, dans la seconde partie, un résumé de l'histoire du canton, qui est plein de faits et se lit avec beaucoup d'intérêt.

Le dictionnaire proprement dit forme la partie la plus volumineuse du mémoire : il contient environ deux mille noms de lieux du canton; le programme demandait seulement les noms des lieux habités et ceux se rapportant à la géographie physique et historique. M. Noëlas donne, en outre, les noms de tous les ténements et tous les fonds du canton; en un mot, un relevé complet des dénominations appelées *lieux-dits* dans les matrices cadastrales.

Dans un court chapitre, qui précède le dictionnaire, et dans un chapitre plus étendu qui le suit, l'auteur du mémoire s'occupe de l'origine des noms de lieux et de leur classement étymologique, soit sous le point de vue de l'histoire, soit sous celui de la langue; il les groupe, il les classe suivant leur filiation celtique, germaine, latine, néo-latine ou patoise.

C'est encore plus que ne demandait le programme.

Nous sommes loin de nous plaindre de ces travaux supplémen-

taires, qui ont coûté beaucoup de peine à leur auteur et qui contiennent beaucoup d'aperçus ingénieux et utiles ; ils sont parfaitement à leur place dans le dictionnaire géographique d'un canton, lors même qu'ils ne figureront pas dans le dictionnaire général du département, et précisément même parce qu'on ne les y trouvera pas.

M. le docteur Noëlas vous a apporté la première assise pour le monument que vous voulez présenter au nom du département de la Loire ; son mémoire atteste une grande connaissance des lieux, de patientes recherches et une érudition variée.

Votre Commission vous propose, à l'unanimité, d'accorder à M. Noëlas une médaille d'or, et d'imprimer, dans les *Annales* de notre Société, toute l'introduction de son mémoire ; on pourrait y joindre le dernier chapitre contenant les remarques étymologiques.

Quant au dictionnaire lui-même, il devra être retenu pour faire partie du Dictionnaire géographique général du departement.

Lorsque les autres cantons auront fourni leur contingent, une Commission aura à coordonner ces éléments cantonnaux et à les conformer au modèle présenté par la *Revue des Sociétés savantes*, afin que le Dictionnaire de la Loire puisse prendre sa place dans la grande et belle collection que prépare la généreuse initiative du gouvernement. Nous engageons M. le docteur Noëlas à compléter son mémoire, de conformité au modèle présenté, en faisant précéder le dictionnaire d'un tableau des sources où il aura puisé les diverses formes des noms de lieux, et en le terminant par un index des noms anciens. Nous pensons qu'en mettant ainsi la dernière main à son travail, il pourra augmenter le nombre des citations des formes anciennes des noms de lieux, et surtout de formes latines puisées aux anciens terriers et aux anciens cartulaires. Les modèles donnés par la *Revue des Sociétés savantes* contiennent un bien plus grand nombre de ces indications ; il est vrai qu'elles se réfèrent à des localités, sans doute, plus riches que les nôtres en documents anciens ; cependant nous sommes convaincus qu'à ce point de vue, M. Noëlas pourra augmenter et améliorer son travail, avant qu'il ne soit incorporé dans le Dictionnaire général du département.

Maintenant, Messieurs, après les explications qui précèdent, il est plus facile de se rendre un compte exact de ce que devra être ce grand ouvrage entrepris sous le patronage du gouverne-

ment et des Sociétés savantes. Ce sera un immense recueil où l'on trouvera, avec une précision aride, mais commode aux recherches, les noms qu'ont successivement portés tous les lieux habités de la France et les noms fournis par la géographie physique et la géographie historique, et au moyen duquel on pourra remonter aux sources où ces noms auront été puisés. Ce sera, qu'on me permette le mot, un vaste magasin bien arrangé, où l'historien et le philologue trouveront des éléments sûrs et complets pour leurs recherches, leurs rapprochements, et souvent même pour leurs découvertes.

On voit aussi, Messieurs, quel est le labeur et le mérite de ce genre de travail, même pour un seul canton. Pour le bien faire, il faut avoir compulsé tous les documents anciens imprimés ou manuscrits relatifs à ce canton; c'est une vraie tâche de bénédictin, mais qui sera, n'en doutez point, féconde en résultats.

Un exemple, récent et célèbre, a prouvé combien l'histoire, même pour les grands faits, peut être redevable à son humble et patiente sœur, l'archéologie. La polémique vive et savante, qui a surgi entre les *Alesia* de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de la Savoie, au sujet de l'emplacement du dernier et glorieux refuge des Gaulois nos ancêtres, témoin des suprêmes efforts de Vercingétorix, s'est souvent appuyée sur les indications que le dictionnaire projeté a pour but de donner avec certitude; et pour nous en tenir à notre histoire locale et à notre ville même, qui de nous n'a lu l'ingénieux volume que notre compatriote, M. Auguste Callet, vient de publier avec le concours de M. Auguste Benoît, qui est aussi un enfant de Saint-Etienne? C'est dans les noms de lieux que M. Callet a puisé toute sa *Légende des Gagats*, dont on peut combattre les hypothèses hardies, mais dont on ne saurait méconnaître ni la fine érudition, ni le style magistral, ni le charme incontesté.

En terminant ce trop long rapport, permettez-moi, Messieurs, de féliciter notre Société du concours qu'elle prête à cette œuvre considérable. Je me souviens que, dans une séance d'hiver, bien humble, bien peu nombreuse, furent agréés par la Société impériale deux projets qui depuis ont fait leur chemin; c'est de là que sont parties les premières démarches pour un marché aux bestiaux, que les diverses administrations, qui se sont succédé, ont placé en première ligne des améliorations de la cité, et pour un tir stéphanois, appelé à rendre de grands services à notre

arquebuserie, et depuis lors fondé par notre population et brillamment inauguré par nos administrateurs. Que ces résultats vous encouragent, Messieurs, et que notre Société continue avec persévérance ses modestes mais utiles travaux.

23 décembre 1866.

# SPÉCIMEN

DE

## DIFFÉRENTS ARTICLES

FORMANT LE CORPS D'UN DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE ANCIEN ET MODERNE.

—

(Extrait du *Dictionnaire géographique du département de la Manche*), *Revue des Sociétés savantes*, année 1865, tome I, page 169.

—

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES : arr$^{t}$, arrondissement; — Abb., abbaye; — C$^{on}$, canton; — Chât., château; — Ch.-l. de dép$^{t}$ ou d'arr$^{t}$, chef-lieu de département ou d'arrondissement; — C$^{ne}$, commune; — Éc., écart; — F., ferme, — Ham., hameau; — M$^{in}$, moulin; — Vill., village.

—

ALLEAUME, c$^{on}$ de Valognes. — *Alaunium*. Itin. d'Antonin. — *Alauna*. Table de Peutinger. — *Sancta Maria l'Aleaume*. Livre noir. — *Sancta Maria de Valoniis Alleaume*. Rôle de la débite. — *Parrochia Sancte Marie Aleaume*. 1258. Cart. du chap. de Coutances, p. 80. — *Sancta Maria Alermi*. Livre blanc. — *Saincte Marie Aleaume*. 1409. Matrologe, f. 102 v°.

BAUTOIS (LE), petit pays, répondant à une partie de l'arrondissement de Coutances, cantons de la Haye-du-Puits, de Lessay et de Périers. Baupte paraît en avoir été le chef-lieu. — *Pagus qui appellatur Balteis*. 1027. Dotal. Adelæ. — *Baltesium*. 1192. Lib. de benef. Exaq., f. 94 v°. — *Bauteis*. Livre noir. — *Baptesium*. 1386. Livre blanc, f. 96. — *Bauptez*. 1400. A. E., PP. 304, n. 292. — *Bauteiz*. 1472. A. E., PP. 289, n. 288.

D'après le Livre noir, l'archidiaconé du Bautois *(A. de Bauteis)*, division du diocèse de Coutances, renfermait les doyennés de Carentan, du Bautois, de la Haye-du-Puits, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Barneville, de Jersey et des îles de Guernesey. Cet archidiaconé, comprenant les îles de Jersey, de Guernesey de Serk et d'Aurigny, a été quelquefois appelé archidiaconé des Iles. Dans une charte de 1238, figure *R. de Petravilla, archidiaconus Insularum*. Cart. de S. Sauveur, n. 191.

Le doyenné du Bautois renfermait, au XIII[e] siècle, les paroisses suivantes : Coigny, Baupte, Appeville, Houtteville, Beuzeville, Cretteville, Vindefontaine, les Moitiers, Prétot, Saint-Jores, Sainte-Suzanne, le Plessis, Gorges, Gonfreville, Nay, Saint-Germain-le-Vicomte, le Buisson, Saint-Germain-la-Campagne. Livre noir.

Le Bautois donnait son nom à une forêt. *Foresta de Balteis*. 1056. Gall. Christ.. XI, inst., 225.

BLANCHELANDE, abb. de l'ordre de Prémontré, c[ne] de Varanguebecq. — *Sanctus Nicolaus de Blanca Landa*. 1554. Gall. Christ., XI, inst., 243. — *Blancha Landa*. 1250. Reg. visit. archiep. Rot., p. 88.

BOCHEFONTAINE, vill., C[ne] de Canisy.

BONNEVILLE (LA), c[on] de Saint-Sauveur-le-Vicomte. — *Merdosa villa*. XII[e] siècle. Cart. de S. Sauv., n. 67. — *Parrochia Sancte Margarite de Merdose villa*. V. 1210. Ib., n. 64. *Parrochia Sancte Margarite de la Bone ville*. 1226. Cart. du chap. de Coutances, n. 123. — *Parrochia Sancte Margarite de Bonavilla*. 1237. Cart. de Saint-Sauveur, n. 75. — *La Bonneville*. 1472, A. E., PP. 289, n. 271.

CANTEPIE, f., c[ne] de Grosville. — *Cantapia*. V. 1008. Dotal. Judithæ.

CARNET, c[on] de Saint-James. — *Chernetum*. 1168. Cart. de Marmoutier, II, 167. — *Kernet*. 1179. Cart. de Savigny, in ep. Abr., n. 60. — *Quernet*. 1221. Cart. du Mont S. Michel, f. 122. — *Carnet*. 1232 Ms. 34 d'Avranches.

CHAMPS DE LOSQUE (LES), c[on] de Saint-Jean de Daye. Cette commune a été formée, en 1836, de la réunion des communes de Saint-Aubin de Losque et Saint-Martin des Champs. V. S. AUBIN DE LOSQUE, S. MARTIN DES CHAMPS.

CHIFFREVAST, chat., c[ne] de Tamerville. — *Siffrevast*. V. 1175

Cart. de S. Sauveur, n. 1. — *Sifrewast.* 1180. Rot. scac., 37.— *Sifreval.* 1198. Ib., 479.— *Sieffreval.* 1339. T. des ch., carton J. 210, n. 7. — *Syffrevastum.* Livre blanc. — *Ciffrevast.* Coutumier des forêts de Normandie. — Sous le nom de métier de Chiffrevast, on désignait un quartier de la forêt de Brix ou de Valognes : *le mestier de Siffrevast.* Coutnm. des forêts.

COUDRE (LA), min, cne de Négreville. — *Le moullin et tenement du vey de la Couldre.* 1611. Arch. de l'év. de Coutances, liasse 110.

COUESNON, riv., prend sa source près de la Chapelle Janson (Ille-et-Vilaine), se jette dans la mer, dans la baie du Mont-Saint-Michel. — *Fluvius qui dicitur Cosmun* (1). Vita s. Joscii, Mabillon, Acta sæc. II, p. 567. — *Fluvius Coysnon.* [Dudon de de S. Quentin, l. III, éd. Duch., p. 93. — *Fluvius Coisnon.* Guil. Jumièges, VI, 8. — *Cosno.* Tapisserie de Bayeux. — *Cosnonium.* 1090. Cart. de Marm., II, 159. — *Coisnanus.* Baudri de Bourgueil, dans Bouq., XIV, 225. — *Coisnun.* Wace, Roman de Rou, v. 1858. — *Unda Coetini.* Guil. le Breton, Philipp. VIII. 44. — *Coynon.* 1321. T. des ch., reg. 70, n. 141.

COUROIE ou COURAIE, nom d'une sergenterie du bailliage de Cotentin. — *Sergenterie Couroie.* 1413. A. E., PP. 304, n. 149. — *Sergenterie Courouye.* 1472. A. E., PP. 289, n. 288. D'après un aveu de l'année 1472, elle se divisait en cinq branches, savoir : de Varanguebecq, de Bautois, de Saint-Sauveur Landelin, de Muneville et de Vaudrimesnil. A. E., PP. 289, n. 288. Cette sergenterie tirait son nom d'un sergent qui en était titulaire à la fin du XIIe siècle. A une charte de Guillaume évêque de Coutances, v. 1190, est témoin *Willelmus Coreia, serviens domini regis.* Cart. de Savigny, in ep. Const., n. 36.

CRUX, fief et chapelle à Tirepied. — *Robertus de Cruies.* 1213. Coll. Le Ber, titres de Savigny, n. 17. — *De Crues.* 1218. Cartul. du Mont-S.-Michel, f. 124 vo. — *De Cruis.* 1237. Livre vert, p. 109. — *De Crudis.* 1256. Ib., p. 62, n. 17. — *Crux.* 1271. Rôle de l'ost de Foix.

(1) Il faut sans doute lire *Cosniun;* mais la forme *Cosmun* est donnée, non-seulement par Mabillon, mais encore par le seul ms. ancien que la B. L. possède de la Vie de saint Josce. (Ms. lat. 1864, f. 166.)

GRESTAIN (chasse de), petit chemin à Azeville, qui a peut-être conservé le nom d'une localité mentionnée dans l'ancienne Vie de saint Floscel : *In monumento locelli vocabulo Christonno, in villa que ab homnibus illius provincie et pagi nominatur Duurix Duuronno.*

HAGUE-DIKE (LE), retranchement construit par les Normands pour isoler la pointe de la Hague (voy. ce mot), depuis Gréville jusqu'à Omontville. — *Fossé de Haguedith.* 1252. Cart. de Cérisy, p. 706.

LANDE-POURRIE, forêt, qui s'étendait entre Mortain, Tinchebray et Domfront. — *Landa Putrida.* XII[e] siècle. T. des ch., reg. 48, n. 103. — *Foresta Lande Putride.* 1255. Olim, 1, 5. — *Londa Putrida.* 1319. T. des ch., reg. 59, n. 289. — *Lande pourrie.* 1323. Ib., reg. 61, n. 395. — *Lande porrie.* 1336. Ib., carton J. 224, n. 1. — En 1338, le roi permet de fonder deux nouvelles paroisses dans *la forest de Lande Pourrye, au dyocèse d'Avrenches, en la baillie de Coustantin.* — *Lende Pourrye.* 1394. A. E., PP. 304, n. 187.

MOUTONS, ham., c[ne] de Saint-Clément. Ancien prieuré de femmes. — *Sancta Maria de Mustone.* V. 1130. T. des ch., reg. 48. n. 103. — *Musto in Landa Putrida.* XII[e] siècle. Ib. — *Mostun.* Cartul. Du Plessis, n. 858. — *Prioratus de Moustons.* 1235. Reg. scac., f. 77, col. 2. — *Prioratus de Ariete.* 1256. Reg. visit. archiep. Rot., p. 244. — *Prieuré de Notre-Dame-de-Moutons.* 1344. T. des ch., reg. 74, n. 44.

PERRINE (LA), dépendance de la c[ne] du Désert, ancienne léproserie et maison de l'ordre des Mathurins. — *Domus leprosorum quam L. uxor Willelmi de Humeto construxit apud le Desert.* V. 1185. A. E., M. 573. — *La maison de Sainte Katerine de la Perrine de l'ordre de la Trinité et des Chetiz.* 1326. T. des ch., reg. 64, n. 295. — *Perrina.* Livre blanc. — *La maladerie de la Perrigne, en la paroisse du Désert.* A. E., PP. 304, n. 253.

SANSURIÈRE (la), ruisseau venant de la Haye-du Puits, affluent de la Douve. Il donne son nom à un marais, qu'on traverse sur une chaussée en allant de Saint-Sauveur-le-Vicomte à la Haye-du Puits. — *Calceia que dicitur la Sansuere,* et *Sanguissugaria.* 1303. Livre de l'obit. de S. Sauveur, f. 14 et v[o].

SAINT-LÔ, ch.-l. du dépt. — *Ex civitate Briovere.* 511. Concil. Aurel. I. — *Ecclesia Brioverensis.* 549. Concil. Aurel. V. — *Briovero.* Triens mérovingien. — *Castellum in Constancienси territorio, quod ad Sanctum Loth dicebatur.* Ann. Mett., a. 890. — *Castrum Sancti Laudi.* Ann. Vedast., a. 889. — *Burgus Sancti Laudi qui est supra Viram fluvium.* V. 1100. Gall. christ., XI, inst., 219. — *Saint-Lo.* Roman de Rou, vers 8394. — *Sanctus Laudus de Constantino.* V. 1180. Ab. de S. Lo. — *Saint-Lou en Constentin.* Le dit du lendit, vers 106. — *Le Rocher de la Liberté.* 1793.

---

**SPÉCIMEN DE L'INDEX DES NOMS ANCIENS, QUI TERMINERA CHAQUE DICTIONNAIRE DÉPARTEMENTAL (1).**



(1) Les noms imprimés en caractère italique sont les noms modernes qui ont été l'objet d'un article dans le corps du Dictionnaire.

**Dans cet index, les articles précédés d'un astérique se rapportent à des noms anciens dont l'équivalent moderne n'est pas connu.**

# DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE

ANCIEN ET MODERNE

## DU CANTON DE SAINT-HAON-LE-CHATEL

Département de la Loire,

Par Frédéric NOËLAS, membre de l'Institut des provinces.

---

## INTRODUCTION.

---

### GÉNÉRALITÉS

SUR LE CANTON DE SAINT-HAON-LE-CHATEL.

---

*Situation géographique.* — Le canton de Saint-Haon-le-Châtel occupe presque toute la partie occidentale de l'arrondissement de Roanne, entre les 45°, 55' et 46°, latidude boréale et les 1°25 et 1'40, longitude orientale. Sa longueur est de vingt-cinq kilomètres de la Croix-Trevin (à Arcon) à la Pinée-Alcock (Noally); sa largeur est de dix-sept kilomètres de la Michaude (Saint-Romain), à la Verrie (De Saint-Rirand) ; sa superficie est de vingt et un mille quatre cent soixante hectares quatre-vingt-six ares.

Le canton est limité au nord par celui de la Pacaudière et le département de Saône-et-Loire; à l'est par le canton de Roanne, au sud par ce canton et partie de celui de Saint-Just-en-Chevalet, à l'ouest il touche au département de l'Allier.

Il comprend, maintenant, douze communes rangées ici par ordre alphabétique : Ambierle, Arcon, Les Noës, Noally, Renaison, Saint-Alban-les-Eaux, Saint-André-d'Apchon, Saint-Germain-

l'Espinasse, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Rirand, Saint-Romain-la-Mothe.

*Topographie.* — A. On peut diviser ce territoire en deux régions : celle des montagnes et celle de la plaine. La montagne forme deux chaînons parallèles séparés par une profonde vallée. Le premier rang forme la côte roannaise d'une altitude de 800 à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer ; elle se distribue en trois groupes : le Mont-d'Arcon, Pardière et la Charmette. Le second rang, haut de 1130 à 1165 mètres, forme une partie de la chaîne de la Madeleine et présente trois sommets : Grefiier ou Garon, le plateau de la Verrie et Beccajat ou la Croix-du-Sud. Ces deux chaînes de montagnes sont orientées sur N, 15' O. De leurs bases partent, perpendiculairement, de longues côtes relevées, dont les flancs sont complantés de bonnes vignes.

B. La basse région forme ce qu'on appelle la haute vallée de la Loire. Elle se relève, à l'est du canton, vers Noally, pour dessiner la berge du fleuve haute de deux cents mètres. Cette région présente, au milieu de terrains marécageux, de petits plateaux qui continuent les côtes et séparent les bassins des rivières. Le plateau des Durands, le plateau de Boisy, le haut des Craies, le plateau de Saint-Germain.

*Hydrologie.* — Trois rivières parcourent le canton, avec une direction générale, de l'Ouest à l'Est et se jettent dans la Loire :

1° Au sud, le *Renaison*, formé de la rivière de Corbière, des Etroits, de la Tache ou Rivière-Noire, reçoit dans la plaine le ruisseau de Gotayon descendu de Saint-André; les Gaux venus des Salles, le Saint-Alban venu des collines de ce village; il se jette à Roanne après 25 kilomètres de parcours;

2° Au centre, *Oudan* ou *Houdam*, beaucoup plus faible, prend naissance au-dessus de Saint-Haon, reçoit Betron, Bordel, bief de Boisy et se jette, en aval de Roanne, après un parcours de 18 kilomètres;

3° Au nord, *La Tessonne* prend naissance dans le canton de La Pacaudière, reçoit Virenandière, les Alliers, Pirenand, ruisseau de Rouillères au-dessous du Pont-Briquet ; à L'Espinasse elle reçoit Jubilion ou Chiron descendu d'Ambierle ; à Noally elle prend le Cacherat, fort affluent, formé du Téguetant ou Filerin, qui recueille lui-même les eaux de Garnier venues de Saint-Haon et les eaux de la Maladière, vieille rivière des Am-

barets descendue de Pierrefite. *La Tessonne* se jette dans la Loire en aval de Briennon. Le *Renaison* fait mouvoir une foule d'usines qui font rude concurrence à celles établies le long des petits cours d'eau; *la Tessonne* en alimente un moins grand nombre.

On ne parle pas ici des étangs, qui sont sans importance et tendent à disparaître tous les jours.

*Climatologie.* — Le climat du canton de Saint-Haon-le-Châtel, en raison de la configuration territoriale, est très variable et sujet à de brusques variations de température et d hygrométrique. Sur les hauts plateaux, il jouit de plus de fixité. Les vallées sont étroites et froides; les brouillards séjournent dans les plaines et sur les hauteurs, épargnant souvent la côte; et une ligne qui démarquerait en haut la limite de la culture de la vigne, tracerait la limite des premières neiges. Les plaines sont froides et ouvertes au nord; les vallons sont parcourus par des courants d'air actifs; il en résulte, au point de vue médical, que : les affections aiguës dominent dans les montagnes; les goitres, le crétinisme, les scrofules, les scorbuts dans les gorges profondes, avec toute la série des rhumatismes et des névralgies; les fièvres paludéennes, de moins en moins fréquentes, ne dépassent guère le pied des collines; quelques localités sont spécialement affectées de fièvres pernicieuses.

*Météorologie.* — A. Les vents dominants sont : 1° le *Nord* ou *la Bise*, tantôt soufflant des hautes régions, tantôt rasant le sol et poussant la brume sous le nom de bise noire; il vient du Morvan que l'on aperçoit à l'extrême horison et saute facilement au N. N. O.; quand il vire à l'ouest, c'est le vent glacial appelé la *Saint-Bonnette*, parce qu'il vient de Saint-Bonnet-des-Quarts, ou la *Jeanne-Pleure*, à cause de ses gémissements. Un degré de plus, c'est la *Traverse*, qui nous amène la pluie ou la neige. 2° Le vent opposé ou alternant est le *Matinal* du S. S. E, virant facilement au *Midi* ou *Forézien :* il ne laisse pas que d'être souvent frais et humide. Au printemps, il prend le doux nom de *Feuillaret*, qui feuille les arbres; à l'automne, il mûrit nos raisins; en été, il devient le *grand vent*, le *vent blanc*. brûlant, sec, chargé de poussières. 3° Le *vent-d'Est* vient des Alpes et fixe le beau temps. Le *vent du soir* souffle l'été surtout, pendant quelques heures.

B. La direction des orages, dans le canton de Saint-Haon, est subordonnée à la direction des montagnes. Ils s'amassent sur deux sommets principaux : la Madeleine et Beccajat. Les premiers ravagent surtout Saint-André, Renaison, s'engouffrent dans la vallée de ce nom et courent sur Saint-Haon, Saint-Romain, Roanne; les seconds battent Saint-Haon-le-Vieux, plus souvent Ambierle, Saint-Germain et Noally; et les contre-courants les ramènent à la côte. Enfin, les plus violents, contenus par les côtes rocheuses, font le tour des monts, pour aller fondre sur le canton de La Pacaudière, beaucoup plus malheureux que le nôtre à cet égard.

C. Mais les premières collines, trop déboisées, ne sauraient retenir chez nous les pluies bienfaisantes, et si nous avons moins d'orages partiels à leurs sommets, en revanche, nous sommes ravagés, presque périodiquement, par de formidables *agats d'eau* ou *aygades*. Malgré les efforts de l'administration, il nous a semblé que le reboisement actuel était insuffisant et peut-être mal entendu. Il est de petits endroits, à l'abri des côtes, privilégiés contre la grêle. Les cas de fulminations sont très-fréquents dans notre région.

*Faune et Flore.* — La faune et la flore du canton n'offrent rien de spécial; les bois de rennes, de daims, les crocs de sangliers se montrent dans les fouilles des stations gallo-romaines, plus que le gibier ne se montre dans nos bois. Sur les hauteurs de 1100 mètres, commence la flore alpestre; plus bas, les chênes, sapins, hêtres, châtaigniers, puis les noyers, la vigne, l'amandier, un peu de mûrier; les plaines basses n'ont plus l'amandier, ni l'abricotier, etc.

*Constitution géologique.* — A. La constitution géologique du canton de Saint-Haon est variée; mais les terrains de transition supérieurs et les terrains tertiaires y dominent A. Soit que l'on admette la présence, dans le département de la Loire, des terrains azoïque, cambrien, silurien, dvéonien; soit que, suivant l'opinion de M. l'ingénieur Gruner [2e mémoire] (1), il ne faille y voir que des étages de la période carbonifère, ces roches ne sont pas représentées dans le canton. La formation quartzo-schisteuse, la plus inférieure du groupe carbonné, y manque aussi ; mais

(1) Notice historique archéologique et géologique sur l'arrondissement de Roanne, de Sevelinges et Coste.

la suivante, calcaréo-schisteuse, se montre dans ses grauwackes, ses schistes argileux.

B. La formation anthraxifère règne dans la région montagneuse; les poudingues, le grès feldspathique anthraxifère le schiste se remarquent à Saint-Alban, Saint-André, Saint-Rirand, etc. Enfin, le porphyre quartzifère à pâte cristalline ou terreuse forme presque à lui seul les principaux soulevements dont la côte de Saint-Haon est le type (n. 150). Le granite y forme des îlots considérables. Les roches et minéraux subordonnés de ce terrain sont le quartz-agathe de Montenaud d'Ambierle; le lydien, le plomb sulfuré à Saint-Alban, Faverain, Renaison, Arfeuillette, sous le château de Saint-Haon, aux Villards et surtout à Hauteville, avec la barytine, le spath fluor et le spath calcaréo-magnésien. Le fer hydroxidé accompagne ces filons et les annonce de loin en colorant fortement les terrains. Des argiles réfractaires et d'autres porphyriques avoisinent ces gisements.

C. Le terrain jurassique commence à la vallée inférieure de la Tessonne et sur les côtes de Noally, où il a soulevé les argiles tertiaires. Il n'est représenté que par des marnes et des couches d'un petit cailloutis, qui, pour M. Gruner, serait de l'argile à jaspes dans l'oolithe inférieure et se superposerait au calcaire à entroques. Pour M. Belle (1), c'est l'étage supérieur de la formation subappennine.

D. Le terrain tertiaire couvre toute la plaine; çà et là percé par le porphyre quartzifère; mais il n'y montre que ses assises supérieures de sables grossiers et caillouteux; d'autant plus mêlés de gros galets, qu'ils sont plus près des montagnes; d'autant plus argileux, qu'ils occupent les plaines. L'étage tertiaire moyen, composé d'argiles plastiques avec rognons silico-calcaires et marneux, est assez abondant; il se perd à la Côte sous le cailloutis, et vers la berge de la Loire, il se confond avec l'oolithe inférieure ou même les alluvions modernes. Il récèle aussi des bancs compacts d'une sorte de poudingue silico-ferreux ou *mâchefer*, qui rendent les labourages et les défoncements difficiles.

E. Ces différentes roches donnent à l'industrie le granite et le granit porphyroide gris, rougeâtre, bleu plus ou moins serré,

(1) Notice historique, archéologique sur l'arrondissement de Roanne, Coste et de Sevelinges.

exploité en pierres de taille, pavés cubiques, moëllons, gravières. Les pierres porphyriques avec dendroïques, le grès anthraxifère sont exploités en moëllons; les rognons calcaires et même les poudingues sont utilisés de même. Les gisements de plomb sulfuré et de baryte offrent des traces d'une antique exploitation; les calcaires fournissent une chaux hydraulique qui n'est plus préparée; la terre est mise en usage pour la céramique et pour le *pisé* et les sols de grange. Çà et là, on rencontre un grès blanc fin qui peut se tailler, et enfin de la tourbe et de l'anthracite.

*Agriculture.* — Au point de vue de l'agriculture, le sol du canton est très-variable. Le terrain nommé *Pierris* domine dans la région des montagnes, tantôt mêlé au terrain de bruyères, il nourrit le seigle, la pomme de terre, la petite avoine, et reçoit pour engrais le genêt et les bruyères brûlées et écobuées; tantôt défoncé profondément, il est complanté de vignes. Enfin, mélangé d'argile et modifié par la chaux, il rapporte du froment.

Le mélange naturel de sable et d'argiles caillouteuses forme les *varennes* légères; une prédominance d'argile blanche ou jaune donne la *beluse* propre aux céréales et l'*ardillet*. L'argile mêlée de limon forme le *fromental*. Enfin les terrains noirs, mêlés de marne et de calcaires de la plaine, jouissent d'une belle fertilité, qui a fait donner au terroir de Saint-Romain le nom de *Rognon de la Plaine*.

Quant aux forêts, nous ne voyons que leurs derniers débris. Dans les temps antiques et au moyen-âge, le canton était fort boisé; les défrichements, sur les hauteurs et jusque dans le fond des étangs, mettent au jour d'énormes troncs d'arbres dont le bois est devenu semblable à l'ébène. Les vieux terriers des seigneuries citent, dans les délimitations, des arbres monstrueux, comme l'orme du Bruchet, le chêne Chassaing, le buisson ou aubépin Saunier, l'orme de Montgauthier; un Sully se voyait, il y a peu d'années, dans la cour du château d'Arfeuillette; un autre vit encore sur la place de Saint-André; le cimetière Saint-Roch de Saint-Haon est paré de tilleuls plantés en 1620. Autrefois Boisy était entouré d'une haute futaie, le bois Dieu à Saint-Haon et le bois Joli à Ambierle récelaient des habitations souterraines; la forêt de l'Espinasse également.

---

# HISTOIRE TERRITORIALE
## DU CANTON.

*Ère celtique.* — Le grand nombre de noms de lieux d'origine celtique, des monuments druidiques bien authentiques : pierres fichées, dolmens et tumulus, pierres à bassins, habitations souterraines et tombelles où l'on a trouvé des silex travaillés et des bracelets de bronze, les grottes des fées, quelques enceintes, prouvent suffisamment que notre territoire a été occupé, dans les temps anté-historiques, par des peuplades celtiques, jusqu'aux Ségusiaves et Ambluareti, chez lesquels César parvint tout de suite en quittant la province romaine.

L'époque de cette conquête a laissé des traces visibles, et l'occupation des Gallo-Romains a couvert notre sol d'innombrables débris. Disons d'abord que les longues querelles des Gaulois entre eux se sont perpétuées chez nous par une singulière tradition. Nous avons à Ambierle une pierre-fite qui limitait les Arvernes et les Ségusiaves alliés des Eduens (Foréziens) Deux seigneurs gaulois, celui des Reynauds (diocèse de Clermont), et celui de la Grange-en-Forez, se disputaient les terres situées près de la Haute-Borne. Le Forézien empêchait son voisin de venir moissonner au-delà de la limite; l'Auvergnat entêté ne tint pas compte de la défense faite par son rival et voulut lui prendre sa récolte, mais il fut occis, et de grandes guerres suivirent ce meurtre, jusqu'à ce que les deux peuples fissent alliance contre un ennemi commun, César le romain; et en mémoire de cette union, ils plantèrent des *pierres assemblées* au Py-le-Magnin !

A cette tradition si précise, on peut ajouter les deux suivantes: La première veut qu'après le siége d'Alise, Vercingétorix, poursuivi par César et se repliant sur l'Auvergne, aurait été atteint par le conquérant dans la plaine de Mayeuvre, au-dessous de Saint-Haon-le-Châtel; les Gaulois se seraient défendus bravement et l'affaire aurait été majeure, *majora opera* (mayeuvre). Au point de cette plaine qu'on appelle *Verchin*, *Verchu*, que la carte d'état major marque : *Vercheux* (premières lettres du nom

du chef gaulois), existait, naguère, un dolmen porté sur quatre pierres ; la table de ce dolmen subsiste encore renversée et brisée. De plus, le terrain environnant est plein de débris de poteries, de sépultures, de substructions ; et enfin, au village même de Mayeuvre, se voient une double enceinte et des fossés qui indiquent un ancien campement.

L'auteur moderne de *Jules César en Gaule* (1), étudiant l'itinéraire de César après le siége de Gergovia, fait passer les Romains à partir du pont de l'Allier, près de Vichy, à travers nos vallées, entre les hautes montagnes et les plaines des Eduens révoltés, puis précisément dans la plaine de Mayeuvre; enfin dans la vallée de la Tessonne, pour lui faire traverser la Loire, au gué de Rhodon à Briennon, vis-à-vis la rivière de Sornin qui le conduira à sa source dans le pays mâconnais, vers la Saône. La tradition viendrait donc à l'appui de cette marche.

Au moment de la conquête, disent encore nos paysans, César trouva deux villes gauloises toutes deux appelées *Rocdamnias*, Roanne ? l'une située au bord de la Loire et dite la Marine, l'autre dite la Montagne, entre Ambierle et Saint-Haon. Cette dernière seule osa résister, mit ses femmes et ses trésors en sûreté au *Foretey*, sur le mont *Py-lote*, et parvint ainsi à les garantir; mais elle fut surprise par le Romain qui la détruisit de fond en comble (2) et y tua cinq mille de ses défenseurs. Ces villes ont-elles existé véritablement ? Au chapitre de la Géographie ancienne on parlera de *Amberta*, capitale d'une peuplade que M. Valentin Smith regarde comme les *Ambluareti* (3) Ambierle, des commentaires, alliés comme leurs voisins les Ségusiaves à la confédération Eduenne.

***Ère Gallo-Romaine.*** — (4) Pour affermir la conquête, ou pour mieux défendre le pays lors de l'invasion des Barbares, les Romains couvrirent les hauteurs de camps retranchés ou châtelards, à Changy, à Châtelux et à Py-le-Mortier d'Ambierle; à St-Abonde, à Renaison, aux Noës, se voient les traces d'enceintes correspon-

(1) Maissiat, 65, *Jules César en Gaule.*

(2) Valentin Smith, *Notion sur l'origine des peuples de la Gaule transalpine.*

(3) *Histoire de César*, 2 volumes, Sa M. Napoléon III.

(4) *Description de plusieurs emplacements d'anciens camps*, A. Coste.

dant les unes aux autres et gardant les plaines et passages (1). Sous les Antonins, le pays se couvre de villas prospères, de bourgades, de routes; on exploite du plomb, des eaux minérales, comme le prouvent les médailles de ces empereurs qui sont les plus nombreuses de toutes celles que nous a données notre sol. Les guerres civiles d'Albin et de Septime Sévère, terminées près de Lyon, se sont fait aussi sentir chez nous; les tumulus d'Ambierle, les fosses mortuaires remplies de cadavres et de chaux, où l'on trouve des fragments romains et quantité de médailles s'arrêtant juste à celles de Septime Sévère, semblent le prouver (2). Puis viennent les derniers empereurs d'Occident.

Au VI[e] siècle, le canton fait partie du *pagus Rodanensis, in comitatu Lugdunense*. Il passe, plus tard, sous la domination des Barbares burgondes. Ce sont des Burgondes que les fouilles déterrent, couchés ou inhumés assis, à *la Terre des Morts* de Saint-Romain, ou dans leurs auges de granit, avec la place de la tête à la *Motte* et avec leurs couteaux et scramasaxes à *Quinsié* près Bully, au sud du canton. Ces Burgondes ou Francs nous laissent aussi leurs poteries et leurs grès *mérovingiens*.

*Moyen-âge*. — Sous les successeurs de Charles-Magne, le canton fait partie, comme le Lyonnais, du royaume de Bourgogne fondé par Boson (902) Louis IV l'Aveugle, roi de Bourgogne et empereur, donne à deux séculiers l'investiture de l'abbaye d'Ambierle déjà célèbre et fondée depuis deux siècles sur un territoire de sa directe. Le souvenir des Bourguignons, comme de l'antique domination des Eduens, s'est perpétué jusqu'à nos jours. Plusieurs parcelles du canton ont été prises sur la province de Bourgogne dans le bailliage de Semur en Brionnais et portent encore le nom de *Petite-Bourgogne*. Les limites du Forez, de ce côté-là, n'ont été bien déterminées, au moyen-âge, qu'en vertu d'un traité passé entre Guy IV et la dame de Semur, duchesse douairière de Bourgogne à Saint-Germain en Roanneys (3), en 1223. Les seigneurs de Semur ont aussi, fort longtemps, conservé certains droits jusque dans le château de Saint-Haon.

Au IX[e] siècle, les comtes de Lyon et de Forez possédèrent le canton. C'est à cette époque que l'abbaye de Savigny en Lyon-

(1) Eus. Salverte, *Etude sur les noms d'hommes et de lieux*.

(2) Voir *Dictionnaire archéologique*, Ambierle.

(3) De la Mure, *Histoire des Ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*.

nais eut de grands biens dans nos pays, notamment à Champagny, Arcis, Noally. Au X[e] siècle, les comtes héréditaires de Forez avaient à Saint-Haon même (Sancti Habundi castro) une résidence et un château (1); ils prenaient leur garde particulière parmi les chevaliers du pays.

Dans le même siècle, *l'ager rodanensis* fut momentanément érigé en comté, et Roanne continua à donner son nom au pays, quand même Saint-Haon paraît avoir eu plus d'importance au moyen-âge.

Vers l'an 1020, un seigneur de Saint-Maurice devint la tige d'une famille de Saint-Haon-Roannais qui a possédé le canton conjointement avec le comte de Forez, et se divisa en plusieurs branches éteintes à la fin du XII[e] siècle, sans postérité masculine; la moitié de la seigneurie passa alors dans la maison des Laperrière, sires de la Forêt, puis dans celles des Lévis-Couzan, et devint, plus tard, le berceau du duché de Roannais; l'autre moitié fut réacquise par le comte de Forez.

La famille de Roannais-Saint-Haon avait fondé, en 1115, le riche et dévôt monastère de Beaulieu de l'ordre de Fontevrault dans leur domaine de Mont Cholard. Sur un autre point du canton appartenant au comte de Forez, Saint-Bernard établit, en 1138, l'abbaye de la Bénissons-Dieu, que Guy II, Pierre de Bonnefond, Ponce de Pierrefite et beaucoup d'autres seigneurs du pays, dotèrent richement de terres, droits et rentes, à la grande jalousie des moines de Savigny établis à Noally.

Ponce de Roannais, de Saint-Maurice, prend part à la première croisade; Etienne Arnaud de Roncysons, Artaud de Saint-Haon, au moment de partir en guerre contre les Albigeois, donnent des ténements de terres au comte Guy IV, 1222. Vers ce même temps, grandissent les familles de l'Espinasse et de Saint-André, branche des d'Albon.

En 1270, le comte Renaud octroye, avec beaucoup de solennité, une charte d'affranchissement à la commune de Saint-Haon-le-Châtel, et assigne les limites de cette franchise : les témoins sont les principaux seigneurs du canton. L'an 1357, apparaissent dans nos pays, les Anglais envahisseurs; Hugues de Cousan, co-seigneur de Saint-Haon, se distingue contre les ennemis du royaume. En 1363, une bande anglaise ravage notre territoire;

(1) A. Bernard, *Cartulaire de Savigny.*

deux gentilshommes du canton se font tuer à la bataille des Egaux, donnée le 10 août, dans la plaine de Renaison, et où le sort des armes fut égal des deux côtés; ces preux s'appelaient Hugues-le-Long et Mathieu Larcher. Une trève fut signée, à la suite de cette affaire, au château de Varinay, commune de Pouilly-les-Roannais, alors dans la châtellenie de Saint-Haon (1). Une autre armée anglaise, venue par Calais, Auxerre et Marcigny, remonte la Loire, trouve le pays ravagé, se débande sur nos limites et voit ses hordes périr dans nos montagnes (2), 1373.

Après la désastreuse bataille de Brignais en Lyonnais, les grandes compagnies ravagent notre territoire; on voit dans le livre des compositions des comtes de Forez, la dépense de solde pour quinze hommes d'armes logés dans Saint-Haon et entretenus plusieurs années, de peur du retour des Tards-Venus ou Routiers. En 1397, les frères de Boisy, neveux du cardinal de Lagrange-Pierrefite, ministre du roi Charles V, obtiennent, de Louis II de Bourbon comte de Forez, l'autorisation de bâtir une maison forte à Boisy.

Le duc de Bourbon Charles Ier. dans la guerre de la Praguerie, prend parti pour le Dauphin, depuis Louis XI, contre son père Charles VII, et rassemble toutes ses forces dans Saint-Haon, fier de sa position, mais n'offrant pas de murailles à l'abri du canon. Le roi vient l'assiéger en personne, le foudroye de son artillerie, pardonne aux habitants qu'il prend en affection (3), 1440. Jacques-Cœur l'argentier put alors connaître les riches seigneuries de la Mothe-la-Forêt, Roanne et Saint-Haon ; il en acquiert la moitié, projette ou exécute de grands travaux à Boisy, mais se voit dépouillé de ses propriétés au bout de cinq ans. Les Gouffiers, juges de l'argentier, rachètent à vil prix ces seigneuries confisquées et deviennent bientôt les favoris des rois de France (1450).

François Ier, après la défection du connétable de Bourbon comte de Forez, vient en personne à Saint-Haon et à Boisy, en 1532, prendre possession des terres dont le félon était co-seigneur avec

(1) *Ex bibliotheca auctoris.*

(2) Jean de Serres, *Histoire de France.*

(3) *Chronique de Gilles Le Bouvier, une épisode de La Praguerie,* par A. Coste.

les Gouffiers. Pendant les guerres de religion, le territoire et la ville eurent, plus d'une fois, à souffrir des incursions des huguenots; notamment, en 1570, ils furent ravagés par l'amiral Coligny. En 1576, dans les guerres de la Ligue, la ville mise à composition par les reitres du prince de Condé et du maréchal de Marsillac, se racheta du pillage en vendant ses biens communaux (1). Enfin, Sully planta l'arbre de la paix sur la terre d'Albon-Saint-André.

*Ere moderne.* — Déjà, sous François I[er], Arthus Gouffier, réunissant ses seigneuries, en avait obtenu l'érection en *duché de Roannez;* mais le parlement avait refusé l'enregistrement des lettres patentes. Charles IX réunit les baronnies de Saint-Romain et de Boisy en marquisat; en 1612, elles furent érigées en duché-pairie pour Louis Gouffier, et rétablies, en 1667, en faveur du maréchal de La Feuillade, ou plutôt de son fils Louis-François d'Aubusson. En 1668, les châtellenies de Cervières, Crozet, Saint-Haon, Boisy furent unies à celle de Roanne; à la révolution, Henri d'Harcourt comte de Lillebonne, était seigneur du duché de Roannais. Saint-Haon réclama vainement l'honneur d'être chef-lieu du district; il resta chef-lieu de canton.

---

## Etat du pays avant 1789.

Mais, afin de mieux étudier la formation territoriale du canton de Saint Haon, il convient d'exposer l'état dans lequel se trouvait le pays avant l'organisation de la France en départements, 1790.

*Seigneuries.* — On y trouvait trois marquisats, celui de Boisy érigé en duché de Roannais, celui de Saint-Rirand érigé en faveur des Damas de Vertpré et de Vanoise, et celui de Saint-André en faveur des d'Apchon ou des Vichy-Saint-Georges, qui possédaient aussi les fiefs de Sarcy de Maczon à Arcon et Montolivet. Trois baronnies s'y voyaient également : celle de Beaucresson, appartenant aux Damas, et les anciennes baronnies de La Motte et de l'Espinasse. La première avait réuni la vieille seigneurie ou si-

(1) *Ex bibliotheca auctoris.*

rerie de La Forêt aux fiefs de Veuldes, Vaux, Folletières, Sénoches, La Roche, les Athiauds, le Fournel, qui relevaient d'elle et de sa justice avec Marols, Saligny. La seconde, celle de l'Espinasse, était située en province de Bourgogne, bailliage de Semur en Brionnais et partie en Forez; elle comprenait presque tout le territoire conservé au canton sous le nom de quartier de Bourgogne, et, en plus, les seigneuries de Saint-Germain et Noally, sauf la part du Forez; les fiefs dépendants étaient Beclandière, Bonnefond, le Montet, la Motte, Noally, la dîme inféodée des Armenauds et Boulletière.

(1) Les autres seigneuries étaient les suivantes, dans l'ordre de leur importance : Saint-Haon-le-Châtel uni au duché de Roannais, Pierrefite avec les Reynauds, Champagny, les Villards, Chamarande; les fiefs d'Arfeuillette et du Chancé; ceux de Lanurette et d'Azole, jadis unis à Boisy ancien (près le château de Boisy), et à Place-Bouthié ou Mayeuvre; La Chambre, à Saint-Haon-le-Vieux, était unie à la seigneurie de Renaison et à celle de Taron; mais à l'époque de la Révolution, tous ces fiefs, déjà divisés et morcellés, n'appartenaient plus aux anciens possesseurs.

*Couvents.* — De plus, on comptait dans le canton plusieurs prieurés qui possédaient des seigneuries et des terres. C'était d'abord Ambierle nommant à la cure de presque toutes les paroisses et possessionné à Rouillères, à la Grange aux moines, etc.; puis la Bénissons-Dieu tenant la seigneurie de la Brosse; encore l'abbaye de Saint-Rigaud en Bourgogne tenant une partie des bois de Noally; Savigny tenant le bourg de Noally; Pouilly-les-Nonnains, jadis annexé à la Bénissons-Dieu, et possédé depuis par des religieuses de Saint-Ménehould : le prieuré de Beaulieu fondé dans le ressort de la châtellenie; le prieuré d'Ainay possédant la chapelle de la Madeleine-des-Bois.

Sous le rapport des provinces, le territoire du canton était assez bizarrement constitué. Ainsi, Noally était partie en Bourgogne, partie en Lyonnais; le bourg et le pays, jusqu'à la Motte-Saint-Romain, partie en la châtellenie de Saint-Haon en Forez;

(1) Les fiefs, arrière-fiefs, rentes nobles, dimes inféodées, prébendes et alleux, ont été relevés sur leurs titres particuliers, et sur la carte de Cassini, il en est fait mention au nom de lieu qui leur correspond, et la nomenclature de ce paragraphe ne parle que des plus importants.

Saint-Germain-l'Espinasse était partie en Bourgogne, partie en Forez; Ambierle était partie en Forez, partie dans une enclave du Lyonnais, ce qui n'est pas aisé à expliquer et a donné lieu à plusieurs discussions scientifiques. Le reste du canton était de l'élection de Roanne.

*Justices.* — Sous le rapport judiciaire, la châtellenie de Saint-Haon était unie au bailliage de Roannais; elle comprenait jadis trois prévôtés : celle de la Foreys acquise en 1363 de Hugues Foreys, avec justices haute, moyenne et basse (1); celle de La Chambre, étendue à partir de Renaison, et celle de *Chadel*, jadis dans Saint-Haon même et régie au nom des Cosseign. de St-Haon, autres que les comtes. Le pays était, au reste, régi par le droit écrit. Les justices seigneuriales étaient les suivantes : celle de Saint-André, exerçant sur Arcon et les Noës; celle de Pierrefitte, exerçant sur Champagny et partie d'Ambierle ; le reste étant de la sénéchaussée de Lyon; celle de l'Espinasse ressortissant du bailliage de Semur en Brionnais; celle de Taron et de Renaison. Enfin, Saint-Rirand relevait en partie de la prévôté de Saint-Jacques-des-Biefs, de la justice de Changy.

*Paroisses.* — Sous le rapport religieux, toutes les paroisses du canton étaient de l'archiprêtré de Roanne, excepté une portion d'Ambierle comprise dans l'ancien diocèse de Clermont comme Vivans, Arsons, Torasie, Crozet et Sail, encore du Forez. L'abbaye d'Ambierle nommait à la cure des paroisses suivantes : Ambierle, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le Vieux, Saint-Rirand, Renaison, Saint-André, Arcon alternativement avec l'archevêque de Lyon et Saint-Germain-l'Espinasse. L'abbé de Savigny nommait à la cure de Noally; la prieure de Marcigny à celle de Saint-Romain-la-Motte. Plusieurs chapelles existaient en dehors de ces paroisses : Saint-André en avait une dédiée à Saint-Georges; La Mothe une autre; Vaux, un oratoire sous le vocable de Saint-Jean; Beclandière, un sous le vocable de Saint-Priest; Champagny, une chapelle Saint-Pierre; Saint-André, une chapelle de Saint-Alban ; Renaison, une chapelle des Noës; Ambierle, un oratoire Saint-Symphorien, etc. Des chapelles, consacrées à Saint-Roch, s'étaient élevées à Saint-Haon et à Renaison après la

(1) Voyez Archives du duché de Roannais, châtellenie de Saint-Haon, justice n° 1.

peste de 1630. La chapelle de la Madeleine-des-Bois recevait les pèlerins de cinq paroisses.

Une pancharte du droit de cire et d'encens, dus à l'église de Lyon au XV^e siècle, imprimée dans le cartulaire de Savigny et publiée par M. A. Bernard, mentionne in *archipresbiteratu Montisbrisonis*, une paroisse de *Marollias*, alias de Marolz, qui paie VIII livres et paraît être Marols près Saint-Bonnet-le-Château. M. Bernard dit que dans des copies plus anciennes, cette paroisse, ajoutée probablement après coup, est inscrite à tort dans le ministère de Roanne, sous cette désignation : *Marollias* alias *Marcollias* IIII li ; il est cependant permis de penser que ce n'est pas une erreur : Les titres du duché de Roannais mentionnent, à plusieurs reprises différentes (en 1350), une paroisse de *Marols*, le grand et le petit *Marols*, distincte de celle de Saint-Romain-la-Mothe, et qui aurait embrassé toute la partie de Saint-Germain qui ne dépendait pas de l'Espinasse ; une charte de Cluny de l'an 996 environ, place un Maroglias dans le *comté de Roanne*, dans le *pagus Rodanensis*. Un vieux cimetière mérovingien et les substructions d'une église se voient encore à *la Terre des Morts*, au village des Reynauds dépendant de Marols.

Il semble même que, jadis, on ait distingué les paroisses de Saint-Romain et celle de la Mothe, que nous voyons cependant unies dans les pouillés du cartulaire de Cluny.

Un autre territoire du canton, situé dans la petite Bourgogne à Noally, porte encore, dans les actes du XVIII^e siècle, le nom de paroisse de *Saint-Julien* dont le vocable était Saint-Priest ; la chapelle se confondait sans doute avec celle de Beclandière ; l'abbaye de Saint-Rigaud nommait à la cure. On ne la voit pourtant pas mentionnée par Courtépée (1).

De plus, il y avait entre les paroisses de Roanne, Mably et la Mothe une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem de la province d'Auvergne et annexée à la commanderie de Verrières près Saint-Germain-Laval ; on appelle cette région *quartier du Temple*.

Tout le canton, à l'exception de la Bourgogne, était de la généralité de Lyon, de l'élection de Roanne.

*Formation du canton.* — Tel était l'état du canton sous le rapport des administrations et des divisions politiques, reli-

(1) Courtépée, *Histoire de Bourgogne*.

gieuses et judiciaires, au moment où la Révolution vint changer l'ordre des choses établies.

(1) Le 29 février, 1790, l'Assemblée constituante rendit un décret créant le département de Lyonnais-Forez-Beaujolais, bientôt appelé de Rhône-et-Saône et mieux encore de Rhône-et-Loire (2), divisé en six districts : Lyon, Saint-Etienne, Villefranche, Montbrison, Roanne. Le district de Roanne est divisé en 16 cantons.

Dans l'étendue, occupée actuellement par celui de Saint-Haon en grande partie, deux cantons sont établis : Ambierle avec les paroisses de Saint-Forgeux, Saint-Bonnet-des-Quarts réunies depuis au canton de Lapacaudière, Saint-Germain-l'Espinasse et Noally reportés au canton de Saint-Haon. Saint-Haon-le-Châtel se compose de la ville de ce nom et des paroisses de Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Rirand, les Forges ou les Noës, Saint-André, Renaison, Saint-Romain-la-Motte, qu'il a conservées, pour laisser à Roanne Saint-Martin de Boisy et Pouilly en Roannais.

Mais le 12 août 1793, les représentants du peuple, mettant le siège devant la ville de Lyon révoltée, établirent le nouveau département de la Loire composé des districts de Saint-Etienne, Montbrison et Roanne, avec Feurs pour chef-lieu. A cette époque, le canton de Saint-Haon-le-Châtel s'appela canton de *Bel-Air*. Les arrêtés des 15 et 27 brumaire an X (1801) modifièrent les districts et les cantons ne devinrent que des divisions policiaires et judiciaires des justices de paix. Le canton d'Ambierle fut supprimé et réuni, en grande partie, à celui de Saint-Haon-le-Châtel, non sans vives réclamations et même des voies de fait de la part des habitants d'Ambierle. Le canton resta définitivement composé des paroisses suivantes : Ambierle, Arcon, les Noës, Noally, Renaison, Saint-André-d'Apchon, Saint Germain-l'Espinasse, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Rirand, Saint-Romain-la-Motte. En 1848, on en a distrait une section de la commune de Noally pour en faire une nouvelle commune et paroisse avec des parcelles de Briennon ; cette commune a pris le nom de la Bénissons-Dieu et a été attribuée au canton de Roanne. En 1864, le village de Saint-Alban, prenant son

(1) A. Bernard, *Revue du Lyonnais*, 1866.

(2) *Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire, ibidem.*

territoire à Saint-André et Villemontais, s'est constitué en paroisse et est en instance pour obtenir le titre de commune; il sera sans doute aggrégé au canton de Saint-Haon-le-Châtel.

Le canton a deux perceptions : celle de Renaison, qui comprend six communes, et celle de Saint-Germain-l'Espinasse, qui en comprend cinq.

---

# GÉOGRAPHIE ANCIENNE

## DU CANTON.

---

### Ère gauloise.

*Limites des Ségusiavi.* — L'ère gauloise nous montre nos pays occupés par un peuple bien connu, celui chez lequel César pénétra d'abord, au-delà du Rhône et de la province romaine et dont les villes étaient Forum et Rodumna, les Ségusiavi. Du côté des Arvernes ou de l'ouest, les limites n'ont point changé : ce sont celles du canton actuel; à partir de la Pierre-du-Jour, la ligne de démarcation rencontrait *l'accise*, *la pierre levée* ou à cinq trous, *la sellette*, *la pierre croisée*, *le py d'adieu*, *Beccajat* et revenait sur le roc de *la femme morte*, *la pierre-fite*, la vallée de Chantemillan.

(1) Au nord-ouest, le cours de la Tessonne séparait, ou mieux limitait les Ségusiavi et les Aulerci-Branovii, qui occupaient le Brionnais et dont la commune de Briennon, limitrophe de notre canton, rappelle la présence. Ces deux peuples, partisans de la même confédération Eduenne, n'avaient que des limites peu fixes comme elles sont restées jusqu'au moyen-âge, entre le Brionnais et le Roannais.

Mais au nord du canton de Saint-Haon, la question est moins aisée. D'abord, le diocèse de Clermont ancien prenait une portion d'Ambierle, et cette particularité semblerait appuyer l'opinion singulière de l'auteur de *César en Gaule* (2), qui faisant Alezia d'Isernore, soutient que les Ségusiaves, chez qui César pénétra le premier par la perte du Rhône, sont les Sébusiani admis par plusieurs historiens, et que nos Ségusiavi n'étaient qu'un pagus des Arvernes; mais les traditions citées plus haut,

(1) A. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves.*
Roux, *Recherches sur le Forum segusiavorum.*

(2) J. Maissiat, *Jules César en Gaule*, 2 vol., 65.

les divisions diocésaines, les rapports avec la Bourgogne, le fait même de l'enclave du Lyonnais à Ambierle, l'anthipathie nationale, la différence de mœurs et de langue, rattachent invinciblement tout le pays d'Ambierle aux Eduens.

*Les Ambluareti.* — L'auteur des *Notions sur l'origine des peuples de la Gaule transalpine*, place à Ambierle, *Amberta*, la capitale des Ambluareti, clients des Eduens, entre Loire et Allier (Livre VI et VII) *Commentaires de César* (1); la plupart des manuscrits écrivent *Ambluareti* et non *Ambivareti*. S. M. l'Empereur Napoléon III, dans le 2me volume de sa *Vie de César*, adopte cette opinion, mais avec un point d'interrogation et rapporte que C. Antistus Réginus, un des lieutenants de César qui s'étaient les plus distingués à la prise d'Alise, hiverna avec la onzième légion, chez les Ambluarètes.

Le territoire des Ambluarètes devait comprendre toute la région montagneuse à l'ouest de Rodumna (ville des Ségusiaves); les paroisses plus tard possédées par l'Abbaye, une partie de la montagne Bourbonnaise jusqu'à Arfeuilles, Ariolica (ville des Arvernes, dans l'Ager Thiernensis), où un quartier était encore de la province de Forez à la Révolution; une partie des cantons de Lapalisse, Le Donjon, Jaligny et les communes du Brionnais situées sur la rive gauche de la Loire, section isolée qui rappelle le patronage des Eduens.

Amberta a été, aux temps gallo-romains, un centre d'habitations considérable traversé par deux voies romaines, défendu par des camps (le châtelard, Châtellux), avec une colonie *(Collonge)* qui avait son prétoire à Château-Gaillard, ses acqueducs aux Eaux, son temple au Fanum (chapelle de Saint-Symphorien) et ses nombreuses villas.

Mais son territoire montre des vestiges gaulois très-importants : monuments celtiques, pierre-fite, pierre patte, pierres assemblées, pierres Saint-Martin, souterrains et buttes, dans lesquelles on a trouvé des bracelets gaulois, des hâchettes; ruines de dolmen.

Enfin, pour mieux confirmer la présence des Amblarets, nous dirons que des chartes de 1500 environ mentionnent un ruisseau des *Ambarrets*, une montagne des Ambarets, ruisseau tombant de Pierrefite; et le nom générique d'Ambierle, Amberta,

(1) Valentin Smith.

se retrouve aux *Embruns*, *Embrodunum*, nom primitif du terroir de Saint-Haon, Saint-Haon-le-Vieux, aux *Embarroux* ou *Ambaloups*.

Il est aujourd'hui très-difficile de rechercher ce que la langue gauloise, ségusiave et ambluarète a laissé dans le patois de nos pays; cependant, bien des mots kymriques sont restés à peine altérés, surtout dans les noms de lieux, comme le prouvera la troisième partie de ce travail.

Une chose particulière, qui n'a pu être modifiée ni par l'invasion romaine, ni par les Barbares, ni par le Roman ou la langue d'oïl, une chose *nationale*, c'est un *zézayement* caractéristique du patois de l'arrondissement de Roanne; à la Côte, c'est le son de L'S doux ou Z; dans la plaine, un peu dental T Z; sur les bords de la Loire et surtout chez les mariniers descendants des Nautes Ségusiaves, c'est le son de l Z (1).

Notons encore une aspiration singulière dans le corps ou au commencement des mots, ainsi que la suppression constante des liaisons euphoniques, prononciation gutturale, qui était particulière aux langues celtiques *thuer* pour tuer; une *cuhe* pour cuve, etc. De plus, les paysans ont conservé dans leur parler comme dans leur caractère, ce genre d'esprit au gros sel, à la grosse gaieté tapageuse, la vaillantise, l'admiration de la force corporelle, choses gauloises par excellence.

Faute de posséder des crânes gaulois pour l'étude de l'ethnologie antique, nous rappelons le type de nos montagnards, véritables Bretons, portant larges braies, vestes à mi-dos, large chapeau sur de longs cheveux; la taille ramassée, le nez kymrique, les yeux à fleur de tête, légèrement obliques, les pommettes saillantes; l'habitant de la plaine a perdu ce type originel.

On signale aussi le curieux phénomène d'un *albinisme non morbide* qui se perpétue de famille en famille, mais s'efface chez les enfants âgés de plus de dix ans. Ces blanchets, quoique robustes, sont couverts de taches éphélides, ont des yeux *bleus* grands ouverts que l'approche d'un corps étranger ne fait pas sourciller; la douleur ne leur fait même pas cligner la paupière; ce sont de véritables petits Gaulois à la chevelure d'un blond fade.

(1) Voyez sur ce zézayement celtique, article Staneux, dans A. Houzé, *Etude sur la signification des noms de lieux en France*.

*Coutumes.* — Parmi les coutumes locales qui peuvent se rapporter aux coutumes celtiques, il faut mentionner les repas funèbres sur la bière du défunt, festins composés du flan de farine et de laitage fortement assaisonnés, interrompus de temps en temps par de véritables *hululatus gaulois*; les lamentations recommencent chaque fois que l'on rencontre, aux carrefours, *la pierre des morts*, dolmen ou table de pierres portées sur des piliers, et où l'on dépose la bière un instant pour laisser souffler les porteurs. Ces pierres, d'origine druidique, servent maintenant, pour la plupart, de bases à des croix de bois; au cimetière, on jettera dans la fosse la dernière écuelle ou le dernier verre dont ait fait usage le défunt.

Nous avons aussi dans nos pays toute la sorcellerie druidique : les tempestaires, les jours de lune, la verveine le gui, etc., etc.

*Industrie.* — L'industrie des Ségusiaves et des Ambluareti nous paraît avoir consisté surtout dans l'exploitation des filons de plomb très-nombreux sur notre territoire; on trouve vers ces filons les vestiges de travaux faits á une époque très-reculée; les produits de ces mines se rencontrent aussi souvent : ce sont des tuyaux d'acqueducs, des cylindres ayant dû servir de pilons, trouvés à Ambierle ; c'est la curieuse médaille recueillie à Saint-Haon même, au-dessus d'une galerie d'exploitation et représentant à l'avers *Lepida*, femme de l'empereur Galba (revers lisse, avers, belle tête de femme avec filet autour et cette exergue : Lepida Gœlba : imperatoris : uxor) (1). N'oublions pas que c'est sur un saumon de plomb que l'on a découvert une des inscriptions qui ont servi à restituer le vrai nom des Ségusiavi.

L'histoire a conservé le nom de la ville Ségusiave Rodumna ; mais les autres petits centres d'habitations de l'époque gauloise nous sont inconnus. Cependant, beaucoup de noms de lieux ont leur origine dans des appellations celtiques, la commune d'Arcon en présente le plus; après elle, on peut citer le territoire de Faverain à Renaison, où une grotte au fée, un beau meuhir, des pierres à cuvettes, supposent une population assez nombreuse. Mais toutes les circonstances concordent pour faire d'Amberta la capitale des Ambluareti.

(1) *Ex collect. auctoris.*

*Amberta.* — L'Ambierle celtique devait occuper la région montagneuse, autour de Pierrefite; c'est là qu'on remarque les pierres assemblées, le terroir des grandes pierres, le chemin des fées, la fontaine Sainte-Luce dont l'eau, jetée par les Druides sur la margelle et les rochers d'alentour, amenait des orages; c'est encore dans cette région que l'on a trouvé des poteries dont la terre grossière, cuite au soleil, n'avait pas subi l'action du tour. Sous le Bois-Jolii, s'ouvre un souterrain dans le tuf; on y a recueilli six bracelets de bronze ou *torques*. Ce nom de Bois-Jolii ne rappelle-t-il pas aussi cette famille des Jolius, qui occupèrent les premières fonctions parmi les Ségusiaves ? (1)

Enfin, dans toutes nos communes, l'on trouve des points nommés : Garennes, Guerines, Varennes, Verrines, qui tous récèlent des vestiges de la plus haute antiquité, mêlés à des objets évidemment gallo-romains et même francs.

*Ambrodunum.* — Après Amberta, je peux mentionner Ambrodunum, dont le radical rappelle encore les Ambluareti; le pont de pierre de la Maladière et de la Barre, au-dessous de Saint-Haon, s'appelait aussi *pont d'Embrun* (Ambrodunum). Je pense que c'était là le nom du Castrum Sancti-Habundi, place forte des Ambluareti, avant d'être camp romain ?

Il faut mentionner aussi le pré d'Allan dans la commune de Saint-Germain-l'Espinasse, où des fouilles ont récemment mis au jour les tables ou dolmens de plusieurs tombelles gauloises.

### Ère gallo-romaine.

Après la conquête romaine, le pays des Ségusiaves conserva son autonomie, *Segusiavi liberi*, quoiqu'il fît partie de la première lyonnaise et que la colonie de Lugdunum, devenue métropole des Gaules, fut fondée sur son territoire; à la fin du IVe siècle, le nom disparut avec celui des Ambluareti et des Branovii, ou bien il s'appliqua à une ville, à une bourgade, plutôt qu'au canton tout entier. Peut-être Amberta était-elle cette *Rodumna la Montagne* dont parle la légende de la conquête ? Enfin, le canton fit partie de l'ager et du grand pagus Lugdunensis qui devint le diocèse de Lyon, puis du petit pagus Rodanensis; au IX, X et XIe siécle, nous voyons déjà Ambierle et Saint-Haon

(1) A. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves.*

dans l'ager, puis dans le pagus Rodanensis, devenu féodalement comitatus Rodanensis et religieusement l'archiprêtré de Roanne.

*Centres gallo-romains.* — Dans la première époque romano-gauloise, les centres principaux devaient être Amberta, Campaniacum, Montose, et ce qui s'appela plus tard Saint-Romain-la-Motte, l'Ambierle gallo-romain, commençait au camp du châtelard dont le terrain récèle encore de nombreux débris ; un village ou une villa, *Hauteville*, était bâtie auprès ; puis, tout au bas de la colline, s'étendait une grosse bourgade jusqu'à la voie romaine qui traversait la plaine au niveau de l'étang Malachat ; des tronçons d'acqueducs se sont trouvés avec des pierres de grand appareil à la localité nommée *les Eaux* ; des sépultures du temps de la crémation ont été mises au jour près de là ; l'antique chapelle de Saint-Symphorien, située au Georges (Georgicum), repose sur des substructions romaines et pourrait bien avoir été le temple ou fanum ; le prétoire ou la basilique était sans doute au *Château-Gaillard* ; le tumulus de la Marine, ses fosses mortuaires bordaient la voie romaine. Les monnaies et médailles recueillies sont toutes des deux premiers siècles de l'empire ; de riches villas s'élevaient au voisinage d'Amberta.

Campaniacum, Campanicus (Champagny) était aussi une villa très-importante ; on y a vu des hypocaustes, des acqueducs, des tombelles de la dernière période, des substructions à la Cartalée, à Bagnat ; mais les médailles sont toutes contemporaines de Constantin et de son siècle. Il faut rapprocher de ce centre le camp romain occupé maintenant par le château de Saint-Haon, et l'enceinte pourvue d'une citerne qui domine le bourg de Renaison, ainsi que plusieurs autres lieux habités comme Chazelles, le Cassin et tout le territoire appelé la Grande-Paroisse, qui nous paraît avoir été le siége de la paroisse primitive de Renaison.

A Saint-André, nous trouvons des guérines avec leurs sépultures, leurs poteries, puis deux villas, toutes les deux pourvues de fontaines minérales largement exploitées à l'époque gallo-romaine : Ce sont les Salles (Cella), puis Saint-Alban et Montosse, où l'on a trouvé des travaux anciens et des masses de médailles.

Après ces riches villas, on peut citer celles de Saint-Romain, celles de Pagnes à Saint-Germain, *leurs Varennes*, le lieu de

l'Espinasse (Spinacia), qui fournissent beaucoup de vestiges antiques.

Au IX, X, XI[e] siècle, les cartulaires de Savigny, etc., signalent déjà toutes nos paroisses; mais le prieuré d'Ambierle, l'Espinasse, Saint-Haon, Laforest-Saint-Romain, sont les endroits les plus peuplés.

Au moyen-âge, Saint-Haon étend au loin sa châtellenie; le bourg d'Ambierle et celui de la Bénissons-Dieu doivent leur origine aux abbayes de ce nom.

*Voies celtiques.* — Il n'est pas impossible de retrouver les chemins qui, pendant l'ère celtique, traversaient notre territoire; et en étudiant le trajet des voies romaines, on rencontre d'assez nombreux vestiges de chemins plus anciens. Ces viols ou sentiers et ces allées se distinguent par deux caractères principaux : ils traversent le pays un peu à vol d'oiseau, sans s'inquiéter trop des roches et des accidents de terrain, relient entre eux les monuments druidiques et ne présentent aucune levée ni pavé, ni stratification; mais on en reconnaît le trajet à l'usure des rochers que l'on est surpris de voir rayés toujours dans le même sens et cassés régulièrement pour le passage; ils sont en général étroits et sinueux et presque tous bordés de gros blocs irréguliers couchés ou debouts, qu'on aurait peine à transporter par les moyens actuels, mais auxquels les cultivateurs ajoutent encore les pierres qui obstruent leurs champs. Le type de ces chemins est le *chemin bordé* de la Charmette à Ambierle.

A. La route celtique de Condate-Lugdunum par Rodoimna à Gergovia ou Nemetum passait sur nos montagnes, où elle a gardé le nom de vieille route de Clermont et s'est confondue avec la voie romaine connue sous la dénomination de Chemin des Soldats. Au sortir de Roanne elle rencontrait le dolmen du Palet de Gargantua, puis la forêt Combret, la pierre qui vire, la pierre main morte, le py-le-chante, le py-lote où l'on observe une enceinte, présumée gauloise, au-dessus d'Amberta, la capitale des Ambluareti, et pénétrait chez les Arvernes en suivant probablement les lieux fortifiés appelés le Cars (1) de Dèpalle-des-Bois, le Car-Grohd, etc.

C'est par cette route que César, repoussé de Gergovia, revint

(1) *Jules César en Gaule,* J. Maissiat.

après le passage de l'Allier pour gagner la région de la Saône, arrivé au plateau des Hallies-Magnes vers les *Cars* de Saint-Bonnet (1), il dut diriger son armée non par vers les gorges dangereuses de la Tessonne, mais par la route de Coudate qui lui permettait de descendre sans peine dans la plaine de Mayeuvre où il livra bataille? et de rejoindre au delà la vallée du Tessonnant devenue plus praticable.

B. Plusieurs petits chemins celtiques devaient se rendre sur cette voie principale. Au sud du canton passait le *chemin du Peuil* qui unissait la côte de Montouse, la haute borne, la grotte des fées de Renaison à la pierre qui vire (2); au centre du canton, le *chemin de la Charmette* traversait tout Ambierle, et le chemin *bordé des Mouriers* recevait la voie celtique, encore accompagnée de nombreux tumulus (3), qui menait de chez les Brannovii à Amberta et dans le pays des Arvernes par la vallée de la Tessonne.

*Voies romaines* (4). — A. Trois voies romaines traversaient ou longeaient le territoire de notre canton : 1° la première allait de Roanne à Autun (Rodumna Augustodunum) et sans doute aussi à (Noviodunum Eduorum) Nevers, sur la rive gauche de la Loire et parallèlement à celle de la rive droite qui paraît plus récente. Ce chemin ferré de Briennon partait de Roanne vers la rue Mably, traversait *la Livatte*, laissait à droite un embranchement qui passait la Loire à Bonvers, filait à travers la plaine de Mably où elle se voit encore, arrivait à Maletaverne (Mala taberna), au trève de la Croix-Rouge, aux Guerinnes, aux aggers de Briennon, au village de Tessonaria; là on l'a naguère retrouvée intacte au bois Curtal, entre la Bénissons-Dieu et les confins de Noally, dans la direction de Baignaulx, Melay, Avrilly-sur-Loire qui est peut-être un *Ariolica*, station bien controversée et dont

(1) Toute cette marche est hypothétique et ne figure ici que comme étude de route stratégique.

(2) Le Peuil est connu seulement à Renaison; c'est un territoire traversé par une charrière qui vient du bourg de Renaison.

(3) Un de ces tumulus est bien conservé près le bourg de la Bénissons-Dieu, sur la route actuelle.

(4) A. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves.*
Roux, *Recherches sur le Forum Segusiavorum.*

le nom se trouve presque à égale distance de Roanne sur tous les trajets de route (Avrilly près Tréteaux, Arfeuilles).

La route continuait sur *Stillitia*, *Pocrinium*, *Tulonnium*, en franchissant la Loire; c'est la voie marquée sur Peutinger de Roanne à Autun.

B. 2° Une autre voie bien déterminée, mais non marquée sur la carte de Peutinger, conduisait de Rodumna à Augusto Nemetum par *Ariolica*, *Vorogio*, *Aquis Calidis*, c'est la route du Bourbonnais qui conduisait à l'Océan, d'après Strabon, et avait un trajet un peu analogue à celui du chemin de fer actuel, qui va tourner à Saint-Germain-les-Fossés, pour aller de Roanne à Clermont. Cette voie partait de Roanne dans le quartier du Marais, entrait sur la commune de Saint-Romain au pont Miviaire (dimidum viœ, deux kilomètres au-dessus du lieu dit la *Demie-Lieue*), remontait vers la Guerinne de la Motte, la Forest (1), le Pont-Neuf, bois Raffin, puis près du bourg de Saint-Romain, ensuite à la Terre des Morts, ancienne paroisse de Maroglias; puis aux Varennes de Saint-Germain, à la Cave où il y avait une tranchée; enfin aux Pagnes entre Saint-Germain et Ambierle. Là elle prend, dans plusieurs chartes du moyen-âge, le nom de chemin (2) *Roumet*, *Romet*, *Romier*, *Romerien*, de *la Romanée*, passe à la Marine, sur la levée de l'étang Malachat et suit la direction du chemin de Changy à l'orme du Bruchet si souvent cité dans les limites des seigneuries du moyen-âge (3) (par Carryère, par la Pierre-Lorillard, Rouillères et l'allée du château de Rouillères); elle traverse la Tessonne au village des Mariolles et à la Varenne de Changy sur un pont dont on voyait jadis les substructions, remonte à *la Chaise*, Cella, puis *au Fiot* sur la *levée de l'étang* d'Arson, franchit le ruisseau sur un gué pavé qui subsiste encore, rencontre *Villoson, Tourzie* et se retrouve à *Saint-Martin-d'Estreaux* (Strata).

(1) La route romaine est restée pavée jusqu'à nos jours ; elle paraît s'être confondue, jusque au-dessus du Chalumet, avec la route moderne de Paris.

NOTA. (2) La route ne passait pas vers les fossés de Vivans, comme on l'a interprété, mais vers le fossatum, l'étang appelé depuis d'*Arsons* sur les limites de Vivans. On voit encore le chemin romain sur la levée de cet étang.

(3) *Traité de paix entre Gui IV et Marie de Semur*, de La Mure.

A. Là, elle paraît s'être bifurquée ; un redressement ou dressière *(Dextura)* à *Droiturier* franchit le pont de la vallée (pons vallis), va trouver sur la Besbre un autre *Ariolica* (Cervilly), près de *Trêteaux* (Stratum) où elle se soude à la route de Augustonemetum à Augustodunum (1). Empruntant ce dernier trajet, elle revient par *Voroux* près Varennes sur Aquœ Calidœ (Vichy).

B. La voie principale, au sortir de Saint-Martin-d'Estreaux, remonte la vallée de *Châtelux* et rencontre *Ariolica* (Arfeuilles) juste à douze lieues gauloises de Rodumna. Son passage s'y marque par des sépultures gallo-romaines, un stratum ancien, un chemin appelé *rue Bardin* (2), une *haute borne*, un ancien pont construit en bois sans doute, sur la Besbre, le *pont Clavel* (pont Cloué); enfin on la suit entre Isserpent, Saint-Christophe, Vic, la Grande Paroisse au lieu de *l'Étrat*, etc.

C. Enfin une troisième grande voie romaine, allant aussi de Rodumna à Augustonemetum par Aquis Calidis, traverse le territoire de Saint-Haon même ; elle sort de Roanne par la *Porte d'Or*, et le quartier des *Acqueducs* (les canaux des Poupées) traverse *Château-Gaillard* à Riorges, le Cabaret de l'Ane, Saint-Martin de Boisy, les *Égaux* où l'on voyait une pierre milliaire, la Roche près le ruisseau d'Oudan, les crases de Saint-Haon, passe sous le castrum et prend à ce niveau le nom de *chemin Rouge*, *chemin des Soldats*, suivant à peu près le trajet du chemin celtique ; elle a gardé son pavé dans les crases, son stratum en avant du rocher le Py-le-Chante, elle borde l'ancien castrum du *Forêté*, celui de *Châtellux*, franchit le Col de la Croix du *Sault* (Saltus) et descend vers Arfeuilles, en abandonnant *aux Biefs* le chemin celtique ; elle arrive à *Ariolica* par un redressement (le Canon) et rejoint ainsi l'autre route dont elle n'était qu'un compendium, sans doute réservé aux piétons ou aux cavaliers et non aux voitures.

D. Nous devons aussi parler des voies secondaires qui paraissent surtout vers le IX[e] et le X[e] siècle dans les chartes, mais qui ont dû exister à l'époque romaine : 1° le chemin du *Forez*

(1) On a trouvé en ce point une borne milliaire en marbre, actuellement déposée au musée de Moulins, donnant les distances d'Autun et celles de (Claromontanum) civitatis Arvernorum.

(2) On a trouvé en ces endroits plusieurs monnaies et médailles des Césars en or.

unissant la *Bouteresse* et *Amions* (Médiolanum ?) par Saint-Germain-Laval et se dirigeant sur Saint-Haon et Amberta ; par les lieux dits de notre canton : *Quinsié* près Bully, les *Aulbertets* (Albergium à Lentigny), les *Prés* à Lentigny, *Montosse;* le chemin de la *Bodre* (Boateria) se confond avec lui, au *Ponlet*, à la *Rue-Franche;* puis ils traversent les *grandes* et les petites *Guerrines* à Saint-André et à Renaison, puis les *anciennes crases* entre Renaison et Saint-Haon. Partout leur passage est signalé par des antiquités.

2o A partir de Saint-Haon, le chemin qui fait suite à la voie du Forez (1) se dirige sur *Champagny* (Campaniacum), par le *pont de pierre* sur le ruisseau de Garnier, traverse la *Cartelée*, descend sur Ambierle dans les cours des Georges (à côté du fameux Saint-Symphorien), passe à *Ruillères*, traverse la grande voie pour se diriger par Saint-Forgeux sur *l'Espinasse* et la paroisse Saint-Julien, et le village de *Tessonaria.*

3o Une autre voie secondaire, appelée à travers la plaine *rue de l'Espinasse*, traverse les *Varennes* Saint-Germain, la *Guerrine* Saint-Romain, Pouilly-en-Roannais, Ouches et paraît tomber sur une voie parallèle au chemin actuel de Roanne à Montbrison, peut-être celle de Rodumna à Forum par Médiolanum (Amions) et sur le trajet de laquelle est le *pont du Diable* à la Goutte-Lourdon de Saint-Maurice...

*Chemins au moyen-âge.* — Au moyen-âge, les chemins les plus souvent cités sont : 1o celui de Saint-Haon au port de Pouilly par Azolles, Chamarande, le Montet de Noally, Ville-Verte, Briennon; 2° celui de Saint-Haon à Roanne ou chemin des Soldats, qui prit sa plus grande importance quand Roanne vit se développer son commerce. Il reliait Boisy, le prieuré de Pouilly, la paroisse Saint-Léger, Montchotard ou Beaucueil. 3o Le chemin de Saint-Haon à Mably passant par Beaucresson, le domaine Beaujeu, les fiefs de Saligny, Vaux, Fulletières, Vouldes, La Forêt, le Temple, etc. ; 4o le chemin de Tourzie à Saint-Haon par Ambierle, et celui de Saint-Haon et Renaison à Saint-Germain-Laval par Saint-André, les Prés-Coutençon, Bully, etc.; 5o le chemin de Saint-Haon à l'Espinasse et à la Bénissons-Dieu, par Lamurette, les Athiauds et les Pagnes.

(1) Nous décrirons la construction et la formation de ces routes dans le répertoire archéologique.

Tous les autres chemins de paroisse à paroisse subsistaient; on en a peu créé de nouveaux, comme le prouvent les nombreuses chartes depuis le XIIe siècle; en les mentionnant aux noms de lieux, nous indiquerons tous les trèves qu'ils traversaient.

### Classement des noms de lieux du canton.

Nous pouvons, dans un court chapitre, étudier l'origine des noms de lieux dans notre canton :

1o L'origine celtique y est assez fréquente; ex : A. Tous les rochers isolés et de forme conique se nomment des pys ou peys, c'est le podium. Ce nom est toujours accompagné de l'article qui unit le radical au nom local : py-le-chante, py-le-maguin, py-l'ote, py-le-mortier-mal écrit, pille mortier, etc. B. Les cars désignent en langue kymrique un lieu haut et fortifié. Nous trouvons dans la commune de Saint-Bonnet-des-Cars, le car de Rade siége d'une ancienne prévôté, le car de Lune ou mont, meugne, la roche Car-Banière, le cair de Dépalle-des-Bois. C. Le suffixe Nant, qui signifie rivière, se retrouve dans Barbenan, Tessonnant, Tegnetnant. D. Nous avons attiré l'attentiou sur le mot Guerinne du kimrique Veareann.

2o L'origine latine est encore plus nombreuse, surtout dans la basse latinité; ainsi le Riat, le Champ-Long, la Pire-Longe, Petra-Longua, le Cassin, Chazelles (Casa, Cassina), les Salles (Cella), etc. Parmi ces noms d'origine latine, on citera particulièrement *les Gouttes* si souvent mentionnées, Gutta, Guttula dans le cartulaire de Savigny. *Les Cartalées*, Cartale, Cartalum, Cartalus, Cartalis, Levare Cartam de Terra, une terre mesurée à l'achat de laquelle on a passé un acte avec tous les symboles de la prise de possession. Bosculus, Vernetum, etc.

3o Le moyen-âge nous fournit une masse de noms de lieux, comme la Motte, Château-Rond, Château-Gaillard, Châtelux, la Voirie, etc.

4o Les monastères nous ont donné des noms de saints : Saint-Abunde, Saint-Priest, la Bénissons-Dieu; les croisades nous ont laissé la Judée, le Roc-Maure, le Bachelard (fief des bas chevaliers), etc., les Croix-du-Sud, Croix-d'Aloer, etc.

5° La configuration du pays, la nature du terrain, les productions nous fournissent les Champs-Froids, les Beluses, les Ardillats, le Bel-Air, les Sauniers, les Verchères, Lafaye, etc.

6° Les monuments naturels ou faits de maints d'hommes, les usines donnent aussi beaucoup de noms; ex : Pierrefite, Chapelle-Saint-Georges, la Verrie sous le roc, le Moulin-Corbet, etc., les Biefs, les Essarts.

7° Enfin la plupart des noms de lieux modernes rappellent simplement le nom des premiers colons ou occupants; plusieurs habitants portent le nom de leurs villages quoique anciens. A l'aide des noms cités dans les cartulaires et les chartes que nous avons dépouillées, nous avons fait cette étude autant que nous avons pu sans tomber dans les conjectures.

Mais nous complèterons, autant que possible, ces considérations dans une troisième partie du travail intitulée : *Gloses et remarques* auxquelles peuvent donner matière les noms de lieux du canton.

---

# GLOSES ET REMARQUES

SUR

## LES NOMS DE LIEUX DU CANTON.

---

Voilà deux mille noms de lieux recueillis dans un seul canton très anciennement habité; presque tous ces noms indiquent des habitations, des hameaux, et leur abondance est un signe de la richesse du pays; c'est par le nombre de ces lieux habités plus grand chez elle que dans le reste de l'Europe, que les campagnes de la France sont renommées. La plupart nous ont été fournis par la matrice cadastrale (état des sections), mais nous avons dû dépouiller aussi une masse de chartes et de titres confiés par les dépositaires, les terriers, les archives, sources de renseignements que nous mentionnerons dans un paragraphe spécial. Malheureusement les formes les plus anciennes et surtout les dénominations latines nous ont souvent manqué, et nous n'avons pu aller au loin fouiller tout ce que nous aurions voulu dans les archives et les bibliothèques publiques. Mais une profonde connaissance du pays, son parcours incessant, son examen minutieux de tous les jours, en apprennent plus qu'une centaine de noms, qu'il n'est pas toujours aisé de restituer et qui à coup sûr sont les moins importants. Il nous est donc possible d'envisager dès à présent les noms de lieux du canton sous le double point de vue de l'histoire et de la linguistique.

### DE L'ORIGINE HISTORIQUE DES NOMS DE LIEUX DU CANTON DE SAINT-HAON.

Est-il possible d'attribuer historiquement et successivement la fondation et le nom de nos villages aux Celtes, aux Gallo-

Romains, aux Francs-Burgondes, aux Sarrazins; et pendant le moyen-âge, aux seigneurs féodaux, au clergé régulier et séculier ; puis enfin, dans les temps modernes, aux différents événements, guerres, fléaux, fêtes, arrivés dans le pays?

**Origine celtique.**

Un examen rapide et le rapprochement entre eux de nos noms de lieux satisferont amplement à cette demande.

*A*. Dans le lointain le plus reculé apparaissent d'abord les villages celtiques : simples cabanes de bois et de chaumes, couvertes de mottes de gazon comme le sont encore nos huttes de charbonniers nommées *loges*, artistement fabriquées de claies et de feuilles entrelacées. Elles sont placées près d'un ruisseau, à la lisière d'un bois, dans un marais, où la chasse et la pêche peuvent fournir la nourriture des habitants.

*B*. L'ennemi vient-il à menacer ces villages, ils sont installés sur une éminence, ou dans un bas-fond; s'entourent d'une palissade, de bois, de buissons, d'un fossé. Ils portent le nom de *clos* en celtique *cin; cin,* traduit en latin par *cinctum*, *clausum* quelquefois, *cinum; cin* prononcé *chin* se complète par une préfixe qui le qualifie; nous avons dans le canton sous la forme antique les deux villages des *Murcin* (dont l'orthographe a varié et qui ont donné leur nom plus tard à des tenanciers) *Murcin; muscinium* veut dire petit enclos; nous avons même la signification entière dans le *Petit-Murcin*.

Sous la forme latine les exemples abondent, et on peut dire que les *clos* celtiques deviennent plus tard presque tous des villages considérables; tels sont les *Clos* aux Noës, à St-André, St-Germain, St-Haon-le-Vieux, St-Romain; *Clotie* à Arcon; *le Clozet* aux Noës; *la Clure*, *le Cluret* à Arcon et à Ambierle; *le Cluzet* aux Noës, très-suffisamment distincts des clôtures de champs et de vignes qui portent le nom de leurs propriétaires, comme *clos Figolet*, *clos Malo*, *clos Ragote*, *clos Vinaut*, etc., ou bien le mot *clos* représentant l'étendue d'anciens fiefs disparus comme *Clos de Voulde, Clos de la Brosse*, *Clos de la Roche*, etc.

(1) Compte-rendu du Congrès archéologique à Reims, 186..

*C.* L'ennemi de ces clos celtiques devient-il plus *ravageur*, il incendie ces clôtures; alors les habitants creusent au fond des bois des habitations souterraines, où l'on trouve leurs armes, leurs torques comme dans le *souterrain du bois Jolii*, ou au *Forêtet oppidum* ou lieu de refuge temporaire; enfin, des *caïrs*, lieux hauts et forts. Les habitations que l'on appelle souterrains ou bien en Poitou simplement *garennes* (1), nous amènent à parler de nouveau de nos *guérines*, si nombreuses dans nos pays et toujours accompagnées de débris caractéristiques. Quelques personnes penseraient tirer leur origine du mot germain *war*, qui signifie guerre, et comme on remarque presque toujours en ces endroits des tumulus, ils en feraient des mottes féodales; mais on n'y trouve que des vestiges gaulois et romains, et presque toujours des galeries souterraines, des excavations funéraires et jamais les débris caractéristiques de l'invasion des races germaines. L'étymologie seule et certaine de notre mot *guérine* est le celtique *Fearan, Vearhan*, *Fearann* qui signifie habitation (2), nom qui subit une foule de modifications même dans notre canton, *Garenne*, *Guérine*, *Guérinette*, *Vareine*, *Varenne*, *Variquat*, *Varine*, *Varinette*, que l'on trouve sous toutes ces formes indifféremment dans les vieux titres (si l'on a pu quelquefois confondre la *Garenne* avec un endroit consacré à l'éducation des lapins, ce qui n'empêcherait pas les vestiges d'antiquité, pourquoi la transformation de ces mots?). Du reste, nous avons le *Conniault*, la *Connière* à Saint-André, qui indiquent assez les *conils*, et à côté les *guérines*, antiques tumulus.

*D.* Plus tard, le Celte plus civilisé construit des villes, *Amberta* qui porte son nom de peuple, *Ambluareti*, *Ambrodunum* ou forteresse des Ambruareti, au milieu desquelles coule sa rivière des *Ambareti ; Briennon* rappelle les Branovii, ses voisins, etc.

*E.* Son culte mystérieux, ses événements nous donnent les nombreuses *Pierres, py*, *piles : Pierres assemblées* à Ambierle; *Pierres plantées* à Arcon; *Pierre-Fite* à Ambierle, à St-André; *Pierre que vire* à St-Haon, à St-Germain, et d'autres en grand

(1) Congrès archéologique à Fontenay, 1865.

(2) Abbé Cochet, *Revue des Sociétés savantes*, 64. — Légendes foréziennes.

nombre dont le nom gaulois les accompagne toujours, ou au moins désigne leurs attributions, leurs particularités : *Pierre aux Mortiers* (ou à bassin), *Pierre Bouffard* (pierre du vent), *Pierre au Doine* (ou *Dominus*, druides), *Pierre des Seignes* (ou des Seigneurs, *Dolmen* à Ambierle), *Pierre-Folle*, *Pire-Folle, Pierre* et *Pire-Longe, Pierre-Greffier, Pierre-Loubatière, Pierre-Martin, Martinière, St-Martin,* etc., etc.; *Pil'-la-Sert, Pile-Coutat, Py-le-Magnin,* etc.

Je ne dissimule pas que beaucoup de ces pierres n'ont rien de druidique, dans celles que je n'ai point nommées (et encore ne suffit-il pas qu'une pierre ne soit point détachée du sol pour qu'on la répute non druidique); mais beaucoup sont de véritables monuments gaulois, que les antiquaires ne sauraient nier, parce qu'ils ne les ont ni vues ni décrites; elles doivent donc désormais modifier les listes que l'on a faites des monuments celtiques du département de la Loire.

Les Gaulois ont nommé les montagnes, les vallées, les rivières, choses qui changent peu de noms : le Tesso-nant, le Tégnetenant, le Barbenant, le Ronaison, la Tache.

Le Chêne-Devin à St-Romain ne rappelle-t-il pas un souvenir druidique? L'examen des noms de lieux au point de vue de leur signification nous révèlera mieux leur origine celtique.

### Origine gallo-romaine des noms de lieux.

*A*. Une fois le pays conquis et pacifié, les camps romains deviennent les rudiments de nouveaux villages; les Castra, Castella, deviennent des Châtelards, des Châtelat, des Châtelux, maintenant plus ou moins habités; des Châtards ou même des Châteaux-Gaillards; des Châtelusses, enfin Châtrain.

*B*. Les villas romaines remplacent les loges et les clos celtiques; tantôt ce sont des maisons de plaisance, vastes, luxueuses, avec des bains, des acqueducs; tantôt de grands établissements agricoles, avec étables ou bouveries, mares ou bassins, dépendances de toute sorte, *Villa*, *Villula*, *Villarium;* dans notre canton, les *Villards, Villiards*, *Haute-Ville, Villefret*, la *Villarde*, *Villetière*, *Ville-Sibur*, etc. Les bains accuseront leur existence dans les noms de *Bains*, *Bagnal, Baignaux*, *Bagnat, Baleignier* à l'Espinasse. Les acqueducs s'appelleront la *Teau*

à Renaison, le *Thoys*, *Teyl*, *Toil* à St-Haon (*Toatum*), ou bien l'*Eduit*, *Duits* (de *ductus*, conduit) à St-Germain près le Châtelard. Les Tuileries se nommeront *Thodière*, *Thuilière*, *Thilliot*, et on trouvera sur leur antique emplacement les briques romaines et les tuiles à rebord, le four même pour les cuire, comme dans la vallée de Chantemilan à Noally (*Tegulum*). Les jardins garderont le nom de *Eurs*, écrit souvent avec raison *Heurt*, *Hort*, sous les *Heurs*, aux Noës, à Renaison, à Arcon, etc. Les cours ou places ou marchés de ces villas nous donneront le nom de *Four* (*Forum*). Les ateliers nous donneront les *Farges*, *Forges*, *Fargeux*, *Ferrat*, *Ferbuttier*, à Arcon et à St-Rirand. Déjà la nature du terrain nous sera connue par sa dénomination, les *Chambons*, le *Roux* (*Rufus*), *Bure*, *Buret*, *Burin*, *Burines*, *Burinets*, *Buron*, *Burailles* (de *Burrus*, couleur rouillée ferrugineuse), etc. Les *Ardillats*, ou terrains argilleux (*Argilla*).

*C*. Enfin, nous avons affaire non plus à une villa, mais à une colonie romaine chez un peuple celtique ; nous avons *Colonge*, *Collonge*, la *Collonges* (*Colonia*, et non pas *Collis longa*, longue colline, ce qui serait absurde pour notre Colonge d'Ambierle et celle de St-Romain). (1)

*D*. (2) Les voies romaines nous donnent : le *chemin vieux*, le *Chemin rouge*, la *Voie*, le *Chemin des soldats*, à St-Haon et à Ambierle; le *Pavé* à St-Rirand; la *Rouillère*, la *Romanée*, le *Chemin Romier*, *Romeret* à St-Germain; la *Rue de l'Espinasse*, la *Rue franche*, ou simplement la *Route* dans des endroits où il n'existe aucun chemin actuel, *Violet*, *Viola;* le *Piré*, le *Terne*, *Ternons*, *Piré-lègue* (ou pierre-lieue, pierre milliaire) à St-André; *Turat*, *Torois* (tertres), *Millery* à St-Rirand.

Avec les routes nous avons les ponts, le *Pont-Neuf*, le *Pontet*, le *Poncet*, *Pont de la Roche*, *Pons de Pétra*, etc.

Nous avons encore de nombreux *Trèves*, *Treive*, *Traivot*, *Trainot* (*Trivium*) dont le nom quelquefois se contracte avec celui du lieu, comme *Trévelin* à Ambierle, *Tréfavier* (trêve des fabricants) à St-Germain, même *Trion* (*Trivium*) à St-Rirand.

*E*. (3) Enfin, une multitude de noms prennent leur origine dans

(1) *V*. Eu. Salverte.

(2) *V*. Courtépée, *Histoire et description de la Bourgogne*.

(3) Houzé, *De la signification des noms de lieux en France*.

des expressions latines, comme leur signification, leur tournure l'indiquent, ainsi : *Vallières, Vaux, Vallie, Valle-Sac, Valpret, Valausoles*, tous noms de notre canton ; *Inversin, Aversin (Inversus sinus)*, vallons ou pentes renversées opposées à l'*Adret (dextrium) adroit*. Je pourrais en inscrire un grand nombre.

Le néo-latin employé surtout aux VIII$^e$, IX$^e$ et X$^e$ siècles, mais toujours conservé dans les chartes, surtout celles des ecclésiastiques, nous fournit aussi beaucoup de noms que je pourrais appeler ***noms néo-latins*** et qui caractérisent cette période qui précède l'invasion des barbares.

### Origine germaine des noms de lieux.

Cette origine est peu répandue dans nos pays, parce que la conquête Burgonde en changea peu la face, et le fond de la population est éminemment gallo-romain ; aussi, quoique les noms à radicaux ou à formes germaines se voient par tout le canton, ils sont plus nombreux dans la partie naguère appelée *Petite-Bourgogne*, St-Germain, Noally, Ambierle en partie.

*A*. A cette époque nous retrouvons la villa, mais toujours associée à un nom germanique : *Ville-Vauthier, Villa-Valdorii* à Ambierle ; *Ville-Rigaud, Villa-Rigaldi* à Noally-Bourgogne.

*B*. Le mot *court, cortil* (*chors, cortex*), s'observe dans le *Curtille* à St-André, le *Cort* de la Maladière, les *Cours* à Noally-Bourgogne, *Courteaux* à Ambierle.

*C*. *Bourgogne, Bourguignon, Bourg-la-Liaude*, apparaissent en même temps que *Déange, Rue Franche, Martelange, Martelanche*, la *Ranche, Maringes*, etc., toutes formes allemandes.

Le radical *War* (guerre), nous donne : la *Garde, Garambaud, Garand, Garon, Gault*. Ajoutons les noms d'*Arnoult, Arnaud, Renaud, Hymbert, Girarde, Guicharde*, et toute la série des *Guillot, Guillotte, Guillite, Guillemine*, etc., etc.

*D*. Il n'est pas jusqu'aux *Sarrazins* qui, dans leur courte invasion, ne laissent encore la terreur de leur nom : la *Pierre sarrazine* aux Noës, le *Sarrazin* à Ambierle, deux *Châteaux-Morand* ou *Mouran, Ténement aux Morels, Moreaux*, les *Mores* à St-Germain en font foi. Nous n'allons pas plus loin de peur de faire la part de l'imagination !

### Origine ecclésiastique des noms de lieux.

*A.* Les premiers martyrs de Lyon et des autres pays ont déjà nommé des villages et des territoires, comme S. Martin d'Ambierle, l'apôtre des Gaules dont le nom est resté attaché à tout ce que l'ancien druidisme avait laissé dans le pays, et au paganisme : les *Pierres Saint-Martin;* mais avant lui nous avions *St-Rirand*, *Reverianus*, *Abondius*, *Abonde*, *Haon* qui a détrôné l'antique *Ambrodunum; Romanus* qui a mis au silence l'ancien *Romanoa* ou *Romagnac de Maroille*, *St-André*, *St-Rome*, *St-Puinard;* puis les saints plus modernes auxquels la reconnaissance publique éleva des *chapelles : St-Roch*, *St-Alban*, etc., etc. Le mot *Loroux* (à St-Rirand), singulièrement contracté, est l'*Oratorium sancti Reveriani*..

*B.* Les monastères datent de ce temps, du VIIIe au XIIIe siècle. Le premier de tous est celui de *St-Martin-d'Ambierle*, riche abbaye avant d'être simple prieuré soumis à Cluny; *Beaulieu*, *Belli-Locus*, puis *Pouilly-les-Nonains;* enfin, la fille de Citeaux, la *Bénissons-Dieu, Ainay*, *Savigny*, *Montverdun*, sont représentés par leurs possessions qui portent souvent leurs noms.

Quelques pèlerinages, tombés en désuétude avant les temps modernes, conduisaient les Roumiers à *Châtelux*, *Font Sainte-Luce* à Ambierle, à *St-Symphorien*, à la *Madeleine*.

*C.* Plus tard encore viennent les nombreuses prébendes dont les titres nous ont conservé les noms, *Prébendes*, *Probandes*, etc., etc., qui ne sont que les anciens *Alleux*, *Alloyés*, *Alloués* donnés par les fidèles; deux chevaliers tués à la bataille des Egaux donnent à la cure de Renaison les vignes des *Allouis* (1363).

Et tant est grande l'influence des couvents que des hameaux et de gros villages se bâtissent à l'abri de leurs murs! Le couvent d'Ambierle appelle à la part des privilèges les habitants qui ont quitté l'Ambierle romain, malsain et ruiné par les guerres, etc.

*D.* Les moines défrichent les terrains, voilà les *Essarts*, les *Issarts*, *Essarboutey*, *Esserie;* défrichements qui sont repris par la petite bourgeoisie vers la fin de la monarchie en temps de paix. Ces mêmes moines dessèchent des marais et creusent des

*Biefs* près de leur prieuré de St-Jacques; ils établissent des *Prés* aux environs de la murette, etc. Et le nom de ces fondations presque toutes rurales vient de la situation des lieux, des produits, du règne végétal, des animaux, etc., source de noms qui continue jusqu'à l'établissement récent du cadastre : la *Noyerie*, le *Vernay*, les *Fragnes*, les *Egaux*, les *Bois*, etc., etc.

*E*. A cette époque apparaissent les expressions néo-latines et certaines mesures agraires, *Unam cartalam*, *Cartaladam de terra*, la *Cartelée*, *Cartalée*, *Cartonnée;* les *Arpents*, les *Lites*, *Demenchiata*, etc.

*F*. Le *Mansus* romain est devenu le *Mas*, le *Mat*, la *Mure*, la *Murette*, la *Mazure*. Le val se traduit par *Gutta*, *Gutulla*, la *Goutte*, nom si souvent répété dans le cartulaire de Savigny et que nous retrouvons avec tous ses dérivés : *Goutaillard*, *Goutailles*, *Goutaillon*, *Goutais*, *Gouttais*, *Goutet*, *Goutey*, *Goutière*, *Goutille*, *Goutillon ;* quelquefois le nom se contracte avec son qualificatif : *Goutorbe*, *Goutelonge*, *Goutenoire*, *Mallegoutte*.

*G*. De ces temps *ecclésiastiques* viennent aussi : les *Maladières* ou maladreries, les *Frairies*, *Frarie*, *Frary* (confréries); les vieux cimetières, soit qu'ils conservent le nom de *Vas* : la *Terre du vieil Vas* à Noally, soit qu'ils se nomment la *Terre des morts : Malachat*, *Malafosse*, *Champ du Massacre*, *Osséat*, *Tombérinaux*; soit que le nom caractéristique de *Charney*, *Charnay*, *Charney*, *Charnant*, *Charne*, *Charnivet* qui vient de *Caro*, *Carnis*, les désignent à l'antiquaire.

### Origine féodale des noms de lieux.

La féodalité érige dans les campagnes une foule de châteaux, de fiefs grands et petits, qui deviennent des *Gentilhommières*. Les villes et les communes se closent de murailles, et dès-lors une foule de noms nouveaux viennent au jour. Parmi les plus caractéristiques du canton, je citerai :

*A*. (1) Les *Mottes*, la *Mothe* à St-Romain, la *Motte-Vieux* à Noally, élévation artificielle ou naturelle sur laquelle le baron

(1) Abécédaire de Caumont. — Architecture militaire.

plante son donjon ; la *Motte-de-Couzan* à St-Haon, la *Motte* sur laquelle s'élève la tour de l'Espinasse.

*B*. Tous les châteaux dont le nom vient de la forme, comme *Château-Rond*, *Château-Froid;* châteaux dont les abords sont défendus par les *barres*, *barrières*, *palices*, *tours*, *fossés* ou *rasons*, *boudins*, *devalées*, *redoutes : Roc de la Battle*, *Butte des Ardaillons*, *Cheval*, *Chavallaires*, *Châtignon*, *Chevallières*, etc., et dont la prise peuple les *Vas* et les *Charnay* dont nous avons parlé.

Quelquefois ces manoirs ne sont que des demeures de bas-chevaliers, bâcheliers, des *Bachelards;* le plus souvent des *Maisons fortes*, *Castels,* etc., de *Gendarmes*.

*C*. Les potences seigneuriales, les droits de chasse, de pêche, nous amènent les *Croix* qui s'élèvent sur les champs des *Justices;* les *Fourches,* les *Arbres justiciers*, les *Chassins*, *Chassières*, *Garennes*, *Perdrillère*, *Perdrisière*, *Pardière;* les *Peschoires*, les *Grueries*, les *Egrons*, les *Gués* ou droits de passage, etc., etc.

**Autres origines des noms de lieux.**

Ici, je me contenterai de dire que, devenu paisible possesseur de son champ, le marchand, le cultivateur, après le laod, le milaod, la taille, la dîme, l'impôt acquittés, et les reçus de ces sommes bien obtenus et paraphés (ce qui n'était pas toujours aisé dans nos pays), et quand sire le roi n'envoyait pas ses armées sur le chemin des soldats prendre à St-Haon *étape* et *maraude*, et enlever aux bouviers de St-Romain leurs bêtes qui ne redescendaient plus la montagne, au grand *fâchement* des consuls de St-Haon; alors le propriétaire donnait à sa terre des noms de fantaisie : c'était l'*Or d'en haut,* l'*Or porté* aux Noës; la *Mère du blé*, la *Décorée*, la *Frette-Miche*, etc. (1). Le domaine prenait le nom du possesseur ou du tenancier; la vigne, le nom de celui qui l'avait plantée; le fief ruiné n'était plus qu'un *Clos*, un *Domaine*, *Domaine-Voulde*, *Saligny*, etc. En revanche, le bourgeois riche se faisait appeler : *Sieur;* Vialon, *Sieur de Plasse-Boutier*, Vialon, *Sieur de Villard*, etc., tout à côté du *haut et*

(1) Eus. Salverte, *Etude sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux.*

*puissant seigneur* Michon de Chancé. Les principales familles du Roannais sont ainsi représentées sur le terrain, et tel, qui n'est point regardé comme gentilhomme, porte le nom de sa terre. Les *Macibaud d'Arçon* ont été seigneurs de Changy; les *Noailly* d'Ambierle formaient une fédération chevaleresque, des *Comparsonniers nobles*. Le moine avait sa prébende, sa *dime*, ses *terres dimerales*, etc.

Il est assez difficile, dans toutes ses origines, de démêler la forme antique et *respectable* du nom de lieu; mais l'administration ne devrait pas sembler prendre à tâche de défigurer ces noms, dont l'importance topographique, historique et linguistique ne ressort pas assez aux yeux des employés subalternes étrangers au pays. Ainsi, pourquoi écrire la *Croix-du-Sud* à la place de *Sault* (*Saltus*)? Le cadastre lui-même et les cartes si consciencieuses, mais immenses, de l'état-major, n'ont pu échapper à ce défaut!

### DES NOMS DE LIEUX DU CANTON AU POINT DE VUE DE LA LANGUE.

Les noms de lieux sont dans nos pays les plus anciens monuments de linguistique; ils subsistent même après la perte des travaux et des bâtisses des peuples anciens, même après les plus grands changements dans l'état physique du pays.

Les noms de lieux se lient directement aux *noms des peuples;* ils offrent des vestiges du langage des anciens habitants. De plus, ces noms sont facilement décomposables dans leurs éléments idéologiques, et l'étude de leur signification jette une vive lumière sur l'éthnographie et même l'histoire d'une contrée.

L'origine et la signification de ces noms en celtique, en gallo-romain, en néo-latin, en germain, en vieux français, sont donc très-importantes au point de vue de la formation de la langue française. Enfin, si l'on veut que cette étude atteigne son complément, il ne faut pas négliger le *patois local;* les termes du patois nous rappellent une foule de noms tombés en désuétude et ont l'avantage de nous fournir des intermédiaires entre deux dénominations dont la lointaine analogie vient briller par un rapprochement certain (1).

(1) *V.* Pierre Gras, *Dictionnaire du patois forézien.*

Une autre conséquence importante jaillira de l'examen des noms semblables imposés à des lieux différents.

Enfin, on doit étudier comment les noms se comportent dans le jeu des mots, radicaux et terminaisons suivant l'idiôme nouveau des peuples, les contractions, les défigurations, de manière à ce qu'on puisse enfin en fixer l'orthographe.

**Noms de lieux d'origine celtique et leur signification.**

Ces noms sont encore très-nombreux et tous caractéristiques; mais je ne puis ici qu'examiner rapidement les termes généraux applicables à notre canton, laissant à la curiosité le soin de trouver toutes les racines celtiques.

En voici donc une grande liste dans l'ordre alphabétique :

ALT. — Le mot celtique *Alt*, lieu élevé, nous donne les nombreux *Haut* qui désignent les collines de notre canton avec leurs noms qualificatifs :

Le *Haut de Roue.*

Quelquefois la signification est répétée dans le nom de lieu : *Haut de Montrond, Haut de Montpaple.*

Dans les anciens titres, il prend la forme de *Hault*, l'analogue du *Saltus* latin, et de l'autre forme celtique conservée dans le patois *Supt*, *Sûc*, *Sûr*, *Sault :*

Le *Suc du Châtelard.*

La *Croix du Sault*, *Sûr*, *Sul.*

Il est toujours opposé au mot *Bas :*

*Bas de Couture*, etc.

AR. — L'analogue *Ar* (élevé, sur) se trouve dans *Arcon*, sur la pointe (*Ar*, *Khôn*).

AMBERT. — C'est le nom du peuple, *Amph*, autour, *Bert*, montagne, peuples des montagnes par rapport aux Branowii et à une bonne partie des Ségusiaves, habitants des plaines.

*Ambrodunum*, *Ambarrets*, *Ambaloup*, se rapprochent du nom générique.

Doit-on y voir, au point de vue de l'éthnographie, la trace des anciens Fenians (= *Fin*, *Finois*, la nation, soit *Tud*, *Tchoud*, le peuple de l'âge de pierre, que suit un récent mémoire dans la *Revue du Lyonnais ?*

Bec. — Ce mot qui signifie rivière nous donne :
Beccajat ;
Beclandière ;
Bêche-molle ;
Biche-Charmont ;
Bichon.

Borde. — Ce mot signifiie métairie; il s'applique à nos Borde, Bordes, Bordel, Bordet, Bourday, Bourdays, Bourdeys, Bourdigo, Bourdon.

Busch. — Ce nom celtique de bois s'applique à tous nos mots qui l'ont pour radical; il s'est conservé sous sa forme gauloise dans *Boch* à Renaison.

*Bois*, *Boisy*, *Boicholière*, *Bocul*, *Bocuy*, son diminutif *Busquetum* dans *Bosquet*, le *Boschel*, le *Bost*, *Bout*, *Bou* (de Burance), *Buissières* même, *Boussard*, *Boyer*, *Boys*.

Bro, Bru. — Ce nom, qui signifie aussi bois, forêt, nous a donné de nombreux dérivés, composés ou diminutifs :

*Brosse*, *Brossand*, *Brossières*, *Brossille*, *Brossillon*, *Broue*, *Broussailles*, *Brussan*.

La seconde forme *Bru* ou *Breu* nous fournit aussi beaucoup :

*Breu*, *Breuil*, *Brial*, *Briailles*, *Bruchet*, *Brouille*, *Bruils*, *Bruldieu* (Boisdieu), *Brulet*, *Brulets*, *Brulots*, *Bruyllardière*, *Brye*, qui ont tous la signification de forêt.

Cant, Khôn. — Je rapproche ces mots qui ont à peu près la même signification, et je trouve dans le canton :

*Pille-Chante*, rocher en forme de *coin;*

*Chantiau de Pins*, ou canton planté de pins, qu'il ne faut pas confondre avec les mots *Chante-Oiseau*, *Chante-Milan*, *Chante-Grenouille*, qui marquent évidemment le cri de l'animal nommé. Le *Coin* se trouve souvent aussi.

Car, Cair. — Ce mot celtique a la signification générale et bien connue de pierre, rocher, cair, Cairn, à laquelle on étend celle de lieu haut et fortifié, ce qui ferait voir l'analogie avec *Quadrum* (source étymologique indiquée par l'abbé Lebœuf et autres). Il nous donne de nombreux dérivés. En première ligne :

Les *Cars*, le *Car de Rade*, *St-Bonnet-des-Carris*, que l'on écrit à tort les *Quarts*, les *Quatz*, le *Quart*, mais que nous re-

trouvons dans plusieurs lieux montagneux et rocheux sous le nom de *Chars*, le *Char*, *Chargrod*, *Carré d'Azole*, *Carré Guirier*.

Poursuivant l'étude du nom générique, nous pouvons l'appliquer à *Carron* (St-Romain), la *Cherchère* à St-Haon-le-Vieux, la *Carcarrine* aux Noës, *Caye*, *Cayets*, etc.

CHIER. — Enfin, nous avons toute la série patoise et forézienne des *Chiers*, *Chirand*, *Chiron*, *Chirau*, *Chiraud*, *Chirée*, enfin *Chirat*, qui veut dire amas de pierres et à son analogue (dans *Piré*, la *Perrière*, *Piarard*, *Piérices*, *Pierris*, *Perret*, *Peré*, *Pierreton*, *Perier*, *Pérelles*, *Péray*, *Péserie* (*Pey*, *Puy*, *Mont*, *Pierres*, *Py*, *Poy*, la *Puye*, *Puzeaud*, *Pisay*, etc., etc.)

CHAL, CAILL. — Ce mot chal, ou cal, ou chel, chaill, a pour signification le sens de forêt en défriche : *Cala* (Lebœuf, Du Cange). Nous le trouvons dans les noms suivants :

*Challes ou Challes* à Arcon ;

*Chal* (*lumet*) à St-Romain (forêt d'Olme) ;

*Chal-Andron*.

Tous ces noms s'appliquent à des endroits boisés. Les autres formes s'observent également :

Les *Caillotes* à Renaison, les *Cayes*.

On peut même suivre jusqu'à *Saillat*, *Seiller*, qui sont représentés en latin par *Cailliacum*, racine *Caill*.

CLAP. — Nom celtique qui a de fréquentes applications dans le canton (*Clip*, *Clap*, *Clep*, *Crep*) dans le sens de pierre.

Le *Clapier* à Noally.

Le *Clépès* aux Noës.

Même dans la forme de *Clavelles*, *Clivières :*

*Crapigny*,

*Crépin*, qui sont des lieux caillouteux dans la plaine terreuse.

CORN ou KORN, angle, donne *Cornillon*, *Carnillon*, *Cornevin*, etc.

CORA. — Un chêne en celtique, le rouvre si commun dans nos haies où on l'ébranche de manière à lui donner dans l'ombre des formes fantastiques. *Cora* a nommé une foule de lieux :

*Corand* à Noally, *Coris* à St-Rirand, *Corréant-Mireau*, *Corre-Noës*, *Coura*, la *Courate*, les *Courates*, *Courrière*, etc., etc. On l'a conservé dans le patois.

Eve. — Eau, en celtique, donne les *Eaux*, l'*Eau salée*, *Eaux forêts*, *Eaux mortes*.

Fag, Fau. — Le hêtre ou fayard commun dans nos montagnes a conservé son nom celtique et nous donne une foule de dérivés :

La *Faye*, Goutte de la *Fayolle* à St-Rirand.

Les *Fageux*, le *Fouet* à St-Rirand.

La *Fairière*.

*Faverain*, *Favet*, *Favière*, *Favillées*, *Favillon*, et même (Fagus) *Fagot*, *Fagon?*

Gour. — Gour ou gor a conservé sa forme celtique dans le patois :

*Gour*, un gouffre; *Gourd-Lurette*, *Gournay* (pour *Gourd noir*).

*Gorde* sur l'Oudan à St-Romain.

*Gordon* à Renaison.

*Gorie*, *Gorry*, *Gorses* à Renaison; *Goura*, *Gourrat* à Arcon et St-André.

*Gourru*, *Gourrousel*, etc.

Land. — Ajonc épineux, et par extension terrain en jachère, non cultivé, marécageux, nous fournit avec la prononciation patoise :

Les *Glandes*, *Landes*, *Landière*, *Landoines*, *Landoucette* ou *Landourette*, *Landrichon* à Arcon, les *Liandes*, *Liandot*.

Lay. — Forêt celtique, nous donne le *Laya* à St-Rirand.

Mag. — *Mag*, *Magen*, *Maes*, est le celtique analogue au *Mansionile* des latins, *Mansus*, et leurs dérivés, sont communs et nombreux.

*Mas* ou *Mars* à Ambierle.

*Mas de la Collonge*.

*Massons*.

Les *Mats*, *Magnisol*, *Magnius*, *Magneraud*.

La *Maix*, le *Mayant* à St-André.

Martres. — Les Martres étaient des déesses gauloises présidant aux sacrifices humains, aux expiations. En Poitou, les *Martrais* ou *Martrières* sont des sépultures gauloises. Elles nous donnent ici (comme les *Folies*, les *Pierres-Folles*, *Pèrefol*) des

*Martières, Martinières, Mars, Pierre-Martin, Pierres-St-Martin,* que la piété locale et la superstition entourent encore d'un respect et de pratiques significatives, tout en les dédiant à S. Martin, grand destructeur du paganisme.

NANT, NARS. — La vallée celtique parcourue par un cours d'eau se retrouve dans *Tessonant* (la Tessonne);

*Barbe-Nant* à St-Bonnet;

*Tagnet-Nant* (ou *Tagnet-Ant*);

*Garo-Nand,* rivière de Garon.

NARS. — J'en rapprocherai le mot *Nars* qui signifie tourbière, marécage. La narce est un endroit dangereux où le passant imprudent risque de s'engloutir dans la boue.

Les *Narces* à St-Haon-le-Vieux;

Les *Narces* à Arcon;

Les *Narses;*

Les *Nards* à Renaison et aux Noës.

NAU, NAW. — Noa, node, noue en roman, en vieux français a le sens de prairie; le *Now* gaulois, nous le trouvons dans plusieurs lieux : *Noaly, Noailly* (*Noaliacum*), les *Noës,* que nos paysans prononcent *Nau,* pays de prairies; *Noals,* la *Noue.*

POUL. — Le gaulois *Poull* a bien pu souvent être confondu avec le latin *Paulus*, et tous les Pouilly seraient des demeures de Paulus; mais ils se traduisent presque tous, sinon tous, par *Polliacus.*

*Poull,* le marécage gaulois, nous donne facilement *Poully, Poullaille, Poullaillon* (ses diminutifs), tous lieux humides, le *Poux*, et sous la forme patoise venant directement du celtique.

Les *Bouillards;*

Les *Bouillats,* les *Ebouillats;*

Les *Bouillères, Bouillère;*

Les *Boulas, Boullet* (*Betuletum*), le bouleau est l'arbre des marécages montagneux.

Le *Boullat,* *Mouilles.*

Le *Boullier,* *Mouillères.*

*Boulletières;*

Les *Boullines;*

*Bullion, Buillatière.* (Palus, marais?)

Rot. — *Roto, Rod, Rut, Rit, Ryt.* Ces diverses formes dialectiques du même mot ont la signification de *rue,* chemin ou passage, et voilà pourquoi nous trouvons dans nos campagnes, loin de toutes maisons, des *rues* dont nous ne comprenons pas l'existence en ces endroits.

La *Rue Franche,* la *Rue de l'Espinasse,* la *Rue;*

La *Ruette,* la *Rue Borgne*, à St-Haon-le-Vieux ;

Le *Rou,* à St-André, à St-Rirand ;

Le *Royer* à St-Haon, *Ruillière, Rouillère* à Ambierle;

Les *Ruels* à Renaison, le *Ruillat* aux Noës;

que l'on ne confondra pas avec d'autres dérivés, malgré leur analogie complète ; mais ici le chemin s'applique aux cours d'eau :

Le *Riot,* le *Riat,* le *Ryat,* le *Ruy,* le *Rit,* le *Rio;*

Les *Riez,* le *Royat* ou *Royer,* qui est chemin et ruisseau, comme on le voit si souvent encore dans nos campagnes.

Sagn. — Encore un de ces noms celtiques qui ne changent pas, parce qu'ils conviennent bien à ce qu'ils désignent. C'est ceux-là que le patois conserve de préférence. Ce *Sagne* (jonc, marais), nous donne successivement :

*Sagne;*

*Sagnat* (pacages marécageux) ;

*Sagnerand, Sagnes;*

*Sagnat, Saignes, Saignaux,* le *Saignin, Sagnon.*

On écrit aussi parallèlement :

*Seignes, Seignat, Seignalon, Seignasson, Seignot.*

On contracte souvent aussi l'article et le nom, et on dit :

*Lassaigne, Lassagne,* à *Lasseigne, Lassigne.*

Peu. — Nous pourrions multiplier ces exemples et ces études, nous nous contentons de dresser encore ici une liste de noms de lieux d'origine celtique :

Les *Py, Pey, Puy, Pil-Pire,* du celtique *Peuch, Peuil.*

*Pé des Bans, Pire-Longe, Pile-Coutat.*

Les *Bard,* du gallique *Bar,* clôture, qui nous donnent encore : le *Bare,* la *Barre,* la *Barotte, Barouillère, Barabandière, Baraudière,* etc.

Goy. — *Goy,* celtique qui veut dire tortu, recourbé en serpe, fournit *Goyard, Goyardon,* etc., etc.

*Cercières* = *Circuah,* tourbillon.

**Noms de lieux d'origine latine et leur signification.**

*A*. Ces noms de lieux sont les plus nombreux et il serait fastidieux de les rapporter tous ; il suffit d'appeler l'attention sur quelques-uns qui, par leur valeur, se distingnent des autres.

Les *Agorelles,* de Agoreus, qui tient au marché.

*Aulagnières,* de Avellana, noisettes.

*Bagnat,* de Balneum, Balneatum.

*Bodre, Bouterie, Boaterie,* de Boateria, marché aux bœufs; ce nom est toujours au voisinage des villas romaines.

*Cave,* de Cavea, cavée, chemin creux; la *Cave* à St-Germain.

*Charmes, Charpinot, Chaume,* de Carpinetum.

*Châtelard, Châtelat.*

*Châtelux,* de Castellum. C'est ce qu'on appelle en Poitou et en Normaddie *Châteliers.*

*Chavannes, Chavanon, hAvanny, Chenevière, Chevenotte,* — de Cannabis, chanvre.

*Egaux, Egas, Egays, Eguès, Eguillons, Eguilles, L'Egaille, Eyguys.* — de Aqua, eau.

*Feux, Figoulet, Figot, Figolette,* de Foccus et ses dérivés.

*Font, Fonts, Fonds, Fontanière, Fontenay,* — de Fons, fontaine.

*Mont, Merle, Orme,* de Mons, Merula, Ulmus.

*Pas, Pascal, Pâquier, Pâquis,* de Pascere.

*Pont,* de Pons.

*Pra, Prats,* de Pratus.

*Salle, Chazelles, Cassins, Case,* de Casa, Casella.

*Val, Vaux, Vallie, Vallières,* de Vallis, etc., etc.

*Heurts* (Hortus), etc., etc.

*B*. Il importe de reconnaître les noms auxquels le temps et la corruption du langage ont donné un aspect étrange; il faut étudier leurs finales et leurs transformations.

TABLEAU DES FINALES.

La finale spécialement diminutive et reproduisant une diminutive gauloise, *olus*.

ogilus = Maro-glis, glias, Maroilles, petit marais.
olius, oilus, olium, } formes latines.
uil = ***Bruils,*** petit bois à Ambierle.
el = ***Bord***-el, petite métairie, fontenelle.
eil.
eul = ***Ferreo-olus, Fargeul, St-Forgeux.***
euil = ***Breuil,*** petit bois.
oil.
ul, ullis, yllis = Marullys, Maryllis, Brossille.
uy = Boccuy, Boccueil, Bocul.

eau {
el = Morels, Moreaux, Châtel, Martel.
elles = Perreau, Perrelles, amas de pierres.
ailles = Egaux, Egailles, Briailles, Briailhes.
eiles.
alles, ally = Noally, petites prairies.
oiles, Mouilles.
olles, ollet, Figot, Figollet, Mariols, Mariolles.
ollœ, quartier des Bazolles, Noally, Bressolles.
oly.

La finale *ay* venant de l'armoricain *ac*, *ec*, acus, etums, ède, ade, représente un substantif collectif.

ai, aie.
ais = les Goutais, plusieurs gouttes ou vallons réunis.
ait.
aix.
ay = Vern-ay, lieu planté de vernes, Sauday.
aye = Faye, lieu planté de hêtres, Vernayat (local).
ays = Egays, lieu abondant en eau, Evernays.
é = le Peré, Peray.
ée = la Pinée, la Piney, Cartonnée, Cartelées.
ei.
eis = Bourdeys, broussaille.
eix.
eiz.
ès = les Agrès, lieu planté de houx (agribles), Boulés.
et = Fouet, lieu planté de hêtres; le Boulet, etc., Saudet.

**Suite de la finale *ay*.**

ets = les Razels, plusieurs rasos ou fossés ; les Bichets.
ex.
ey = le Goutey, lieu creusé en plusieurs gouttes ou ravins, Saudey.
eys = les Bourdeys, Bourdays.
—
oi.
ois = le Turois, ou tertre.
oit.
oy.
oix.
oye.
—
ade = la Ramade, la Curade, Degade, etc.
ede.
atte = la Servatte, la Couratte.
ette = la Buissonnette, la Charmette.

**La finale *y* représente une idée de propriété analogue à *ac*, *ec*, Acum, analogue de *ey*, *ay*, *et*, *oit*, etc.**

Pouilly, Polliacum.
Noally, Nuiliacum, Nobiliacum.
Boisy, Boxiacum.
Champagny, Champaniacum.
Champagnyé, id.
Etc., etc.

**La finale *eu*, *ieu*, est aussi analogue et transformable en Acum.**

Bossiacum, Beyssicus, Boisseu, Boisy.
Salligny, Sallignacum, Soligneu à St-Romain.

**La finale *at* se traduit aussi par Acum.**

Les Bournats, Bornacum.
Cerisat, Cœrisiacum (Ceriset, Cerison).

**La finale *au* peut venir d'Altus, mais elle représente le plus souvent Acum.**

Bagnau, Baignaux, Bagnat, Balneatum, Balneacum.

La finale *ières*, en latin *ariæ*, est en collective et répond au *ek* gaulois.

- Lieux de réunion des animaux : Grenouillère, Chevrassière, etc.
- Lieux abondants en végétaux : les Ormières, Mayouffières, etc.
- Lieux abondants en minéraux : la Minière, etc.
- Lieux de fabrication : Carrière, Verrie, Thuilière, etc.
- Idée de propriété : la Jarnotière.

**Noms de lieux d'origine germaine et leur signification.**

Dans le chapitre de l'origine germaine des noms de lieux, on a vu que ces noms étaient assez rares dans nos pays ; les radicaux au moins sont communs au celtique et au germanisme, mais on peut cependant reconnaître la présence des Burgondes ou des Francs, dans les modifications et les terminaisons de nos mots (1).

1o

Ainsi nous avons la *Martelange*.

En latin *Martel-anus, ana,* finale adjective qui marque une idée de propriété et est l'analogue de l'*ec, ac, acus.* (Les Maillanes, vignes du nommé Maillan.)

Les Gaulois prononçaient (et écrivaient) *gn,* l'*n* étant chez eux accompagné presque toujours du *g,* son nasal que les Germains ne savaient prononcer, ou plutôt modifiaient en plaçant l'*n* devant le *g :* Martelane, Martelagne, Martelange. (La langue romaine, latin altéré par le tudesque, a des formes analogues.)

2o

Ainsi, toutes les fois que nous trouverons la finale *ange,* de laquelle il faut rapprocher *onge,* Colonia, *Colonge, inges,* vient à la fois d'un *gn* celtique modifié en *ng* germain, et à la fois de l'appel fréquent de *i* à *j* aspiré : la *Marine, Maringes*, de même Martelange est dit en patois *Martelinge.*

3o

De même encore, la finale *anche* n'est qu'une modification analogue, mais avec une aspiration germaine encore plus prononcée.

(1) Houzé, *De la signification des noms de lieux en France.* Saint-Menges.

Nous trouverons donc la *Martelange*, la *Martelanche*.
L'*Anée*, l'*Ange*, l'*Anche* de pierre a St-André.
*Fontaine, Fontane, Fondange, Range, Ranche*.

Exemples : { *Bardonnanche*.
—

4o

Je ne parlerai pas des finales et des mots entiers germaniques qui sont presque toujours des noms propres de conquérants : Burgondes, Gérard ou Girard, Humbert, Gilbert, etc.

**Noms de lieux d'origine patoise ou de forme patoise, leur signification.**

En disant d'origine patoise (1), je ne suppose pas qu'on doive puiser dans le patois les radicaux des noms de lieux ; mais beaucoup de ces noms ne se retrouvent ni dans le celtique, ni dans le néo-latin ou basse latinité ; ils résultent d'une corruption, ou mieux d'une tranformation très-indirecte et irrégulière, — et leur signification ne nous est révélée que par le patois.

Nous en trouvons de nombreux exemples dont je distribue ici les principaux par ordre alphabétique.

| | | Patois. |
|---|---|---|
| Abère | = | Aberaux = Abéro, abreuvoir, patois forézien. |
| Agrèves | = | Agrèvou, houx (agrifolium), id. |
| Andines | = | Andain, rangée de foin. |
| Agliensi | = | Angliensi, églantier. |
| Aulagnières | = | Aulagne, noisette. |
| Bachat | = | Diminutif de Bac, auge, baquet. |
| P........ | | Bachasse, Bachon. |
| Baranne | = | Baragne, endroit stérile. |
| Barbillère | = | Barbelles, menues racines. |
| Barouillère | = | Barroula, degringoler (terrain en pente). |
| Ampans | = | Ampans, mesure de terrain, largeur d'une palme. |
| Bessons | = | Bessons, frères jumaux. |
| Bichets | = | Bichet, mesure pour les grains. |
| Bief | = | Bié, canal d'irrigation, béal. |
| Bodines | = | Bodins, veaux, bœufs. |

(1) Pierre Gras, *Dictionnaire du patois forézien*, *Histoire littéraire*.

| | Patois. |
|---|---|
| Borde | = Borde, métairie. |
| Bouillat | |
| Bouillères | = Bouillat, terrain marécageux. |
| Bouillard | |
| Bourday | |
| Bourdeys | = Bourdis, broussailles en désordre. |
| Bourdigo | |
| Breu | = Breuil, bois (nom conservé du celtique). |
| Bouttals | = Boutassat, bourbier. |
| Briérat | = Brière, bruyère. |
| Buyère | = Buye, lessive, endroit humide, bouillère. |
| Cabiot | = Cabiotte, cabane. |
| Canard | = Canard, canal. |
| Cartonées | = Carton, mesure de capacité. |
| Chana | |
| Chane | |
| Chanée | = Chana, conduit, chenal. |
| Channette | |
| Chanouillère | |
| Chassé | |
| Chassin | |
| Chassagne | |
| Chassier | = Chausse, chêne = Castanetum. |
| Chassignat | |
| Chassines | |
| Chazaux | = Chesaux, ruines, maisons. |
| Chazelles | |
| Chirat | |
| Chirée | |
| Cherez | |
| Cheraud | = Chirats, amas de pierres. |
| Chiez | |
| Chiran | |
| Chiraud | |
| Coura | |
| Couratte | = Coura, chêne, nom conservé du celtique. |
| Courrière | |
| Faye | = Faye, hêtre. |

| | | Patois. |
|---|---|---|
| Frairie | = | Frerie, confrérie. |
| Gourd, | | Nom conservé du celtique. |
| Eur<br>Heurt<br>Hort | = | Eur, jardin (hortus). |
| Lite | = | Litte, mesure agraire. |
| Maillère | = | Mayeri, chêne pour poutre, maîtresse poutre. |
| Mouilles | = | Mouille, Mouillœres, endroit marécageux. |
| Narse<br>Naote | = | Néat, Narce, marécage. Conservé du celtique Naut, Nars. |
| Perrière | = | Pereiri, carrière. |
| Puble | = | Puble, peuplier. |
| Rampas<br>Rampaux<br>Lampas | = | Rapaux, buis, croix de Rampaux. |
| Rase | = | Raze, sentier, rigole. |
| Rouille | = | Rouilla, pré marécageux. |
| Sagnat<br>Sagne<br>Seigne | = | Sagnat, Sagne, marécage. Conservé du celtique. |
| Sugnat<br>Sugne | = | Sugat, Sugnà, surveiller. |
| Tau<br>Thau<br>Thu | = | Tou, canal souterrain (Toatum, Thus). |
| Tronfaux | = | Tronfo, griffon d'une fontaine (1). |

**Noms de lieux d'origine néo-latine et transformation des mots.**

Les noms de lieux néo-latins répondent à cette période du moyen-âge où l'invasion des barbares modifia la société de fond en comble; il fallut des mots nouveaux pour des choses nouvelles; les partages de terrains dus à la conquête amenèrent de nouvelles mesures agraires; de là : (2)

*A*. Les Asinata, Asnée (Cartulaire Savigny).
Les Audanz, mesures de prés, Andena (id.).

(1) Papon, *Arrêts*.
Compte-rendu du Congrès scientique archéologique à Alby, 64.
(2) A. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, glossaire.

La Deminche, Demanchiata, Demechiata de terra arabili (Cartulaire Savigny).

La Cartalée, Cartalus, Cartale, Cartallum, Cartalis, levare cartam de terra (id.).

La Chargue } = Calgata, unam calgatam de vino (id.).
La Changue }

La Lite = Lista, conservée dans le patois.

La Longe = Longa.

Couture, Couturon, etc., Cultura.

Les Raz = Rase, étendue de vigne.
Rason..... etc.

D'autres mots de basse latinité désignent l'état des terrains, la constitution physique du pays :

*B*. Gutta = la Goutte, le Goutey, Goutaillard, Gouttaillon, etc. (Cartulaire de Savigny), vallon avec ruisseau.

Cumba = Dépression de vallée profonde et large.
La Combe, Combegrand, etc. (Cartul. d'Ainay).

Senteriam, Semiterium, Semiterius, Sendarius, Senterius, (sentier), Sente, Sent (Cartulaire Savigny).

Conca = la Conche, bassin d'eau délaissé par une rivière débordée.

Capella = Chapelle, etc.

Crosa = une Crose, Crase, Crezet, etc., chemin creux.

2° Enfin, il serait curieux et important de suivre en détail les noms de lieux dans leurs altérations ou transformations souvent excessivement bizarres; il est facile alors de les méconnaître, et on s'étonne à première vue de voir en présence du nom primitif : *Quantum mutatus ab illo*. J'en fournis quelques exemples.

Ainsi : (1) Chogne } = Ciconia, la cigogne.
Sogne }

On conçoit aisément, d'après ce que nous avons dit à l'article *Martelange*, le rôle du *g* devant la lettre *n*, modification celtique de la nasale; nous ne confondrons pas ce mot avec la *Sugne*, qui vient du bas latin, *Sognare*, soigner, regarder (Du Cange), et que le patois a conservé.

(1) Houzé, *De la signification des noms de lieux en France*.

Voyons aussi : *Louroux* / *Lorio* / (à St-Rirand) } = l'Oratorium sancti Reverendii.

Comme j'indique une charte où ce nom de lieu est ainsi désigné, ce même nom s'applique aujourd'hui précisément à l'endroit où était situé l'oratoire ancien de saint Révérien, etc.

*Palache* = Palatium.

*Rayble* = Arabletum, l'érablaie.

3o On voit aussi combien l'étude des noms de lieux qui se répètent plusieurs fois dans un même canton est utile à la géographie physique.

Ce retour annonce les mêmes conditions naturelles, les positions analogues, souvent aussi les mêmes fondateurs de monuments; le dictionnaire géographique en fait le rapprochement direct.

Si une étymologie attribuée à un de ces noms de lieux est fausse, toutes les autres doivent être fausses.

# LA BEAUTÉ, SIGNE DE SANTÉ

Par M. Félix MICHALOWSKI.

Platon définit le beau en disant que c'est la splendeur du vrai. Pour appliquer cette définition à la beauté humaine, il suffit de remarquer que le vrai, dans la formation du corps vivant, c'est la forme naturelle, la forme attribuée à chaque créature par l'Acte créateur. Cette forme est toujours parfaite et belle à sa manière. En se modifiant accidentellement, en s'éloignant du type divin, elle se fausse, et devient imparfaite, difforme, ou laide : car c'est tout un. La laideur n'est qu'une déviation, un état morbide réputé congénial, c'est-à-dire de naissance, mais que, le plus souvent peut-être, on ne gagne que plus tard. J'ai à cœur de montrer que ce mal redoutable, puisqu'il est si redouté, issu de causes endémiques et passagères, ne saurait être indélébile.

Les lois du monde physique apparaissent inflexibles. La chute d'un corps est toujours l'expression exacte et nécessaire des forces qui la sollicitent. Si dans une combinaison chimique un seul atome fait défaut, rien ne se fera. Le domaine métaphysique, celui de la vie et de la pensée, a au contraire pour attribut la contingence, c'est-à-dire une certaine latitude. Si toutes les conditions indispensables à l'exercice parfait de la vie, ne se trouvent pas quelque part, on

vivra moins bien, mais on vivra quand même. On se plie insensiblement au changement des circonstances, on s'y prête, on s'y conforme, on s'y habitue, et l'habitude devient une seconde nature.

Mais la seconde nature n'est pas la vraie nature, quoiqu'on dise. Il n'est nullement démontré que les changements accidentels puissent acquérir dans l'organisme une permanence indéfinie ; l'expérience prouve au contraire qu'ils s'effacent plus ou moins vite. La cause adventice disparue, la nature, la vraie, reprend ses droits imprescriptibles.

Il est vrai qu'on s'efforce de remettre tout cela en question. Le romancier Cooper trouve quelque part une péripétie émouvante, en faisant tout-à-coup braire un âne que les Peaux-Rouges prennent pour le grand-père du lapin. En « filiation progressiste par sélection naturelle » professée aujourd'hui, c'est au contraire le lapin qui serait l'aïeul de l'âne. Aussi bien des Académiciens célèbres se proclament-ils, en toute conviction, les descendants de grands singes. Le progrès fait des miracles depuis qu'on l'a fait dieu.

Si toutefois on préfère à ces nouveautés ingénieuses et piquantes, les faits réels, voici ce qu'on observe. Une plante réussit à merveille sur les sommets des Alpes : elle a été faite pour cela. Une autre jetée là par hasard, ne s'acclimate qu'avec peine. Le chêne rampe (mais ne devient pas cresson), le sapin élancé se cache au creux d'un rocher. Ils végètent ainsi d'âge en âge, d'une génération à l'autre, ils s'accoutument à l'état d'avortons, ils ont l'air d'en être contents : mais qu'on les tire de là, qu'on les replante dans un milieu propice, et les nains se redressent, s'élancent vers les nuages.

C'est l'image de l'existence humaine. S'il y avait dans la

Grèce antique de vivants modèles des Apollons de Belvedère et des Vénus de Milo, c'est que le climat, le climat social avant tout, y favorisait au possible l'épanouissement de la nature humaine, — au profit du petit nombre. Imbus de l'esprit, dont le Discours sur la Montagne est la plus haute expression, nous convions l'Humanité entière au banquet de la vie. Emancipée des peines qui l'accablent maintenant, elle se redressera un jour, comme ce chêne des Alpes : et il y aura peut-être alors des hommes et des génies plus beaux qu'au berceau des Muses.

Dans mille ans ou plus tard. Toujours est-il qu'en voyant combien les règles d'hygiène, les moins difficiles à observer, peuvent changer les plus tristes apparences, chez les enfants surtout; et en songeant, d'autre part, combien notre condition matérielle et morale, si misérable autrefois, laisse à désirer encore : on ne peut s'empêcher de croire que les bornes de notre perfectionnement physiologique, loin d'être atteintes et dépassées, ne sont peut-être ni connues, ni même soupçonnées encore.

Les Américains du Nord allant comme toujours, droit au but, ont organisé des expositions publiques de petits enfants, où l'on prime les mieux réussis. Cette manière d'encourager l'espèce n'est guère à notre usage; nous ne pouvons que nous appliquer à l'étude de ces questions, sociales par excellence, comme la suivante par exemple :

D'où vient que la moitié de nos enfants succombe dès les premières années, et que les petits loups s'élèvent tous dans les bois? Nous sommes réduits, dans la présente occurence, à une assertion sommaire. Si les loups nouveaux-nés réussissent dans les bois, c'est qu'ils ne mangent de la viande que quand ils ont des bonnes dents. Tous les mammifères — l'homme, la baleine ou la chauve-souris — ne doivent se

nourrir dans la première période de leur existence qu'avec le lait maternel, puisque la nature a pris soin de leur en préparer. Tout autre aliment ne peut que leur gâter le sang. Du bon lait, rien que du lait, voilà le premier besoin de l'homme, et un des plus vrais.

Mais il n'est pas indispensable d'en abreuver l'enfant nuit et jour, sans rémission. Il n'y gagne rien, la meilleure nourrice ne peut donner à l'enfant plus de sang que n'en a départi la nature à cette fin. Car c'est bien du sang que boit l'enfant : du vrai sang rouge, qui blanchit et se filtre au moment d'affluer seulement. Il est douteux qu'aucun pélican ait jamais nourri ses petits avec le sang tiré de sa poitrine, mais toutes nos mères en ont fait autant, et la fable antique se trouve n'être qu'un emblême, gracieux et touchant, du dévouement maternel.

Si l'enfant tette trop souvent, il n'augmente pas en proportion sa nourriture, il l'allonge seulement avec de l'eau, il boit du lait baptisé, comme ceux qui l'achètent. L'inconvénient serait médiocre s'il se bornait là. Mais la digestion est une opération successive, il faut du temps pour transformer, peu à peu, les substances alimentaires en élément assimilable. Si pendant que l'opération est déjà avancée, on en commence une nouvelle, on condamne tout simplement l'appareil digestif à faire deux choses à la fois. Il ne manque jamais de les mal faire l'une et l'autre. A tout âge, un intervalle déterminé entre les deux repas est nécessaire ; l'expérience a prononcé à cet égard depuis longtemps, puisque dans toutes les langues généralement connues, il y a trois mots pour nommer les trois repas du jour. Cette expérience antique consignée dans le langage, nous enseigne encore qu'un seul repas doit être substantiel et abondant. Le matin, il suffit de *déjeuner*, c'est-à-dire de rompre le jeûne. Avec

un morceau : disent les langues germaniques. Avec un morceau de pain : semblent dire quelques dialectes slaves. Et le *souper*, c'est une soupe : quelques tranches de pain arrosées d'eau bouillante. On y met encore du beurre à l'ordinaire, — mais tout le monde n'en met pas !

Une digestion empiétant sur l'autre, l'appareil surchargé de besogne n'élabore qu'à demi les sucs nutritifs, et ne fournit à l'économie qu'une substance incapable de la restaurer convenablement. Le besoin de nourriture mal satisfait se traduit par une faim insolite qui provoque une nouvelle envie de manger. On mange donc encore et on digère encore plus mal. Le désordre se glisse dans la machine vivante, l'envahit de proche en proche. La vraie cause de la mortalité effrayante qui frappe les enfants est là : qu'on le sache bien. Si beaucoup en réchappent, c'est parce que la maladie les arrête encore à temps. De même que les jambes fatiguées de marcher, refusent d'aller plus loin, et retrouvent les forces dans le repos, de même la fatigue de l'appareil digestif, en procurant le dégoût du manger, ramène la santé par la diète. La maladie est souvent un bienfait de la nature. — Mais il est temps de pénétrer dans le fond même de notre sujet, en résumant, à notre point de vue, l'historique de la fonction préposée au développement et à l'entretien de nos tissus.

Notre corps peut être envisagé comme un édifice composé de molécules cellulaires, ayant la faculté de s'imbiber à satiété du suc nourricier qui vient les baigner, et de se vider ensuite par une contraction active quoique obscure. Je dois avouer que cette contraction active du parenchyme organique ne paraît pas admise dans les écoles : mais il est impossible d'expliquer autrement le retour du sang au cœur, les mouvements fluxionnaires et autres faits analogues. Les explications qu'on en donne ne soutiennent pas l'examen.

Au centre de tout l'édifice se tient le cœur, cellule gigantesque relativement aux autres, dont l'énergique pulsation fait pénétrer le sang jusque dans l'intime profondeur des tissus, qui s'en nourrissent, et renvoient aussitôt leur déjection au cœur. Le va et vient du liquide nourricier s'opère à l'aide d'un système circulaire des tuyaux, communiquant d'une part avec les organes digestifs et respiratoires où ils puisent les matières organiques nouvelles, et d'autre part, avec les reins chargés d'expulser au-dehors la matière usée et hors de service.

L'impulsion vient du cœur, chef-d'œuvre de la mécanique vitale, si tout n'y était chef-d'œuvre. Il ne se contente pas de livrer à chaque pulsation, à chacune des cellules du corps, son repas, sa ration d'entretien, — non pas au hasard, comme l'arrosoir du jardinier qui verse toute une ondée sur un brin d'herbe et n'en donne rien à un autre, — mais avec une régularité et une mesure parfaites, donnant à chaque molécule tout ce qu'il faut, rien au-delà. Ce pourvoyeur de l'économie qui jamais ne se lasse, en est encore une vigilante sentinelle. De même qu'un animal malade refuse instinctivement la nourriture, nos organes paraissent quelquefois refuser le sang, qui les traverse alors sans être consommé régulièrement. Aussitôt le cœur redouble d'activité pour suppléer par l'abondance au manque d'appétit ; et la façon qu'il y met : le rythme, la force, la fréquence, l'amplitude, c'est la boussole du médecin.

Partout on accuse le cœur d'être bon ou mauvais, sensible, tendre, aimant... ou plus dur qu'un rocher et froid comme la glace. Les adeptes de l'école positive répondent à cela que le cœur n'est qu'un muscle creux, une poche incapable de nourrir les passions. Sans doute il n'en nourrit point pour son compte : mais il éprouve et semble éprouver le premier

l'effet de tout ce qui affecte notre moral. Un cri sinistre nous frappe à l'improviste : avant même que nous sachions ce que c'est, la pâleur du visage montre déjà que le cœur ému s'est arrêté un instant. Mais une seconde de réflexion a fait reconnaître que ce cri terrible n'était que le cri d'un chat échaudé : et notre visage est déjà ranimé... c'est que le cœur a redoublé de battements pour ratrapper le temps perdu. N'a-t-il pas vraiment l'air d'avoir su avant nous-mêmes, que nous sommes rassurés, et même un peu honteux de tant de compassion pour un chat échaudé, nous qui voyons quelquefois périr un ami — et même tout un peuple ami — sans nous en émouvoir beaucoup ?

Je ne puis cependant dissimuler une objection en rappelant ici la belle théorie de M. Claude Bernard. C'est le visage qui d'ordinaire pâlit ou rougit seul : comment le cœur peut-il borner ainsi son action à une seule région du corps et qui serait passive elle-même? Le corps vit tout entier et toute vie est active ; chaque molécule organique, c'est au fond un cœur élémentaire et minime, qui prend et qui rend le liquide nourricier tout comme le cœur général. La syncope de la circulation locale qui fait naître la pâleur, ou le redoublement qui produit l'incarnat, doivent s'opérer sur les lieux : mais le cœur donne la réplique. Tout ce qui affecte un point quelconque de l'agrégat vivant, émeut à l'instant son vigilant régulateur et compensateur central.

On sait que le dernier battement du cœur marque le terme de la vie; on a vu le cœur du requin arraché et mis sous verre, y palpiter encore vingt quatre heures. Et ce qui donne une idée peut-être encore plus haute de la puissance vitale qui est dans cet organe, c'est la singulière faculté que voici : il commence à faire son office avant d'être fait lui-même. Si on examine un œuf de poule, couvé depuis vingt-

huit heures en moyenne, on y aperçoit déjà un point qui se meut, une palpitation imperceptible et rare au début, mais qui va s'accélérant. Bientôt on distingue une vésicule entourée de quelques filaments. La vésicule s'allonge, bat rapidement : c'est le cœur et les vaisseaux du poulet futur.

Il est probable que le corps entier ne se forme pas autrement. Un mouvement oscillatoire porte l'atome de matière organique à la place qu'il doit occuper... je me trompe : à la place qui devra être occupée durant la vie entière Quant à l'atome, à peine fixé, qu'il se consume déjà, en brûlant, dit la science du jour, dans l'oxygène que le sang puise dans la respiration. La chair, changée ainsi en urée, se dissout dans le sang pour être bientôt éliminée. Mais avant même que l'atome brûlé ait abandonné la place, une autre molécule s'y établissait déjà, pour subir les mêmes vicissitudes.

Voilà ce qui paraît accessible, aux yeux ou à l'esprit, dans la formation du corps vivant. Au-delà, tout un monde de mystères. Des savants, très-convaincus, affirment qu'au-delà il n'y a rien. Mais que de faits inexplicables par les actions moléculaires ou les propriétés des tissus, et qui ramènent, quoi qu'on fasse, l'idée d'une force supérieure aux organes, de cette force qui, au début de l'incubation, fait palpiter dans l'œuf un point encore fluide pour commencer le corps vivant. Les forces chimiques fournissent les matériaux, la force vitale les dispose selon un dessin spécifique, permanent, prémédité dans le Suprême laboratoire.

Dessin, plan, forme, ou mieux : moule invisible où la matière organique est forcée de s'enfermer, de se caser molécule par molécule. Ce moule, œuvre de la Sagesse créatrice, ne peut qu'être parfait, mais ses produits sont quelquefois loin d'en reproduire l'exacte empreinte.

A juger les apparences, les êtres qui obéissent aveuglément aux instincts naturels, atteignent généralement leur type accompli. Jamais artiste n'a fait un lion plus beau que le lion de l'Atlas, ou un éléphant ayant l'air plus grandiose et plus compassé que l'éléphant de l'Inde. Quant à l'homme, comment croire qu'il ait jamais atteint sa forme idéale, puisqu'il ne la connaît même pas, et la cherche toujours, et qu'il épuise son génie pour s'en faire au moins une vaine image? L'histoire de l'art qui occupe une si grande place dans l'histoire de la civilisation, n'est au fond que l'inventaire de nos efforts passionnés, pour saisir, pour deviner avant qu'elle apparaisse vivante, l'idée divine de la forme humaine, — car personne ne se figure sans doute, que ce type idéal, cette vision extatique des Phidias et des Raphaël, soit quelque chose d'arbitraire! Nous sommes ainsi faits que nous haïssons l'arbitraire en tout, même en peinture; et la beauté parfaite, c'est justement ce qui nous attire, nous charme et nous domine le plus.

Ce pouvoir, on l'accuse d'être sensuel. C'est en tout cas une sensualité qui est dans l'âme. C'est un sentiment délicieux, exquis entre tous, un instinct devenu intelligible, un véritable pressentiment de la vie immortelle qui nous attire à elle. Les animaux ont leur instinct, nous avons le nôtre, l'instinct des choses divines. Ce qu'on appelle instinct, c'est un charme qui fascine et attire les créatures là où il faut qu'elles aillent. La qualité des objets qui fait un tel effet sur l'homme, nous la nommons le beau.

Cependant il y a des choses qui semblent très-belles à une personne, et beaucoup moins à une autre? C'est que ces choses-là ne sont pas parfaitement belles, car ce qui est contesté n'est pas incontestable. Mais il y a au moins deux choses que personne ne saurait nier, et si quelqu'un s'avisait de les

nier, on dirait qu'il est fou. C'est donc là qu'est le vrai objet, l'objet essentiel de l'instinct propre à l'homme, le charme tout-puissant que Dieu nous a jeté. Ces deux belles choses, d'une beauté souveraine, sans contestation possible, qui luisent comme l'étoile du matin au firmament de notre destinée, — vous les avez nommées avant moi — c'est l'Intelligence et la Vertu. Nous ne pouvons ne pas adorer ces reflets de la Sagesse et de la Bonté divine, nous sommes contraints d'admirer malgré nous tout ce qui en a le cachet, serait-ce un beau visage ou seulement un regard où se mire une belle âme. Le culte sincère de la beauté sensible n'a jamais eu d'autre source. L'idée ou plutôt le sentiment de la perfection en fait le charme unique dans les objets qui n'intéressent pas nos affections intimes; et quand le cœur s'en mêle, il faut ajouter à ce charme mystérieux, l'amour instinctif, autant dire l'égoïsme de la race. Les sympathies qu'on éprouve tout-à-coup, ou les antipathies inexpliquables, s'expliquent très-bien par un instinct conservateur de la race. Le besoin de la perfectionner est le secret motif qui nous dicte nos amours à notre insu, et nous pousse malgré nous à préférer telle union à telle autre. Que de fois on s'est égayé aux dépens de femmes d'une taille élevée, épousant de petits hommes. Le goût peut paraître singulier mais il est fort sage, car si les demoiselles de six pieds épousaient des hommes d'une taille proportionnelle, quelle taille auraient leurs enfants?

En résumé, la beauté souveraine suppose la forme accomplie. Et la forme accomplie, c'est ce qui procure la convenance parfaite des moyens avec le but.

Cette convenance, dans le corps vivant, se manifeste par la longévité et par la santé. Pour vivre un siècle (ou deux : l'illustre M. Flourens opine je crois pour ce dernier chiffre),

et pour vivre en bonne santé, il faut un corps bien fait. Pour la santé du corps, la chose est si claire qu'elle doit se passer de commentaire. Mais il y a aussi la santé de l'esprit : et pour celle-ci on pourrait supposer qu'il y a lieu à quelque doute. Un proverbe latin qu'on répète souvent parce qu'il est juste, dit bien, que pour avoir l'esprit sain il faut un corps sain. Mais on voit fréquemment des personnes disgraciées au physique, qui ne se font pas remarquer moins par une intelligence d'élite ; et un proverbe rimé par Delavigne :

« Quand ils ont tant d'esprit, les enfants vivent peu... »

semble déclarer incompatibles, la vigueur intellectuelle avec une bonne santé.

Mais c'est peut-être pousser trop loin les illusions maternelles, ou paternelles. Ce n'est point l'esprit qui rend malades les enfants : c'est l'esprit, au contraire, qui mûrit avant le temps, parce que le germe latent de mort prochaine, presse le principe vital de s'accomplir à la hâte. Un fruit qui recèle un ver qui le ronge, mûrit vite et tombe. Pour bien jouer du violon, il faut au moins deux choses : un artiste habile et un bon violon. Que les cordes se relâchent ou qu'elles se cassent, l'artiste sait y mettre ordre : mais sur un violon complétement détraqué, personne ne saurait jouer à notre entière satisfaction. Dans l'homme, l'artiste, c'est l'âme pour le moral et la force vitale pour la vie organique. Celle-ci, mieux qu'aucun artiste au monde, fabrique, répare et entretient elle-même son instrument. Mais il y a des limites à tout, et il y a des maux irréparables. Des altérations du cerveau absolument inappréciables, suffisent pour l'empêcher d'accomplir son office. Dans un autre cas, un autre organe sera gêné ou empêché : et il se peut que l'organe de la pensée, loin d'y perdre, profite même d'un surcroît de la force

vitale disponible — mais l'équilibre de l'ensemble n'en est pas moins rompu, et l'enfant vivra peu

L'exception apparente a confirmé la règle. La santé, c'est l'exercice régulier, le jeu irréprochable des organes. Pour aller bien, il faut qu'ils aient, dedans comme dehors, une forme parfaite, et la perfection de la forme est la vraie beauté. — Je dis la vraie : parce qu'on se fait évidemment des illusions à cet égard. Des mères sauvages compriment avec des planches la tête à leurs enfants, chez nous on comprime l'estomac avec des buscs. Les filles de Cham se percent les narines pour y suspendre des anneaux : ailleurs, on attache au chignon des paquets de crins ou de cheveux morts. C'est une chose qu'il est bon de savoir. Il n'y a pas longtemps, l'Administration des hôpitaux de Paris a dû sévir contre plusieurs de ses employés. Elle les a expulsés. Ces malheureux arrachaient aux morts les dents et les cheveux, qu'ils vendaient aux marchands de postiches !

On prétend que connaître le mal, c'est le guérir à moitié. Voyons donc en quoi consiste la différence entre une belle figure et une autre qui ne l'est pas. Elle peut se réduire à bien peu de chose, il suffit de rappeler les effets de la petite vérole par exemple. Il arrive qu'entre deux photographies, l'une faite avant la maladie et l'autre après, la différence est quasi insensible. Le soleil a fait semblant de ne pas s'apercevoir que l'aimable créature, si fière de sa beauté, l'a perdue sans retour. Il faut croire que le ciel a permis la petite vérole pour réprimer la vanité, écueil de notre sagesse. Mais Jenner a inventé la vaccine.

Cependant si une altération même bien superficielle, peut causer à nos traits « l'irréparable outrage » du poète, c'est à la conformation du squelette que les formes du corps sont réellement subordonnées. La dureté solide des os leur per

met de garder si bien les formes acquises, qu'au bout de siècles elles peuvent servir à déterminer, non-seulement l'espèce, mais la race même du sujet. Voici un fait récent qui eut lieu à Nancy. Les têtes de deux saints évêques de cette ville étaient réunies dans un même reliquaire, mais il advint que les étiquettes qu'elles portaient se sont égarées. Vous voyez d'ici quel sujet de perplexité c'était là pour les personnes dévotes. De guerre lasse on s'est adressé à un savant médecin qui, à première inspection, déclara gauloise la tête la plus ronde : elle appartenait donc à Saint-Gérard ; l'autre plus pointue, revenait de droit à Saint-Mansuy qu'on savait d'origine écossaise. La présence de quatre dents mentionnée dans l'étiquette de ce dernier qui fut retrouvée, justifia l'arrêt du docteur Godron.

Cette différence des races humaines qu'on s'avise d'expliquer par la pluralité d'Adams, semble n'être qu'un effet de l'influence prolongée du milieu. Pour conserver la vie spécifique l'œuf suffit : les œufs de ces vers par exemple, qui vivent dans le corps humain, expulsés au-dehors, peuvent, sans se gâter et mourir, attendre plusieurs saisons une occasion d'éclore : il faut pour cela qu'ils soient avalés de nouveau avec l'eau qu'on boit sans l'avoir filtrée. Mais un corps vivant à l'aide de ses organes, qui une fois dégagé de l'œuf, ne peut se conserver qu'en exploitant son nouveau milieu, comment en serait-il indépendant? Le monde ne changeant pas au gré de chaque créature, il faut bien que celles-ci s'accommodent de lui, — ou qu'elles périssent.

La faculté de se conformer au milieu est donc une condition naturelle pour tous les êtres vivants, mais l'homme jouit à cet égard d'un pouvoir hors ligne. Salomon a déjà fait la remarque que l'homme vient au monde tout nu : mais si l'ours

par exemple, est mieux garanti contre le froid, il l'est beaucoup moins contre la chaleur, — et c'est ce qui le fait, peut-être malgré lui, sujet fidèle du tsar. L'homme s'acclimate partout, parce qu'il sait au besoin prendre à l'ours sa pelisse; parce que l'exquise sensibilité dont il est doué, l'avertit sans cesse de tout ce qu'il doit fuir, et l'y force au besoin; mais surtout parce que sa constitution se plie aisément et se conforme sans tarder à tout milieu nouveau. Pour habiter une zone terrestre de quelque étendue, le singe, l'animal le plus voisin de l'homme, a dû subir de telles métamorphoses, qu'il faut être naturaliste de profession pour en rattacher les types extrêmes au même genre. Le chien, abrité par l'homme, l'a suivi partout : mais aussi le nombre des variétés canines est inconnu, tant il est grand. On peut en dire presque autant de tous les animaux domestiques; les plantes elles-mêmes ne se prêtent guère à l'extension de cultures, que par l'accroissement indéfini de variétés, parfois considérables. Une vie limitée à la saison ou confinée dans un milieu spécial, les migrations, l'assoupissement passager de l'activité organique, etc., permettent à un grand nombre d'espèces de s'assurer une suffisante égalité de climat : mais braver tous les climats, n'appartient qu'à l'homme. Il semble en vérité, qu'il est devenu le roi de toute la terre moyennant quelques changements de couleur à la peau. Et si l'on peut prétendre avec quelque raison, que la terre n'a pas été créée expressément pour l'homme, il est du moins certain que l'homme fut créé expressément pour la possession de toute la terre!

Pour concevoir ce que c'est que ce problème biologique, qu'on se figure un Esquimaux guettant immobile des journées entières, par quarante degrés de froid et plus, un phoque qui doit venir respirer l'air à une fenêtre ménagée dans la glace — et d'autre part, un Arabe chassant l'autruche au triple

galop, par quarante degrés de chaleur et davantage. Personne n'ignore cependant que l'un comme l'autre ils doivent, sous peine de mort, conserver dans leur corps une chaleur constante de trente-huit degrés : ce qui exige de l'un un échauffement continu de près de quatre-vingts degrés, tandis que l'autre doit au contraire se refroidir sans cesse quelque peu. Il est clair que les fonctions différant à un tel point, le travail organique et les formes afférentes, ne sauraient être identiques. Elles doivent se modifier, dans une certaine mesure, quand on change de milieu. Toutes les dissemblances humaines, de races, de peuples, de classes même et de familles, s'expliquent suffisamment par là, et ne s'expliquent pas autrement. C'est l'action du milieu qui les forme à la longue — et pour longtemps.

L'acclimatation, la transformation d'une race en une autre, ne peut évidemment être entière et complète, qu'après un grand nombre de générations consécutives, quand ce long et mystérieux travail de conformité organique avec le milieu, a pu s'accomplir. Et si l'on se rappelle que le beau n'est réellement que le prestige de la science divine dans l'équation des moyens avec le but, on ne doutera point que toute race parfaite et achevée peut réellement être belle, comme elle peut être bien portante et saine : puisque la santé et la beauté proviennent d'une même et unique source, qui est la perfection organique. Il est vrai que parfois nos yeux habitués à un type et comme aveuglés par lui, ne savent plus apprécier ni même en voir un autre. Il en est de cela comme des modes par exemple. Les modes d'hier ne manquent jamais d'être étranges, ridicules, impossibles, de l'avis unanime du beau sexe.

Toute race suffisamment accomplie doit avoir une beauté relative, et *viee versâ*, — mais il en résulte que quand le

sang qualifié pur, c'est-à-dire achevé relativement, se mésallie, il ne peut que déchoir par confusion des types. Nous n'y pouvons rien, il semble qu'il y a là un secret providentiel qui touche à l'avenir de l'humanité entière. Et c'est peut-être à cause de cela que loin de craindre pour nos propres enfants l'enlaidissement par confusion des types, nous semblons y courir au-devant, puisque trop souvent ce n'est pas l'instinct sagace du cœur, c'est la fortune qui nous marie. C'est là qu'elle est aveugle !... mais passons. La même force réparatrice qui veille sur les individus, veille également sur l'espèce. Elle répare, elle redresse... elle supprime ! Jouir de la vie comme on l'entend d'ordinaire, c'est tarir les sources de la vie. Des familles enrichies il y a cent ans, à peine trois ou quatre vivent encore parmi nous. Dans cent ans, les mêmes causes amèneront les mêmes effets : à moins que ce siècle éminent des progrès ne parvienne enfin à remplacer tous les vices que nous avons, par les vertus contraires qui nous manquent.

Les lois de la force vitale nous suppriment en désespoir de cause : mais tant qu'il y a une ressource, elle ne se lasse pas de guérir. Voici un nouveau-né qu'anime à peine une étincelle de vie. N'en désespérez jamais ! Laissez agir la nature, c'est-à-dire, ne la contrariez point — et l'étincelle deviendra une flamme, et l'enfant rachitique sera peut-être un bel homme.

Nous venons de prononcer le nom fatal de la grande maladie humaine, dont chacun est entaché peu ou prou, qui est ce bourreau au service de la loi vitale nous supprimant avant l'heure : le rachitisme, le vice de conformation osseuse. Les 256 os du corps humain forment, par leur réunion, une cage solide, où les parties molles s'accrochent et s'étalent à l'aise. Sa construction, nous l'avons remarqué

déjà, détermine aussi bien la forme générale du corps, que les proportions et les symétries particulières. La fermeté des os arrivés à leur complet développement, rend en effet leur situation immuable et leurs défauts indélébiles. Mais il faut encore observer ceci : nous commençons nos constructions par la charpente, la force vitale fait l'inverse. Elle commence par former les organes tendres et délicats qui doivent habiter la cage osseuse et être protégés par elle. Le cerveau une fois formé, endosse son casque osseux qui se moule avec docilité sur les plis et ondulations de la pulpe nerveuse, si molle pourtant et si peu résistante.

Il s'y prête avec docilité si tout va régulièrement : car si la marche naturelle est troublée dans l'ordre normal ou la mesure voulue, le crâne s'ossifie comme il peut : bosse d'ici, creux de là, une moitié plus vaste que l'autre, ou plus étroite qu'il ne faut. A en croire les chapeliers qui prétendent s'y connaître, c'est chose fabuleuse qu'un crâne d'un ovale sensiblement régulier : et c'est pour cela (à les en croire), qu'il y a au monde si peu de gens tout-à-fait raisonnables.

Un rempart de côtes protège le cœur et les poumons : sa conformation défectueuse, c'est la gêne de la respiration et de la circulation : on sait trop ce qui en arrive. Les vices du bassin, ce sont les naissances rendues difficiles ou impossibles. Voici une petite fille si aimable et si gracieuse que, suivant le dicton métaphorique à l'excès, elle fait venir l'eau à la bouche, qu'elle éveille, aussitôt qu'elle apparaît, un avant ou même un arrière-goût de la passion fatale qui causa la chute de Troie. On s'empresse d'escompter l'avenir en payant un tribut de sucreries à l'Hélène en herbe. Le petit ventre en devient gros, il pèse en avant, et pour s'empêcher de le suivre en marchant et se jeter à terre, on se cambre en arrière : on s'enfonce le dos à la longue. La mort

s'ensuivra un jour, et le meilleur! le jour même où la vie acquiert son prix entier. La moitié de l'espèce humaine succombe ainsi aux vices de conformation osseuse, et l'autre en devient... moins belle.

Un os est un tissu de gélatine incrusté de calcaire. La proportion de ces deux éléments, le mou et le dur, varie beaucoup durant la vie. On a vu des vieillards se casser des membres en se retournant au lit, tant leurs os desséchés deviennent quelquefois friables. Chez les enfants qui doivent grandir chaque jour, la substance gélatineuse domine au contraire, mais il en résulte que faute de solidité, leurs os peuvent plier sous le poids du corps, ou céder à la traction des muscles qui y prennent leurs attaches, et contracter des formes fâcheuses. C'est ce qui arrive trop souvent si non toujours. Il est vrai que la plupart du temps les os se redressent en se fortifiant avec l'âge, notamment au terme de l'enfance, pendant ces quelques années de première jeunesse, si regrettées, quand la force vitale, ayant presque achevé l'élévation du corps, semble le réviser amoureusement pour y mettre la dernière main, — pour l'embellir en vérité! Il est bien rare cependant qu'elle parvienne à effacer complétement les défauts de la formation primitive, il en reste toujours au moins quelques vestiges, il en reste par exemple une différence imperceptible entre les deux moitiés de la figure — qui suffit pour en altérer ou détruire la beauté.

Il n'en serait pas ainsi, il faut le répéter sans cesse, si la digestion régulière fournissait à l'économie une matière osseuse de bon aloi et à point. S'en prendre à la force vitale, autant accuser la lumière de devenir moins claire, ou le feu d'être moins chaud. Il faut nous en prendre à nous-mêmes. Nous sommes des êtres libres, — libres de faire des sottises,

— où serait la liberté, et le mérite, sans cela? et libres de nous enlaidir par notre incurie, par notre mépris de la règle, et par nos excès. Il arrivait à Cicéron de rendre son dîner... pour en manger un meilleur. Cela n'entre plus dans nos manières, nous nous tuons autrement, mais voilà tout. Les enfants héritent des vices organiques contractés par les parents : c'est le plus sûr des héritages.

Faute de matériaux convenables, (ou à défaut de quelque autre convenance), la force vitale ne pouvant faire les os conformes à son dessin original, fins, élégants et solides à la fois, les fait au mieux : en en grossissant les têtes, pour appuyer les résistances sur une surface plus large ; en en épaississant les bords et les crêtes, pour augmenter la puissance du levier ; somme toute, en compensant, dans les bornes du possible, les qualités par la quantité, et en sacrifiant l'accessoire pour sauver l'essentiel, et fonctionner quand même.

Geoffroi Saint-Hilaire a créé la tératologie, science des monstruosités physiologiques. Quand un animal venu au monde dans nos contrées, présente quelque chose d'insolite, de bizarre ou d'affreux, on l'envoie à mon collègue et ami le Dr Maurice : qui l'achète avec empressement, le dissèque, le dessine et l'explique. Il y trouve toujours de quoi prouver, que c'est dans le domaine de la vie surtout, que l'exception ne fait que confirmer la règle. C'est là le vrai objet de l'étude des monstruosités — et le profit : le seul et unique profit des savants qui la cultivent ici.

*Tératologie* signifie à la lettre : science des prodiges. On ne croit plus aux jeux de la nature, mais on admire mieux que jamais les prodiges de savoir-faire que, soumise aux plus difficiles épreuves, elle improvise pour en venir à ses fins. A ce point de vue, un Quasimodo ou un Polichinelle n'est pas

moins prodigieux qu'un veau à double tête. Il faudrait donc accorder à la tératologie un chapitre de plus, où l'on exposerait savamment, les classes, les genres, les espèces et les variétés de la laideur humaine. On sait quelle profusion la nature y déploie, sans prendre le moindre souci de notre vanité : et on doit comprendre qu'un homme rajusté, rapiécé, raccommodé de la tête aux pieds, ne rappelle que d'un peu loin l'idéal de la beauté.

Que personne ne s'y méprenne : un peu plus un peu moins, nous en sommes tous là. Il y aurait lieu à faire un parallèle entre la chute morale de l'homme et son abaissement physiologique. Nous attribuer, tels que nous nous voyons, à la Sagesse créatrice, ce serait l'accuser d'avoir conçu des choses imparfaites. Dieu n'a créé aucun mal — quoique il l'ait permis, en nous délaissant libres dans un gouffre de conflits. De même que l'intérieur de notre âme n'est qu'un compromis, sans cesse renouvelé, entre le bien et le mal : le corps, le gîte passager de notre âme, n'est aussi qu'un replâtrage continu. Mais sous le plâtras, l'idée divine de la forme humaine (comme l'idée du bien au fond de la conscience), persiste à coup sûr : et elle apparaîtra un jour dans toute la « splendeur du vrai, » ou Dieu l'aurait préméditée en vain !

En saluant de loin l'incarnation future de cet idéal, ai-je besoin de redire (pour écarter le soupçon de n'être qu'un songe-creux), que nul d'entre nous ne le verra, ni homme ni nation ni race vivante peut-être. La terre, notre apanage légitime — ayons donc le courage de mépriser les objections médiocres, — notre terre subira de longues révolutions encore, balayant de sa surface les monstres de toute espèce, (les grands crocodiles et les grands autocrates), et la rendant plus belle que jamais, plus douce et plus propice à l'Accom-

plissement de l'homme. Ajoutons cette observation biologique que c'est dans le règne inorganique seulement, que les causes supprimées, les effets disparaissent aussitôt ; au sein de la nature vivante, après les causes, dont la connaissance semble déjà un problème infini, il faut détruire encore les habitudes invétérées. Mais à chaque jour suffit sa peine : la nôtre, c'est de mettre en pratique la science déjà acquise, pour réduire nos chances d'infirmités, et conserver le plus longtemps possible les attributs de la jeunesse.

Dans les beaux jours de l'antiquité classique, l'éducation des enfants ne se proposait rien moins que de faire des héros par la force, la grâce et la vertu. Je ne sais si les jeunes mères de notre temps songent beaucoup à élever des héros : mais elles semblent désirer toutes, avec une passion extrême, d'avoir les enfants beaux. Ce désir est assez naturel et d'autant plus légitime, que bel enfant, signifie à la fois la beauté et la santé. Mais pour les rendre beaux la recette universelle, c'est un bel habit. Un costume de zouave ou de Garibaldi, avec une tête garnie de papillotes. Il faut à ce qu'il paraît une grande patience pour faire tout ce papillotage : c'est peut-être un moyen d'inculquer aux enfants la chose la plus rare et la plus nécessaire au monde, qui est de supporter la contrariété. Mais si on y ajoutait un peu de régime, si on les envoyait tous à l'école, où l'on enseigne, quand la cire est encore molle, la règle, c'est-à-dire, l'ordre et la mesure, la prudence et la modération : ils n'en seraient pas moins beaux et ils se porteraient mieux, corps et âmes.

Je m'arrête, je ne puis épuiser un tel sujet, et je crois en avoir dit assez pour donner à penser aux mamans trop bonnes, et aux bonnes-mamans surtout, aux tatans, aux tontons et autres tentateurs qui captent les sentiments avec les

gâteaux — ainsi nommés parce qu'ils gâtent les petits enfants.

Un mot seulement sur la beauté des grandes personnes, que le sujet intéresse autant que les petites. Les enseignements d'une vieille expérience, fécondés par les récentes pratiques de la sélection, ont créé de nos jours un art nouveau, une méthode rationnelle, simple et facile, d'assurer au premier venu une force prodigieuse, une adresse singulière, une faculté inconcevable de supporter la fatigue et la douleur. De lui procurer des muscles puissants et souples, bien dessinés sous une peau fine et ferme, lisse et unie, et d'une belle transparence rosée. Avec cela un sentiment général de bien-être, des sens aiguisés et une santé parfaite. Faut-il avouer à notre honte, que cet art précieux n'a été inventé et ne se pratique encore, que pour former des boxeurs qui, nus jusqu'au ventre, se meurtrissent à coups de poings et s'assomment aux applaudissements du peuple anglais! On est pourtant obligé de reconnaître que cet art anglais de *l'entraînement*, ouvre des horizons inattendus à notre perfectibilité physiologique.

La beauté du corps, c'est la fleur de la santé, c'est le couronnement de l'édifice vital; mais qui songe à cela? qui règle sa vie sur la maxime salutaire, que le sain et le beau, c'est la cause et l'effet? Plaire, voilà l'alpha et l'oméga, la loi et les prophètes. A ce point de vue, il est reconnu que le charme de la figure humaine dépend moins encore des formes plastiques, que de la physionomie. Le secret de ce charme pénétrant, c'est que le jeu physionomique est un jeu expressif. Nos impressions passagères comme l'état habituel de notre âme, se traduisent, dans le mouvement et l'attitude de nos traits, en caractères intelligibles à tout le monde. La séduction fatale quelquefois, que ce langage

même feint, exerce sur nous, prouve ce semble, qu'au fond, nous ne sommes pas aussi mauvais qu'on le dit souvent, puisque la seule apparence d'un bon mouvement nous touche à ce point.

Et la conclusion irrécusable, c'est que, pour plaire aux autres et à nous-mêmes, c'est l'âme qu'il faut rendre belle : le charme attractif vient par surcroît. « Tout œil est beau quand il regarde le ciel. »

# CATALOGUE ANNUEL

DES

## OUVRAGES RELATIFS AU FOREZ OU AU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Pour faire suite à l'*Essai sur la formation d'une Bibliothèque Forézienne* de M. DE LA TOUR DE VARAN,

Dressé par MM. Aug. CHAVERONDIER et E.-F. MAURICE.

---

### Année 1866.

---

1. *Annales* de la Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire. Compte-rendu de ses travaux, t. III (suite). Deuxième partie, année 1866 (premier semestre). — Saint-Etienne, imp. Pichon; in-8°, p. 387 à 497.

2. *Annales* de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. X, année 1866. — Saint-Etienne, imp. v$^{e}$ Théolier aîné et C$^{e}$; in-8°.

3. *Annuaire* administratif et statistique du département de la Loire pour 1866, publié d'après les ordres de M. Levert, préfet. 20$^{e}$ année. — Saint-Etienne, v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, impr.-édit., 1866; in-8°, 302 pages.

4. Archiconfrérie de la Sainte-Agonie de N.-S. J.-C. établie à Valfleury par Rive-de-Gier (Loire). — Bulletin n° 6. — Janvier 1866. — Roanne, imp. Sauzon, 1866; in-18, 48 pages.

5. Archiconfrérie de la Sainte-Agonie de N.-S. J.-C. établie à Valfleury par Rive-de-Gier (Loire). — Bulletin n° 7. — Septembre 1866. — Roanne, imp. Sauzon, 1866; in-18, 46 pages.

6. Assemblée générale de la Société des rubaniers de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, imp. Montagny, 1866; in-8°, 1/2 feuille.

7. Association de secours mutuels des médecins du département de la Loire. Assemblée générale tenue le 11 septembre 1866. — Saint-Etienne, imp. Pichon, 1866; in-8°, 1 feuille 1/4.

8. BERQUIOT (Jacques). — Recueil de chansons et discours en patois stéphanois. — Saint-Etienne, imp. Pichon, 1866; in-8°, 1 feuille.

9. BROUTIN (Auguste). — Histoire de la ville de Feurs et de ses environs, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours. — Préface. — *Revue du Lyonnais,* 1866; 3e série, t. 1, p. 166-169.

10. *Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, t. XI (suite), 3e livraison; janvier, février, mars 1866. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier aîné et Ce; in-8°, de la page 353 à 544, avec atlas.

11. *Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, t. XI (suite), 4e livraison; avril, mai, juin 1866. — Saint-Etienne, impr. ve Théolier aîné et Ce; in-8°, 190 pages.

12. Caisse d'épargne de Saint-Etienne. — Compte-rendu des opérations pendant l'année 1865. — Saint-Etienne, imp. Pichon, 1866; in-4°, 1 feuille 1/2.

13. CALLET (Auguste). — La Légende des Gagats. — Essai sur les origines de la ville de Saint-Etienne en Forez. (Imprimé aux frais de M. A. Benoît et tiré pour la vente à 200 exemplaires). — Paris, impr. E. Martinet, libr. Didier et Ce; Lyon, libr. Aug. Brun; Saint-Etienne, libr. Chevalier, 1866; in-8°, xiij, XIII et 204 pages.

14. Catalogue de la Bibliothèque paroissiale de Notre-Dame, à Saint-Chamond. — Saint-Chamond, imp. Poméon, 1866; in-12, 1 feuille 1/2.

15. Catalogue de la Bibliothèque populaire de la ville de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, imp. Montagny, 1866; in-8°, 1 feuille.

16. Catalogue de la Bibliothèque populaire de Roanne. — Roanne, imp. Chorgnon, 1866; in-8°, 1 feuille 1/2.

17. Chant du mineur, chanté par M. Amédée dans la pièce du *Mineur* (représentée pour la première fois sur le théâtre de Saint-Etienne, le 19 avril 1866), musique de M. A. Dard, paroles de M***. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-8°, 2 pages.

18. Chapelle (F.). — Deuxième lettre stéphanoise aux électeurs des 29 et 30 juillet 1865. — Saint-Etienne, imp. Montagny, 1866; in-8°, 16 pages.

19. C... (F.). — Pas de couverture au Furens, par un conseiller municipal. — Saint-Etienne, 1er sept. 1866. — Imp. Montagny; in-8°, 8 pages.

20. Chéri-Rousseau, photographe à St-Etienne.

**Vues photographiques :**

Manufacture d'armes, Palais des Arts, Ecole de dessin, } à Saint-Etienne.
Ruines du château de Donzy.
Id. de Rochebaron.
Id. de Rochetaillée.
Porte de l'église Notre-Dame de Montbrison.
La Diana, ancienne salle des Etats du Forez à Montbrison.
Ecotay.
La Bénissons-Dieu.
Salle d'asile de Valbenoîte.
Vue générale de Saint-Galmier.
Usine de MM. Petin et Gaudet à Saint-Chamond.
Usine de MM. Verdié et Ce à Firminy.
Usine de MM. Imbert et Ce à Saint-Chamond.
Inauguration du barrage de Rochetaillée le 28 octobre 1866, d'après un dessin de M. G. Leroux.
Armorial du Forez. — Voir Revel (Guillaume).

**Portraits foréziens reproduits par la photagraphie :**

Allard (Marcellin). D. Du Moustier pinxit; C. de Mallery fecit. In-8°, tourné à droite.
Boissieu (le R. P. Antoine), de la Compagnie de Jésus (né à Saint-Germain-Laval le 21 janvier 1623), décédé le 16 avril 1691. Dirigé à droite. Plinthe avec quatrain. In-12.
Caponi (Gaspard de), baron de Feugerolles, chevalier de l'ordre du Roi, ancien page de Louis XIII, maréchal de camp. — Gravé par Rousserius.
Chaise d'Aix (le R. P. François de la), de la Compagnie de Jésus, élu confesseur de Louis XIV, roi de France, l'an 1675; gravé

 . Un qua-

7. Association de secours mutuels des mé… .néologie, fabri-
ment de la Loire. Assemblée générale ter… .me (à St-Etienne),
1866. — Saint-Etienne, imp. Pichon, 18… .r M. Chaumont, l'an

8. Berquiot (Jacques). — Recueil … .r le tableau original.
patois stéphanois. — Saint-Etienn… .s-révérende mère Jeanne-
feuille. …ondatrice de l'ordre du Verbe

9. Broutin (Auguste). — … Lugduni. Tourné à gauche. In-8°.
environs, depuis l'époq… …nie de Jésus, confesseur de Henri
Préface. — *Revue du* … …daillon soutenu par deux anges. Dirigé
169.

10. *Bulletin* … …ph, né le 9 décembre 1649. Dirigé à gau-
3e livraison ; … …avec un quatrain.
ve Théolier … …tombale de Guy IV, comte de), dans l'église Notre-

11. … …de Montbrison, d'après un dessin de M. Henry Gonnard.
(suit… …(Papire). Jac. Lubin sculps. Vu de face. Médaillon avec
im… …armoiries. In-4°.

Massonus (Joannes Papirius), Forensis, in regia et senatu Pari-
siensi advocatus, obiit 1611, an. ætatis 67. Maulte fecit. Profil
à droite. Médaillon in-8°.

Mitte de Chevrières (Melchior), marquis de Saint-Chaumond, de Montpesat, comte de Miolans, etc., premier baron de Lionnois et de Savoye, chevalier des ordres du Roy, lieutenant de S. M. au gouvernement de Provence, ministre d'Estat, lieutenant-général de ses armées, fils de Jacques Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières, chevalier des ordres du Roy, et de Gabrielle de Saint-Chaumond. J. Fresne, sculpsit. A Paris, chez Louis Boissevin, à la rue Saint-Jacques. Médaillon in-8° avec des armoiries. Tourné à gauche.

Papon (Jean). In-4°, sans nom de graveur, avec une pièce en vers grecs placée au-dessous. Vu de face.

Pernetti (Jac.), miles ecclesiæ Lugdunensis, ex academiis Lugd., et Villæ Franchæ. Tourné à droite. Sans nom de graveur. Médaillon in-4°.

Perreton (frère Claude), de l'Oratoire, né à Saint-Chaumons en Forest le 15e avril 1622 et mort le 8e décembre 1710. — *In modico fidelis.* — J. Jouvenet del.; Nic. Tardieu sculps. Se vend chez l'auteur, vis-à-vis Saint-Magloyre. Médaillon ovale in-4°. Dirigé à droite.

...cauld (Franciscus de La), marchio de Rochebaron, tri... ...ovinciœ Lugdunensis, Forensis et Bellijocensis prœ... ...c. Offerebant religiosi tertii ordinis S. Francisci. ...vale in-4o, avec armoiries. Dirigé à gauche.

...es de), escuyer du Roy. Edelinck sculps. Dirigé ...aillon in-4o.

...ne du). Médaillon orné, entouré de sa devise : *...content se dit Estienne dv Tronchet*. Dirigé à droite.

...e (Honoré d'). Antonius Van Dick pinxit; P. de Bayllue sculpsit. Tourné à droite. Légende latine. In-4o.

Verdier (Antoine du). Gravure sur bois sans nom d'auteur. Dirigé à droite. Devise : *Et marti et minervæ*. Médaillon ovale avec ornements et emblêmes.

21. Chevalard (Du). — Enquête agricole. — Dire déposé par M. Du Chevalard, président de la Société d'agriculture de Montbrison. — Montbrison, typogr. Huguet, 1866; in-8o, 37 pages.

22. Classes d'adultes de Saint-Chamond (Loire). — Notice sur cette œuvre et distribution des prix à ses élèves en 1866. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-8o, 42 pages.

23. Comice agricole de Saint-Symphorien-de-Lay. — Roanne, imp. Sauzon, 1866; in-8o, 2 feuilles.

24. Compagnie des hauts-fourneaux, forges et aciéries à Rive-de-Gier. — Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 octobre 1866. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-4o, 2 feuilles 1/2.

25. Compagnie générale des verreries de la Loire et du Rhône. — Rapport de la commission d'enquête. — Assemblée générale du 20 mars 1863. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-4o, 1 feuille 1/2.

26. Conseil général du département de la Loire, session de 1866. — Rapport présenté par M. Levert, préfet. — Procès-verbal des délibérations. — Saint-Etienne, imp. Benevent, 1866; in-8o, xi, 187 et 288 pages.

27. *Cours officiel des soies* sur la place de Saint-Etienne, dressé par MM. les Courtiers, paraissant tous les samedis, publié par Théolier aîné (veuve) et Ce, imp.-édit., 10e année, 1866; in-4o.

par Desroches, à Paris. Buste 3/4. Dirigé à ..., par M. Aug.
train. ... agriculture du dé-
Chauve (messire Etienne), prêtre, doc... agricole de Saint-
cien et syndic de l'église paroissia... libr.-édit., 1866; in-8°,
né le 8e juin 1720, peint (a...
1772. — Photographié d... de la municipalité de Saint-
Chezard de Matel (le portr... Rapport du maire. — Saint-Etienne,
Marie de Jésus), insti... in-f°, 8 feuilles.
incarné. Matt. Ogie...
Coton (Pierre), de ... sur les caisses de secours des mineurs
III et de Louis ... adressé aux Compagnies des mines par
à droite. In... la commission nommée en 1850 par les
Duguet (Jacq... acceptée par la Compagnie des mines de la
che. In-... Saint-Etienne, imp. Montagny, 1866; in-4°, 31 pages.
Forez (s'... 31. DOUTRE (Rémi). — Les jardins Marengo. — Saint-Etienne,
Dar... imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-8°, 1 feuille 1/8.
Mass... 32. DOUTRE (Rémi). — Rosine la plieuse stéphanoise, chansonnette. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-8°, 1/8 de feuille.

33. DURAND (Vincent). — Le Châtel du Châtelard et les forteresses analogues en Forez. — *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie, année 1866. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel; in-8°, p. 422-425, avec un dessin.

34. *Écho de la Loire* (l'), journal de Roanne, paraissant le dimanche. — Roanne, A. Chorgnon, impr.-gérant, 12e année, 1866.

35. *Écho roannais* (l'), journal de l'arrondissement de Roanne, paraissant tous les dimanches. — Roanne, Ferlay et Sauzon, impr.-gérants; 14e année, 1866.

36. Elèves de l'Ecole secondaire et préparatoire de Saint-Michel à Saint-Etienne, année 1866-67. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-16, 1 feuille 1/2.

37. ESCOFFIER (Benoît), docteur médecin. — Discours d'adieux à la Société de médecine de Saint-Etienne, prononcé le 26 décembre 1860, par M. le Dr Escoffier, président. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-8°, 1/2 feuille.

38. Fête du 28 octobre 1866 à Saint-Etienne. — Inauguration du barrage de Rochetaillée. — Note sur le réservoir du Furens. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-8°, 52 pages.

*France littéraire* (la), artistique, scientifique, organe de tralisation intellectuelle. (Revue mensuelle commençant .e). Directeur : Adrien Peladan, rue Sainte-Hélène, 23, ı. — Roanne, imp. Ferlay, X^e^ année, 1865-1866, in-8°, pages.

40. *France littéraire* (la), etc., XI^e^ année; livraisons d'octobre et novembre 1866; in-8°, 98 pages.

La livraison de novembre porte que la *France littéraire* cesse de paraître et est unie à la *Semaine religieuse* de Lyon.

41. Giron (Antoine), Giron etc. (384 signataires). — Pétition sans titre adressée à M. le Préfet de la Loire contre une fonderie de suif existant en rue de Lyon, n° 51. Elle commence par les mots suivants : « Les soussignés, habitants des rues de Lyon, Royale, du Jeu-de-l'Arc et Traversière, etc. » — Saint-Etienne, imp. v^e^ Théolier et C^e^; in-4°, 8 pages.

42. Graeff et Feuerstein. — Ponts et chaussées. — Département de la Loire. — Arrondissement de Montbrison. — Service spécial des travaux d'assainissement et d'irrigation de la plaine du Forez. — Syndicat du Vizézy, constitué par un décret du 17 février 1866, et comprenant les communes de : Moingt, Montbrison, Savigneux, Champdieu, Marcilly-le-Pavé, Châlain-d'Uzore, Saint-Paul-d'Uzore, Mornand, Chambéon, Poncins. — Tableau indicatif des propriétaires compris dans l'association syndicale. — Dressé par M. Feuerstein, ingénieur ordinaire; vérifié et présenté par M. Graëff, ingénieur en chef. — Saint-Etienne, imp. Benevent, 1866; in-4°, 130 pages.

43. Gras (Louis-Pierre). — Bibliographie forézienne. — Observations sur l'ouvrage de M. Auguste Callet intitulé : la Légende des Gagats. — Montbrison, typ. A. Huguet, 1866; in-8°, 14 pages. (Extrait du *Journal de Montbrison* des 18 et 25 novembre 1866.)

44. Gras (Louis-Pierre). — Notes sur quelques blasons de la Diana. – Saint-Etienne, imp. Benevent; Lyon, libr. Aug. Brun, 1866; in-8°, 29 pages.

45. Grüner, ingénieur en chef des mines. — Notice sur la classification des couches du bassin houiller de la Loire. — *Bulletin* de la Société de l'industrie minérale, t. XI, année 1866, IV^e^ livr., de la page 667 à 691.

46. Heilmann. — A l'administration municipale de St-Etienne,

les premiers créanciers de la Compagnie immobilière en ilquidation. — Saint-Etienne, imp. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1866; in-8°, 1 feuille.

47. HEILMANN. — Réplique au rapport de M. le Maire de la ville de Saint-Etienne et aux explications de l'adjoint chargé du contentieux par les créanciers de la Compagnie immobilière de Saint-Etienne, intervenant dans la contestation née entre la Ville et le liquidateur de ladite Compagnie, représentée par M. Heilmann, leur mandataire. — Saint-Etienne, imp. Benevent, 1866; in-8°, 49 pages.

48. HUGUES (F.), docteur-médecin. — Essai sur les eaux thermales de Sail-les-Bains, dit lès-Châteaumorand. (Publication de la *Revue d'hydrologie médicale* française et étrangère, et clinique des maladies chroniques.) — Strasbourg, typogr. de G. Silbermann, 1866; in-12, 58 pages.

49. HUILLARD-BRÉHOLLES. — Titres de la maison ducale de Bourbon (Bourbonnais, Beaujolais, Forez, Auvergne, Marche, etc.), par M. Huillard-Bréholles, sous-chef de section aux Archives de l'Empire; tome Iᵉʳ, Paris, Henri Plon, imprim.-éditeur, 1867; in-4°, iv, XXII et 616 pages.

Ce savant ouvrage, d'une importance capitale pour l'histoire du Forez, fait partie de la collection des Inventaires et Documents publiés par ordre de l'Empereur, sous la direction de M. le marquis de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, membre de l'Institut.

Bien que daté de 1867, le 1ᵉʳ volume a paru au mois de décembre 1866. Il s'ouvre par une préface de M. le marquis de Laborde et une notice de M. Huillard-Bréholles sur les archives de l'ancienne maison ducale de Bourbon avant et depuis leur translation à Paris.

Le nombre des pièces analysées dans ce volume ne s'élève pas à moins de 3,508, dont la plus ancienne est de l'an 878 et la dernière de l'an 1382, époque de la prise de possession du Forez par les ducs de Bourbonnais. Les chartes les plus importantes et qui offrent un véritable intérêt historique sont publiées *in extenso*.

Le second et dernier volume, qui est actuellement sous presse, comprendra toute la période pendant laquelle le comté de Forez a été possédé par les ducs de Bourbon.

50. JALABERT. — Notice historique sur le fusil à aiguille. — Saint-Etienne, imp. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1866; in-8°, 1 feuille.

51. *Journal de Montbrison* et du département de la Loire, paraissant tous les dimanches. — Montbrison, A. Huguet, imp.-gérant, 34$^{e}$ année, 1866.

52. *Journal de Saint-Etienne,* paraissant le dimanche. — Saint-Etienne, Théolier aîné (veuve) et C$^{e}$, imp.-gérants, année 1866.

53. Justification de la conduite de la commune de Régny dans l'affaire de la construction de son église. — Roanne, imp. Sauzon, 1866; in-4°, 1 feuille.

54. Liste des lots de la Loterie au profit des inondés du département de la Loire. — Saint-Etienne, imp. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1866; in-8°, 34 pages.

55. Livret des cantonniers. — Ville de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, lith. Olivier, 1866; in-12, 1 feuille.

56. LUPÉ (DE). – Documents pour servir à l'histoire du Forez. — Quelques mots sur la nécessité de conserver les anciens monuments héraldiques. — Ecussons : d'Argental; — de Brione; — de Gaste: — de Harenc; — de Mayol; — de Montchenu; — des Pagan. — *Revue du Lyonnais*, 1866; 3$^{e}$ série, t. I, p. 369-383.

57. Lycée impérial de Saint-Etienne. — Distribution solennelle des prix, le 11 août 1866. — Saint-Etienne, imp. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1866; in-8°, 4 feuilles.

58. MEAUX (vicomte DE). — Une déposition à l'enquête agricole (faite devant la Commission d'enquête de la Loire séant à Montbrison, le 26 octobre 1866). — Paris, imp. Simon Raçon et C$^{e}$, 1866; in-8°, 48 pages.

59. Mémoire adressé par la Chambre de commerce de Saint-Etienne à Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, dans le but d'obtenir la révision du décret du 19 juin 1865, portant règlement d'administration publique sur l'épreuve des armes à feu portatives. — Saint-Etienne, imp. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1866; gr. in-8°, 32 pages; avec les tableaux des dimensions des canons, soumis à l'épreuve et les résultats des épreuves.

60. *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, paraissant

tous les jours. Rédacteur en chef : M. Ch. Gaches. — Saint-Etienne, Théolier aîné (veuve) et Ce, impr.-gérants, 22e année, 1866.

61. MEUNIER et BOUCHER. — Mémoire des ouvriers mineurs du bassin houiller du département de la Loire. — Saint-Etienne, imp. Montagny; in-8o, 16 pages.

62. MÉZIAT. — Aux habitants de Panissières. — Fondation d'une maison de providence. — Montbrison, imp. Huguet, 1866; in-4o, 1/2 feuille.

63. MONIN (Fréd.), docteur médecin. — Essai sur les Eaux minérales de Saint-Alban, près Roanne (Loire), 3me édition. — Roanne, imp. Sauzon, 1866; in-8o pages.

64. MOREL DE VOLEINE. — Les familles lyonnaises. — Dugas. — *Revue du Lyonnais*, XXXIIe année, 3me série, t. II, juillet 1866, p. 58.

65. Notice biographique sur Abel Bernard, élève de l'école Saint-Michel à Saint-Etienne, par un père de la Compagnie de Jésus. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-8o, 34 pages.

66. *Observateur stéphanois* (l'), journal hebdomadaire. — Saint-Etienne, imp. Benevent; libr. Bouthéon.

Le 1er numéro a paru le 23 décemble 1866.

67. Observations présentées par des courtiers de Saint-Etienne sur l'application de l'art. IX de la loi du 29 juin 1866. (Le mémoire est signé : F. Courally, H.-E. Payre et Crozet.) — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-4o, 10 pages.

68. PÉAN (A.). — Origines de Lugdunum. — Le Condate. — *Revue du Lyonnais*, 1866; 3e série, t. Ier, p. 111-124 et 355-368; *ibidem*, t. II, p. 381-408.

Voir le catalogue de 1864 et celui de 1865.

69. Pensionnat Saint-Louis, tenu par les Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Etienne (Loire), rue Désirée, 26. — Distribution solennelle des prix le jeudi 9 août 1866. — St-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-4o, 26 pages.

70. Petit manuel de la confrérie du Saint-Rosaire établie à Saint-Genest-Malifaux le 22 juin 1866. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866; in-18, 90 pages.

71. Piney (vue de la digue de). — Journal l'*Illustration*, mois de novembre 1866.

72. *Pioche* (la), journal gagat paraissant tous les dimanches. Gérant : Auguste Canneva. — Rive-de-Gier, imp. Janin ; Saint-Etienne, libr. Dard-Janin et Bouthéon.

Le 1er numéro a paru le 2 décembre 1866.

73. Poncins (Léon de). — Les cahiers de 89. — Paris, lib. académique Didier et Ce, 1866 ; in-8o, 411 pages.

Voir p. 38 : Elections du Forez ; conduite de M. de Meaux, lieutenant général au bailliage ; — et p. 311 à 330, une notice sur les droits féodaux dans la province de Forez : variétés de droits suivant les seigneuries ; analyse du terrier d'une seigneurie forézienne (Poncins) en 1761 ; corvées ; redevances annuelles ; monnaies ; mesures ; fractionnement des redevances en argent et en nature ; résumé des droits perçus dans la seigneurie ; exemple de résistance au droit féodal ; division des propriétés ; valeur des fermages avant 89 ; id. des denrées agricoles ; population agricole ; instruction populaire ; conclusion.

74. Pothier. — La Loire et les ponts de Roanne. — *L'Echo de la Loire*, journal de Roanne, numéros des 14 et 21 octobre 1866.

75. Préfecture de la Loire. — Recueil des actes administratifs, t. 51e, du 1er janvier au 31 décembre 1866, Nos 1 à 33 et une table. — Saint-Etienne, imp. Benevent, 1866 ; in-8o, 219 et vii pages.

76. Prières à l'usage des élèves des religieuses Ursulines de Saint-Chamond. — Saint-Chamond, imp. Poméon, 1866 ; in-32, 1 feuille.

77. Procès-verbal de vérification de la Caisse de secours des ouvriers mineurs de la Société anonyme des mines de la Loire, du 1er octobre 1854 au 31 décembre 1865. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866 ; in-8o, 2 feuilles.

78. Projet de division du canton du Chambon, présenté à M. le Préfet de la Loire et à MM. les membres du Conseil général. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866 ; in-8o, 1/2 feuille.

79. Projet de règlement de la Société des ouvriers charpentiers de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Ce, 1866 ; in-8o, 1 feuille 1/4.

80. Projet de statuts de la Salubrité stéphanoise. — Saint-Etienne, imp. vᵉ Théolier et Cᵉ, 1866; in-8°, 16 pages.

81. Quirielle (De). — Déposition présentée à la Commission de l'enquête agricole sur l'état de l'agriculture dans l'arrondissement de Montbrison. — Montbrison, imp. Huguet, 1866; in-4°, 1 feuille 1/4.

82. Rapport du jury pour la prime d'honneur d'arrondissement, et pour la prime d'encouragement pour l'emploi de la chaux dans l'arrondissement de Montbrison. Comice du 1ᵉʳ septembre 1866. (Le rapport est signé : Faye, Roche, Jacod, J. Conte et Despalles, membres du jury). — Montbrison, typ. A. Huguet, 1866; in-4°, 8 pages.

83. Rathery (E.-J.-B.). — La Légende des Gagats, essai sur les origines de la ville de Saint-Etienne en Forez, par M. Aug. Callet. — Compte-rendu. — *Bulletin du Bouquiniste* publié par Aubry, libraire à Paris; 236ᵉ n°, 15 octobre 1866, p. 1249 et 1250.

84. Règlement de l'octroi de la commune de la Ricamarie. — Saint-Etienne, imp. Pichon, 1866; in-4°, 2 feuilles.

85. Règlement de l'octroi de la commune de Saint-Chamond. — Saint-Chamond, imp. Poméon, 1866; in-4°, 3 feuilles.

86. Renault (C.). — Mémoire (2ᵉ) sur les caisses de sècours des mineurs du bassin du département de la Loire. — Saint-Etienne, imp. Montagny, 1866; in-4°, 32 pages.

87. Revel (Guillaume) dit Auvergne, héraut d'armes du roi Charles VII. — Armorial du Forez, — photographié d'après un fac-simile par M. Chéri-Rousseau, — contenant les portraits de Louis II, duc de Bourbonnais et comte de Forez, de Anne Dauphine, sa femme; de Jean I, duc de Bourbonnais et comte de Forez, et de Marie de Berry, sa femme; 54 vues de villes et de châteaux et 68 écussons avec leurs supports, heaumes et cimiers et cris de guerre, en tout 57 planches in-4°.

Cet armorial est extrait de l'*Armorial d'Auvergne, Borbonois et Forest*, manuscrit in-folio, parchemin de près de 500 pages, conservé à la Bibliothèque impériale (Fonds Gaignières, n° 2896). — Voir la notice de M. Aug. Bernard, citée au n° 44 de notre catalogue de 1865.

88. *Revue du Lyonnais,* XXXII$^e$ année, 3$^e$ série, t. I. — Lyon, Aimé Vingtrinier, imp.-directeur; libr. Philippe Baudier et Glairon-Mondet; Paris, libr. Savy, 1866; gr. in-8°, 536 pages.

89. *Revue du Lyonnais,* XXXII$^e$ année, 3$^e$ série, t. II. — Lyon, Aimé Vingtrinier, imp.-directeur; libr. Philippe Baudier et Glairon-Mondet; Paris, libr. Savy, 1866; gr. in-8°, 532 pages.

90. Reymond (F.). — A mes collègues de la Commission nommée par la Société agricole de Montbrison. — Montbrison, imp. Huguet, 1866; in-8°, 1/2 feuille.

91. Rochetaillée (vue du barrage de), lors de la fête d'inauguration du 28 octobre 1866. — Dans l'*Illustration* et le *Monde illustré*, mois de novembre 1866.

92. Ronde des mineurs de Saint-Étienne, chantée par M. Amédée et Mlle Gentien, dans la pièce des *Mineurs,* musique de M. A. Dard, paroles de M. ***. — Saint-Etienne, imp v$^e$ Théolier et C$^e$, 1866; in-4°, 2 pages.

93. Saint-Michel, Ecole secondaire et préparatoire. — Distribution solennelle des prix, 7 août 1866. — Saint-Etienne, imp. v$^e$ Théolier et C$^e$, 1866; in-8°, 36 pages.

94. Saint-Michel, Ecole secondaire et préparatoire à Saint-Etienne (Loire). — Rentrée des classes le 9 octobre 1866. — Ephémérides de l'année scolaire 1866-1867. — Saint-Etienne, imp. v$^e$ Théolier et C$^e$, 1866; in-12, 27 pages.

95. *Semaine religieuse* (la) de Lyon, d'Autun, de Saint-Claude et de la province, paraissant le samedi. Directeur-gérant, M. Adrien Peladan, 23, rue Sainte-Hélène, à Lyon. — Roanne, imp. Ferlay, 4$^e$ année, 1866; in 8°, pages.

96. Société anonyme des houillères de Saint-Etienne. — Assemblée générale du 26 mars 1866. — Rapport du Conseil d'administration. — Résolutions de l'assemblée. — Saint-Etienne, imp. v$^e$ Théolier et C$^e$, 1866; in-4°, 16 pages.

97. Société des amis réunis (jeu d'arc à Saint-Étienne). — Statuts. — Saint-Etienne, imp. Montagny, 1866; in-4°, 8 pages.

98. Société du crédit au travail. — Statuts. — Saint-Etienne, imp. Montagny, 1866; in-8°, 16 pages.

99. Société en commandite par actions pour l'exploitation des

ateliers de la Chaléassière. — Statuts. — Saint-Etienne, imp. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1866; in-8$^{o}$, 2 feuilles.

100. Statuts de la Société de secours mutuels de Montchal : la Fraternelle. — Montbrison, imp. Huguet, 1866; in-8$^{o}$, 2 feuilles.

101. Statuts de la Société de secours mutuels dite des Industriels de Saint-Chamond. - Saint-Chamond, imp. Poméon, 1866; in-12, 1 feuille 1/4.

102. Statuts de la Société du Tir stéphanois, approuvée par décision préfectorale du 16 janvier 1866, révisés par l'assemblée générale du 8 octobre 1866. — Règlement de police intérieure. — Liste des membres fondateurs. — Saint-Etienne, imp. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1866; in-8$^{o}$, 45 pages.

103. Tableau des notaires de l'arrondissement de Montbrison. — Saint-Etienne, imp. Pichon, 1866; in-plano.

104. Tir stéphanois fondé le 21 août 1865. — Membres honoraires. — Conseil d'administration. — Commissaires-adjoints. — Souscripteurs-fondateurs au 1$^{er}$ octobre 1866. — St-Etienne, imp. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1866; in-4$^{o}$, 4 pages.

105. Truchet (J.-M.). — Le Gouffre d'Enfer ou le Grenier des eaux, causerie poétique, par J.-M. Truchet, de Saint-Etienne, lauréat (1$^{er}$ et 2$^{e}$ prix) dans plusieurs concours littéraires. — Saint-Etienne, imp. Montagny, 1866; in-8$^{o}$, 8 pages.

106. Vachez (A.). — La Ligue dans le Lyonnais. — Siège de Riverie en 1590. — *Revue du Lyonnais,* 1866; 3$^{e}$ série, t. I, p. 327-338.

107. Vachez (A.). — Les Evangiles des quenouilles foréziennes, par Louis-Pierre Gras. — Compte-rendu. — *Revue du Lyonnais,* 1866; 3$^{e}$ série, t. I, p. 525-527.

108. Velle (Léon). — Appel aux arts et aux industries de la Loire, 1867. — Dédié à M. le Maire de Saint-Etienne. — Saint-Etienne, imp. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1866; in-8$^{o}$, 1/4 de feuille.

109. Ville de Rive-de-Gier. (Population : 14,202 habitants.) Compte d'administration de l'exercice 1865. — Budget supplémentaire de l'exercice 1866. — Budget primitif de 1867. — Rapports du Maire au Conseil municipal. — Saint-Etienne, imp. v$^{e}$ Théolier et C$^{e}$, 1866; petit in-folio, 16 pages.

110. Ville de Saint-Etienne. (Population : 96,620 habitants.)

— Compte administratif de l'exercice 1865, et budget supplémentaire de 1866. — Saint-Etienne, imp. et lith. de J. Pichon, 1866; in-4°, 19 pages.

111. Ville de Saint-Etienne. — Conseil municipal. — Autorisation de plaider contre la Compagnie immobilière en liquidation. Procès-verbal de la séance du 15 janvier 1866, signé : Le Maire, Buisson aîné. — Saint-Etienne, imp. v^e^ Théolier et C^e^, 1866; in-4°, 4 feuilles 1/2.

112. VINGTRINIER (Aimé). — Eloge nécrologique de Monseigneur Louis-Antoine-Auguste Pavy, évêque d'Alger (né à Roanne le 18 mars 1805). — *Revue du Lyonnais,* XXXII^e^ année, 3^e^ série, tome II, décembre 1866, p. 525.

# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE PENDANT L'ANNÉE 1866

Par M. MAURICE, secrétaire général.

(*Lu à la séance publique du* 23 *décembre* 1866.)

---

Messieurs,

Le rapport annuel sur la marche de ses travaux, que le règlement de la Société impériale impose à son Secrétaire général, n'est pas, comme quelques-uns pourraient peut-être le croire, une vaine formalité d'apparat remplie uniquement dans un but d'ostentation ; non, cette prescription de nos Statuts a eu, dans l'esprit des Fondateurs de la Société un but plus sérieux que vous me permettrez de rappeler ici en quelques mots.

Rien n'est parfait en ce monde ; les êtres collectifs appelés Sociétés pas plus que les individus ; et, lorsque les uns comme les autres viennent à jeter les yeux sur une période plus ou moins longue de leur passé, il est bien rare qu'ils n'y découvrent bien des choses à blâmer au milieu de quelques-unes à approuver.

De cette vue rétrospective de ses actes, si l'on ne revient pas toujours enchanté et satisfait de soi-même, en revanche, on revient presque toujours animé de dispositions meilleures pour l'avenir.

Ce retour sur le passé est donc un exercice salutaire propre à inspirer des vues et des intentions d'amélioration. Tel a été le principal motif de la prescription réglementaire qui nous l'a imposé. Mais, si ce but utilitaire est le principal, il n'est pas le seul ; à côté de lui, il y a celui d'un devoir de justice à remplir. Il est juste, en effet, que ceux d'entre nous qui se sont donné de la peine pour le bien public soient récompensés par l'estime publique. Vous signaler les noms les plus méritants en faisant devant vous une appréciation brève et juste des œuvres de chacun, fait

donc partie de ma tâche ; partie que je dirais très agréable s'il elle n'était aussi très difficile à bien remplir.

J'aime à espérer que le public d'élite qui m'écoute voudra bien me tenir compte de cette difficulté, pour y proportionner son indulgence; il voudra bien, surtout, ne pas perdre de vue cette autre considération : que toute tâche imposée et non choisie est toujours quelque peu ingrate à remplir.

Avant d'entrer en matière, peut-être ne sera-t-il pas inutile de faire connaître, en quelques mots, pour les personnes qui peuvent l'ignorer, l'objet et le but des travaux de la Société impériale, son organisation et son mode de fonctionnement.

L'objet de nos travaux ? il est, je crois, suffisamment indiqué par notre titre même de *Société impériale d'agriculture*, *industrie, sciences*, *arts et belles-lettres*. Le champ de notre activité est vaste comme vous voyez, trop vaste au dire de certains critiques qui ne réfléchissent pas que cette multiplicité d'objets est, en quelque sorte, une condition même d'existence pour la généralité des académies de province. Il est bien rare en effet que dans une ville de second ordre, une seule des diverses spécialités de connaissances qui font l'objet habituel de ces associations, puisse réunir un nombre d'adeptes suffisant pour constituer une société vivace, de là, pour elles cette nécessité de se grouper ensemble. Nécessité fait loi.

Le but que nous poursuivons, un mot peut le définir : le *progrès;* ajoutons, toutefois, pour que nul ne soit tenté de nous taxer de présomption, que le progrès local, le progrès de nous-mêmes et de notre pays, nous préoccupent beaucoup plus que le progrès absolu dont nous laissons la poursuite à de plus capables ou de plus ambitieux que nous.

L'organisation et le fonctionnement de la Société sont des plus simples : Tout homme honorable susceptible de s'intéresser au but généreux qui vient d'être défini peut prétendre à devenir membre de la Société impériale. Pour y être admis il suffit d'être présenté par deux membres titulaires. La seule charge imposée aux membres est de payer exactement une modique cotisation annuelle de 12 fr. Pour tout le reste, entière liberté d'action pour chacun. Point d'assistance obligatoire, point de travaux imposés; inutile de vous dire que l'égalité est complète entre tous les membres, puisque c'est la règle des sociétés savantes. Toutes les questions s'y décident à la majorité des voix.

# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE PENDANT L'ANNÉE 1866

Par M. MAURICE, secrétaire général.

(*Lu à la séance publique du* 23 *décembre* 1866.)

---

Messieurs,

Le rapport annuel sur la marche de ses travaux, que le règlement de la Société impériale impose à son Secrétaire général, n'est pas, comme quelques-uns pourraient peut-être le croire, une vaine formalité d'apparat remplie uniquement dans un but d'ostentation ; non, cette prescription de nos Statuts a eu, dans l'esprit des Fondateurs de la Société un but plus sérieux que vous me permettrez de rappeler ici en quelques mots.

Rien n'est parfait en ce monde ; les êtres collectifs appelés Sociétés pas plus que les individus ; et, lorsque les uns comme les autres viennent à jeter les yeux sur une période plus ou moins longue de leur passé, il est bien rare qu'ils n'y découvrent bien des choses à blâmer au milieu de quelques-unes à approuver.

De cette vue rétrospective de ses actes, si l'on ne revient pas toujours enchanté et satisfait de soi-même, en revanche, on revient presque toujours animé de dispositions meilleures pour l'avenir.

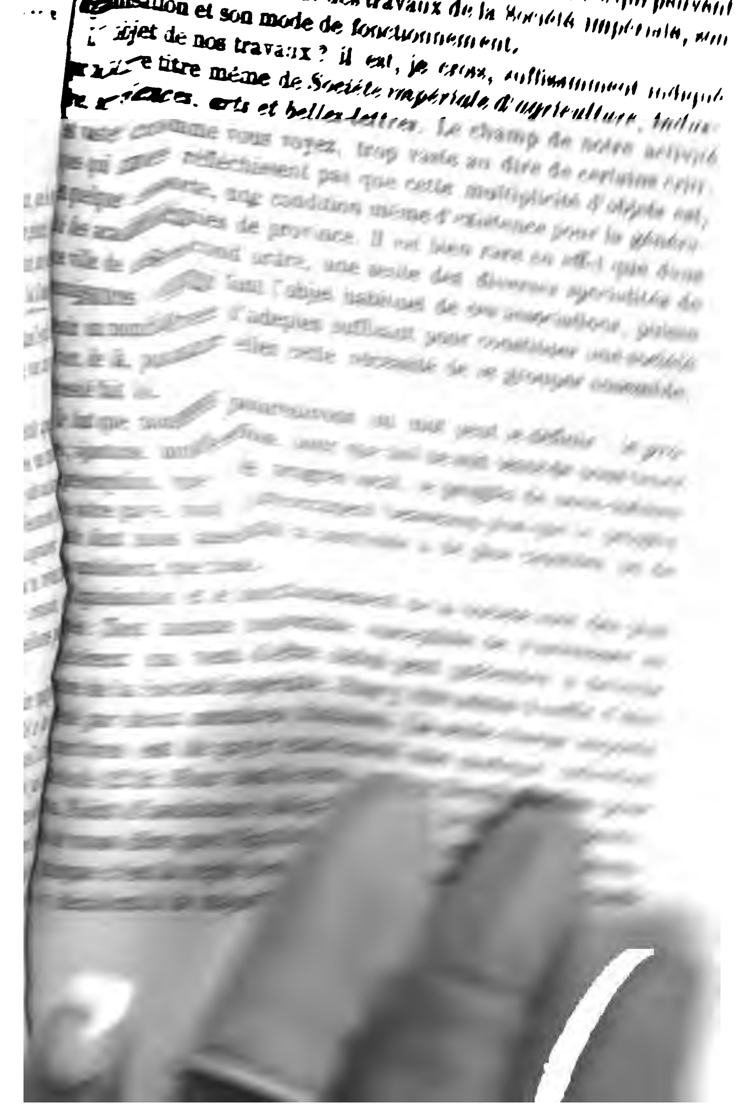
Ce retour sur le passé est donc un exercice salutaire propre à suggérer des vues et des intentions d'amélioration. Tel a été le principal motif de la prescription réglementaire qui nous l'a imposé. Mais si ce but utilitaire est le principal, il n'est pas le seul ; à côté de lui, il y a celui d'un devoir de justice à remplir. Il est juste, en effet, que ceux d'entre nous qui se sont donné de la peine pour le bien public soient récompensés par l'estime publique. Vous signaler les noms les plus méritants en faisant devant vous une appréciation brève et juste des œuvres de chacun, fait

donc partie de ma tâche ; partie que je dirais très agréable s'il elle n'était aussi très difficile à bien remplir.

J'aime à espérer que le public d'élite qui m'écoute voudra bien me tenir compte de cette difficulté, pour y proportionner son indulgence ; il voudra bien, surtout, ne pas perdre de vue cette autre considération : que toute tâche imposée et non choisie est toujours quelque peu ingrate à remplir.

Avant d'entrer en matière, peut-être ne sera-t-il pas inutile de faire connaître, en quelques mots, pour les personnes qui peuvent l'ignorer, l'objet et le but des travaux de la Société impériale, son organisation et son mode de fonctionnement.

L'objet de nos travaux ? il est, je crois, suffisamment indiqué par le titre même de *Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.* Le champ de notre activité est [illegible] comme vous voyez, trop vaste au dire de certains esprits qui [illegible] réfléchissent pas que cette multiplicité d'objets est, [illegible] une condition même d'existence pour la généralité des [illegible] de province. Il est bien rare en effet que dans une ville de [illegible] ordre, une seule des diverses spécialités de [illegible] l'objet habituel de ces associations, [illegible] d'adeptes suffisant pour constituer une société [illegible]



[illegible]

Pour les travaux, tous les membres sont répartis suivant leur aptitude ou leur désir entre quatre sections: 1o agriculture, 2o industries, 3o sciences, 4o arts et belles-lettres.

Chaque section, dont l'entrée est libre pour chacun, se réunit uue fois par mois, pour traiter toutes les questions de son ressort qui lui sont soumises. Aussi, une fois par mois, les quatre sections se réunissent en assemblée générale pour entendre la lecture des mémoires jugés par l'une d'elle suffisamment méritants et décider toutes les questions d'un intérêt général ou un peu majeur. Telle est, Messieurs le mécanisme de la Société impériale. Ne vous semble-t-il pas, à première vue, qu'une société constituée sur de pareilles bases devrait, dans une ville comme la nôtre, réunir, non pas des centaines, mais bien des milliers de membres?

Hélas! que n'en est-il ainsi; que de belles choses nous aurions faites et que nous n'avons pu faire. J'ai le regret d'avoir à vous avouer que, jusqu'à présent, la réalité ne s'est point conformée à ces prévisions: 160 membres environ, tel est le chiffre maximum que nous ayons pu atteindre; c'est bien peu. Ce chiffre multiplié par celui de la cotisation annuelle, 12 francs, vous donne à peu près la mesure de notre puissance financière; c'est vous dire combien cette puissance est faible, et, par suite, combien sont limités nos moyens d'action. C'est vous dire aussi, Messieurs, qui avez bien voulu honorer cette réunion de votre présence, que vos candidatures, à la Société impériale, auraient grandes chances d'y être bien venues; mais il est temps que je termine cette petite digression inspirée par un sentiment de prosélitisme que, à coup sûr, vous trouverez trop naturel pour ne pas l'excuser dans la personne d'un secrétaire général.

Quelque petit que soit le nombre de nos membres, quelques restreintes que soient nos ressources financières, l'énumération de nos travaux vous montrera, cependant, Messieurs, qu'en 1866, comme les années précédentes, la Société impériale a maintenu l'honneur de son drapeau et toujours bien mérité du pays. Pour l'exposition de ces travaux nous suivrons naturellement l'ordre de nos sections.

### *Section d'Agriculture.*

Le premier fait de quelque importance, relatif à l'agriculture, que l'on rencontre en parcourant les procès-verbaux de nos séances, est un acte que j'aurais été heureux de pouvoir passer sous

silence ; car il ne nous rappelle que des impressions pénibles. Je veux parler de cette délibération prise par la Société impériale au sujet de la dissolution par un arrêté administratif de l'association fédérale des trois Sociétés d'agriculture du département de la Loire. En exprimant dans cette circonstance son profond regret d'avoir vu ainsi interrompues les relations établies entre les Sociétés de Montbrison et de Roanne et son vœu de les voir recommencer dans des conditions semblables, la Société impériale, chacun peut lui rendre cette justice, n'a eu d'autre intention et d'autre but que ceux qu'elle pouvait avouer et qu'elle avouait hautement, savoir : la défense des intérêts agricoles du pays. Comme société d'agriculture, elle ne pouvait ni agir ni parler autrement qu'elle ne l'a fait. S'il lui a été pénible, en cette circonstance de désobliger un homme qu'elle estimait et aimait, il lui eût été assurément bien plus pénible encore de perdre par une conduite différente, si ce n'est, peut-être, l'estime publique, tout au moins l'estime de soi-même qui vaut mieux encore que l'estime des autres. La Société impériale a rempli simplement son devoir ; mais, passons outre.

L'œuvre capitale de la section d'agriculture a été, cette année comme toutes les précédentes, son comice et concours agricole cantonal. Voilà la 6e année que la Société impériale est entrée dans cette voie des comices agricoles cantonaux, et, chaque année, elle n a eu qu'à se féliciter de plus en plus de cette heureuse détermination. L'année 1866 n'a pas donné de démenti aux précédentes ; et, si le comice de Pélussin a été moins brillant, dans les formes, que celui de l'année précédente à Saint-Chamond, il n'en aura pas été moins utile ni moins fécond en bons résultats. Je n'ai pas à vous refaire ici un récit que chacun de vous a pu lire dans le journal de la localité, je me bornerai de signaler à votre reconnaissance et à celle du public, les noms de ceux qui se sont plus particulièrement distingués, dans cette circonstance, par leur générosité, leur zèle et leur activité. En tête de tous, je devrais placer celui de notre honorable président qui, en cette circonstance, a doublement mérité de la Société; mais sa présence et son désir nettement exprimé m'interdisent d'en dire davantage sur ce point.

La commune de Pélussin toute entière : maire, adminisrattion et habitants, ont droit à tous nos remercîments et à tous nos éloges. MM. Julien, François, Lombard, le docteur Viornery ont

donné l'impulsion ; mais cette impulsion a été immédiatement si bien accueillie et si bien suivie qu'ils n'ont plus eu, ensuite, qu'à imprimer une direction à l'entraînement général de tous. Pour rendre pleine justice à tous les coopérateurs du comice, je devrais, s'il n'y avait à craindre d'être trop long, reproduire, ici, les noms, déjà consignés dans nos *Annales*, de tous les membres des divers jurys. Tous, en effet, se sont acquittés de leurs importantes fonctions avec un zèle exemplaire. M. Jacod, en particulier, a mis au service de la Société, pour l'organisation de la fête, l'intelligence, l'activité et le dévouement que ses collègues connaissent de longue date et qu'ils savent apprécier à toute leur valeur.

Le rapport sur le concours des exploitations agricoles a été, encore cette année, rédigé par M. le baron de Saint-Genest, avec ce style simple, concis, énergique qui caractérise l'agriculteur consommé et passionné que vous connaissez tous. S'il juge et conseille les autres, les agriculteurs savent tous que celui-là en a le droit. Aussi, sans parler de l'effet produit par 1,500 f. de récompenses que la Société consacre chaque année à ses comices, croyez que ce n'est pas en vain pour le progrès de l'agriculture de l'arrondissement qu'une Commission, composée de tels hommes, parcourt, chaque année, les exploitations agricoles de deux cantons, semant, partout et à propos, sur son passsage, de bonnes idées et de bons conseils.

Après l'œuvre du comice cantonal, une des plus importantes est celle de l'enquête agricole. Entre les nombreux coopérateurs de ce long travail, je dois signaler, surtout, par le zèle exceptionnel qu'ils y ont apporté, MM. Peyret (Frédéric), Roche et Vital de Rochetaillée. C'est ici le lieu de vous rappeler que l'un de nos membres les plus actifs et laborieux, M. Ennemond Richard, membre de la Commission chargée par l'administration supérieure de résumer l'enquête dans le département de la Loire, a rédigé, à cette occasion, un mémoire très-intéressant où il nous fait connaître ses impressions et appréciations personnelles sur les points les plus importants de l'enquête.

La question de la création d'un marché aux bestiaux à Saint-Etienne soulevée depuis, déjà, deux années au sein de la section d'agriculture par l'initiative de M. Roche, y a été reprise encore cette année. Un deuxième rapport sur ce sujet, lu devant l'assemblée générale et approuvé par elle, a été remis,

en son nom, au nouveau chef de l'administration municipale. M. le Maire, nous sommes heureux de le dire, a accueilli notre demande avec une bienveillance parfaite et ses paroles nous ont entièrement convaincus que, cette fois-ci et pour tout de bon, les agriculteurs touchent à la réalisation d'un de leurs vœux les plus chers.

La question de la culture par les engrais chimiques, selon la méthode Georges Ville, a été portée au sein de la section agricole presque simultanément par MM. Rousse et Maussier. Au dire de nos collègues, ce serait là une question déjà tout-à-fait mûre ; un des progrès de la science théorique aujourd'hui parfaitement constaté et dont il ne reste plus qu'à vulgariser la connaissance et amener l'application en grand pour produire des résultats économiques de la plus haute importance. Sur leur demande, la Société impériale a adressé, aux agriculteurs de l'arrondissement, une circulaire pour les engager à faire des expériences sur la méthode G. Ville, en même temps qu'elle se mettait à leur disposition pour leur faciliter l'acquisition des engrais nouveaux parfaitement purs. Cette première tentative, nous devons l'avouer franchement, n'a pas réussi. Les demandes d'essais ont été si peu importantes qu'on a dû renoncer pour le moment à l'entreprise. Cet échec prouve simplement que les agriculteurs ne sont pas encore persuadés de la bonté de la nouvelle méthode, ce qui n'est nullement surprenant. Est-il, en effet, chose moins nouvelle que l'incrédulité de la pratique, pour ne pas dire de la routine, vis-à-vis des découvertes les plus belles et les plus avantageuses?

Nos collègues, du reste, qui ont pris la nouvelle méthode sous leur patronage, n'en sont pas à ignorer que ce n'est qu'avec le temps et la persévérance de ses promoteurs que le progrès arrive à se faire en toute chose ; qu'ils veuillent donc bien ne pas se décourager, qu'ils reviennent résolument à la charge l'année prochaine et ils atteindront leur but.

A l'occasion des engrais chimiques a été soulevée incidemment celle des analyses agricoles soit de terrains soit des engrais, dans le but d'en faire connaître ou contrôler la composition. La section a émis, à cet égard, le vœu unanime que le laboratoire de l'Ecole des Mineurs soit mis au service de l'agriculture comme il l'est déjà au service de l'industrie et aux mêmes conditions ; c'est encore une question simplement effleurée que nous aurons à reprendre l'année prochaine.

En dehors de ces questions, en quelque sorte générales, qui presque toutes, ont nécessité l'intervention de la Société entière, la section d'agriculture s'est occupée encore d'une foule d'autres petites questions secondaires, telles que : examen de certains engrais spéciaux, demande de graines de vers-à-soie du Japon, essais des liens automatiques pour les blés et fourrages de M. Lapparent, etc.; enfin, elle a reçu communication de plusieurs travaux particuliers, savoir : Un rapport de M. Pugnet, sur un mastic à greffer à froid, composé par M. Vignancourt de Renaison et une note du même membre sur la culture de diverses plantes; trois autres notes du seul M. Ennemond Richard, l'un sur la culture de la pomme de terre ; l'autre, sur les propriétés médicales de la scrophulaire noueuse, et, la troisième, sur la préparation des piquettes ou boissons fermentées économiques. Dans ces notes, comme toujours, notre zélé et estimable collègue met à profit cette remarquable facilité d'écrire et de parler qu'on lui connaît pour enseigner et vulgariser des procédés précieux recueillis par lui et souvent améliorés par sa pratique intelligente. En présence de cette infatigable activité, de cette ardeur encore toute juvénile à vouloir tout connaître, tout apprendre, tout enseigner, on ne peut vraiment s'empêcher de s'écrier : Heureuses les sociétés savantes qui possèdent de tels membres.

### *Section d'Industrie.*

Passons maintenant à l'exposition de nos travaux relatifs à l'industrie. En vous disant, tout d'abord, que la section d'industrie est, par le nombre de ses membres, la plus importante, je ne vous apprendrai rien que chacun de vous n'ait pressenti. S'il est en France une ville où une société d'industrie semble devoir être bien placée pour prospérer, à coup sûr, c'est la ville de Saint-Etienne. Telle est la réflexion qui surgit à première vue de notre pays chez tout homme sérieux qui le visite. Où trouver, en effet, réunis plus d'éléments favorables à l'existence d'une vigoureuse société industrielle, que dans une ville et dans un arrondissement où se trouvent groupés toutes ensembles des industries aussi importantes et aussi diverses que l'industrie de la houille, l'industrie metallurgique, la quincaillerie, l'arquebuserie, la verrerie et enfin les industries des tissus de luxe, rubans et lacets. A en juger par ces apparences, notre Société industrielle devrait être la première

de France. Malheureusement, nous devons l'avouer humblement, quelque pénible que soit l'aveu, la réalité n'a pas encore répondu à l'apparence. La section industrielle de notre Société, quoique assez nombreuse, est même très loin d'approcher du degré d'activité qu'on pourrait souhaiter sans être le moins du monde exigeant. A quoi celà tient-il ? Tout en ayant de grandes industries comme à Mulhouse, manquerions-nous de ces grands industriels qui ont porté si haute la réputation de sa société d'industrie? Non, très-certainement ! Tout homme qui connaît tant soit peu notre pays peut affirmer hardiment que les grandes intelligences industrielles et commerciales y abondent. Que nous manque-t-il donc pour avoir une société industrielle à la hauteur de celle de Mulhouse ? A cette question que je me suis adressée bien des fois, je n'ai trouvé d'autre réponse à faire que celle-ci: C'est l'esprit d'association qui nous manque.

Le développement de cette thèse m'entraînerait trop loin ; mais, réfléchissez-y, Messieurs, et vous verrez que c'est bien là la vraie cause qui s'est opposée, jusqu'à présent, à ce qu'une société industrielle joue parmi nous le rôle prépondérant qui lui est assigné par l'importance industrielle de notre pays.

Chacun y fait très-habilement de l'industrie ; mais pour soi tout seul, sans songer qu'il y a aussi en industrie des intérêts généraux que les individus sont impuissants à faire prospérer et à sauvegarder.

Mais n'allez pas croire, cependant, Messieurs, que notre section d'industrie se soit croisée les bras. Quoique relativement peu nombreux, les membres assidus à ses séances ont déployé assez d'activité et de zèle pour que à la lecture de nos *Annales* personne puisse soupçonner l'insuffisance du nombre des travailleurs. Une foule de questions relatives à l'industrie des armes, laquelle est habituellement mieux représentée dans nos réunions, y ont été abordées et quelques-unes traitées à fond ; je citerai, entr'autres, celle de l'épreuve des armes et de l'application du nouveau décret à cet objet.

M. Rousse y a soulevé la question non moins importante du lavage méthodique des soies, pratiqué dans le but de les débarrasser de toutes les matières étrangères dont on les surcharge. Les procédés rationnels qu'il indique dans une note communiquée par lui à la section et que sont encore venu compléter les renseignements donnés par M. Auguste Larcher, nous ont semblé

avoir résolu complètement le problème, soit au point de vue de la théorie, soit au point de vue de la pratique.

Une note statistique avec catalogue sur les brevets d'invention pris, pendant l'année 1865, par les industriels du département de la Loire, est venu comptéter, dans nos *Annales,* la série de documents analogues certainement précieux pour l'histoire de nos industries locales et très régulièrement insérés, depuis quelques années dons les publications de notre Société.

En inventant le tube cartouche portatif, sur lequel il a lu une note insérée dans nos *Annales,* un de nos membres les plus zélés, M. J.-B. Rivolier, est venu faire tomber les dernières critiques, quelque peu fondées, qu'on pouvait adresser au système d'arme de chasse se chargeant par la culasse. A l'aide de ce tube ingénieux, le chasseur peut, au besoin, transformer instantanément son Lefaucheux en fusil à baguette, et en obtenir les mêmes services sans rien déranger au mécanisme de son arme. Nous devons à l'activité du même membre une excellente note sur les besoins de l'arquebuserie à Saint-Etienne.

Divers appareils inventés par M. Rouchouse, pour parer aux accidents des chemins de fer, ont été, dans un rapport de la commission, appréciés avec la réserve que devait imposer forcément aux juges le degré très-limité de leur compétence en semblables matières.

Le programe des prix pour l'encouragement de l'industrie a été revisé avec soin et augmenté notablement de questions répondant à des besoins, bien précisés de la pratique industrielle.

Deux demandes de concours provoquées par la publication du programme de 1865 ont été examinées, mais non encore jugées par les Commissions compétentes auxquelles l'examen en a été renvoyé.

L'état de souffrance des industries rubannière et arquebusière a préoccupé vivement la section dont nous nous occupons et lui a inspiré le vœu d'une enquête administrative sur la situation actuelle de ces deux industries. Ce vœu, que l'assemblée générale s'est empressée de sanctionner de son approbation, a été transmis par son président, à qui de droit.

Reste une dernière œuvre de la section d'industrie à mentionner pour terminer ce qui la regarde. Déjà, l'année dernière, sur l'initiative de M. Antonius Robichon, la Société avait demandé

à la municipalité la création de cours publics professionnels. Tout en recevant un accueil bienveillant, la demande n'avait abouti qu'à un refus réel pour le présent, mitigé par des promesses pour l'avenir. La Société impériale, déçue dans ses espérances de ce côté ne se découragea pas. Sur la proposition de la section d'industrie, l'assemblée générale vota, à l'unanimité, un appel au grand public, celui-là, seul, dont on n'invoque presque jamais en vain le patronage lorsqu'on lui propose une idée à la fois juste, pratique et surtout généreuse dans son but.

Le programme de la Société d'enseignement professionnel, publié en novembre 1865, reçut effectivement de nombreuses adhésions, et le 18 février 1866 la Société nouvelle a pu se constituer sous la présidence de M. Janicot, le président de la section d'industrie. Dès-lors, la nouvelle institution a pris elle-même en main la direction de la destinée que lui avait préparée sa mère la Société impériale. Inutile de vous dire ce qu'est devevenue depuis la Société d'enseignement professionnel; chacun de vous sans doute sait qu'aujourd'hui cinq cours professionnels sont commencés depuis près d'un mois, et que près de trois cents élèves adultes, appartenant pour la plupart à la classe ouvrière, y recueillent avec avidité un enseignement pratique que sans nous et surtout l'un de nous, M. Antonius Robichon, ils n'auraient jamais reçu.

Voilà, Messieurs, un exemple qui démontrerait péremptoirement à tous, si on pouvait encore la contester, l'utilité d'une Société comme la nôtre. Qu'une grande et belle idée naisse dans l'esprit d'un homme; si cet homme est isolé, il s'effraie de la grandeur de la tâche à entreprendre pour la réaliser; et souvent l'idée meurt avec lui. S'il peut la produire au contraire dans un milieu favorablement préparé pour la recevoir, comme notre Société, alors tout change. L'idée immédiatement appréciée à toute sa valeur est bien accueillie; l'auteur, encouragé par cette approbation générale, sent son zèle redoubler; sans avoir à les chercher, il trouve autour de lui des coopérateurs tout prêts à le seconder; tous ensemble se mettent à l'œuvre; cette réunion d'efforts triomphe de tous les obstacles, et bientôt l'idée réalisée devient une institution. Ainsi a été fondée cette année la Société d'enseignement professionnel, comme l'année précédente la Société du Tir stéphanois.

### *Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

Il ne me reste plus qu'à vous parler de nos travaux relatifs aux sciences, aux arts et aux lettres. C'est vous dire, Messieurs, que ma tâche sera bientôt terminée. Les sciences, les arts et les lettres, chacun de vous ne le sait que trop, ne jouent à Saint-Etienne qu'un rôle forcément effacé et très-secondaire. Dans une ville toute d'industrie et d'affaires commerciales, on ne demande guère aux sciences que des applications industrielles; aux lettres et aux beaux-arts que les jouissances délicates, mais faciles, que tout esprit un peu cultivé peut en obtenir sans peine et sans travail. En un mot, ce sont des objets de délassement et non de culture sérieuse. Rares, très-rares sont donc à Saint-Etienne ceux qui s'adonnent à cette culture, nos deux sections des sciences, des arts et belles-lettres réunissent cette petite phalange de travailleurs dignes de tous nos éloges et encouragements. Dans ce petit cénacle de l'intelligence, si l'on ne fait pas beaucoup de travaux brillants, on en fait toujours d'utiles, tel que celui par exemple de s'occuper à se tenir constamment au niveau du mouvement scientifique et littéraire de la France. C'est là que chaque mois le laborieux et spirituel président de la section des sciences, M. Michalowski, fait l'exposé des meilleurs articles scientifiques de nos revues savantes, avec une verve et un charme d'élocution dignes vraiment d'un plus grand théâtre.

Une dissertation sur *la Beauté comme signe de Santé*, qui va être lue tout à l'heure devant vous, vous permettra d'en juger.

Un des plus fidèles de cette petite phalange de travailleurs, M. Auguste Chaverondier, a fait adopter à la Société impériale une mesure dont les bibliophiles patriotes du Forez devront à coup sûr lui savoir beaucoup de gré, car elle est destinée à leur épargner bien de pénibles recherches dans l'avenir : c'est l'insertion annuelle dans les *Annales* de la Société d'un catalogue de toutes les publications relatives au Forez parues dans l'année. Ces catalogues, destinés à faire suite à l'*Esssai d'une bibliothèque forézienne* de M. de Latour-Varan, partiront de 1864, année de la publication de ce dernier ouvrage. Nos *Annales* de 1866 contiendront les catalogues des trois années 1864, 1865, 1866, travail exécuté pour la plus grande partie par M. Chaverondier lui-même.

Parmi les questions contenues au programme des prix publié chaque année par la Société impériale figurait l'année dernière, comme encore cette année, celle-ci : faire le dictionnaire géographique ancien et moderne de un ou plusieurs cantons du département de la Loire. Un de nos membres déjà connu de tous par de remarquables travaux poétiques et archéologiques sur le Forez, M. le docteur Noëlas, de Saint-Haon-le-Châtel, s'est empressé de repondre à notre appel, et il nous a envoyé sur son canton un travail géographique aussi complet que possible. Un rapport de M. Testenoire-Lafayette qui sera lu dans cette séance et le vote de la Société qui doit s'en suivre, me dispensent et même m'interdisent d'en dire davantage sur ce travail.

Voilà, Messieurs, tout ce qu'a fait la Société impériale en 1866. A ceux d'entre vous qui pourraient trouver qu'on aurait pu faire mieux, nous nous contenterons de répondre simplement : Venez vous joindre à nous, et nous serons enchantés de pouvoir, grâce à votre concours, faire mieux à l'avenir.

# CATALOGUE

## DES PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE PENDANT L'ANNÉE 1866.

---

### Publications données par l'Etat.

Catalogue des brevets d'invention, 1865, nº 9 à 12; en 1866, nº 1 à 8.

Description des brevets d'invention pris sous la loi de 1844. — Tomes 51, 52, 53 et 54.

Revue des Sociétés savantes; année 1866, de janvier à août.

Mémoires lus en Sorbonne en 1865. Archéologie, 1 vol.

Sur la viticulture du centre nord de la France. Rapport à Son Excellence M. Armand Béhic, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, par le docteur Jules Guyot, 1866, 1 vol.

### Publications adressées par les Sociétés correspondantes.

Aix. Académie impériale des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix (Bouches du Rhône). — Séance publique 1865, id. 1866.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie (Somme). — Bulletin 1865, nº 4; 1865 nºs 1, 2 et 3.

Angers. Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (Maine-et-Loire). — Mémoires 1865, tome VIII, cahiers 1, 2 et 3, tome IX 1866, 1re partie.

Angers. Société académique de Maine-et-Loire. — Mémoires 1865, tomes XVII et XVIII.

Arras. Académie d'Arras (Pas-de-Calais). — Mémoires 1866, tome XXXVIII.

Arras. Société centrale d'agriculture du département de Pas-de-Calais. — Bulletin agricole 1866, 1[er] semestre.

Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Bulletin 1865, 4[me] livr.; 1866, 1[re] et 2[me] livr.

Avignon. Académie de Vaucluse. — Bulletin année 1865.

Avignon. Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse. — Bulletin année 1866.

Béziers. Société archéologique, scientifique, etc. de Béziers (Hérault). — Bulletin 1865, tome III, 4[me] livr.; 1866, tome IV, 1[re] livr.

Bordeaux. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde. — Compte-rendu des travaux; exercice 1862 à 1864, 1 vol.; table des comptes-rendus de 1840 à 1845, 1 vol.

Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture de Boulogne (Pas-de-Calais). — Bulletin 1865-1866, livr. n° 10 à 21.

Boulogne-sur-Mer. Société académique de Boulogne (Pas-de-Calais). — Bulletin 1865, livr. n° 4; 1866, livr. n[os] 1, 2 et 3; 1864-65, 1 vol.

Bourg. Société impériale d'émulation d'agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain. — Journal d'agriculture, sciences, 1865, n[os] 11, 12; 1866, n° de 1 à 10.

Bruxelles. Société royale de flore de Belgique. — Bulletin des expositions 87, 88, 89.

Caën. Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caën (Calvados), 1866, 1 vol.

Chambéry. Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie. — Mémoires 2[me] série, tome VIII, 1866.

Château-Thierry. Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne). — Annales 1865, 1 vol.; 1866, 1[er] trimestre.

Clermont-Ferrand. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — Mémoires tome VIII, 1865.

Compiègne. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne (Oise). — L'agronome praticien 1865-66, livr. n° 44 à 51.

Epinal. Société d'émulation des Vosges. Annales tome XII, 1864.

Joigny. Société d'agriculture de Joigny (Yonne). — Bulletin 1865-66, n° 68 à 71.

La Rochelle. Académie des belles-lettres, sciences, arts de La Rochelle (Charente-Inférieure). — Annales. Section des sciences naturelles, 1864-65, n° 7; section de littérature, 1866, n° 11.

Lille. Comice agricole de Lille (Nord). — Archives de l'agriculture, 1865, livr., n° 12; 1866, livr. n° 1 à 10.

Lille. Commission historique du département du Nord. — Bulletin tome IX, 1866.

Lyon. Société littéraire de Lyon (Rhône). — Mémoire 1865, 1 vol.

Luxembourg. Société des sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg. — Tome VIII, année 1865.

Le Mans. Société d'agriculture, sciences, arts de la Sarthe. — — Bulletin 1865, livr. 3 et 4; 1866, livr. 1, 2 et 3.

Meaux. Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux (Seine-et-Marne. — Année 1865, livr. 1, 2 et 3.

Mende. Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Lozère. — Bulletin année 1866.

Metz. Académie impériale de Metz (Moselle). — Mémoires 46me, année 1864-65.

Montauban. Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Recueil agronomique année 1866.

Montpellier. Société centrale d'agriculture et des comices agricoles du département de l'Hérault. — Bulletin, 52me année, de août à décembre 1865, 53me année 1866, 1er semestre.

Montpellier. Académie des sciences et lettres de Montpellier (Hérault). — Mémoires. Section des lettres, tome IV 1864-65; section des sciences, tome IV, 1864, 1er fascicule. Extrait des procès-verbaux, 1863-64.

Nantes. Société académique de Nantes (Loire-Inférieure). — Annales 1865, 2me semestre.

Nantes. Société nantaise d'horticulture (Loire-Inférieure). — Annales 1865, 2e semestre; 1866, 1er semestre.

Nîmes. Académie du Gard. — Mémoires de novembre 1863, août 1854, 1 vol.

Paris. Société protectrice des animaux. — Bulletin année 1866.

Paris. Société impériale et centrale d'agriculture de France. — Bulletin 1865, livr. nos 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10.

Perpignan. Société agricole, scientifique et littéraire de Perpignan (Pyrénées-Orientales). — Tome XIV, 1866.

Poitiers. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (Vienne). — Bulletin 1865-1866, livr. n° 101 à 107.

Poligny. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). Bulletin 1865, nos 11 et 12; 1866, n° 1 à 8.

Privas. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche à Privas. — Bulletin 1861-62, 1 vol.; 1863, 64, 65, 1 vol.

Puy (le). Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy (Haute-Loire). — Annales, tome XXVIme, 1863.

Rennes. Société d'agriculture et d'industrie d'Ille-et-Villaine. — Journal d'agriculture pratique, année 1866.

Rochefort. Société d'agriculture, sciences et belles lettres de Rochefort (Charente-Inférieure). Travaux année 1864-65, 1 vol.

Rouen. Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (Seine-Inférieure). — Précis analytique des travaux, année 1864-65.

Saint-Etienne. Société de l'industrie minérale à Saint-Etienne (Loire). — Bulletin tomes VIII, IX, X, avec atlas; tome VI, 1865-66, livres 1, 2, et 3.

Saint-Etienne. Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire. — Annales, tome III, 1re partie, 1865.

Saint-Quentin. Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin (Aisne). — Travaux de 1864-1865, 3me série, tome VI.

Strasbourg. Société des sciences naturelles de Strasbourg (Bas-Rhin). — Nouveaux mémoires, tome III, 2me fascicule, 1866.

Toulouse. Académie des jeux floraux à Toulouse (Haute-Garonne). — Recueil de l'Académie, année 1866, 1 vol.

Tours. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire. — Annales tome XXXXIV, 1865; tome XXXXV, 1866, livr, n° 1 à 8.

Troyes. Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — Mémoires tome XXIX, 1865.

Valence. Société départementale d'agriculture de la Drôme. — Bulletin des travaux, 2me série, 1866, livr. n° 9 à 13.

Valenciennes. Société impériale d'agriculture, industrie, sciences et arts de l'arrondisssement de Valenciennes (Nord). — Revue agricole et industrielle, 1865, livr. n° 12; 1866, livr. n° 1 à 9.

Mémoire sur le vinage, considéré dans ses rapports avec l'agriculture en général, présenté par la Chambre syndicale des agriculteurs distillateurs. Paris, 1866.

Congrès scientifique de France, XXXIIIe session à Aix ; programme. Aix, 1866.

La Légende des Gagats, par Auguste Callet. Paris, 1866.

Application de la racine de la luzerne à la pâte de papier, par Caminade fils ainè. Orléans, 1866.

Mémoire sur les insectes nuisibles à l'agriculture. Arras, 1866.

Rapport de M. Jacques Valserre sur les tondeuses mécaniques de M. Nabat. Paris, 1866.

Catalogue descriptif des conifères de la Californie, Orégon, etc., par M. C. Bridget. Paris, 1866.

Rapport présenté à la Commission d'enquête agricole du département d'Ille-et-Villaine, par Mauge de Léon, ancien maire de Rennes. Rennes, 1866.

Déposition présentée à la Commission d'enquête agricole le 26 octobre 1822, sur l'état de l'agriculture dans l'arrondissement de Montbrison, par M. de Quirielle. Montbrison, 1866.

Enquête agricole, note remise par M. Placquevent, de Rouen et son fils. Rouen, 1866.

Une déposition à l'enquête agricole, par le vicomte de Meaux; in-8o, 48 pages. Paris, 1866.

Annuaire de la Société Française de numismatique et d'archéologie (partie officielle et tables extraites de l'annuaire de 1866), 48 pages. Paris, 1866.

Lettre relative aux silex taillés de main d'homme ou anté-historiques, adressée à M. Boucher de Perthes par M. Victor Chatel, 11 pages. Calvados, 1806.

Assises scientifiques du Bourbonnais, 1re session. Moulins, 19 novembre 1866 ; programme 141. Moulins, 1866.

Enquête sur les engrais industriels, tome Ier (dépositions); tome II (rapport de la Commission, etc.) Paris, 1865. Donné par M. Francisque Balay, député.

Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à 1744, par Pierre Narbonne, premier commissire de police de la ville de Versailles, recueilli et édité par J.-A. Leroi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, 1 volume, 659 pages. Versailles, 1866.

**Publications reçues par abonnement.**

Annales des sciences naturelles.
Botanique, tomes IV et V.
Zoologie, tomes V et VI.
Les Mondes, année 1866.
Le Moniteur scientifique, année 1866.
Journal d'agriculture pratique, année 1866.

# MODIFICATION

## AUX STATUTS DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

**Adoptée dans la séance du 6 décembre 1866.**

---

Paragraphe additionnel à l'article 62 :

« En outre, chaque section est autorisée à se créer des ressources particulières dont elle disposera avec l'assentiment de l'assemblée générale. »

(Extrait du procès-verbal de la séance du 6 septembre 1866.)

# INDICATION

## DES CHANGEMENTS SURVENUS DANS LE PERSONNEL DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

### Pendant l'année 1866.

---

*Membres titulaires nouveaux,*

MM. Brun (Camille), négociant à Saint-Etienne.
Germain, notaire id.
Poidebard, propriétaire id.
Mosnier, contrôleur des Contributions directes à St-Etienne.
Sismonde (François), ingénieur civil à Saint-Etienne.
Lombard (Théodore), moulinier à Pélussin.
Euverte, directeur des usines de Terrenoire.

*Membres titulaires décédés.*

MM. Fourny-Dulys, de Saint-Etienne.
Abel Pupil de Sablon, de Bourg-Argental.

*Membres titulaires démissionnaires.*

MM. Beroud, de Saint-Etienne.
Guichard (Jean), de Saint-Etienne.
Javelle (Antoine), id.
Maze, id.
Mène, de Saint-Chamond.
Taponnier (Constant), d'Izieux.
Thiollier (Antonio), de Saint-Etienne.
Vyal de Conflans, id.

*Membre considéré comme démissionnaire par application de l'article 69 des Statuts.*

M. Rossant, de Saint-Just-en-Chevalet.

# COMPTE-RENDU

## DES RECETTES ET DÉPENSES DU COMICE DE PÉLUSSIN

**Tenu au mois d'Août 1866.**

---

### RECETTES.

| | | |
|---|---|---|
| Contributions : | | |
| De la Société impériale........... | 1,296 00 | 2,296 00 |
| De la ville de Pélussin............ | 1,000 00 | |
| Souscriptions : | | |
| De M. Francisque Balay........... | 500 00 | 1,294 95 |
| De divers de Pélussin............. | 794 95 | |
| | | 3,590 95 |

### DÉPENSES.

Récompenses :

Exploitations agricoles, 3 médailles en vermeil, 4 en argent, d'une valeur de 62 fr.

Serviteurs agricoles, 5 médailles en argent, 2 en bronze d'une valeur de 49 fr., plus 135 fr. en espèces, net 178 fr.

Labourage et bêchage, 2 médailles en argent, 2 en bronze, d'une valeur de 19 fr., plus 100 fr. en espèces, net 119 fr.

Animaux reproducteurs :

Espèce chevaline, — ovine, — caprine, — porcine, Coqs et poules, 3 médailles en vermeil, 6 en argent, 3 en bronze, d'une valeur de 82 fr. 50 c., plus 625 fr. en espèces, net 707 fr. 50 c.

Produits agricoles divers et produits séricicoles, 3 médailles en vermeil, 5 en argent, 5 en bronze, d'une valeur de 77 fr. 50 c., plus 150 fr. en espèces, net 227 fr. 50 c.

Instruments agricoles, 1 médaille de vermeil, 5 en argent, 2 en bronze, d'une valeur de 53 fr., plus 45 fr. en espèces, net 98 fr.

Musiques du canton, 2 médailles en vermeil, d'une valeur de 20 fr.

En résumé, il a été donné 12 médailles en vermeil, 27 en argent, 14 en bronze, représentant une valeur de 357 fr., et 1,055 fr. en espèces,

| | | |
|---|---|---|
| Donnant pour total............. | | 1,412 00 |
| Frais d'organisation : | | |
| Agencements, frais divers......... | 1,244 80 | |
| Impressions diverses.............. | 109 00 | |
| Frais divers de bureau............ | 79 55 | |
| Banquet........................ | 519 00 | 2,178 95 |
| Frais accessoires, voitures pour les Jurés........................ | 145 00 | |
| Menus frais..................... | 81 60 | |
| | | 3,590 95 |

# COMPTE-RENDU GÉNÉRAL

## DES RECETTES ET DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

### Exercice 1866.

---

#### RECETTES.

| | | |
|---|---|---|
| Cotisation de l'année 1866 : | | |
| 157 membres à 12 fr. | 1884 00 | |
| 7 — à 22 fr. | 154 00 | 2038 00 |
| Abonnement au *Sud-Est* et à la *Fourmilière*.. | | 263 50 |
| Allocations : | | |
| Du département | 2000 00 | |
| Du ministère de l'agriculture | 600 00 | 2600 00 |
| Recettes accidentelles : | | |
| Vente de 8 volumes des *Annales* de la Société | 20 00 | |
| Un exemplaire du *Congrès scientifique* | 5 00 | |
| Un demi-abonnement au *Journal d'agriculture pratique* | 9 50 | 34 50 |
| Recettes d'ordre : | | |
| Fond de médailles, fourniture au comice de Pélussin et au cours d'agriculture de St-Christôt-en-Jarrét. | 375 00 | |
| Une médaille d'or donnée au Tir stéphanois | 100 00 | 475 00 |
| Fond d'encouragement pour l'industrie (somme non employée) | | 300 00 |
| | | 5711 00 |

**DÉPENSES.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Agriculture : | | | |
| Comice de Pélussin : | | | |
| Médailles............ | 357 00 | | |
| Espèces............. | 939 00 | 1296 00 | |
| Cours d'agriculture de Saint-Christôt et demi-abonnement au *Journal d'agriculture pratique*......... | | 27 50 | |
| Comice de St-Héand, solde de compte | | 210 00 | |
| Achat de liens pour gerbes (à expérimenter)..................... | | 15 00 | 1548 50 |
| *Annales* de la Société, impression................ | | | 1175 75 |
| Bibliothèque, publications reçues par abonnement......................... | | 223 00 | |
| Confection du catalogue............... | | 100 00 | |
| Reliure d'*Annales* .................... | | 15 00 | 338 00 |
| Journal agricole le *Sud-Est*, abonnements......... | | | 263 50 |
| Fond de médailles, acquisitions.................. | | | 378 35 |
| Fond d'encouragement pour l'industrie (somme votée) | | | 300 00 |
| Allocation à la Société du Tir stéphanois........... | | | 100 00 |
| Achat d'un battant brocheur pour le Musée........ | | | 10 00 |
| Souscription pour le rachat de la tour de Jeanne d'Arc | | | 25 00 |
| Frais généraux : | | | |
| Impressions de circulaires et bandes. | | 219 00 | |
| Copies diverses.................. | | 10 00 | |
| Timbres-poste.................... | | 107 80 | |
| Fournitures de bureau............. | | 38 50 | |
| Indemnité du Secrétaire général .... | | 800 00 | |
| Entretiens des salles et collections... | | 85 75 | |
| Dépenses diverses (ports de paquets, achat de graines, etc.).......... | | 11 95 | 1273 00 |
| Profits et pertes : | | | |
| Frais de recouvrements........... | | 14 00 | |
| Cotisations perdues............... | | 77 90 | 91 90 |
| | | | 5504 00 |
| Excédant des recettes pour balance....... | | | 207 00 |
| | | | 5711 00 |

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1866.

| | |
|---|---|
| Boni au 31 décembre 1865............ | 812 20 |
| Excédant des recettes de l'exercice 1866. | 207 00 |
| Boni au 31 décembre 1866..... | 1019 20 |

*Actif :*

| | |
|---|---|
| Encaisse chez le trésorier.............. | 941 20 |
| Cotisations arriérées................. | 83 00 |
| Fond de médailles (1 en or, 4 en vermeil, 10 en argent, 69 en bronze, valeur 323 fr. 50 c.) pour mémoire.......... | |
| | 1024 20 |

*Passif :*

| | |
|---|---|
| Dû à M. Prudhomme, éditeur du *Sud-Est* | 5 00 |
| Différence pour balance........ | 1019 20 |
| | 1024 20 |

**Janvier.**

| Dates. | THERMOMÈTRE. 8 h. mat. | midi à 2 h. | 9 h. soir. | Moyenne. | BAROM. Millim. | TEMPS. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 4 | 3 | 3,0 | 726 | Beau. |
| 2 | 2 | 4 | 2 | 2,6 | 730 | id. |
| 3 | 6 | 8 | 4 | 6,0 | 727 | id. |
| 4 | 3 | 6 | 4 | 4,3 | 728 | id. |
| 5 | 6 | 10 | 6 | 7,3 | 724 | Variab. |
| 6 | 5 | 9 | 5 | 6,3 | 723 | id. |
| 7 | 7 | 10 | 6 | 7,6 | 720 | id. |
| 8 | 5 | 9 | 5 | 6,3 | 709 | Gr. pluie |
| 9 | 5 | 9,5 | 2 | 5,5 | 714 | id. |
| 10 | 2 | 6 | 4 | 4,0 | 719 | id. |
| 11 | 4,5 | 8 | 3 | 5,2 | 722 | Variab. |
| 12 | 0 | 2 | 0 | 0,6 | 724 | id. |
| 13 | 0 | 3 | 4 | 2,3 | 725 | id. |
| 14 | 5,5 | 10 | 5 | 6,8 | 727 | Beau. |
| 15 | 5 | 7,5 | 5 | 5,8 | 728 | id. |
| 16 | 4 | 8 | 5 | 5,6 | 730 | id. |
| 17 | 5 | 8 | 3 | 5,3 | 732 | id. |
| 18 | 3 | 7,5 | 4 | 4,6 | 729 | id. |
| 19 | 6 | 10 | 6 | 7,3 | 725 | id. |
| 20 | 6 | 10,5 | 6 | 7,3 | 723 | Variab. |
| 21 | 6 | 11 | 5 | 7,3 | 725 | id. |
| 22 | 7 | 6 | 5 | 6,0 | 726 | id. |
| 23 | 3 | 2 | 1 | 2,0 | 731 | Beau. |
| 24 | 1 | 2 | 1 | 1,3 | 735 | id. |
| 25 | 1 | 5 | 2 | 2,6 | 732 | id. |
| 26 | 2 | 5 | 2 | 3,0 | 730 | id. |
| 27 | 1 | 4 | 2 | 2,3 | 731 | id. |
| 28 | 4 | 11 | 7 | 7,3 | 729 | id. |
| 29 | 7 | 11 | 5 | 7,6 | 724 | Variab. |
| 30 | 4 | 9 | 4 | 5,6 | 726 | id. |
| 31 | 4 | 10 | 7 | 7,0 | 725 | id. |
| Moyen. | 3,9 | 7,3 | 4,0 | 5,0 | 726 | |

**Février.**

| Dates. | THERMOMÈTRE. 8 h. mat. | midi à 2 h. | 9 h. soir. | Moyenne. | BAROM. Millim. | TEMPS. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 6 | 11 | 8 | 8,3 | 724 | Variab. |
| 2 | 12 | 14 | 10 | 12,0 | 727 | id. |
| 3 | 7 | 9 | 7,5 | 7,8 | 730 | Beau. |
| 4 | 4 | 6 | 5 | 5,0 | 729 | id. |
| 5 | 8 | 12 | 8 | 9,3 | 726 | Variab. |
| 6 | 7 | 9,5 | 7 | 7,8 | 725 | id. |
| 7 | 9 | 11 | 8 | 9,3 | 727 | id. |
| 8 | 6,5 | 8 | 5 | 6,5 | 725 | id. |
| 9 | 4 | 6 | 6 | 5,3 | 722 | id. |
| 10 | 10 | 12 | 9 | 10,3 | 720 | id. |
| 11 | 10 | 11,5 | 9 | 10,2 | 714 | Pluie. |
| 12 | 8 | 10,5 | 8 | 8,8 | 716 | id. |
| 13 | 7 | 9 | 4 | 6,6 | 719 | id. |
| 14 | 4 | 8 | 3 | 5,0 | 722 | Variab. |
| 15 | 3 | 6 | 6 | 5,0 | 724 | id. |
| 16 | 8 | 10,5 | 8 | 8,8 | 720 | id. |
| 17 | 8 | 11 | 8 | 9,0 | 720 | id. |
| 18 | 8 | 12 | 9 | 9,6 | 718 | id. |
| 19 | 10 | 12 | 6 | 9,3 | 716 | id. |
| 20 | 4 | 8 | 6 | 6,0 | 715 | Pluie. |
| 21 | 5 | 7 | 4 | 5,3 | 719 | id. |
| 22 | 2 | 1 | 1 | 1,3 | 725 | id. |
| 23 | 2 | 7 | 5 | 3,6 | 722 | id. |
| 24 | 4 | 6,5 | 2 | 4,2 | 720 | id. |
| 25 | — 0,5 | 2 | 1 | 0,8 | 717 | id. |
| 26 | 0 | 6 | 5 | 3,6 | 710 | id. |
| 27 | 6 | 10 | 6 | 7,3 | 708 | id. |
| 28 | 6 | 9 | 5 | 6,3 | 707 | id. |
| Moyen. | 6,0 | 8,8 | 6,1 | 6,9 | 720 | |

Ce signe — indique que le thermomètre est au-dessous de 0.

## Mars.

| Dates. | THERMOMÈTRE. 8 h. mat. | midi à 2 h. | 9 h. soir. | Moyenne. | BAROM. Millim. | TEMPS. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 6 | 9 | 6 | 7,0 | 706 | Gr. pluie |
| 2 | 10 | 14 | 10 | 11,3 | 705 | id. |
| 3 | 7 | 10 | 6 | 7,6 | 707 | id. |
| 4 | 8 | 10,5 | 8 | 8,8 | 711 | id. |
| 5 | 7 | 9 | 5 | 7,0 | 712 | id. |
| 6 | 3 | 5 | 3 | 3,6 | 713 | id. |
| 7 | 4 | 8 | 5 | 5,6 | 710 | id. |
| 8 | 5 | 7,5 | 4 | 5,5 | 708 | id. |
| 9 | 1 | 3 | 0 | 1,3 | 712 | id. |
| 10 | 0 | 0,5 | — 0,5 | 0,0 | 716 | Neige. |
| 11 | 0 | 2 | 1 | 1,0 | 725 | Variab. |
| 12 | 1 | 3 | 2 | 2,0 | 724 | id. |
| 13 | 2 | 5 | 3 | 3,3 | 714 | Pluie. |
| 14 | 0,5 | 0 | — 2 | — 0,5 | 712 | id. |
| 15 | — 3 | 3 | 3 | 1,0 | 710 | id. |
| 16 | 7 | 11 | 9 | 9,0 | 708 | id. |
| 17 | 6 | 9 | 5 | 6,6 | 708 | id. |
| 18 | 6 | 10 | 8 | 8,0 | 707 | id. |
| 19 | 9 | 12 | 6 | 9,0 | 696 | Tempête |
| 20 | 7 | 10 | 7 | 8,0 | 705 | Gr. pluie |
| 21 | 8 | 11 | 8 | 9,0 | 705 | id. |
| 22 | 6 | 9 | 2 | 5,6 | 716 | Pluie. |
| 23 | 1 | 5 | 6 | 4,0 | 722 | Variab. |
| 24 | 8 | 11 | 7 | 8,6 | 716 | Pluie. |
| 25 | 5 | 8 | 6 | 6,3 | 720 | id. |
| 26 | 6 | 9 | 5 | 6,6 | 724 | Variab. |
| 27 | 6 | 8 | 5 | 6,3 | 727 | Beau. |
| 28 | 9 | 12 | 9 | 10,0 | 727 | id. |
| 29 | 8 | 10 | 7 | 8,3 | 726 | Variab. |
| 30 | 9 | 12 | 10 | 10,3 | 727 | id. |
| 31 | 11 | 14 | 10 | 11,6 | 725 | id. |
| Moyen. | 5,3 | 8,4 | 5,3 | 6,2 | 714 | |

## Avril.

| Dates. | THERMOMÈTRE. 8 h. mat. | midi à 2 h. | 9 h. soir. | Moyenne. | BAROM. Millim. | TEMPS. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 7 | 12 | 9 | 9,3 | 720 | Variab. |
| 2 | 8 | 4 | 3 | 5,0 | 710 | Pluie. |
| 3 | 5 | 6 | 3 | 4,6 | 712 | id. |
| 4 | 5 | 9 | 6 | 6,6 | 717 | id. |
| 5 | 7 | 11 | 8 | 8,6 | 717 | Variab. |
| 6 | 9 | 12 | 9 | 10,0 | 717 | id. |
| 7 | 12 | 15 | 10 | 12,3 | 718 | Pluie. |
| 8 | 6 | 7,5 | 7 | 6,8 | 720 | id. |
| 9 | 9 | 14 | 10 | 11.0 | 720 | id. |
| 10 | 8 | 12 | 10 | 10,0 | 717 | id. |
| 11 | 11 | 15 | 12 | 12,6 | 719 | id. |
| 12 | 13 | 17 | 14 | 14,6 | 722 | Variab. |
| 13 | 12 | 21 | 16 | 16,3 | 724 | id. |
| 14 | 13 | 15 | 9 | 12,3 | 724 | id. |
| 15 | 8 | 10,5 | 8 | 8,8 | 730 | Beau. |
| 16 | 8 | 13 | 11 | 10,6 | 728 | id. |
| 17 | 15 | 19 | 16 | 16,6 | 724 | id. |
| 18 | 17 | 20 | 16 | 17,6 | 720 | id. |
| 19 | 16 | 22 | 19 | 19,0 | 722 | Variab. |
| 20 | 12 | 13 | 11 | 12,0 | 720 | id. |
| 21 | 10 | 12 | 10 | 10,6 | 724 | id. |
| 22 | 9 | 14 | 10 | 11,0 | 725 | id. |
| 23 | 8 | 11 | 8 | 9,0 | 722 | id. |
| 24 | 8 | 16,3 | 10 | 11,3 | 724 | id. |
| 25 | 10 | 16 | 12 | 12,6 | 723 | id. |
| 26 | 14 | 18 | 13 | 15,0 | 721 | id. |
| 27 | 15 | 22 | 17 | 18,0 | 720 | Vent. |
| 28 | 18 | 24 | 19 | 20,3 | 718 | Pluie. |
| 29 | 15 | 20 | 16 | 17,0 | 715 | id. |
| 30 | 18 | 21 | 16 | 18,3 | 709 | id. |
| Moyen. | 10,5 | 14,7 | 10,9 | 12,0 | 721 | |

| Dates. | THERMOMÈTRE. 8 h. mat. | midi à 2 h. | 9 h. soir. | Moyenne. | BAROM. Millim. | TEMPS. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 15 | 19 | 14 | 16,0 | 708 | Pluie. |
| 2 | 10 | 10 | 10 | 10,0 | 713 | id. |
| 3 | 12 | 14 | 12 | 12,6 | 718 | id. |
| 4 | 15 | 19 | 14 | 16,0 | 720 | Variab. |
| 5 | 8 | 12 | 7 | 9,0 | 725 | id. |
| 6 | 9 | 18 | 12 | 13,0 | 724 | id. |
| 7 | 14 | 18,3 | 14 | 15,5 | 724 | id. |
| 8 | 12 | 18 | 15 | 15,0 | 723 | id. |
| 9 | 16 | 22 | 17 | 18,3 | 724 | id. |
| 10 | 14 | 19 | 13 | 15,3 | 721 | id. |
| 11 | 12 | 18 | 13 | 14,3 | 722 | id. |
| 12 | 11 | 14 | 10 | 11,6 | 720 | id. |
| 13 | 8 | 10 | 7 | 8,3 | 723 | id. |
| 14 | 7 | 10 | 6 | 7,6 | 725 | Beau. |
| 15 | 9 | 11 | 6 | 8,6 | 723 | id. |
| 16 | 6 | 16 | 10 | 10,6 | 724 | id. |
| 17 | 9 | 17 | 10 | 12,0 | 725 | id. |
| 18 | 9 | 16 | 10 | 11,6 | 723 | id. |
| 19 | 10 | 17 | 10 | 12,3 | 723 | id. |
| 20 | 11 | 18 | 12 | 13,6 | 722 | id. |
| 21 | 11 | 17 | 12 | 13,3 | 721 | id. |
| 22 | 11 | 18 | 11 | 13,3 | 720 | id. |
| 23 | 10,3 | 18 | 11 | 13,1 | 718 | Pluie. |
| 24 | 12 | 20 | 14 | 15,3 | 717 | id. |
| 25 | 13 | 18 | 14 | 15,0 | 715 | id. |
| 26 | 15 | 21 | 15 | 17,0 | 717 | id. |
| 27 | 14 | 19 | 14 | 15,6 | 718 | id. |
| 28 | 15 | 19 | 15 | 16,3 | 720 | Variab. |
| 29 | 14 | 17 | 12 | 14,3 | 717 | Pluie. |
| 30 | 14 | 17 | 14 | 15,0 | 718 | id. |
| 31 | 14 | 18 | 13 | 15,0 | 717 | id. |
| Moyen. | 11,9 | 16,7 | 11,8 | 13,4 | 720 | |

| Dates. | THERMOMÈTRE. 8 h. mat. | midi à 2 h. | 9 h. soir. | Moyenne. | BAROM. Millim. | TEMPS. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 16 | 20 | 15 | 17,0 | 716 | Pluie. |
| 2 | 15 | 22 | 17 | 18,0 | 718 | id. |
| 3 | 16 | 24 | 17 | 19,0 | 719 | Variab. |
| 4 | 15 | 18 | 14 | 15,6 | 721 | id. |
| 5 | 14 | 17,5 | 14 | 11,8 | 725 | id. |
| 6 | 14 | 18 | 15 | 15,6 | 726 | Beau. |
| 7 | 14 | 24 | 18 | 18,6 | 727 | id. |
| 8 | 17 | 25 | 20 | 22,6 | 726 | id. |
| 9 | 19 | 27 | 23 | 23,0 | 726 | id. |
| 10 | 19 | 29 | 24 | 24,0 | 726 | id. |
| 11 | 22 | 30 | 24 | 26,0 | 726 | id. |
| 12 | 23 | 31 | 25 | 26,3 | 720 | Variab. |
| 13 | 16 | 17 | 15 | 16,0 | 721 | id. |
| 14 | 14 | 18 | 12,5 | 14,8 | 722 | id. |
| 15 | 15 | 20 | 16 | 17,0 | 720 | id. |
| 16 | 17 | 21 | 16 | 18,0 | 720 | id. |
| 17 | 14 | 22 | 15 | 17,0 | 722 | id. |
| 18 | 14 | 22 | 16 | 17,3 | 721 | id. |
| 19 | 20 | 29 | 22,5 | 23,8 | 723 | id. |
| 20 | 20 | 27 | 20 | 22,3 | 726 | Beau. |
| 21 | 22 | 31 | 23,5 | 25,5 | 724 | id. |
| 22 | 22 | 32 | 25 | 26.3 | 723 | id. |
| 23 | 22,5 | 30 | 24 | 25,5 | 725 | id. |
| 24 | 24 | 29 | 22 | 25,0 | 723 | Variab. |
| 25 | 23 | 30 | 22 | 25.0 | 722 | id. |
| 26 | 23 | 28 | 22 | 24,3 | 721 | id. |
| 27 | 22 | 27,5 | 21 | 23,3 | 722 | id. |
| 28 | 22,5 | 32,5 | 26 | 26,8 | 722 | id. |
| 29 | 23 | 28 | 22 | 24,3 | 721 | id. |
| 30 | 24 | 27 | 22 | 24,3 | 720 | id. |
| Moyen. | 18,7 | 25,2 | 19,6 | 21,2 | 722 | |

## Juillet.

| Dates. | THERMOMÈTRE. 8 h. mat. | midi à 2 h. | 9 h. soir. | Moyenne. | BAROM. Millim. | TEMPS. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 20 | 26 | 21 | 22,3 | 720 | Variab. |
| 2 | 21 | 24 | 18 | 21,0 | 718 | id. |
| 3 | 16 | 21 | 16 | 17,6 | 720 | id. |
| 4 | 17 | 27 | 20 | 21,3 | 720 | id. |
| 5 | 20 | 27 | 19 | 22,0 | 718 | id. |
| 6 | 19 | 25 | 18 | 20,6 | 720 | id. |
| 7 | 16 | 22 | 16 | 18,0 | 724 | id. |
| 8 | 16 | 23 | 16 | 18,3 | 728 | Beau. |
| 9 | 17 | 24 | 18 | 19,6 | 731 | id. |
| 10 | 20 | 27 | 20 | 22,3 | 730 | id. |
| 11 | 21 | 29 | 23 | 24,3 | 729 | id. |
| 12 | 23 | 32 | 26 | 27,0 | 728 | id. |
| 13 | 25 | 33 | 27 | 28.3 | 727 | id. |
| 14 | 26 | 34 | 28 | 29,3 | 727 | id. |
| 15 | 25 | 34 | 26 | 28,3 | 725 | id. |
| 16 | 25 | 32,3 | 25 | 27,5 | 724 | id. |
| 17 | 24 | 34 | 22 | 26,6 | 723 | Variab. |
| 18 | 24 | 32 | 25 | 27,0 | 722 | id. |
| 19 | 23 | 27 | 18 | 22,6 | 720 | id. |
| 20 | 18 | 25 | 19 | 20,6 | 725 | Beau. |
| 21 | 19 | 26 | 19 | 21,3 | 724 | id. |
| 22 | 18 | 25 | 18 | 20,3 | 722 | Variab. |
| 23 | 19,5 | 28,5 | 21 | 22,8 | 720 | id. |
| 24 | 20 | 23 | 19 | 20,6 | 720 | id. |
| 25 | 18 | 24 | 18 | 20 0 | 723 | id. |
| 26 | 18 | 24 | 19 | 20,3 | 721 | id. |
| 27 | 18 | 25 | 19 | 20,6 | 720 | id. |
| 28 | 19 | 27 | 22 | 22,6 | 718 | id. |
| 29 | 17 | 23 | 18 | 19,3 | 720 | id. |
| 30 | 16,5 | 22 | 18 | 18,8 | 722 | id. |
| 31 | 18 | 24 | 14 | 18,6 | 718 | id. |
| Moyen. | 19,9 | 26,9 | 20,2 | 22,3 | 722 | |

## Août.

| Dates. | THERMOMÈTRE. 8 h. mat. | midi à 2 h. | 9 h soir. | Moyenne. | BAROM. Millim. | TEMPS. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 15 | 22 | 17 | 18,0 | 723 | Variab. |
| 2 | 18 | 23 | 19 | 20,0 | 720 | id. |
| 3 | 17 | 22 | 18 | 19,0 | 718 | id. |
| 4 | 18 | 26 | 21 | 21,6 | 725 | id. |
| 5 | 16 | 19 | 15 | 16,6 | 721 | id. |
| 6 | 15 | 19 | 16 | 16,6 | 723 | id. |
| 7 | 21 | 30 | 22 | 24,3 | 721 | id. |
| 8 | 19 | 22 | 18 | 19,6 | 720 | id. |
| 9 | 18 | 22.5 | 19 | 19,8 | 720 | id. |
| 10 | 17 | 16 | 14 | 15,6 | 718 | Pluie. |
| 11 | 13 | 16 | 12 | 13,6 | 724 | Variab. |
| 12 | 15 | 19 | 16 | 16,6 | 721 | id. |
| 13 | 16 | 19 | 14 | 16,3 | 720 | id. |
| 14 | 15 | 18 | 16 | 16,3 | 717 | Pluie. |
| 15 | 15 | 19 | 16 | 16,6 | 723 | Variab. |
| 16 | 15 | 22 | 17 | 18,0 | 722 | id. |
| 17 | 18 | 23,5 | 19 | 20,1 | 722 | id. |
| 18 | 17 | 24 | 19 | 20,0 | 722 | id. |
| 19 | 19 | 29 | 23 | 23,6 | 720 | id. |
| 20 | 20 | 25 | 19 | 21,3 | 719 | Pluie. |
| 21 | 20 | 24 | 19 | 21,0 | 722 | Variab. |
| 22 | 18 | 23 | 18 | 19,6 | 721 | id. |
| 23 | 19 | 24 | 20 | 21,0 | 718 | id. |
| 24 | 18 | 21,5 | 18 | 19,1 | 722 | id. |
| 25 | 18 | 23 | 19 | 20,0 | 725 | Beau. |
| 26 | 19 | 27 | 23 | 23,0 | 724 | id. |
| 27 | 19 | 26 | 22 | 22,3 | 723 | id. |
| 28 | 15 | 19 | 14 | 16,0 | 718 | Pluie. |
| 29 | 17 | 24 | 15 | 18,6 | 719 | id. |
| 30 | 17 | 24 | 16 | 19,0 | 721 | Variab. |
| 31 | 18 | 24 | 20 | 20,6 | 722 | id. |
| Moyen. | 17,2 | 22,4 | 17,9 | 19,2 | 721 | |

## Septembre.

| Dates. | THERMOMÈTRE. 8 h. mat. | midi à 2 h. | 9 h. soir. | Moyenne. | BAROM. Millim. | TEMPS. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 18 | 23 | 16,5 | 19,1 | 724 | Beau. |
| 2 | 19 | 27 | 14 | 20,0 | 723 | id. |
| 3 | 14 | 17 | 14 | 15,0 | 724 | id. |
| 4 | 16,3 | 25 | 16 | 19,1 | 725 | id. |
| 5 | 23 | 26 | 21 | 23,3 | 721 | Variab. |
| 6 | 25 | 27 | 23 | 25,0 | 722 | id. |
| 7 | 24 | 27 | 23 | 24,6 | 721 | id. |
| 8 | 22 | 23 | 18 | 21,0 | 722 | id. |
| 9 | 16 | 23 | 15 | 18,0 | 721 | id. |
| 10 | 19 | 23 | 14 | 18,6 | 718 | id. |
| 11 | 14 | 20 | 14 | 16,0 | 720 | id. |
| 12 | 13 | 14 | 13 | 13,3 | 724 | id. |
| 13 | 15 | 22 | 17 | 18,0 | 725 | id. |
| 14 | 21 | 27 | 20 | 22,6 | 719 | id. |
| 15 | 16 | 15 | 12 | 14,3 | 721 | id. |
| 16 | 14 | 23 | 15 | 17,3 | 720 | id. |
| 17 | 13 | 22 | 14 | 16,3 | 722 | id. |
| 18 | 13 | 15 | 10 | 12,6 | 725 | id. |
| 19 | 10 | 15 | 11,3 | 12,0 | 727 | Beau. |
| 20 | 14 | 23 | 15 | 17,3 | 727 | id |
| 21 | 17,4 | 23 | 18 | 19,4 | 724 | Variab. |
| 22 | 21 | 24 | 21 | 22,0 | 718 | id. |
| 23 | 19 | 25 | 23 | 22,3 | 711 | Gr. vent. |
| 24 | 12 | 11 | 10 | 11.0 | 724 | Beau. |
| 25 | 16 | 18 | 13 | 15,6 | 723 | id. |
| 26 | 14 | 21 | 14 | 16,3 | 722 | id. |
| 27 | 15 | 23 | 15 | 17,6 | 720 | id. |
| 28 | 16 | 25 | 17 | 19,3 | 722 | id. |
| 29 | 17 | 24 | 18 | 19,6 | 721 | id. |
| 30 | 16 | 23 | 17 | 18,6 | 722 | id. |
| Moyen. | 16,7 | 21,8 | 16,1 | 18,2 | 722 | |

## Octobre.

| Dates. | THERMOMÈTRE. 7 h. mat. | 2 h. soir. | 9 h. soir. | Moyenne. | BAROM. Millim. | TEMPS. | Hygromètre. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 16 | 23 | 19 | 19,3 | 722 | Variab. | 67 |
| 2 | 18 | 21 | 17 | 18,6 | 721 | id. | 70 |
| 3 | 14 | 20 | 16,5 | 16,8 | 724 | id. | 68 |
| 4 | 16 | 20 | 15 | 17,0 | 724 | id. | 67 |
| 5 | 14,5 | 19,5 | 15 | 16,3 | 726 | id. | 68 |
| 6 | 14 | 18 | 14 | 15,3 | 729 | Beau. | 69 |
| 7 | 14 | 18 | 13 | 15,0 | 730 | id. | 68 |
| 8 | 12 | 17 | 14 | 14.3 | 730 | id. | 68 |
| 9 | 11 | 16,5 | 13 | 13,5 | 725 | id. | 65 |
| 10 | 12 | 19 | 13 | 14,6 | 722 | Variab | 67 |
| 11 | 9 | 15 | 11 | 11,6 | 720 | id. | 62 |
| 12 | 10 | 16 | 12 | 12,6 | 720 | id. | 65 |
| 13 | 11 | 16 | 11 | 12.6 | 720 | id. | 68 |
| 14 | 9 | 12 | 10 | 10 3 | 720 | id. | 70 |
| 15 | 9 | 12 | 9 | 10,3 | 722 | id. | 68 |
| 16 | 8 | 11 | 8,5 | 9,1 | 722 | id. | 68 |
| 17 | 8 | 15 | 11 | 11,3 | 723 | id. | 69 |
| 18 | 12 | 14 | 12 | 12,6 | 722 | id. | 70 |
| 19 | 11 | 15 | 12 | 12,6 | 725 | id. | 71 |
| 20 | 11 | 15 | 12 | 12,6 | 727 | Beau. | 70 |
| 21 | 11 | 14,5 | 13 | 12,8 | 726 | id. | 60 |
| 22 | 13 | 18 | 13 | 14,6 | 723 | id. | 68 |
| 23 | 11 | 13 | 10 | 11,3 | 725 | Variab. | 67 |
| 24 | 9 | 11 | 10 | 10,0 | 720 | id. | 69 |
| 25 | 10 | 13 | 6 | 9,6 | 715 | Pluie. | 70 |
| 26 | 5 | 8 | 6 | 6,3 | 715 | id. | 70 |
| 27 | 5,5 | 8 | 5 | 6,1 | 719 | Variab. | 69 |
| 28 | 5 | 8,5 | 7 | 6,8 | 722 | id. | 67 |
| 29 | 5 | 8 | 5 | 6,0 | 726 | id. | 69 |
| 30 | 4 | 6,5 | 5 | 5,1 | 726 | id. | 67 |
| 31 | 6 | 9 | 7 | 7,3 | 727 | id. | 69 |
| Moyen. | 10,5 | 14,5 | 11,1 | 12,0 | 723 | | 67 |

NOTA. — A partir du mois d'octobre, les heures d'observations sont changées et les observations hygrométriques sont données.

## Novembre.

| Dates | Thermomètre 7 h [illegible] | 2 h soir | 9 h soir | Moyenne | Barom. Millim. | Temps | Hygr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 8 | 12 | 6 | 8,6 | 720 | Variab. | 70 |
| 2 | 5 | 10 | 8,5 | 7,5 | 720 | id. | 60 |
| 3 | 8 | 12,5 | 10 | 10,1 | 720 | id. | 72 |
| 4 | 8 | 12 | 8 | 9,3 | 726 | id. | 70 |
| 5 | 6 | 9 | 5 | 6,6 | 726 | id. | 70 |
| 6 | 6 | 8 | 6 | 6,3 | 728 | Beau. | 72 |
| 7 | 6 | 9 | 5 | 6,6 | 720 | id. | 74 |
| 8 | 5 | 12 | 11 | 9,3 | 726 | id. | 74 |
| 9 | 12 | 13 | 8 | 11,0 | 722 | Variab. | 76 |
| 10 | 4 | 6 | 5,5 | 5,1 | 725 | id. | 75 |
| 11 | 7 | 12 | 11 | 10,0 | 723 | id. | 70 |
| 12 | 9 | 12,5 | 11 | 10,8 | 725 | id. | 75 |
| 13 | 12 | 14 | 10 | 12,0 | 725 | id. | 74 |
| 14 | 8 | 9 | 7 | 8,0 | 725 | id. | 72 |
| 15 | 5 | 8 | 4 | 5,6 | 727 | id. | 74 |
| 16 | 9 | 12 | 10 | 11,0 | 720 | id. | 68 |
| 17 | 7 | 6 | 2 | 5,0 | 720 | id. | 72 |
| 18 | 1 | 4,5 | 4 | 2,5 | 728 | Beau. | 65 |
| 19 | 7 | 10 | 6 | 7,6 | 718 | Pluie. | 70 |
| 20 | 2 | 1 | − 1 | − 0,6 | 722 | Variab. | 70 |
| 21 | 2,5 | 1 | − 2 | − 1,1 | 724 | id. | 70 |
| 22 | 2 | 1 | − 1 | − 0,6 | 726 | id. | 72 |
| 23 | 0 | 4 | 7 | 3,6 | 722 | id. | 74 |
| 24 | 7 | 9 | 6 | 7,3 | 720 | id. | 75 |
| 25 | 6 | 9 | 6 | 7,0 | 715 | Pluie. | 76 |
| 26 | 6 | 7,5 | 5 | 6,1 | 720 | id. | 77 |
| 27 | 5 | 6 | 4 | 5,0 | 720 | id. | 76 |
| 28 | 3 | 5 | 1 | 3,0 | 722 | id. | 72 |
| 29 | 1 | 3 | 1 | 1,6 | 718 | id. | 66 |
| 30 | 2 | 0 | 2,5 | 0,2 | 718 | id. | 66 |

## Décembre.

| Dates | Thermomètre 7 h [illegible] | 2 h [illegible] | 9 h [illegible] | Moyenne | Barom. Millim. | Temps | Hygromètre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 4 | 6 | 5 | 5,0 | 716 | Variab. | 69 |
| 2 | 4 | 8 | 7 | 6,3 | 720 | id. | 70 |
| 3 | 7 | 6 | 6 | 7,3 | 725 | id. | 70 |
| 4 | 4 | 8 | 5 | 5,6 | 727 | id. | 74 |
| 5 | 3 | 7 | 4 | 4,6 | 727 | id. | 72 |
| 6 | 4 | 8 | 6 | 6,0 | 724 | id. | 70 |
| 7 | 8 | 13 | 9 | 10,0 | 724 | id. | 78 |
| 8 | 5 | 7 | 4 | 5,3 | 728 | Beau. | 70 |
| 9 | 1 | 5 | 4 | 3,3 | 731 | id. | 72 |
| 10 | 6 | 9 | 6 | 7,0 | 730 | id. | 70 |
| 11 | 8 | 10 | 5 | 7,6 | 725 | Variab. | 72 |
| 12 | 4 | 10,5 | 8 | 7,5 | 725 | id. | 74 |
| 13 | 7 | 11 | 6 | 8,0 | 723 | id. | 70 |
| 14 | 9 | 9 | 7 | 8,3 | 716 | Pluie. | 78 |
| 15 | 8 | 9 | 8 | 8,3 | 720 | id. | 77 |
| 16 | 8 | 10 | 8 | 8,6 | 724 | id. | 76 |
| 17 | 7 | 8 | 4 | 6,3 | 729 | id. | 78 |
| 18 | 3 | 5 | 3 | 4,0 | 730 | Beau. | 74 |
| 19 | 2 | 6 | 5 | 4,3 | 731 | id. | 70 |
| 20 | 3 | 5 | 3 | 3,6 | 728 | id. | 70 |
| 21 | 0 | 1 | 1 | 0,6 | 728 | id. | 68 |
| 22 | 0 | 3 | 0 | 1,0 | 728 | id. | 67 |
| 23 | − 1 | 2 | − 2 | − 0,3 | 728 | id. | 64 |
| 24 | − 1 | 2 | 0 | 0,3 | 727 | id. | 62 |
| 25 | 0 | 3 | 1 | 1,3 | 727 | id. | 64 |
| 26 | 0 | 4 | 4 | 1,6 | 726 | id. | 66 |
| 27 | 2 | 5 | 2 | 3,0 | 725 | id. | 68 |
| 28 | 4 | 7,5 | 4 | 5,1 | 724 | id. | 70 |
| 29 | 5 | 9 | 5 | 6,3 | 723 | id. | 71 |
| 30 | 6 | 11 | 7 | 8,0 | 718 | Pluie. | 70 |
| 31 | 6 | 8 | 5 | 6,3 | 716 | id. | 72 |

# TABLE ANALYTIQUE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME X DES ANNALES

### Année 1866.

---

---

# TABLE GÉNÉRALE

PAR ORDRE MÉTHODIQUE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME X DES ANNALES

**Année 1866.**

---

### Documents généraux.



### Procès-verbaux des séances pendant l'année 1866.

**Notes, Mémoires, Rapports.**

*Section d'Agriculture.*



*Section d'Industrie.*

*Section des Sciences.*



*Section des Arts et Belles-Lettres.*

FIN DU TOME X.

Saint-Etienne, imp. de v<sup></sup>e Théolier et C<sup></sup>e.

